



Rapport annuel 2012 d'Anheuser-Busch InBev



Nous

initions des

conversations

depuis 1366

A propos d’Anheuser-Busch InBev

Anheuser-Busch InBev (Euronext : ABI, NYSE : BUD) est le premier brasseur au monde et l’une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation. Notre rêve, que partagent nos 118 000 collaborateurs à travers le monde, est d’être la Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur. Cela se traduit par un brassage des bières imprégné d’un héritage brassicole, d’une tradition de qualité et de savoir-faire datant de 1366, tout en maintenant un engagement inconditionnel envers la consommation responsable, le respect de l’environnement et le soutien aux communautés au sein desquelles nous opérons.

En tant qu’organisation réellement tournée vers les consommateurs et dynamisée par les ventes, nous disposons d’un portefeuille de marques solide et équilibré, comportant six des dix marques de bière ayant le plus de valeur au monde*, et occupons une position de numéro 1 ou numéro 2 dans bon nombre des marchés les plus importants en termes de

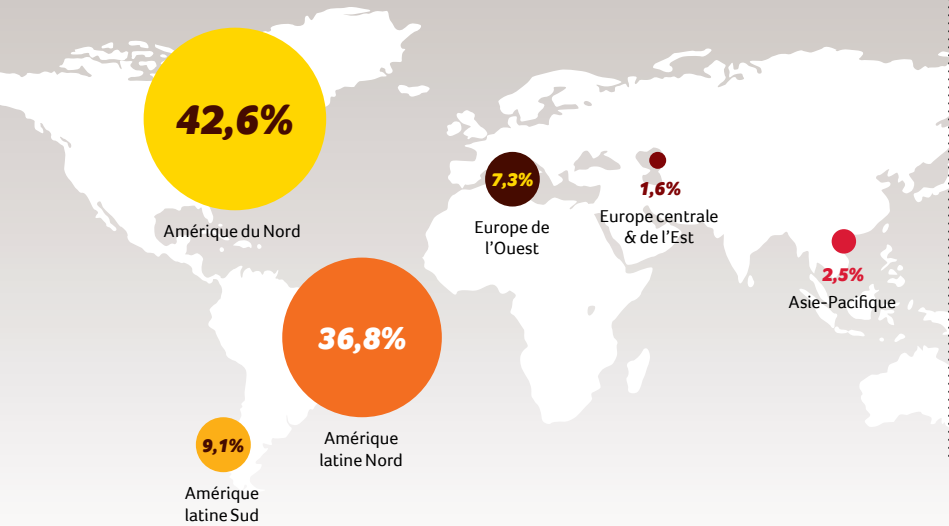
consommation de bière. En 2012, nos produits totaux se sont élevés à 39,8 milliards d’USD.

Notre portefeuille comprend plus de 200 marques de bière, dont nos trois marques mondiales – Budweiser, Stella Artois et Beck’s ; les marques multi-pays à forte croissance Leffe et Hoegaarden et, enfin, des « championnes locales » telles que Bud Light, Skol, Brahma, Antartica, Quilmes, Michelob Ultra, Harbin, Sedrin, Klinskoye, Sibirskaia Korona, Chernigivske, Hasseröder et Jupiler, entre autres.

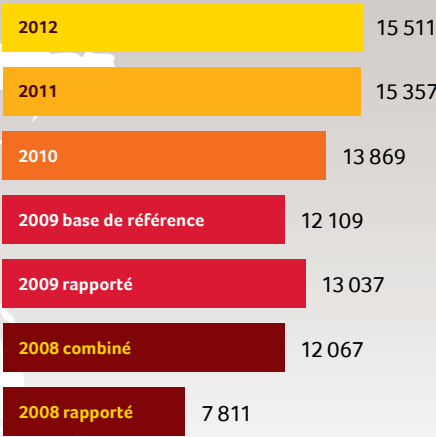
Basée à Leuven en Belgique, Anheuser-Busch InBev est présente dans 23 pays de par le monde et déploie ses activités à travers six Zones géographiques : l’Amérique du Nord, l’Amérique latine Nord, l’Amérique latine Sud, l’Europe de l’Ouest, l’Europe centrale & de l’Est et l’Asie-Pacifique, permettant aux consommateurs à travers le globe d’apprécier nos produits.

* Top 100 de BrandZ™ des marques mondiales ayant le plus de valeur en 2012

Contribution à l’EBITDA normalisé 2012 par région*

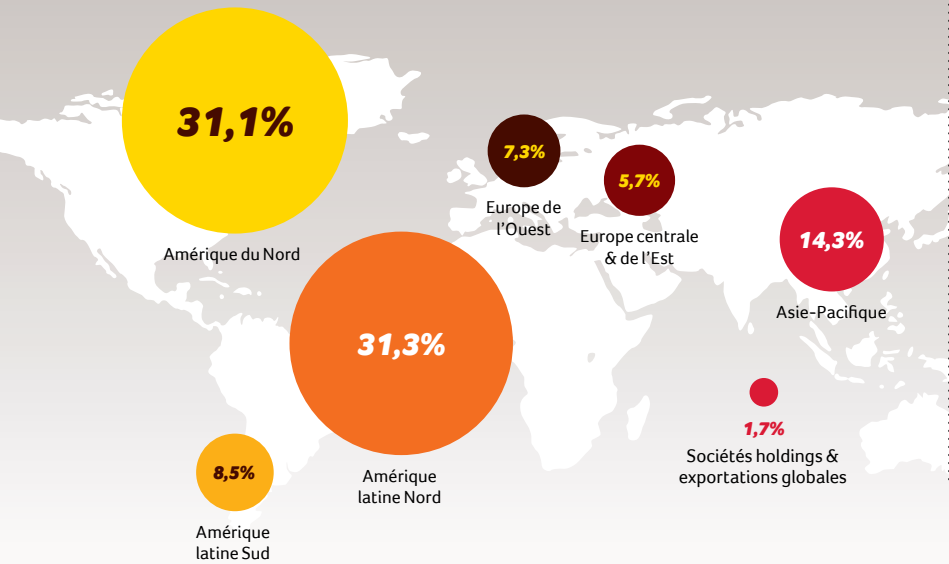


EBITDA normalisé (en millions d’USD)

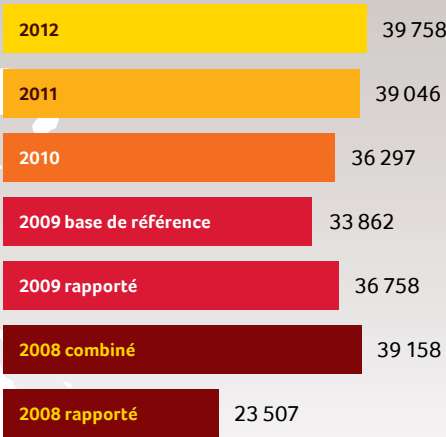


* Sociétés holdings et exportations globales non-incluses

Contribution aux volumes 2012 par région



Produits (en millions d’USD)



Chiffres clés

Les produits ont atteint 39 758 millions d'USD, soit une croissance interne de 7,2 %, et les produits/hl ont augmenté de 7,7 %.

Le volume des marques prioritaires a augmenté de 1,5%, représentant environ 70% des volumes de nos propres bières.

L'EBITDA a progressé de 7,7% pour atteindre 15 511 millions d'USD ; la marge EBITDA s'est élevée à 39,0%.

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs de capitaux propres a enregistré une hausse de 12,9% pour atteindre 7 283 millions d'USD, et le bénéfice par action (BPA) normalisé a augmenté de 4,04 USD à 4,55 USD.

Le ratio endettement net / EBITDA avant activités fusions & acquisitions est passé à 1,87x, en ligne avec notre engagement à rester en-deçà de 2,0x.

Millions d'USD, sauf indication contraire	2008 rapporté	2008 combiné ²	2009 rapporté	2009 base de référence ³	2010	2011	2012
Volumes (millions d'hl)	285	416	409	391	399	399	403
Produits	23 507	39 158	36 758	33 862	36 297	39 046	39 758
EBITDA normalisé	7 811	12 067	13 037	12 109	13 869	15 357	15 511
EBITDA	7 252	–	14 387	–	13 685	15 112	15 480
Bénéfice d'exploitation normalisé	5 898	9 122	10 248	9 600	11 165	12 607	12 765
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'Anheuser-Busch InBev	2 511	–	3 927	–	5 040	6 449	7 283
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'Anheuser-Busch InBev	1 927	–	4 613	–	4 026	5 855	7 243
Dettes financières nettes	56 660	–	45 174	–	39 704	34 688	30 114
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	5 533	–	9 124	–	9 905	12 486	13 268
Bénéfice normalisé par action (USD) ¹	2,51	–	2,48	–	3,17	4,04	4,55
Dividende par action (USD)	0,35	–	0,55	–	1,07	1,55	2,24
Dividende par action (euros)	0,28	–	0,38	–	0,80	1,20	1,70
Pay out ratio (%)	26,3	–	21,3	–	33,8	38,5	49,3
Moyenne pondérée d'actions ordinaires (en millions d'actions) ¹	999	–	1 584	–	1 592	1 595	1 600
Cours maximum de l'action (euros)	39,1	–	36,8	–	46,3	47,4	71,1
Cours minimum de l'action (en euros)	10,0	–	16,3	–	33,5	33,9	46,1
Cours de l'action à la date de clôture (euros)	16,6	–	36,4	–	42,8	47,3	65,7
Capitalisation du marché (millions d'USD)	36 965	–	84 110	–	91 097	98 315	138 716
Capitalisation du marché (millions d'euros)	26 561	–	58 386	–	68 176	75 983	105 209

1. Conformément à la norme IAS 33, les données historiques par action ont été ajustées pour l'année se terminant au 31 décembre 2007 par un ratio d'ajustement de 0,6252 suite à l'augmentation du capital par émission de droits réalisée en décembre 2008.

2. Vu la nature évolutive de la transaction avec Anheuser-Busch, nous présentons dans ce rapport annuel les volumes et résultats consolidés de 2008 jusqu'au bénéfice d'exploitation normalisé en incluant les chiffres financiers d'Anheuser-Busch pour les 12 mois de 2008 dans la colonne "2008 combiné".

3. Vu la nature évolutive des cessions réalisées au cours de l'année 2009 en vue de refinancer la dette encourue pour financer l'opération avec Anheuser-Busch, nous présentons les volumes et résultats consolidés de 2009 jusqu'à l'EBIT normalisé à titre de référence, en considérant que toutes les cessions ont été clôturées au 1er janvier 2009 et en rapportant certaines opérations intra-groupe dans les Activités d'exportation et sociétés holding.

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'Anheuser-Busch InBev, les commentaires contenus dans le présent Rapport annuel, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. En d'autres termes, les chiffres financiers sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d'une année à l'autre ainsi que d'autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l'entreprise.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent rapport, le terme "normalisé" renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, taux d'impôt effectif, bénéfice, bénéfice par action) avant éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents sont des produits ou des charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise. Ils sont présentés séparément à cause de leur importance afin de comprendre la performance sous-jacente durable de l'entreprise due à leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de l'entreprise mais devraient être plutôt utilisés en combinaison avec les normes IFRS comparables.





Table des matières

- 1 Introduction
- 2 Lettre aux Actionnaires
- 4 Une plateforme stratégique qui mérite son nom
- 16 L'innovation maintient la conversation au goût du jour
- 24 Un dialogue permanent avec les consommateurs
- 32 Notre devise :
Rêve-Collaborateurs-Culture
- 38 Œuvrer pour un Monde meilleur :
Une Conversation sur la Responsabilité
- 45 Rapport financier
- 149 Déclaration de gouvernance d'entreprise



Ouvrez l'encart pour avoir un aperçu de notre performance financière

**Une
conversation qui
se poursuit
sans cesse**

Aujourd'hui, tout comme en 1366, nous engageons des conversations avec les consommateurs sur ce qui compte pour eux : des bonnes bières, de bons moments et les amis, d'hier et d'aujourd'hui – et nous continuons à alimenter cette conversation grâce à l'innovation. Nous faisons cela en brassant nos produits avec un savoir-faire maintenu ; en lançant des innovations pour répondre tant à l'évolution des goûts qu'à un plus grand nombre d'occasions de consommation ; et en créant de liens avec des amateurs de bière à travers le sport, la musique, les médias sociaux et autres événements. Nous lançons également des conversations – et prenons des mesures en conséquence – qui devraient mener à un monde meilleur par les voies de la consommation responsable et d'initiatives en faveur de l'environnement et de la communauté. Le tout, en générant une croissance rentable et une valeur pour nos actionnaires qui valent la peine d'être évoquées.

A nos Actionnaires

Chez Anheuser-Busch InBev, nous sommes à la tête de notre secteur, avec une équipe de talents stimulée par notre plateforme *Rêve-Collaborateurs-Culture*, des marques appréciées par des millions de consommateurs et une position solide sur les principaux marchés brassicoles dans le monde. Nous construisons l'avenir en redéfinissant l'expérience du consommateur, en multipliant les occasions d'apprécier nos produits et en contribuant à un monde meilleur grâce à nos actions en matière de consommation responsable et nos initiatives en faveur de l'environnement et des communautés dans lesquels nous sommes actifs. De plus, nous cherchons à créer de nouvelles opportunités en innovant nos produits, nos emballages, nos processus et nos façons d'interagir et de créer des liens avec les consommateurs. *Mener, façonner, créer* – voilà comment nous respectons nos engagements envers nos consommateurs, clients, actionnaires, collaborateurs et communautés. Et c'est ainsi que nous nous développons.

Notre volonté d'être le leader de notre secteur, de façonner l'avenir et de créer des opportunités de croissance a généré d'excellents résultats en 2012. Les produits totaux ont augmenté de 7,2% pour atteindre 39,8 milliards d'USD, essentiellement grâce à un portefeuille de marques favorable et à nos initiatives de gestion des revenus. Les Coûts des Ventes ont augmenté de 5,4%, notre souci permanent d'optimiser l'efficacité opérationnelle et le rendement d'exploitation ayant partiellement compensé la hausse des prix des matières premières. Les frais commerciaux et de marketing affichent une hausse de 6,8% suite à nos nombreux investissements dans le développement de nos marques. L'EBITDA a progressé de 7,7%, tandis que la marge EBITDA a augmenté de 18 points de base pour atteindre 39,0%. Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs de capitaux propres a augmenté de 12,9% pour atteindre 7,3 milliards d'USD – soit 4,55 USD par action – par rapport à 6,45 milliards d'USD ou 4,04 USD par action en 2011. En ce qui concerne l'endettement, nous avons terminé l'année avec un ratio endettement net / EBITDA avant activités fusions & acquisitions de 1,87x, en ligne avec notre engagement d'atteindre 2,0x pour la fin 2012. Nos liquidités, comprenant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les lignes de crédit accordées, s'élevaient à 35,1 milliards d'USD fin 2012.

Notre équipe de 118 000 collègues a atteint ces résultats malgré l'incertitude qui règne sur la conjoncture mondiale, une hausse de l'accise dans certains pays et la volatilité sur les marchés des devises et des matières premières. Notre progression a été particulièrement forte sur nos trois principaux marchés : les Etats-Unis, le Brésil et la Chine. Une attention particulière attachée à l'innovation explique en grande partie notre succès, grâce, par exemple, à des lancements récents tels que Bud Light Platinum et Bud Light Lime *Lime-A-Rita* aux Etats-Unis, Stella Artois Cidre Pear au Royaume-Uni, Leffe Royale en Belgique et des innovations visuelles pour Skol au Brésil et Sibirskaya Korona en Russie, pour ne citer que quelques initiatives parmi de nombreuses autres au niveau mondial.

En juin 2012, nous avons annoncé l'accord pour acquérir les parts que nous ne possédons pas encore de Grupo Modelo au Mexique, pour quelque 20,1 milliards d'USD. Le groupe combiné devrait obtenir une position de leader dans le secteur, avec un volume annuel de bière s'élevant environ à 400 millions d'hectolitres. Nous deviendrions le brasseur numéro un au Mexique, quatrième pool de bénéfices du secteur brassicole et deuxième économie d'Amérique latine. Corona deviendrait l'une de nos marques phares mondiales aux côtés de Budweiser et rejoindrait les marques mondiales Stella Artois et Beck's. Nous prévoyons une synergie de coûts annuelle d'au moins 1 milliard d'USD qui s'échelonnera sur une période allant de trois à quatre ans, ainsi qu'une synergie de flux de trésorerie de 500 millions d'USD, due essentiellement au fonds de roulement, qui devrait apparaître d'ici deux ans. Grupo Modelo étant un de nos principaux partenaires depuis plus de 20 ans, nous sommes certains que ce nouveau chapitre dans notre relation produira les résultats attendus, créera de la valeur pour nos actionnaires, et ravira les consommateurs du monde entier qui apprécient la bonne bière.

En outre, nous avons annoncé en février 2013 un accord revu avec Constellation Brands, prévoyant l'acquisition par Constellation Brands de la brasserie Piedras Negras de Grupo Modelo au Mexique et l'octroi à

Crown Imports d'une licence perpétuelle et exclusive pour les marques de Grupo Modelo produites au Mexique et distribuées par Crown aux Etats-Unis, d'une valeur de 2,9 milliards d'USD, sous réserve d'un ajustement ultérieur à la conclusion de la transaction. Comme nous l'avons annoncé en juin 2012, AB InBev a accepté de céder à Constellation Brands la participation de 50% de Grupo Modelo dans Crown pour un montant de 1,85 milliards d'USD. Les modalités du rapprochement d'AB InBev et de Grupo Modelo, annoncé en juin 2012, demeurent inchangées.

Le rapprochement avec Grupo Modelo fait toujours l'objet d'une action intentée par le Ministère de la Justice Américain. L'accord revu avec Constellation reste soumis à la finalisation de la transaction avec Modelo, ainsi qu'aux autorisations réglementaires en vigueur aux Etats-Unis et au Mexique et d'autres conditions de clôture d'usage.

Nous avons également formé une alliance stratégique avec Cervecería Nacional Dominicana S.A. (CND) en mai 2012, combinant nos activités respectives et créant ainsi la société de boissons numéro un dans les Caraïbes. L'entreprise combinée regroupe des activités de production de bière, boissons malt et non alcoolisées en République dominicaine, à Antigua, à Saint-Vincent et à la Dominique, ainsi que des activités d'exportation vers 16 autres pays des Caraïbes, les Etats-Unis et l'Europe.

S'il est vrai que notre priorité reste la stimulation de la croissance interne de nos activités existantes, ces transactions reflètent nos efforts pour étendre notre empreinte dans les marchés globaux de la bière, pour augmenter l'envergure de notre portefeuille de marques et pour générer une hausse des produits et des bénéfices.

Leader de notre branche

En 2012, nous nous sommes maintenus en tête de notre secteur grâce à notre solide portefeuille de marques prioritaires, notre part de marché leader sur les principaux marchés globaux de la bière et nos investissements pour développer la capacité de production afin de soutenir notre croissance.

Notre stratégie axée sur les marques prioritaires est essentielle pour notre position de leader. Les volumes de nos marques prioritaires, qui représentent environ 70% de nos volumes totaux des bières au niveau mondial, affichent une hausse de 1,5% en 2012, tandis que ceux de nos marques mondiales Budweiser, Stella Artois et Beck's ont progressé de 4,1%. Les ventes Budweiser en dehors des Etats-Unis représentent aujourd'hui plus de 51% du volume Budweiser mondial, ce qui s'explique par une croissance solide en Chine, une forte augmentation des volumes de vente de Bud en Russie et des progressions dans le segment premium au Brésil. Le lancement de Bud en Ukraine a également donné d'excellents résultats puisque la marque y a déjà atteint une part de marché de 1%. Stella Artois a réalisé une croissance à deux chiffres aux Etats-Unis, a augmenté ses volumes de presque 50% au Brésil, et a enregistré une excellente croissance en Russie. Beck's a enregistré de bon résultats en Allemagne et en Chine. Parmi les autres performances solides de nos marques prioritaires, mentionnons la famille Bud Light aux Etats-Unis et au Canada, Michelob Ultra aux Etats-Unis, Antarctica au Brésil, Harbin en Chine et Hasseröder en Allemagne.

Les progrès enregistrés sur nos marchés clés – les Etats-Unis, le Brésil et la Chine – apportent une preuve supplémentaire de notre leadership mondial. Pour la première fois depuis 2008, nos volumes ont progressé aux Etats-Unis et la part de marché semble se stabiliser, avec des gains pour la famille Bud Light, Michelob Ultra, Stella Artois et Shock Top. Au Brésil, les volumes de nos propres bières ont progressé de 2,5%, pour atteindre une part de marché de 68,5%. Nos marques premium, dont les marques mondiales Budweiser et Stella Artois, ainsi que les marques premium nationales Bohemia et Original, ont continué d'enregistrer une croissance nettement supérieure à celle du marché dans son ensemble. Nos volumes ont progressé de 1,9% en Chine et notre part de marché a également évolué à la hausse, malgré une année difficile pour le secteur en raison des mauvaises conditions météorologiques. Budweiser a consolidé sa position de marque premium numéro un en Chine, avec une croissance à deux chiffres en termes de volumes.

« Notre volonté d'être leader dans notre secteur, de façonner l'avenir et de créer des opportunités a produit d'excellents résultats en 2012. »

Dans le monde entier, nous investissons dans notre capacité de production afin d'étendre notre leadership. En Chine, nous avons conclu un accord pour acquérir des participations majoritaires dans quatre brasseries et avons créé de nouvelles brasseries dans les provinces de Fujian et Henan en 2012, l'ouverture de quatre nouvelles brasseries supplémentaires étant prévue au cours des deux prochaines années. Nous augmentons également notre capacité au Brésil en prévision de la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014™. Fin 2011, nous avons ouvert une nouvelle brasserie à Pernambuco, dans le Nord-Est du pays, et annoncé la construction d'une nouvelle brasserie à Paraná dans le Sud, qui ouvrira ses portes en 2014.

Façonner l'avenir

L'entreprise joue un rôle important dans la construction de l'avenir en s'efforçant de créer un environnement propice à la croissance à long terme de notre activité et de notre secteur, tout en contribuant à un Monde Meilleur.

Le développement de marques mondiales solides est un élément clé de nos efforts visant à façonner l'avenir de notre activité. Dans notre portefeuille de plus de 200 marques, nos trois marques mondiales – Budweiser, Stella Artois et Beck's – ont un plus grand potentiel en termes de contribution à notre croissance. Nous investissons donc dans nos marques mondiales, en les lançant sur davantage de marchés, en augmentant notre capacité de répondre à une demande en hausse, et en utilisant des techniques marketing et publicitaires innovantes afin de tisser des liens forts avec les consommateurs.

La « premiumisation » est un autre élément clé de ce processus. Etant donné que nous nous efforçons de satisfaire l'intérêt grandissant des consommateurs pour les produits premium, la modification de notre mix aura un impact positif sur nos produits et marges. Budweiser a obtenu une part de marché significative dans le segment premium, dans des pays aussi variés que la Chine, le Brésil et la Russie. Aux Etats-Unis, Stella Artois et Shock Top sont des marques premium performantes et nous lançons les bières artisanales Goose Island à l'échelle nationale. Pour comprendre l'importance des marques premium, il faut savoir qu'en Chine uniquement, le segment premium se développe 2,5 fois plus vite que le secteur dans son ensemble.

Créer un avenir meilleur pour nos activités passe également par le fait d'élargir le choix offert aux consommateurs. Nous utilisons nos connaissances approfondies des préférences des consommateurs pour mettre au point de nouveaux produits qui pourront être appréciés, de façon responsable, à de multiples occasions. Ceci a donné lieu à un nombre d'innovations, y compris des produits plus spécifiquement conçus pour la vie nocturne, telles que des boissons rafraîchissantes servies avec des glaçons et des alternatives sans alcool.

Nous pensons que nos efforts pour développer les marques mondiales ainsi que le segment premium, pour offrir un plus grand choix aux consommateurs, et pour partager avec eux davantage d'occasions d'apprécier nos produits contribueront au succès à long terme d'AB InBev et du secteur brassicole.

La principale contribution que nous pouvons faire pour construire l'avenir est notre engagement à réaliser notre rêve d'être **la Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur**. Nous endossons un rôle de leader dans la promotion de la consommation responsable, la protection de l'environnement, et en faisant la différence au sein de nos communautés. En 2012, nous avons continué à organiser des campagnes de consommation responsable sur chacun de nos marchés, et avons atteint des objectifs environnementaux ambitieux. Nous avons également continué à soutenir les communautés en aidant les victimes de catastrophes, en organisant des activités bénévoles, en offrant un appui financier ainsi qu'en créant de l'emploi et des activités économiques.

Créer de nouvelles opportunités de croissance

Dans toute l'entreprise, nous nous efforçons de stimuler l'innovation et de créer de nouvelles opportunités – non seulement dans le domaine de nos produits et emballages, mais aussi en nous rapprochant des consommateurs et en optimisant sans cesse les processus opérationnels.

Nous avons lancé avec succès des produits visant à animer la vie nocturne, tels que Bud Light Platinum, Quilmes *Night*, et la cannette Budweiser « Gambei » en Chine. Bud Light Lime *Lime-A-Rita*, destinée aux amateurs de boissons plus fruitées, est l'une de nos nouvelles introductions qui connaît la croissance la plus rapide dans le secteur. Nous avons innové dans la catégorie du cidre avec Stella Artois Cidre et Stella Artois Cidre Pear. Nous avons aussi une gamme de produits pour ceux qui préfèrent les boissons non-alcoolisées, avec entre autres Quilmes Lieber, Jupiler Force et Hoegaarden 0,0. La mise à jour des emballages, comme la canette au design « nœud papillon » de Budweiser ou la canette calice Stella Artois, incite les consommateurs à voir nos produits sous un angle nouveau.

Nous utilisons beaucoup les médias sociaux et numériques pour créer des liens avec les consommateurs. Nos marques ont attiré quelque 60 millions de fans sur nos pages des médias sociaux et dans nos bases de données de clients. Nous créons aussi des expériences uniques qui rapprochent les consommateurs de leurs marques préférées. Citons par exemple Budweiser Music Kingdom en Chine, nos sponsorings de grands événements sportifs comme la Coupe du Monde de la FIFA™ et la National Football League (NFL) aux Etats-Unis, ou encore la compétition annuelle Stella Artois World Draught Masters.

A l'heure de créer des opportunités, nos collaborateurs sont notre atout le plus précieux. Chaque jour, ils viennent travailler animés par une fierté d'appartenance et une passion pour l'excellence. Notre rêve de devenir la meilleure entreprise brassicole dans un monde meilleur inspire notre culture d'« ownership », dans laquelle les collaborateurs endossent la responsabilité d'atteindre des résultats exceptionnels.

Prévisions pour l'avenir

Alors que nous nous attendons à ce que 2013 soit une autre année marquée par des défis et de l'incertitude vu le contexte économique mondial, nous allons continuer à œuvrer pour développer notre activité et la valeur actionnariale à long-terme. Pour y parvenir, nous suivrons notre modèle de gestion, qui a fait ses preuves: investir dans la croissance des volumes, maintenir une discipline stricte en matière de coûts et viser l'amélioration des marges. Nous nous efforcerons de dynamiser le marché de la bière, en élargissant notre position sur les principaux marchés, en renforçant nos marques et nos relations avec les consommateurs, et en améliorant notre flux de trésorerie pour le réinvestir dans la croissance.

Nous remercions les consommateurs du monde entier qui apprécient nos marques, les actionnaires qui croient en nous et en nos collaborateurs sans qui rien ne serait possible. Nous tenons aussi à remercier Peter Harf, qui a quitté ses fonctions de Président du Conseil en avril 2012 et qui a dirigé l'entreprise au cours d'une période cruciale de son développement. Nous sommes impatients de vous faire part de nos futurs progrès.

Carlos Brito
Chief Executive Officer

Kees J. Storm
Chairman of the Board






1/ **Une plateforme stratégique qui mérite son nom**

Chez Anheuser-Busch InBev, toute discussion traitant de nos perspectives à long-terme est basée sur notre modèle de gestion clairement défini.

« Notre plateforme stratégique tire sa force de notre devise
Rêve, Collaborateurs, Culture pour stimuler une croissance
rentable et la création de valeur durable sur le long terme. »

Nous avons bâti notre plateforme stratégique sur les piliers suivants pour créer une valeur durable grâce à la croissance du chiffre d'affaires, la maîtrise des coûts et l'amélioration de la rentabilité :

- Notre plateforme unique *Rêve-Collaborateurs-Culture* soutient la mise en œuvre de nos stratégies. Chez AB InBev, nous partageons le rêve de devenir la **Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur**. Cela nous inspire à viser plus haut et d'aller plus loin, sans jamais compromettre l'intégrité, la qualité ou les résultats. Pour nous aider à concrétiser notre rêve, nous tâchons de recruter et de retenir les meilleurs éléments et de leur donner l'opportunité de développer leurs compétences et d'exploiter pleinement leur potentiel. Nous favorisons également une culture d'« ownership », axée sur la croissance et la création de valeur à long terme.
- Nous voulons avoir un rôle de *leader* dans notre activité et dans notre branche. « Leadership » signifie pour nous construire une société de biens de consommation du 21^e siècle, ayant la taille et les ressources requises pour s'imposer face à la concurrence au niveau mondial. Cela signifie également

participer aux efforts visant à dynamiser et à assurer la pérennité du marché de la bière.

- Notre position de leader sur les *marchés* clés constitue un autre pilier stratégique. Grâce à notre stratégie axée sur les principaux pools de volumes et de bénéfices au niveau mondial, nous avons acquis une belle part de marché aux Etats-Unis, au Brésil et en Chine, et opérons dans 23 pays. Ces marchés très diversifiés traduisent notre souhait d'avoir une présence équilibrée sur aussi bien les marchés développés que les marchés émergents.
- Nous figurons parmi les sociétés de biens de consommation ayant le portefeuille de *marques* le plus solide, puisqu'il compte 14 marques dont la valeur de vente au détail est estimée à plus d'1 milliard d'USD et six des dix marques de bière ayant le plus de valeur au monde, selon le classement BrandZ™. Notre stratégie vise en priorité à améliorer la santé des marques et à stimuler les volumes de nos marques prioritaires, en offrant davantage de choix au consommateur, en créant de nouvelles occasions d'apprécier nos marques et en cherchant de nouveaux moyens d'entrer en contact avec les consommateurs.

- La solide *discipline financière* a toujours été un élément important de notre modèle d'entreprise. Nous procédons à des benchmark étendus et mesurons notre performance par rapport à nos objectifs: l'augmentation des produits, l'accroissement des marges et la création de flux de trésorerie importants, tout en consolidant nos bases financières grâce à des réductions supplémentaires de l'endettement. L'efficacité opérationnelle est un aspect clé de notre approche et nous permet de convertir des « moyens financiers non productifs » dans des domaines tels que les frais administratifs généraux en « moyens financiers productifs », qui seront réinvestis dans la croissance et le rapprochement avec les clients.

Nous sommes certains que ce modèle de gestion qui a fait ses preuves continuera à soutenir nos progrès, alors que nous œuvrons pour concrétiser notre rêve, en réalisant une croissance rentable et durable ainsi qu'en accroissant la valeur actionnariale, tout en allouant des ressources pour créer un impact positif dans les domaines de la consommation responsable, de la gestion de l'environnement et du soutien aux communautés.

1 / Une plateforme stratégique qui mérite son nom

Nos marques s'adressent à des millions de consommateurs de par le monde. Nous croyons que notre portefeuille, qui comprend plus de 200 marques, est le plus solide du secteur. Nous avons 14 marques dont la valeur de vente au détail est estimée à plus d'1 milliard d'USD et six marques – Bud Light, Budweiser, Skol, Stella Artois, Brahma et Beck's – figurant parmi les 10 marques de bière ayant le plus de valeur au monde, suivant le classement BrandZ™.

En tant que développeurs de marques engagés et efficaces, nous consacrons la majorité de nos ressources et de nos efforts aux marques qui, d'après nous, ont le plus grand potentiel de croissance et de profit, que nous appelons nos marques prioritaires :

- *Marques mondiales* – Budweiser, Stella Artois et Beck's
- *Marques multi-pays* – Leffe et Hoegaarden
- *Championnes locales* – marques qui dominent leurs marchés respectifs

Les marques prioritaires représentaient en 2012 environ 70% de notre volume total et ont enregistré une hausse des volumes de 1,5% – soit un taux de croissance supérieur à celui du secteur et de l'ensemble de notre portefeuille de marques.

Marques mondiales

Budweiser

Budweiser est une bière blonde américaine créée par Adolphus Busch en 1876. Aujourd'hui, le slogan "Grab Some Buds" attire une nouvelle génération de consommateurs qui aiment partager de bons moments, et Budweiser est réellement devenue une marque mondiale. La marque est en progression constante, mais chaque cuvée reste fidèle à la recette familiale originale utilisée par cinq générations de Maîtres Brasseurs de la famille Busch. Budweiser est une bière de corps moyen, pleine de saveurs, tonifiante et pure, avec un mélange d'arômes de houblon américain et européen et brassée pour obtenir un équilibre parfait entre saveur et fraîcheur.

Stella Artois

Emblème mondiale de valeur et de qualité suprêmes, Stella Artois est la bière belge la plus vendue dans le monde et est distribuée dans près de 100 pays. Le riche héritage de Stella Artois remonte à 1366 et trouve ses origines dans la ville belge de Leuven. Sa saveur pleine et son goût pur et tonifiant en font la meilleure pils de luxe. L'art de déguster la Stella Artois repose sur les meilleurs ingrédients, le rituel de service rigoureux en 9 étapes, et le magnifique verre calice qui fait ressortir ce que la Stella Artois a de meilleur.

Beck's

Le numéro 1 mondial des bières allemandes, Beck's, est reconnue pour sa qualité sans concession. Elle est brassée aujourd'hui comme elle l'était en 1873, suivant un processus de brassage minutieux et une recette n'utilisant que quatre ingrédients naturels : de l'orge, du houblon, de la levure et de l'eau. Beck's respecte les normes de qualité les plus strictes du « Reinheitsgebot » allemand (décret sur la pureté de la bière). L'esprit de Beck's inspire les consommateurs à rester fidèles à eux-mêmes, à faire leurs propres choix et à profiter de la liberté de vivre leur vie en suivant leurs ambitions.

Marques multi-pays

Leffe

Faisant rimer exception avec perfection, Leffe rassemble les gens pour qu'ils partagent et apprécient des instants uniques. L'histoire de la Leffe débute en 1240, lorsqu'elle était brassée par des moines et la Leffe est aujourd'hui partagée et appréciée par les consommateurs de plus de 80 pays du monde.

Hoegaarden

Cette authentique bière blanche belge brassée pour la première fois en 1445 est le produit d'un processus de brassage unique et complexe. Cette bière, déjà à haute fermentation, refermente dans la bouteille, ce qui lui donne son apparence pâle et trouble caractéristique. Le goût de la Hoegaarden est unique également : aigre-doux, agrémenté d'une pointe d'amertume, d'une note épicée de coriandre et d'un soupçon d'orange.



Une

stratégie

de marques

ciblée

Championnes
locales

Bud Light est réputée pour son goût rafraîchissant et son arôme pur et subtil de houblon qui en ont fait la bière légère préférée dans le monde.



Michelob Ultra offre l'équilibre parfait entre rafraîchissement vivifiant, d'une part, et clarté et légèreté, d'autre part ; elle s'adresse aux adeptes d'un mode de vie sain et sportif.



Skol est la première bière sur le marché brésilien et la 4^e marque la plus vendue au monde, qui correspond au style de vie des consommateurs : sociable, innovant et toujours convivial.



Brahma est née au Brésil en 1888. La marque incarne la sensibilité brésilienne, alliant un esprit dynamique, diligent et un don naturel pour la vie.



Antarctica est réputée pour sa qualité irréprochable, gage de moments agréables entre amis. Elle est la 3^e marque la plus vendue au Brésil.



Quilmes est la bière des personnes qui savent apprécier le bonheur d'être ensemble – en Argentine et ailleurs. C'est la bière de prédilection des personnes qui accordent beaucoup d'importance à la famille et à l'amitié, qui aiment s'amuser et partager.



Jupiler est la bière la plus populaire en Belgique, et est particulièrement appréciée par les esprits courageux, sûrs d'eux et aventuriers.



Hasseröder est une bière blonde classique et la première marque nationale de sa catégorie en Allemagne, et est souvent associée aux sports et aux activités en plein air.



Klinskoye, marque solide sur le marché russe, se distingue par son goût franc et la douce amertume du houblon.



Sibirskaya Korona (Siberian Crown) est devenue une marque de luxe nationale très connue en Russie. Elle est dotée d'une image évoquant la passion des Russes pour la bière à la saveur intense et substantielle.



Chernigivske est la bière qui symbolise la fierté nationale de l'Ukraine, la force, la confiance en soi, le respect et l'amitié sincère.



Harbin, issue de la plus ancienne brasserie du Nord de la Chine, utilise un mélange unique de houblon chinois « Qindao Dahua » et de variétés de houblon européennes, qui lui donnent son arôme nuancé et sa finale tonifiante.



Sedrin, créée dans la province chinoise de Fujian, est appréciée par les groupes d'amis qui partagent le goût de l'excellence.



Umna skol bem galds atē
zw. Sonnabend
Черноголовое
und ein kühles Hass
eben - Kaltes Bier, warmer Kamin :-))

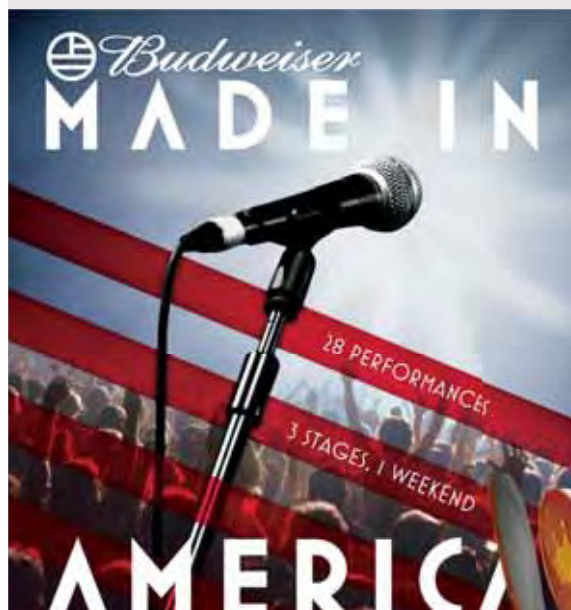
1 / Une plateforme stratégique qui mérite son nom

L'héritage de Budweiser, synonyme de qualité et d'uniformité – ainsi que son association aux grandes valeurs américaines que sont l'art de célébrer la vie et l'optimisme – l'ont aidée à devenir la première véritable marque nationale aux Etats-Unis. Ces mêmes valeurs sous-tendent notre démarche visant à faire de Budweiser la première marque de bière véritablement mondiale. Les amateurs de bière dans plus de 85 pays aussi différents que le Brésil, la Chine, la Russie et le Royaume-Uni apprécient et parlent d'une marque qui est toujours brassée pour obtenir l'équilibre parfait entre saveur et fraîcheur, exactement comme Adolphus Busch l'a fait pour la première fois en 1876. Vu sa popularité mondiale, Budweiser a été désignée la marque de bière ayant le plus de valeur au monde par le *Global BrandZ Report* de 2012.

Nous faisons découvrir l'expérience Budweiser aux nouveaux consommateurs dans le monde entier, tout en rafraîchissant notre message auprès des amateurs de longue date. Nos initiatives comprennent le lancement et le développement de la marque sur les marchés émergents, le sponsoring d'événements sportifs et musicaux pour promouvoir Budweiser auprès de fans du monde entier, ainsi que des innovations en termes de produits, d'emballage et de marketing aux Etats-Unis et ailleurs. Autant d'actions qui donnent une nouvelle impulsion au développement de la marque. Les volumes de Budweiser ont augmenté de 6,3% en 2012, les marchés internationaux en tête. En effet, plus de 51% des volumes de la marque sont aujourd'hui vendus en dehors du marché domestique.

En Chine, Budweiser a lancé de nouveaux emballages pour saluer la tradition chinoise qui consiste à trinquer avec les amis en criant "Ganbei!" Un porte-canettes spécial en forme de couronne contient des mini-canettes de Budweiser, à déguster lors d'une soirée sympathique entre amis.

Budweiser est la marque de bière de luxe numéro un en Chine, en termes de volume. Nous augmentons notre capacité de brassage au travers de la Chine pour répondre à la demande future attendue.



Aux Etats-Unis, nous avons mis sur pied le festival de musique "Budweiser Made in America", animé par Jay-Z. Ce festival de deux jours, qui s'est déroulé le week-end du « Labor Day » au Fairmont Park de Philadelphie, proposait un mix de genres musicaux: rock, hip-hop, R&B, latino et électronique. Jay-Z lui-même était en tête d'affiche, et les festivaliers ont également pu voir Drake, Skrillex, Pearl Jam, Run DMC, Passion Pit, Janelle Monae, The Hives, Calvin Harris et Miley Snow. Made in America a été diffusé en direct sur YouTube et Pandora, et la vente des billets a permis de réunir des fonds pour la United Way.

Aux Etats-Unis, des plateformes telles que « Budweiser Made in America » et notre sponsoring de la Major League de Baseball contribuent, entre autres, à renforcer l'attrait de la marque dans le groupe d'âge important des 21-27 ans.



Notre marque phare mondiale



Depuis son lancement au Brésil en 2011, Budweiser est rapidement devenue l'une des principales marques internationales du pays. Nos volumes de Budweiser au Brésil continuent de grimper et la distribution a doublé depuis le premier trimestre 2012. Pour le lancement de la marque au Brésil, nous avons créé une publicité innovante avec un morceau original enregistré par will.i.am du groupe The Black Eyed Peas. Le morceau, qui s'inspire de Budweiser, a été enregistré sur des disques vinyles et a ensuite été inséré dans des publicités dans des magazines brésiliens.



Au Canada, Budweiser est leader du marché dans la tranche des jeunes adultes entre l'âge légal de boire et 24 ans avec des tendances favorables quant à la santé de la marque. Grand supporter de hockey, Budweiser sponsorise une foule d'activités tout au long de la saison et propose même une rubrique 'actualités' concernant les principales équipes de hockey canadiennes.



Les volumes en Russie ont augmenté de plus de 46% en 2012 par rapport à l'année précédente, grâce entre autres aux programmes de marché efficaces. Nous avons également lancé Bud en Ukraine début 2012 et avons rapidement atteint une part de marché de 1%.



46%



Budweiser s'est bien portée au Royaume-Uni au cours de l'année écoulée, avec une reconnaissance de la marque favorisée par notre sponsoring de la FA CUP et par le lancement à cette occasion d'un emballage à édition limitée.



Nous continuons à utiliser des emballages innovants pour rafraîchir la marque et inviter les consommateurs à avoir un nouveau regard sur leur favorite de longue date. Nous lancerons en 2013 une nouvelle canette révolutionnaire pour Budweiser, avec la forme du logo « nœud papillon » de la marque. Elle sera disponible en pack spécial de 8 canettes.

Le concours "Project 12" permettait aux consommateurs américains de choisir une nouvelle recette Budweiser. Nous avons demandé à nos douze Maîtres Brasseurs en Amérique de créer une recette de bière nouvelle et unique, tout en rendant hommage aux valeurs traditionnelles de Budweiser. Parmi les recettes brassées en petite quantité, nous en avons choisi six pour une campagne d'échantillonnage destinée aux consommateurs, et avons demandé à ces derniers de voter en ligne pour leur recette préférée. C'est le lot #91406, de notre brasserie de Los Angeles, qui a été élu par les consommateurs; le produit sera lancé en 2013 aux Etats-Unis sous le nom de Budweiser Black Crown.



1 / Une plateforme stratégique qui mérite son nom

Nos

10

meilleurs

marchés

Notre position de leader sur les marchés de la bière les plus importants et les plus rentables instaure un dialogue avec les consommateurs du monde entier. Nos activités s'étendent sur 23 pays à travers six Zones géographiques couvrant l'Amérique du Nord, l'Amérique latine Nord, l'Amérique latine Sud, l'Europe de l'Ouest, l'Europe centrale & de l'Est et l'Asie-Pacifique. Nous nous classons en première ou deuxième position sur nombre de marchés clés de la bière. Notre présence est particulièrement forte – et elle s'étend encore – dans les trois pays qui représentent plus de 40% des principaux marchés de la bière mondiaux et des principaux pools de bénéfices : les Etats-Unis, le Brésil et la Chine.

1. Allemagne: volumes y compris la Suisse et l'Autriche; position de marché basée sur les données du secteur de la grande distribution
2. Royaume-Uni : volumes y compris l'Irlande ; position de marché basée sur les données du secteur de la grande distribution
3. Russie : position de marché basée sur les données du secteur de la grande distribution
4. Dont 18 sites de production mixtes bières/boissons non-alcoolisés
5. Dont 15 sites de production mixtes bières/boissons non-alcoolisés
6. Dont 3 sites de production mixtes bières/boissons non-alcoolisés
7. Produit sous licence ou embouteillé sous accord d'embouteillage exclusif



AB InBev dans le monde	402 631	—
AB InBev bières	354 876	—
AB InBev non-bières	47 755	—

Amérique du Nord

Etats-Unis	115 856	47,6%
Canada	9 283	40,6%

Amérique latine Nord

Brésil bières	86 692	68,5%
Brésil non-bières	30 794	18,1%

Amérique latine Sud

Argentine bières	13 649	77,7%
Argentine non-bières	10 940	21,8%

Europe de l'Ouest

Belgique	5 081	56,3%
Allemagne ¹	8 672	9,4%
Royaume-Uni ²	8 797	17,8%

Europe central & de l'Est

Russie ³	13 519	15,6%
Ukraine	9 266	34,0%

Asie-Pacifique

Chine	57 470	13,4%
-------	--------	-------

Position de marché 2012	Nombre de sites de production	Noms commerciaux	Marques mondiales	Marques multi-pays	Marques locales
—	141	Anheuser-Busch InBev, AB InBev			
—	129 ⁴				
—	12				
No. 1	13	Anheuser-Busch Companies	Budweiser, Stella Artois, Beck's	Hoegaarden, Leffe	Bass, Brahma, Bud Light, Busch, Michelob, Natural Light
No. 1	6	Labatt Breweries of Canada	Budweiser, Stella Artois, Beck's	Hoegaarden, Leffe	Alexander Keith's, Bass, Bud Light, Kokanee, Labatt, Lucky, Lakeport, Oland
No. 1	26 ⁵	Companhia de Bebidas das Américas—AmBev	Budweiser, Stella Artois	Hoegaarden, Leffe	Antarctica, Bohemia, Brahma, Skol
No. 2	5	Companhia de Bebidas das Américas—AmBev			Guaraná Antarctica, Pepsi ⁷
No. 1	5 ⁶	Cervecería y Maltería Quilmes	Budweiser, Stella Artois	Hoegaarden, Leffe	Andes, Brahma, Norte, Patagonia, Quilmes
No. 2	4	Cervecería y Maltería Quilmes			Pepsi ⁷ , 7UP ⁷ , H2OH!
No. 1	4	InBev Belgium	Bud, Stella Artois, Beck's	Hoegaarden, Leffe	Belle-Vue, Jupiler, Vieux Temps
No. 2	4	Anheuser-Busch InBev Deutschland	Beck's	Hoegaarden, Leffe	Diebels, Franziskaner, Haake-Beck, Hasseröder, Löwenbräu, Spaten, Gilde
No. 1	3	AB InBev UK	Budweiser, Stella Artois, Beck's	Hoegaarden, Leffe	Bass, Boddington's, Brahma, Whitbread, Mackeson
No. 3	8	SUN InBev Russia	Bud, Stella Artois, Beck's	Hoegaarden, Leffe	Bagbier, Brahma, Klinskoye, Löwenbräu, Sibirskaya Korona, T, Tolstiak
No. 1	3	SUN InBev Ukraine	Bud, Stella Artois, Beck's	Hoegaarden, Leffe	Chernigivske, Rogan, Yantar
No. 3	36	Anheuser-Busch InBev China	Budweiser, Stella Artois, Beck's	Hoegaarden, Leffe	Double Deer, Harbin, Jinling, Jinlongquan, KK, Sedrin, Shiliang

« Nous avons une forte présence sur les principaux marchés de la bière mondiaux et dans les principaux pools de bénéfices. »

Amérique du Nord

Bud Light Platinum et Bud Light Lime Lime-A-Rita : les nouvelles marques de bière No 1 et No 2 de l'année aux Etats-Unis.

En 2012, plusieurs innovations ont suscité l'enthousiasme des consommateurs américains et entraîné la croissance de plusieurs marques et une stabilisation des parts de marché. Mentionnons les performances remarquables de Bud Light Platinum et Bud Light Lime Lime-A-Rita, les nouvelles marques de bière No 1 et No 2 de l'année.* Résultat : la famille Bud Light a augmenté sa part de marché aux Etats-Unis. On enregistre également des hausses de part de marché pour Michelob Ultra, Stella Artois, Shock Top et d'autres marques premium, ce qui a généré une amélioration du portefeuille de marques. Des programmes de marketing créatifs ont englobé une campagne présentant Shock Top comme « The Official Beer of the End of the World™ » (la bière officielle de la fin du monde) qui a fait fureur sur YouTube.

Le Canada a accueilli cette année la finale mondiale du Stella Artois World Draught Masters ; à cette occasion, des connaisseurs du monde entier se sont affrontés au célèbre Chalet du Mont Royal à Montréal. Au Canada, Budweiser est leader du marché dans la tranche des jeunes adultes entre l'âge légal de boire et 24 ans, et Bud Light affiche également une bonne croissance.

Les volumes totaux en Amérique du Nord ont augmenté de 0,6% en 2012 ; l'EBITDA a progressé de 2,4% et la marge EBITDA a atteint 41,8%.

* IRI syndicated data, cumulées jusqu'au 30 juin 2012.



Amérique latine Sud

Stella Artois est la bière premium détenant la plus grande part de marché en Argentine.

Les résultats de la Zone se caractérisent par une hausse de la part de marché en Argentine, au Chili et en Uruguay, et les excellents résultats de la marque mondiale Stella Artois. Le lancement de Quilmes Night, créée spécifiquement pour les occasions de consommation nocturnes, a été accueilli positivement. D'autres innovations ont été lancées, dont Quilmes 1890 et Stella Artois Noire en Argentine et Brahma Sub-Zero au Paraguay.

Les volumes de bière en Amérique latine Sud ont augmenté de 0,1% en 2012 ; l'EBITDA a progressé de 21,9% et la marge EBITDA a atteint 47,4%.

Amérique latine Nord

Budweiser se confirme comme l'une des principales marques premium au Brésil.

Parmi les faits marquants de l'année en Amérique latine Nord, citons la poursuite de nos investissements dans les marques prioritaires Skol, Brahma et Antarctica. Des initiatives comme la nouvelle identité visuelle de Skol et la croissance continue de produits tels qu'Antarctica Sub-Zero démontrent nos efforts pour attirer de nouveaux clients. Quant à la bouteille en verre consignée exclusive de 300 ml, elle a été très bien accueillie. Une zone « Pit Stop » spéciale dans les épiceries offre une vitrine pour nos marques. Depuis son lancement au Brésil, Budweiser a poursuivi son ascension et atteint presque les volumes de nos marques premium nationales. Les volumes Stella Artois ont augmenté de presque 45%. Nous sommes également enthousiasmés par notre alliance avec Cervecería Nacional Dominicana (CND), qui a ajouté la célèbre marque Presidente à notre portefeuille et qui renforcera notre position sur les marchés de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

Les volumes de bière en Amérique latine Nord ont augmenté de 2,7% en 2012 ; l'EBITDA a progressé de 14,2% et la marge EBITDA a atteint 50,6%. Les produits par hl de bière ont enregistré une hausse grâce à notre gestion de produits, au portefeuille des marques premium et à une augmentation de la distribution directe.



Europe de l'Ouest

La croissance de nos championnes locales a entraîné une hausse de la part de marché en Allemagne, en France et aux Pays-Bas.

Malgré les pressions économiques qui ont freiné la croissance dans la Zone Europe de l'Ouest, nous avons progressé dans un certain nombre de domaines. La part de marché a augmenté en Allemagne, en France, en Italie et aux Pays-Bas et est restée stable en Belgique. Les marques en croissance comprenaient Beck's et Hasseröder en Allemagne, et Leffe et Hoegaarden en France. Budweiser a obtenu de bons résultats au Royaume-Uni, grâce à la poursuite de nos efforts pour construire notre marque mondiale. Nos investissements dans l'innovation ont donné des produits à grand succès, comme Leffe Royale, Hoegaarden 0,0 Rosée, Franziskaner Royal et Hasseröder Fürstenbräu. Nous avons ciblé les catégories en croissance comme le cidre, avec une nouvelle variante à la poire de notre populaire Stella Artois Cidre, et les boissons non-alcoolisées, avec par exemple Hoegaarden 0,0 et Jupiler Force.

Les volumes totaux en Europe de l'Ouest ont reculé de 4,2% en 2012, ce qui traduit la conjoncture économique dans la Zone. L'EBITDA a augmenté à 1,4% et la marge EBITDA a grimpé à 31,9%, grâce à la gestion des produits, à la maîtrise des coûts et à l'amélioration du mix premium.

Europe centrale & de l'Est

L'intérêt que nous portons aux marques comme Bud et Sibirskaya Korona permet de conquérir des parts de marché dans le segment premium en Russie.

Bien que les volumes de bière dans la Zone aient été affectés par le contexte réglementaire difficile en Russie, et dans une moindre mesure en Ukraine, la Zone Europe centrale & de l'Est reste néanmoins un marché important. Nous nous adaptons aux nouvelles réalités du marché en concentrant nos efforts sur la « premiumisation » et l'amélioration de la rentabilité de notre portefeuille de marques, et en faisant preuve d'une grande discipline en matière de maîtrise des coûts. Bud a atteint une part de marché de 1% en Russie et en Ukraine. Nous avons relancé Sibirskaya Korona avec une nouvelle identité visuelle, lancé Chernigivske Beermix et une variante aux agrumes de la Klinskoye, et ancré notre présence dans le segment premium avec Stella Artois, Hoegaarden et Bud.

Les volumes dans la Zone ont reculé de 11,3% en 2012, reflétant la faiblesse du secteur et l'impact des changements réglementaires et fiscaux. L'EBITDA a augmenté de 19% et les produits par hl affichent une hausse de 12,9% grâce à la gestion des revenus, au portefeuille de marques et à la maîtrise des coûts fixes.

Asie-Pacifique

Budweiser, Harbin et Sedrin: les moteurs de notre croissance en Chine.

Les marques prioritaires, représentées par Budweiser, Harbin et Sedrin ont fortement progressé en 2012. Budweiser consolide sa position de marque de bière premium numéro un en Chine, position renforcée par des événements tels que notre sponsoring de la Porsche Carrera Cup. Cette année, le Budweiser Music Kingdom, avec un concert de Jennifer Lopez, a attiré 3,5 millions de fans qui ont tenté de remporter des billets gratuits en ligne. Harbin s'est placée dans le classement des 50 plus grandes marques en Chine, où elle occupe la 39^e place*. Nous avons continué d'investir dans l'expansion géographique, avec des acquisitions et de nouveaux sites, afin de disposer de davantage de capacité en vue de développer nos marques nationales Budweiser et Harbin. Notre réputation grandissante en Chine nous a permis d'attirer les meilleurs talents qui compteront parmi les futurs dirigeants de notre entreprise.

Les volumes de bière en Asie-Pacifique ont augmenté de 1,9%, avec une croissance de nos marques prioritaires supérieure à celle de l'ensemble du portefeuille. Les produits par hl ont augmenté de 10,6%, essentiellement en raison de la « premiumisation ». L'EBITDA a progressé de 8,2% en 2012, ce qui reflète la hausse des volumes, un portefeuille de marques plus favorable et nos initiatives de gestion des produits, qui compensent les frais liés à notre expansion géographique.

* BrandZ™ Top 50 des marques chinoises ayant le plus de valeur 2013



Une

histoire

de croissance

mondiale



Bière,

Culture

et

Savoir-faire

L'augmentation rapide de la consommation de bière en Chine, et la préférence de plus en plus marquée des Chinois pour les marques premium, font de ce pays l'un des principaux marchés de la bière mondiaux. Pour pouvoir satisfaire la demande de bières de qualité en Chine dans les années à venir nous aurons besoin d'une filière d'approvisionnement fiable des meilleurs ingrédients. C'est pourquoi nous travaillons avec des agriculteurs locaux et leur apprenons les meilleures techniques de culture de l'orge garantissant le respect de nos normes strictes.

« La riche tradition de la bière rassemble les gens depuis des siècles. »

Lorsque les consommateurs savourent nos bières, ils sont unis par des liens sociaux et culturels, et ce depuis des siècles. Depuis des milliers d'années, la bière rassemble les gens pour partager de bons moments, échanger des idées, renouer d'anciennes amitiés et en nouer de nouvelles. Notre respect pour cette tradition explique pourquoi nous brassons nos bières aujourd'hui en accordant la même attention à la qualité et au savoir-faire.

Nous développons des initiatives afin d'aider les consommateurs à redécouvrir les qualités traditionnelles de la bière : les ingrédients

naturels, le savoir-faire ancestral des brasseurs, et une teneur en alcool qui permet de l'apprécier avec modération. Nous collaborons avec nos pairs du secteur pour soutenir les efforts visant à augmenter la notoriété de la « marque bière », ce qui, selon nous, contribuera à la croissance à long terme du secteur brassicole.

Nous sommes fiers de ces initiatives – parmi d'autres – qui rendent hommage à la riche tradition de la bière et rappellent aux consommateurs que la bière fait partie des bonnes choses de la vie.

Pour souligner la qualité pure des ingrédients, le soin et le savoir-faire qui entrent dans la composition de chaque Budweiser, nous avons lancé en 2012 « Track Your Bud », une campagne qui permet aux consommateurs d'utiliser les technologies numériques pour tout savoir sur leur bouteille de Budweiser : quand elle a été brassée, laquelle de nos brasseries l'a produite, et même de rencontrer virtuellement le Maître Brasseur responsable de sa qualité et son uniformité. « Track Your Bud » informe nos consommateurs sur nos ingrédients, le processus de brassage en 7 étapes et le procédé unique de maturation dans des cuves en bois de hêtre.

Notre marque Bohemia fut la première bière blonde produite au Brésil, et ce en 1853. Pour rendre honneur à cet héritage, nous avons transformé la brasserie d'origine Cervejaria Bohemia, située à Petrópolis dans l'Etat de Rio de Janeiro, en musée interactif. Le musée de la brasserie présente de manière ludique et pédagogique l'histoire de la bière, la qualité de nos principaux ingrédients, l'art et le savoir-faire du brasseur et, bien entendu, l'excellent goût de la Bohemia.

Goose Island Beer Company, qui produit la bière artisanale de Chicago, a rejoint le groupe AB InBev en 2011. Nous avons commencé à faire connaître l'expérience de la bière artisanale – et une sélection de bières urbaines, classiques et vintage caractéristiques produites par Goose Island – aux consommateurs américains en élargissant la distribution à la plupart des Etats.

Il y a peu, nous avons lancé un site web très complet destiné aux consommateurs, *Tap into Your Beer* (www.tapintoyourbeer.com), permettant aux utilisateurs ayant l'âge légal d'en savoir plus sur leur bière et de faire les bons choix. En plus des conseils en matière de consommation responsable, le site renseigne sur la disponibilité et le conditionnement des produits, la teneur en alcool, les grains utilisés pour brasser chaque produit, et le Maître Brasseur responsable de chaque bouteille de bière.





2/ **L'innovation maintient la conversation au goût du jour**

Ecouter nos consommateurs – et comprendre leurs préférences – crée un esprit d'innovation vital pour notre croissance à long terme.

A photograph of a man with short dark hair, wearing a grey button-down shirt, smiling and looking towards a woman whose back is to the camera. The man is holding a green beer bottle with a white label that has 'AB' and 'BECK'S' visible. The background is dimly lit with green vertical blinds and a lamp with a red shade.

« L'innovation crée de nouveaux moyens de séduire les consommateurs et de booster notre croissance. »

L'innovation et le renouvellement tiennent une place centrale dans nos efforts pour développer et renforcer la santé des marques. Les avantages de l'innovation sont évidents et indéniables: nous estimons qu'environ 7% de notre croissance des volumes en 2012 est imputable aux initiatives d'innovation et de renouvellement.

Pour nous, innover signifie intéresser un plus grand nombre de consommateurs à nos marques grâce à de nouveaux goûts et des extensions de gamme, mais aussi des emballages créatifs, et des programmes marketing et commerciaux incitant les consommateurs à considérer nos marques

d'un œil nouveau. Cela signifie aussi multiplier les occasions de déguster nos bières, avec des produits destinés aux noctambules ou aux consommateurs qui souhaitent une marque premium, une boisson plus fruitée ou une boisson sans alcool. Les innovations rapprochent aussi les amateurs de leurs marques préférées, via les médias sociaux, des événements musicaux et sportifs, des expériences et du contenu exclusif.

Nous avons considérablement renforcé notre engagement en matière d'innovation ces dernières années. Nous avons désormais des centres d'innovation dans chacune de nos Zones géographiques. Nous avons créé un

portail « Open Innovation » sur notre site web pour recueillir les bonnes idées de partenaires potentiels extérieurs à l'entreprise. Nous étudions également les nouvelles solutions numériques, et utilisons les médias sociaux, le deuxième écran et autres évolutions de pointe pour nous rapprocher des consommateurs.

Beaucoup des nouveaux produits et initiatives abordés aux pages suivantes sont le résultat direct de nos efforts pour créer une filière d'innovation, et nous croyons au potentiel de l'innovation pour alimenter notre croissance future.

« *Innover signifie multiplier les occasions de déguster nos bières.* »

Bud Light Platinum a été le lancement le plus fructueux de 2012. Sa formule triple filtrage et son final doux créent une nouvelle expérience de bière premium – symbolisée par sa remarquable bouteille bleu cobalt. Vue la popularité de la Bud Light Platinum, nous avons élargi la gamme de conditionnements, qui comprend désormais une nouvelle bouteille de 650 ml et une bouteille de 355 ml en packs de 18.



Make

It

Platinum

A person wearing a blue and white striped shirt is rowing a boat. The background is a bright yellow wall.

Essayez-la

avec

des glaçons

Un produit style margarita prêt à boire, avec un zeste de citron vert 100% naturel, Bud Light Lime *Lime-A-Rita* a été la deuxième marque en termes de croissance dans sa catégorie. Bud Light Lime *Lime-A-Rita* a un goût rafraîchissant qui comble les palais plus doux et est servi avec des glaçons ; elle séduit de nouveaux consommateurs, hommes et femmes. Bud Light Lime *Lime-A-Rita* développe le marché pour nos marques, moins de 20% de son volume venant du portefeuille AB InBev.



2 / L'innovation maintient la conversation au goût du jour

Shock Top : plus de choix

Vue la popularité de Shock Top, une bière de froment non filtrée qui compte parmi les lancements de marque les plus fructueux, nous avons mis sur le marché de nouvelles variétés offrant aux consommateurs de nouvelles expériences gustatives. Shock Top Wheat IPA marie le goût rafraîchissant d'une bière de froment avec l'amertume vivifiante du houblon d'une IPA. Shock Top Raspberry Wheat offre une touche de framboise, tandis que Shock Top End of the World Midnight Wheat est composée d'ingrédients uniques comme du malt de chocolat, des piments et autres épices.



Innovations orientées vers le consommateur, excellence dans l'exécution des ventes

Pour multiplier les innovations élargissant la catégorie et générant une croissance de nos produits et volumes, nous investissons pour connaître les besoins des consommateurs directement au point de vente. Le consommateur est donc vraiment au centre de nos initiatives de ventes et de marketing associé. Nous avons mené des enquêtes sur nos consommateurs dans tous les marchés clés pour mieux comprendre leur 'mission' au moment de l'achat, et comment leurs motivations varient selon l'occasion (repas, fête, soirée informelle entre amis...). Selon le type d'occasion, nous testons et concevons de nouveaux programmes de marketing promotionnels pour aider nos clients tels que les bars, restaurants, supermarchés et commerces de proximité, à créer de meilleures expériences pour les consommateurs.

Nous savons par exemple que la fraîcheur de la bière est importante pour les clients qui veulent la consommer immédiatement. La fraîcheur renforce également l'effet rafraîchissant de la bière. Nous avons donc co-investi avec nos partenaires détaillants pour ajouter des caisses réfrigérées sur plusieurs marchés. Ce type d'informations combinées à notre capacité d'exécution des ventes nous permettent de proposer des innovations centrées sur le client de façon plus rapide et plus cohérente.

En outre, la connaissance du consommateur nous a incités à mettre davantage l'accent sur les événements musicaux et sportifs en tant qu'occasions de consommation. Au Brésil, notre équipe de vente aide les bars locaux à organiser des micro-événements. Nous avons une flotte de camionnettes équipées de matériel audio, de tables, de chaises etc. ; il suffit donc qu'un bar fournisse la bière et le divertissement pour pouvoir organiser un sympathique micro-événement de quartier. Nous proposons aux Etats-Unis une flotte de camions pouvant être transformés en stands de rafraîchissement ou en podiums lors de rencontres de football, baseball et autres sports.

L'excellence dans l'exécution des ventes est primordiale et nous continuons, avec nos grossistes, à construire une force de vente conquérante. Ainsi, nous continuons à innover dans l'utilisation des technologies, comme la multiplication de nos fonctionnalités mobiles.

Dans l'ensemble, notre objectif est de créer des concepts novateurs pouvant être déployés au niveau mondial et avec excellence, pour offrir une expérience consommateur optimale, développer nos marques et notre catégorie.



Stella Artois Cidre

Voyant l'opportunité de créer une alternative novatrice pour un marché en expansion, nous avons lancé Stella Artois Cidre au Royaume-Uni en 2011. Ce cidre belge artisanal de luxe est fabriqué avec des pommes cueillies à la main et a rapidement fait beaucoup d'adeptes – nos études révèlent que la majorité des personnes qui achètent Stella Artois Cidre sont de nouveaux clients pour AB InBev et la marque Stella Artois. Nous avons lancé en 2012 Stella Artois Cidre Pear, qui enregistre déjà d'excellents résultats au Royaume-Uni.





En été 2012, Beck's a poursuivi son emblématique programme annuel Art Labels, avec des bouteilles à édition limitée munies d'étiquettes créées par des artistes du monde entier. Le programme Art Label symbolise l'affinité de la marque avec l'art et le processus créatif – contribuant à rendre la marque populaire auprès d'une nouvelle génération de jeunes consommateurs adultes. Cette innovation – entre autres – a contribué à la croissance des volumes de Beck's durant l'année écoulée.

L'Art
de
Beck's

Le goût de l'innovation

Leffe Royale

Dans le prolongement de la tradition séculaire de la Leffe, une bière offrant des saveurs intenses et complexes, nous avons lancé la Leffe Royale en Belgique en 2012. La Leffe Royale est intense et sophistiquée. Des notes subtiles de clou de girofle, vanille, banane, géranium et agrume rehaussent la saveur, pour un accord final frais et sucré offrant un bel équilibre.



« Nous offrons de nouvelles expériences gustatives aux consommateurs, à travers nos marques et nos marchés. »

Jupiler Force

En Belgique, nous avons lancé Jupiler Force en 2011 en pensant aux consommateurs qui aiment la Jupiler, mais qui souhaiteraient une boisson sans alcool. Le résultat : un soda brassé rafraîchissant, à 0% d'alcool. Vu le feedback des consommateurs depuis son lancement initial, nous avons relancé Jupiler Force en 2012 avec trois goûts différents – Fresh Lime, Blood Red Orange et Zesty Hop – qui ont gagné la fidélité de nombreux clients.



Quilmes Night

Lancée en Argentine l'année dernière, Quilmes Night est une extension de gamme de la Quilmes – la marque leader du pays. Quilmes Night est brassée selon une tradition de qualité qui remonte à 1890 et est appelée à compléter l'assortiment pour les sorties nocturnes.

Harbin Cooling

En Chine, nous avons lancé la bière Harbin Cooling sur un nombre de marchés limité. Harbin Cooling a été conçue pour accompagner les repas. Elle est brassée avec des essences rafraîchissantes de chrysanthème et de chèvrefeuille, dans le respect de la tradition chinoise qui apaise la « chaleur intérieure » causée par les mets épicés – créant une expérience consommateur vraiment unique et peut-être une nouvelle catégorie de produits.



A man and a woman are seated at a bar, smiling and engaged in conversation. The man is wearing a white shirt and a striped tie. The woman is wearing a dark dress with a colorful polka-dot pattern. In front of them are two glasses of Stella Artois beer, one of which is being held by the man. The background shows a bar with a wooden wall and a display of glasses.

3/ **Un dialogue permanent avec les consommateurs**

Pour préserver et améliorer la santé de nos marques – et stimuler la croissance des volumes et des produits – nous nous efforçons continuellement de consolider l'interaction entre les consommateurs et nos marques. Nous œuvrons donc en permanence pour que nos marques fassent partie intégrante de la vie des consommateurs.

A man and a woman are sitting at a bar, smiling and looking at each other. They are both holding Stella Artois beer glasses. The man is wearing a grey suit jacket over a striped shirt, and the woman is wearing a black top. The background shows a bar with shelves of glasses and a warm, golden light.

**« Des millions de fans – chaque jour plus nombreux –
ont un lien puissant avec nos marques. »**

Les médias sociaux nous aident à entretenir une conversation active et agréable avec nos fans. Nos consommateurs sont de plus en plus connectés, et nous ne lésinons pas sur les efforts pour construire une relation numérique avec eux. Fin 2012, nos marques avaient attiré 80 millions de fans sur nos pages des réseaux sociaux et bases de données de clients. Beaucoup de nos championnes locales se sont également illustrées comme la marque de bière la plus « conviviale » sur leur marché respectif, dont Quilmes en Argentine, Skol au Brésil et Bud Light aux Etats-Unis. En octobre 2012, Bud Light a passé la barre des 5 millions de fans sur

Facebook, ce que nous avons fêté avec un anneau publicitaire à Times Square pour remercier les fidèles supporters de la marque.

Pour proposer de nouveaux moyens d'entrer en contact avec les consommateurs, nous travaillons en collaboration avec des sociétés informatiques réputées, des sociétés de marketing numérique, entrepreneurs et d'autres encore. Parmi les domaines que nous explorons, citons le « second écran » et la « TV sociale ». Nous travaillons en collaboration avec Kwarter, une nouvelle agence de San Francisco spécialisée dans le « deuxième écran », dont la technologie permet aux fans de s'amuser sur leur Smartphone tout en

regardant le sport. Si les fans prédisent correctement les résultats d'un match, ils gagnent des points et des récompenses. Nous avons lancé l'app Bud Light Sports Fan avec Kwarter en 2012 et étudions d'autres opportunités. Nous travaillons aussi avec yellowBird, une startup spécialisée dans la vidéo 360°, qui a mis au point une technique consistant à filmer sous tous les angles, permettant ensuite de faire un panoramique et de zoomer en changeant de perspective. Nous avons organisé avec yellowBird des événements très réussis dans plusieurs pays, pour des marques comme Bud Light, Skol, Quilmes et Beck's.

Introduire l'expérience de la marque dans les foyers

Les technologies numériques et les médias sociaux ne sont pas les seuls moyens d'entrer en contact avec les consommateurs. Des efforts récents ont visé à permettre aux consommateurs d'introduire l'expérience de la marque à la maison.



Holiday Carole

La Stella Artois ayant été brassée la première fois comme bière de Noël, nous avons lancé une campagne dans laquelle le personnage numérique, 'Holiday Carole', rend virtuellement visite au consommateur chez lui pour lui présenter ses vœux.

Calice personnalisé

Les amateurs de Stella Artois savent que pour apprécier pleinement la vraie saveur de leur bière préférée, elle doit être versée dans les règles de l'art dans un verre calice. Nous avons permis aux consommateurs d'envoyer un message clair concernant leur lien avec la marque en acquérant un superbe calice personnalisé. Le calice aux courbes élégantes a un bord doré et arbore le célèbre logo Stella Artois d'un côté, et le nom du consommateur ou un message personnel gravé de l'autre côté.



Système de tirage domestique

En 2012, nous avons lancé notre système unique de tirage domestique Draftmark sur certains marchés des Etats-Unis. Le système Draftmark permet de savourer chez soi une vraie bière pression, avec un appareil facile à utiliser qui trouvera sa place dans un réfrigérateur. Pour offrir aux consommateurs de bière différents styles et saveurs, les recharges Draftmark sont dans un premier temps disponibles pour trois grandes bières pression : Budweiser, Shock Top Belgian White et Bass Pale Ale.



Le marketing

créatif

suscite

l'intérêt

Une stratégie de publicité et de marketing efficace est un autre aspect clé de notre approche 360° destinée à stimuler les consommateurs et tisser des liens avec eux. Nous avons mis sur pied plusieurs campagnes fructueuses en 2012.

Campagne 'Fin du monde'

La campagne 'Fin du Monde' de Shock Top, qui a été très bien accueillie, proposait une approche ludique de la prophétie maya qui prévoyait la fin du monde en 2012. Nous invitions les consommateurs à profiter du peu de temps qui leur restait en dégustant une bonne bière, comme une Shock Top End of the World Midnight Wheat. Une page Facebook informait les consommateurs des événements spéciaux prévus, et une app mobile permettait aux amateurs de bière de localiser les bars servant de la Shock Top... tant qu'il était encore temps.

Skol sur Facebook

Au Brésil, Skol a profité du nouveau format Timeline de Facebook pour rappeler la synergie entre la marque et le mode de vie des jeunes adultes Brésiliens. Sur la page Facebook, les fans pouvaient raconter leur propre histoire et dire combien Skol faisait partie des bons moments de leur vie. Nous avons même placé des photos de nos fans sur nos canettes Skol de 550 ml, créant ainsi des « cans of the fans » personnalisées. Ce programme a fait exploser le nombre de fans de Skol sur Facebook, de 160 000 à quelque 4 millions.

one of, if not my favorite
kann es zung hebravorte
tter.com Sonntag m
Wolferin / Cava
Very informat
n't help but see what's stable



3 / Un dialogue permanent avec les consommateurs

Nous menons divers projets visant à améliorer l'expérience de la bière, à la rendre encore plus agréable pour les consommateurs – en multipliant les occasions – dans le cadre de notre démarche de « premiumisation ».

Stella Artois World Draught Masters

La Stella Artois World Draught Masters, organisée en 2012 pour la 16^e année consécutive, est une grande manifestation qui a beaucoup contribué à véhiculer une image de marque prestigieuse. La compétition World Draught Masters fait passer le message que Stella Artois symbolise la sophistication, l'élégance et la joie de vivre. En 2012, les finales mondiales ont eu lieu à Montréal, Canada, où plus de 20 participants des quatre coins du monde ont pu démontrer leur maîtrise du rituel désormais traditionnel de service en 9 étapes, et leur passion du service parfait, gage d'une expérience de dégustation supérieure. Allaine Schaiko, le champion de la World Draught Masters 2012, est originaire de Belgique et a donc une affinité particulière avec la tradition de la Stella Artois.



« Notre message est que la bière est une question d'artisanat, de tradition et de qualité. »



Quality Shelves

D'abord lancé en Argentine, notre programme Quality Shelves s'est aujourd'hui étendu au Paraguay et Uruguay. Grâce à ce programme, nous fournissons aux détaillants des gondoles en bois attrayantes pour présenter nos bières, ressemblant aux présentoirs que l'on trouve chez les cavistes. Nous pensons que ce programme contribue à souligner la valeur réelle de nos produits et qu'il contribue à notre objectif de développer le segment premium.

PerfectDraft

Pour aider les établissements horeca (y-compris les bars, hôtels et restaurants) à améliorer l'expérience consommateur, nous avons conditionné plusieurs de nos marques pour les rendre compatibles avec le système PerfectDraft®. PerfectDraft est un appareil innovant conçu pour garder la bière dans des conditions idéales pour le service et à une température constante de 3° C. Cette tireuse à bière possède une véritable poignée de tirage, un système de refroidissement interne, une pompe et un fût en métal de 6 litres – autant d'éléments destinés à préserver la fraîcheur et la saveur de la bière. PerfectDraft est compatible avec nos marques Jupiler, Stella Artois, Leffe et Hoegaarden et est actuellement disponible en Belgique, en France, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Allemagne.



Nosso Bar

Au Brésil, des enquêtes menées auprès des consommateurs ont révélé que le décor du bar joue un rôle très important dans leur ressenti. Nous avons développé un concept baptisé « Nosso Bar » (« Notre Bar » en portugais), offrant aux propriétaires d'établissements un modèle de nouvel espace, attrayant et mieux équipé, un lieu optimal pour apprécier nos marques. Nous avons franchisé le modèle pour un groupe de propriétaires d'établissements, et comptons aujourd'hui quelque 150 « Nosso Bars ».



kühles Hasseröder zu trinken
r Kamin :-))Всім гарно!настрою :-)) / Was be

Qui n'a pas un jour dégusté une bonne bière lors d'un événement sportif ou d'un concert? Nos marques tissent des liens étroits avec les consommateurs grâce à ces expériences partagées et nous sponsorisons des événements sportifs et festivals de musique parmi les plus réputés du monde.

Tisser

des liens grâce

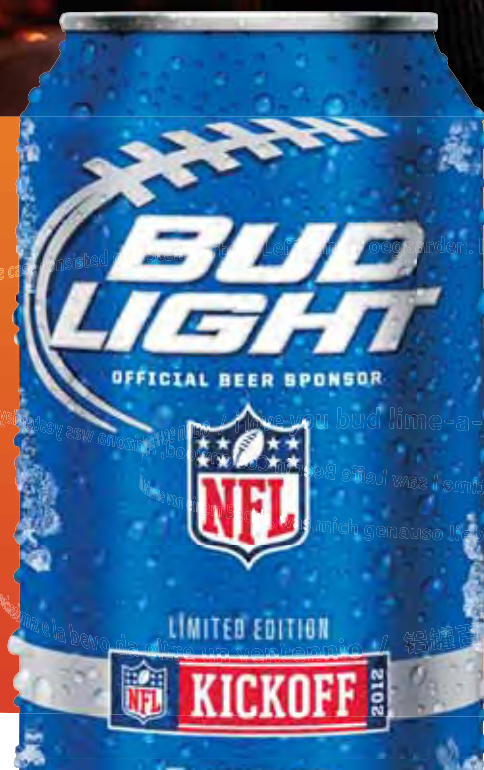
au sport

&

à la musique

Sponsoring NFL

En tant que bière préférée des Fans NFL et bière officielle de la NFL en vertu d'un contrat pluriannuel, Bud Light a réalisé une solide activation 360° de son sponsoring. Des concours numériques ont permis aux supporters de gagner des billets à vie – deux entrées gratuites pour chaque match à domicile de la saison pour une durée allant jusqu'à 50 ans. La Bud Light Fantasy Football League permet aussi aux supporters de saisir les codes des bouteilles Bud Light pour tenter de gagner chaque semaine des prix tout au long de la saison, le premier prix étant un voyage pour assister au *Super Bowl*. Outre une série d'apps mobiles et de médias sociaux, la marque a réitéré en 2013 son projet *Bud Light Hotel*, qui consiste à transformer un hôtel de 200 chambres dans le centre de New Orleans en un véritable paradis Bud Light pour les supporters de football et les fêtards.





Quilmes Rock

Quilmes Rock est le plus grand événement rock d'Argentine, un incontournable pour tout amateur de rock. Organisé à différents endroits de la région de Buenos Aires, le festival dure plusieurs jours ; chaque session débute l'après-midi et se termine aux petites heures. Des stars du rock d'Argentine partagent l'affiche avec de grands talents internationaux comme the Foo Fighters, Joan Jett and the Blackhearts ou encore TV on the Radio. Les fans peuvent suivre l'événement sur Facebook et sur le site web Vorterix.



Le Kentucky Derby

Peu d'événements sportifs américains ont autant de prestige et de présence que le Kentucky Derby. En 2012, Stella Artois a signé un contrat pluriannuel en tant que bière officielle de Churchill Downs, Kentucky Oaks et Kentucky Derby. Ce contrat prévoit aussi que la marque soit le commanditaire de l'« Opening Night », de quatre événements nocturnes « Downs After Dark », et de la troisième « Taste of Derby » annuelle de Churchill Downs, une fête mettant à l'honneur la gastronomie, les courses hippiques et l'élégance organisée la veille de Kentucky Oaks. Ce partenariat unit Stella Artois au sport hippique – ce qui traduit le riche passé et la tradition de longue date qu'ils partagent.

Coupe des Confédérations de la FIFA.

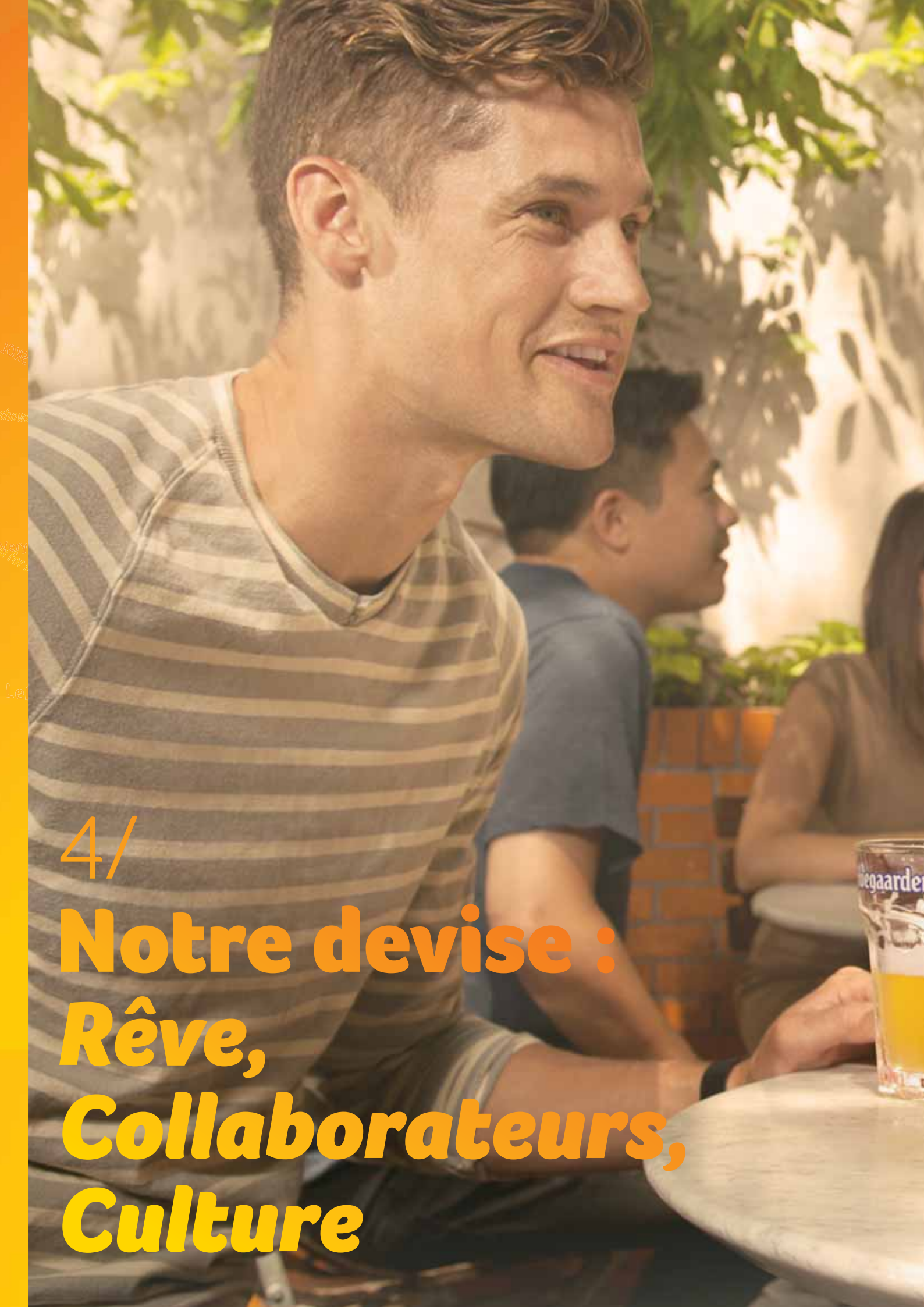


Au Brésil, où le football est symbole de fierté nationale et déchaîne les passions, nos marques sont étroitement associées à pratiquement tous les principaux événements footballistiques. Nous sponsorisons toutes les équipes régionales du Brésil, qui sont au nombre de 31. En 2013, nous allons sponsoriser la Coupe des Confédérations de la FIFA, une compétition très disputée par des équipes nationales qui se déroulera au Brésil en préambule de la Coupe du Monde de la FIFA, Brésil 2014™.



Budweiser Music Kingdom

En Chine, le très populaire Budweiser Music Kingdom soufflera sa 4^e bougie. Nous avons atteint 47 millions de fans grâce à l'événement proprement dit, et en diffusant des vidéos sur YouTube et sur des sites de médias sociaux comme Renren et Weibo. Cette année, les fans pouvaient se rendre sur le site de Budweiser Music Kingdom et tenter de gagner des places pour un concert de Jennifer Lopez, ce qui a encore resserré nos liens avec les fans et l'association de la marque avec le divertissement et les moments de bonheur.

A young man with short brown hair, wearing a grey and white striped t-shirt, is seated at an outdoor cafe. He is smiling and looking towards the right. In the background, another man in a blue shirt is seated at a table, and a woman is partially visible. A glass of beer with a label that says "Ølgaard" is on the table. The scene is set outdoors with green foliage and a brick wall in the background.

4/

Notre devise :
Rêve,
Collaborateurs,
Culture



**« Notre Rêve nous donne l'envie de devenir la
Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde
Meilleur – nos Collaborateurs et notre Culture
rendent ce rêve possible. »**

Chez Anheuser-Busch InBev, notre aptitude à prospérer, grandir et créer une valeur ajoutée repose sur une plateforme que nous avons baptisée « Rêve-Collaborateurs-Culture ».

Cette plateforme est une des grandes forces de l'entreprise depuis sa création et continue à guider nos performances et notre évolution. L'essence de notre culture est traduite dans

10 Principes directeurs, qui nous permettent d'assurer une performance constante et de collaborer pour concrétiser notre rêve commun dans le monde entier.

Notre rêve

Notre rêve commun nous stimule tous à travailler dans la même direction : être la **Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur.**

1

Tout ce que nous entreprenons part de notre rêve commun de devenir **la Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur.** Ce rêve nous a poussés, non seulement à fonder et développer une des plus grandes sociétés de biens de consommation au monde, mais aussi à nous engager pour améliorer le monde qui nous entoure en promouvant la consommation responsable, la sauvegarde de l'environnement et l'engagement dans la communauté. Notre rêve est ambitieux mais réaliste, et nous savons que si nous visons haut, nous serons de taille à réaliser ce rêve.

Nos collaborateurs

Des collaborateurs compétents, qui peuvent évoluer au rythme de leurs talents et qui sont rémunérés en conséquence, sont les atouts les plus précieux de notre entreprise.



Nous savons que de bons éléments sont essentiels pour transformer un rêve en réalité. Nos 118 000 collègues à travers le monde partagent ce rêve ; ils sont notre plus grand atout et notre seul avantage compétitif durable. C'est grâce à nos collaborateurs – et leur talent, leur dévouement, leur enthousiasme et leur détermination – que nous avons pu tenir nos engagements envers nos clients, nos actionnaires, nos communautés et nous-mêmes.

Des collaborateurs compétents, motivés par des responsables qui leur donnent la possibilité de donner le meilleur d'eux-mêmes, attirent d'autres bons éléments. Nous pensons également que les bons éléments sont attirés par un environnement où règnent la méritocratie, la simplicité et la franchise.

Notre approche consiste à engager des gens ayant le potentiel de faire mieux que nous, à garantir que les managers utilisent pleinement ce potentiel, et à offrir des expériences stimulantes pour les aider à se développer. Nous investissons beaucoup pour attirer les meilleurs éléments, développer leur potentiel et enrichir leurs opportunités grâce à une série de programmes et d'initiatives.

Nos

10

principes

de base

Nous devons recruter des gens qui, grâce à la formation adéquate, aux défis adaptés et à la stimulation appropriée, peuvent être meilleurs que nous. Nous-mêmes serons évalués en fonction de la qualité de nos équipes.

3

Global Management Trainee (GMT) Program – Dans le cadre de notre GMT Program, nous recrutons les meilleurs étudiants issus de plus de 100 grandes universités du monde entier. Les « *trainees* » participent à une formation rémunérée de 10 mois très exigeante, alliant des cours classiques et des missions sur le terrain, avant d'occuper des postes à temps plein dans notre société. Le GMT Program nous aide à créer une équipe hautement qualifiée et complète qui intègre notre culture dès le premier jour. En 2012, nous avons attiré quelque 130 000 candidats.

MBA Program – Notre MBA Program mondial a attiré des candidats issus de 20 prestigieux programmes MBA tels que ceux de Harvard, Stanford, Chicago-Booth et Kellogg. En 2012, nous avons sélectionné 15 MBA parmi 1 000 candidats et notre classe MBA va pratiquement doubler en 2013. Nous avons également accueilli plus de 30 MBA pour des stages d'été à travers nos activités dans le monde entier.

AB InBev University – Chacune de nos Zones géographiques propose des programmes live ou en ligne via l'AB InBev University, avec un programme axé sur le leadership, la méthodologie et l'apprentissage fonctionnel. Un aspect important de la partie Méthodologie est l'octroi de ceintures blanches, vertes et noires (*white, green & black belts*).

Programmes d'excellence – Plusieurs programmes d'excellence améliorent l'exécution et l'obtention de résultats durables dans nos activités. Nos programmes fonctionnels englobent : le *Brewery Excellence*, centré sur les fonctions de production ; le *Commercial Excellence*, qui aborde les aspects commerciaux et de marketing ; et le *Support Excellence*, pour les fonctions *Finance*, *Corporate Affairs* et autres fonctions de support.

Gestion et Développement de carrière – Grâce à ce programme, qui a été renforcé l'an dernier, nous définissons les compétences clés pour une fonction donnée, afin de pouvoir mieux identifier et évaluer les membres de l'équipe les plus à même de réussir à ce poste. Nous tâchons aussi de retenir les talents qui suivent nos programmes avec succès.

Engagement – Nous mesurons et améliorons le niveau d'engagement, qui est indispensable à notre réussite. Tous nos collaborateurs participent à un cycle annuel de communication et de feedback, pour s'assurer qu'ils comprennent nos objectifs et s'impliquent pleinement pour les atteindre. Nous mesurons l'engagement des collaborateurs au moyen de sondages annuels, l'amélioration des scores d'engagement étant une responsabilité majeure de tous les managers.

Récompense de la performance – Nous utilisons des processus de pointe pour mesurer et évaluer la performance. Notre système de rémunération est basé sur des objectifs ambitieux, mais réalisables. Nous pensons qu'une prime est la récompense d'une excellente performance, et non un droit, et qu'un tel système doit attirer des collaborateurs qui apprécient un environnement stimulant et basé sur le mérite.

Ce ne sont que quelques-unes de nos nombreuses manières de renforcer notre « *filière de collaborateurs* », afin de garantir que nous disposons d'une équipe possédant les compétences, la motivation, le leadership et l'intégrité nécessaires pour développer notre entreprise à travers le monde et œuvrer pour accomplir notre rêve.

Notre culture



Nous ne sommes jamais pleinement satisfaits de nos résultats, qui sont le carburant de notre société. Le « Focus » et la complaisance zéro garantissent un avantage concurrentiel durable.

Le consommateur est roi. Nous nous rapprochons de nos consommateurs par le biais d'expériences de marques significatives, en gardant un certain équilibre entre héritage et innovation et en adoptant toujours une approche responsable.



Notre entreprise est composée d'employés agissant comme des propriétaires qui prennent leurs résultats à cœur.

Nous pensons que le bon sens et la simplicité sont en général de meilleurs principes que la sophistication et la complexité inutiles.

Les gens de qualité sont unis, formés et animés par une culture de qualité. Nous promouvons une culture unique qui prône le sens de l'« *ownership* » et de la responsabilité de chacun, encourage l'engagement de faire primer l'intérêt des consommateurs, promeut les initiatives individuelles et d'équipe, et récompense les performances exceptionnelles.

Notre culture reconnaît intrinsèquement que ce sont les résultats durables qui comptent, et qu'il est crucial de rester concentrés sur les aspects qui stimulent vraiment ces résultats. Par ailleurs, la manière dont nous atteignons les résultats est aussi importante que les résultats proprement dits. Nous collaborons, partageons les meilleures pratiques et célébrons nos victoires, avant de prendre du recul et de poursuivre des objectifs encore plus ambitieux.

Notre culture reconnaît également que le consommateur doit être au centre de toutes nos activités. Par conséquent, nous visons à fournir d'excellentes marques, à fabriquer des produits de qualité constante et indéniable, et à offrir une expérience supérieure. Pour ce faire, nous agissons en tant qu'ambassadeurs de nos bières et restons fidèles à notre longue tradition, tout en ayant recours aux technologies modernes pour nous rapprocher de nos consommateurs.

Dans notre culture, les membres de l'équipe pensent et agissent comme de véritables propriétaires : ils assument la responsabilité de leurs actes, prennent des décisions en pensant aux intérêts à long terme de l'entreprise et exécutent leurs missions avec sérieux, excellence et intégrité. Nous renforçons cette mentalité de propriétaire de l'entreprise en fixant des objectifs ambitieux mais atteignables, et en nous assurant que tous les membres ont conscience de leur rôle dans l'atteinte de ces objectifs. Les programmes incitatifs offrent

aux cadres dirigeants et aux autres collaborateurs compétents la possibilité de réinvestir leur bonus dans nos actions et de recevoir de la société un montant correspondant. Toutefois, notre culture d'« *ownership* » ne signifie pas seulement posséder des actions ; cela veut aussi dire assumer des responsabilités concernant nos engagements envers les consommateurs, la création de valeur pour les actionnaires et la réalisation de notre rêve.

Chez AB InBev, nous aimons la simplicité : nous fondons nos décisions sur des accords clairs bien définis et sur le bon sens. Nous supprimons la complexité inutile, et cherchons à simplifier nos processus. Les processus de décision sont transparents et basés sur les faits. Nous atteignons, suivons et mesurons nos résultats avec discipline et cohérence.

La maîtrise des coûts est un autre pilier de notre culture. Nous nous efforçons de convertir des « moyens financiers non productifs » en « moyens financiers productifs » en réduisant les frais accessoires pour investir dans nos marques, nos campagnes marketing, nos efforts de promotion des ventes, programmes commerciaux et autres éléments qui contribuent directement à améliorer le chiffre d'affaires et les résultats financiers. Pour ce faire, nous devons surveiller et maîtriser nos coûts en permanence, tirer des leçons des initiatives fructueuses menées dans l'entreprise, et adopter uniformément les meilleures pratiques promouvant l'efficacité et le rendement.

Nous demandons beaucoup à nos responsables. Ils doivent incarner notre rêve et, par leur comportement, montrer l'exemple à toute l'organisation. Nous attendons d'eux qu'ils obtiennent des résultats – avec passion, responsabilité et sens de l'urgence – et qu'ils inspirent nos collègues à faire de même. Les managers ne choisissent jamais

Nous gérons nos coûts consciencieusement, et libérons ainsi des moyens qui soutiendront notre croissance future.

Des dirigeants qui montrent eux-mêmes l'exemple sont les meilleurs guides pour notre culture. Nous faisons ce que nous disons.

Nous ne faisons pas de demi-mesure, pas de compromis. L'intégrité, l'ardeur au travail, la qualité et la cohérence sont les fondements de notre entreprise.

8

9

10

la facilité et ne placent jamais leurs intérêts avant ceux de l'entreprise, des consommateurs, des actionnaires, du personnel et de la communauté.

Nous pensons qu'il n'y a pas de demi-mesures sur le chemin qui mène à notre rêve, et que jamais la sécurité de nos collaborateurs, la qualité de nos produits et l'unicité de l'expérience de nos consommateurs ne peuvent être compromises.

Sécurité – La chose la plus importante que nous puissions faire pour nos collègues et leurs familles est de garantir un environnement de travail sûr pour tous. La sécurité est un des piliers de notre programme Voyager Plant Optimization (VPO), qui vise à standardiser les procédures pour veiller à ce que tous nos sites de production fonctionnent de la manière la plus sécurisée et la plus efficace. Nous avons fait d'immenses progrès dans le domaine de la sécurité en 2012, puisque nous avons réduit de 27% le nombre d'accidents avec incapacité de travail. Même si un seul accident est toujours un accident de trop, notre moyenne actuelle se situe juste au-dessus de deux accidents par site par an.

Gouvernance d'entreprise et respect des règles en vigueur – Notre culture nous pousse à mener nos activités aux quatre coins du monde en respectant les normes les plus sévères en matière d'éthique, de gouvernance d'entreprise et de transparence, et en nous conformant à toutes les règles en vigueur. Le Conseil d'administration et les cadres supérieurs ont créé et toujours préservé un climat où l'éthique prime, grâce à un système efficace de contrôles internes, de suivi, d'évaluation des risques, d'audits et de formations. Nous

considérons notre intégrité et notre réputation comme des atouts majeurs, à préserver en toute circonstance.

Les règles de Gouvernance d'entreprise ont été fixées par notre Conseil d'administration et sont renforcées par un Code de conduite, qui comprend un Code relatif aux transactions d'actions que nous respectons en tant que société cotée en Bourse. Ceci doit garantir que l'entreprise est gérée de façon responsable et contrôlée correctement. Sans restreindre le champ de vision ou empêcher d'agir rapidement, ces règles fournissent non seulement un cadre de meilleures pratiques, mais également une mentalité et des moyens de travailler au sein et en dehors de l'entreprise en garantissant la transparence et la bonne conduite. Un service d'assistance téléphonique en 15 langues est proposé aux collaborateurs qui souhaitent faire part de leurs préoccupations concernant une infraction aux règles éthiques, de façon confidentielle et sûre.

Un solide cadre anti-corruption est un élément clé de notre programme de conformité. En 2012, nous avons intensifié nos efforts pour sensibiliser à notre politique anti-corruption et la faire respecter au niveau de toute l'entreprise, et avons organisé des sessions de formation en ligne et in situ, qui ont été suivies par des milliers de collaborateurs. Pour garantir l'efficacité de nos contrôles anti-corruption, nous soumettons à un audit préalable les collaborateurs et/ou vendeurs externes les plus susceptibles d'être en contact avec des fonctionnaires de l'Etat. Notre cadre de contrôle est régulièrement évalué par notre Comité de conformité et notre Comité d'audit.

5/
**Œuvrer pour
un Monde
Meilleur : une
conversation sur
la Responsabilité**



« Nous nous engageons à rendre le monde meilleur en promouvant la consommation responsable, la sauvegarde de l'environnement et l'engagement dans la communauté. »

Chez Anheuser-Busch InBev, nous ne nous contentons pas de rêver d'un monde meilleur – nous travaillons sans relâche pour que ce rêve devienne réalité. Nos efforts ont suscité des conversations et inspiré des actions positives parmi nos collaborateurs, nos consommateurs, nos partenaires et les communautés du monde entier. Nous utilisons les atouts et les compétences qui ont fait de nous une société internationale florissante pour contribuer à un monde

meilleur. Cela se traduit par nous fixer des objectifs ambitieux, partager les meilleures pratiques dans toutes nos activités, et canaliser l'énergie, l'inspiration et l'investissement de nos 118 000 collègues au niveau mondial. Nous sommes honorés que nos efforts aient été reconnus par des organismes indépendants, ce qui nous a valu d'être classé premier brasseur en responsabilité sociale au palmarès des sociétés de boissons les plus

admirées (« World's Most Admired ») du magazine Fortune.

Nos efforts pour bâtir un monde meilleur reposent sur trois piliers: la promotion de la consommation responsable, la protection et la préservation de l'environnement et l'implication des communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons. Nous avons progressé dans chacun de ces trois domaines en 2012.

5 / Œuvrer pour un Monde Meilleur : une conversation sur la Responsabilité

« Nous nous engageons à promouvoir la consommation responsable de nos produits »

En tant que premier brasseur mondial, nous nous engageons à promouvoir la consommation responsable de nos produits par des adultes ayant atteint l'âge légal pour le faire. Sur tous nos marchés, nous finançons des programmes pour promouvoir la consommation responsable, prévenir l'abus d'alcool, dissuader la consommation d'alcool avant l'âge légal et sensibiliser aux dangers de l'alcool au volant.

En effet, nous sommes des pionniers de la promotion de la consommation responsable, depuis la première campagne « Know When to Say When » lancée par Anheuser-Busch en 1982. Nous promovons la consommation responsable depuis maintenant 30 ans, en collaboration étroite avec les grossistes, détaillants, enseignants, parents, agents de police, équipes de sportifs professionnels etc., et nous avons déjà investi plus de 930 millions d'USD uniquement aux Etats-Unis au cours des trois dernières décennies pour inciter les consommateurs à faire preuve de sagesse.

Le Global Be(er) Responsible Day, qui célébrait sa troisième édition en 2012, est un événement annuel d'envergure internationale que nous avons mis sur pied pour attirer l'attention sur ce problème essentiel. Il offre l'opportunité de coordonner les efforts de nos collaborateurs et de nos partenaires (distributeurs, gérants de cafés, détaillants, forces de l'ordre, communautés...) pour promouvoir la consommation responsable. Lors de l'événement cette année, nous avons fait part des progrès par rapport aux objectifs ambitieux de consommation responsable à réaliser pour fin 2014 à travers le monde, lesquels feront l'objet d'un audit indépendant :

- Nous sommes bien partis pour atteindre au moins 100 millions d'adultes avec des programmes aidant les parents à aborder avec leurs enfants le sujet de la consommation d'alcool par des jeunes qui n'ont pas encore l'âge pour le faire. À ce jour, la société a atteint presque 30 millions d'adultes.
- La société a fourni des outils de vérification d'identité à plus de 150 000 bars et autres détaillants, atteignant approximativement un tiers de son objectif d'au moins 500 000.
- Nous avons formé à la vente responsable de boissons alcoolisées près de 160 000 gérants de café, serveurs, personnel de vente et autres personnes servant et vendant de l'alcool. Notre objectif est de former au total d'ici fin 2014 au moins 1 million de personnes parmi les catégories citées plus haut.
- Nous avons sensibilisé plus de 270 millions de consommateurs ayant l'âge légal pour boire à l'importance de désigner un BOB ou de se faire raccompagner chez soi en utilisant la presse écrite, les médias numériques et autres programmes. Nous avons donc dépassé la moitié de notre objectif, qui est d'atteindre au moins 500 millions de consommateurs.
- Durant l'année écoulée, notre budget alloué aux publicités promouvant la consommation responsable et autres programmes a presque atteint 55 millions d'USD. Nous comptons investir au moins 245 millions d'USD supplémentaires d'ici fin 2014.
- Nous continuerons de célébrer chaque année le Global Be(er) Responsible Day pour sensibiliser nos employés, partenaires et consommateurs à l'importance de la consommation responsable.

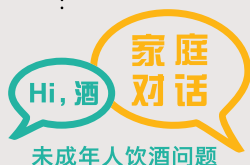
Notre programme phare *Family Talk About Drinking* s'est élargi à de nouveaux marchés et médias. Il a été conçu par des experts dans les domaines de la parentalité, de l'éducation et du conseil familial pour aider les parents à aborder avec leurs enfants le sujet de la consommation d'alcool par les jeunes qui n'ont pas encore l'âge pour le faire. Le programme a été lancé en Chine avec un projet pilote à Beijing. Des sites web *Family Talk* sont également lancés ou remaniés en Ukraine, en Russie, en Belgique et au Canada, et les pages *Family Talk* sur Facebook ont attiré de nombreux fans au Royaume Uni, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis.



En Belgique, les collaborateurs d'AB InBev ont participé à une activité *Feet on the Street*, afin de parler aux consommateurs de la consommation responsable d'alcool, ainsi qu'à une conversation « de parent à parent » sur ce thème dans des écoles locales.

Sous les auspices du Centre international des politiques en matière d'alcool (International Center for Alcohol Policies (ICAP), notre Chief Executive Officer s'est joint aux CEO de 12 autres grands producteurs de bière, vins et alcool pour signer une série très complète d'engagements visant à réduire la consommation nocive d'alcool. Ils se sont engagés à mener des actions destinées à réduire la consommation d'alcool par les jeunes qui n'ont pas encore l'âge pour le faire, à renforcer les règles de marketing, à informer les consommateurs, à innover leurs produits de façon responsable, à lutter contre l'alcool au volant et à demander le soutien des détaillants. Cette initiative de haut niveau va dans le sens de la stratégie mondiale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour réduire la consommation nocive d'alcool.

Nous continuons à étoffer notre assortiment de boissons sans alcool pour offrir du choix aux consommateurs. Nous avons lancé la Hoegaarden 0,0 Rosée et trois nouveaux goûts de Jupiler Force en 2012, après le lancement d'autres produits comme Quilmes Lieber et Hoegaarden 0,0.



Promotion de la consommation responsable

Nous utilisons de plus en plus les médias numériques et les applications mobiles pour transmettre aux consommateurs nos messages sur la consommation responsable d'alcool. Au Canada, les collaborateurs ont utilisé des iPads pour demander aux consommateurs de s'engager pour lutter contre la conduite sous l'influence d'alcool. Aux Etats-Unis, un site web (www.nationofresponsibledrinkers.com) et une app Facebook ont été créés afin d'inciter les adultes à s'engager pour la consommation responsable et la désignation d'un conducteur qui ne boit pas.



Nous avons également lancé un mini-film en Chine, avec le couple de stars Sha Yi et Hu Ke, pour promouvoir le concept du BOB. Nous avons créé l'app mobile « No Worries for Mums and Dads », avec des conseils Family Talk dans un format permettant le partage sur les médias sociaux.



Nous avons étendu les partenariats publics-privés avec des responsables gouvernementaux et autres parties prenantes dans plusieurs pays. Au Brésil et en Argentine, nous formons des centaines de gérants de cafés et serveurs à la consommation responsable d'alcool, en partenariat avec les autorités locales. Dans le cadre de notre programme de distribution d'éthylotests à des agences publiques locales au Brésil, 92 000 éthylotests ont été offerts au cours de la dernière décennie. Les collaborateurs en Russie aident les détaillants à comprendre et à respecter les nouvelles réglementations régissant la promotion et la vente de boissons alcoolisées.



En Russie et en Ukraine, les collaborateurs d'AB InBev ont distribué des milliers de brochures et rencontré des consommateurs, détaillants et grossistes pour les informer sur la consommation et le service d'alcool responsables.

5 / Œuvrer pour un Monde Meilleur : une conversation sur la Responsabilité

Poursuite d'objectifs environnementaux



Une vidéo produite par – et mettant en vedette – nos collaborateurs en Chine a invité les gens à ne plus se raser "Grow One. Save a Million." et donnait d'autres astuces pour économiser l'eau.



En Ukraine, nos collaborateurs se retrouvent chaque année avec leur famille et les habitants locaux, pour nettoyer et embellir les rues de leur communauté.

Nous travaillons avec les compagnies des eaux de villes comme São Paulo et Rio de Janeiro pour soutenir CYAN Bank, un programme brésilien permettant aux consommateurs de gagner des « points de récompense » s'ils économisent l'eau.



« Nous devons gérer l'eau, la terre et les autres ressources de façon responsable. »

Indicateurs de performance clés*

	2012 Objectif	2009–2012 Réalisation
Consommation d'eau par hectolitre de production (hl/hl)	3,5	3,5
Réduction de la consommation d'énergie par hectolitre de production (hl/hl)	10,0%	12,0%
Réduction des émissions de CO₂ par hectolitre de production (hl/hl)	10,0%	15,7%
Taux de recyclage des déchets et produits dérivés	99,0%	99,2%

* Par rapport à 2009, année de référence

Les ingrédients naturels étant essentiels à la qualité de nos produits, nous devons gérer l'eau, la terre et les autres ressources naturelles de façon responsable. Nous nous efforçons d'utiliser les ressources naturelles en visant une efficacité maximale; nous investissons dans des projets et technologies qui économisent l'eau et l'énergie et réduisent nos déchets, et nous œuvrons pour sensibiliser nos collaborateurs, les consommateurs et le grand public aux problèmes environnementaux.

Nous sommes fiers d'annoncer que nous avons atteint les objectifs environnementaux mondiaux ambitieux que nous nous étions fixés il y a trois ans. C'est une étape importante pour l'entreprise, qui a nécessité les efforts collectifs de nos collaborateurs du monde entier.

Nous avons atteint ces objectifs grâce à un ensemble d'améliorations techniques, d'innovations opérationnelles et d'opérations de sensibilisation et de changement de comportement pour optimiser l'efficacité de chaque site. Nous avons également été aidés par le processus unique 'Voyager Plant Optimization' (VPO), qui accroît l'efficacité de nos sites de production via la mise en œuvre de processus uniformes et de normes mesurables pour les activités, la qualité, la sécurité et l'environnement. Nous sommes en train de définir la prochaine série d'objectifs environnementaux; ceux-ci seront annoncés dans le courant de l'année 2013.

Les collaborateurs d'AB InBev ont fait preuve d'enthousiasme, de créativité et de détermination dans leurs efforts pour atteindre nos objectifs environnementaux. En 2012, près de 70 000 collaborateurs ont participé à la Journée mondiale de l'environnement (JME) du Programme des Nations Unies pour l'environnement, avec plus de 800 projets environnementaux organisés dans 24 pays. Les activités menées par nos collaborateurs et l'entreprise – lors de la JME et tout au long de l'année – comprennent:

- Près de 8 000 collègues dans le monde entier ont participé à notre campagne mondiale invitant à ne pas se raser « Grow One. Save a Million. » Cette action ludique se base sur le fait que l'on peut économiser jusqu'à 19 litres d'eau chaque fois qu'on ne se rase pas – et veut démontrer que les petits gestes individuels peuvent faire la différence.
- Au Brésil, nous avons mis sur pied et continuons à soutenir le mouvement CYAN, une initiative dans laquelle les collaborateurs et

les communautés s'engagent à protéger les bassins versants menacés. Ce projet multi-facettes comprend une campagne de sensibilisation du public et l'initiative CYAN Bank (un partenariat avec les compagnies des eaux de São Paulo et Rio de Janeiro) récompensant les personnes qui économisent l'eau chez elles.

- En Amérique latine Sud, les activités JME comprenaient une campagne de sensibilisation des collaborateurs et de leur famille, et des projets de plantation d'arbres sur les sites de nos brasseries pour contribuer à réduire les émissions CO₂.
- Aux États-Unis, nos collaborateurs ont collaboré avec l'organisation à but non lucratif nationale River Network et des partenaires locaux pour nettoyer des cours d'eau dans chaque ville où une brasserie est installée.
- Nos brasseries au Canada ont participé à des opérations de nettoyage au sein des communautés et ont organisé des présentations environnementales; dans ce cadre, les élus et responsables locaux ont participé à des visites axées sur l'environnement et discuté des efforts de conservation.
- En Chine, les collaborateurs ont mené de nombreuses actions internes et au sein de la communauté pour sensibiliser et préserver les ressources naturelles. À la JME 2012, la brasserie de Wuhan a remporté le prix des activités les plus innovantes et ayant le plus d'impact.
- En Europe de l'Ouest, nos collaborateurs ont concentré leurs efforts sur la réduction des émissions de CO₂ en suivant les conseils d'éco-conduite et en veillant au bon gonflage des pneus des véhicules motorisés. Compte tenu de l'envergure des activités logistiques d'AB InBev, s'assurer que les pneus sont correctement gonflés permet d'éviter l'émission de milliers de tonnes de CO₂ par an.
- Parmi les activités JME en Russie, citons « Subotnik », une mobilisation bénévole en faveur d'initiatives de nettoyage dans tout le pays. Plus de 80% de nos collaborateurs ont pris part à ces activités, avec les familles, les autorités locales, des ONG et des partenaires commerciaux.
- En Ukraine, nos collaborateurs ont sensibilisé les consommateurs au recyclage des bouteilles PET en créant des sculptures en bouteilles en plastique.

5 / Œuvrer pour un Monde Meilleur : une conversation sur la Responsabilité

Notre entreprise et nos collaborateurs veulent avoir un impact positif sur les communautés dans lesquelles nous vivons et opérons. Chaque année, nous offrons une aide concrète pour construire des écoles et améliorer les lieux publics. Nous soutenons financièrement des organisations sans but lucratif et via le bénévolat. Nous aidons également les victimes de catastrophes naturelles avec des dons d'eau potable et par d'autres moyens. De plus, nous investissons dans nos communautés par les emplois que nous créons, les salaires que nous versons, les recettes fiscales que nous générons et les investissements importants que nous faisons dans les activités locales.

- En Chine, nous participons au projet de construction de « Hope Schools », offrant un meilleur accès à l'éducation aux enfants des régions isolées et économiquement défavorisées. Grâce aux contributions de l'entreprise et du personnel, nous soutenons actuellement sept « Hope Schools » situées à Jinping, Malipo, Lezhi, Harbin, Zhangzhou, Xinxiang et Suqian.
- En Russie, les collaborateurs participent au nettoyage et à l'embellissement des communautés dans le cadre du programme annuel de longue date « We All Live Here ». Dans les villes de Klin, Saransk, Perm et Omsk entre autres, nos employés et leur famille se joignent aux habitants et aux autorités locales pour nettoyer les rues chaque printemps.
- L'un des meilleurs moyens de mettre nos ressources au service des communautés défavorisées est d'utiliser nos usines pour produire des canettes d'eau potable et de les distribuer dans les régions touchées par des catastrophes naturelles. En 2012, nos sites de production situés aux Etats-Unis ont fait don d'environ 1,4 millions de canettes d'eau potable d'urgence à 27 communautés, dont plus d'1 million de canettes distribuées aux victimes de l'ouragan Sandy.
- Nous contribuons également aux opportunités économiques des communautés et des pays dans lesquels nous travaillons. Les salaires versés en 2012 représentaient un montant total d'environ 3,2 milliards d'USD. Les dépenses d'investissement mondiales ont totalisé 3,1 milliards d'USD, car les investissements réalisés sur nos sites, dans notre réseau de distribution et dans nos systèmes ont généré des emplois et une croissance économique locale. Les accises et impôts, qui permettent de soutenir les programmes gouvernementaux à travers le monde, ont généré environ 12 milliards d'USD.

Nos collaborateurs en Chine ont aidé à construire et à équiper sept « Hope Schools », offrant un meilleur accès à l'éducation aux enfants des régions isolées et économiquement défavorisées.



Nous avons instauré des programmes de bénévolat dans nos marchés clés, pour permettre à nos collaborateurs de donner de leur temps pour des projets de soutien à la communauté.



L'an dernier, nous avons distribué des millions de canettes d'eau potable d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles aux Etats-Unis, entre autres après le passage de l'ouragan Sandy.



Engagement

dans

nos

communautés

Rapport Financier

Contents

46	Rapport de gestion du conseil d'administration
69	Déclaration du Conseil d'administration
70	Rapport du Commissaire
71	Comptes annuels consolidés
145	Information aux actionnaires
147	Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges
149	Glossaire

Rapport de gestion du conseil d'administration

Anheuser-Busch InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Louvain, en Belgique, avec une cotation au New York Stock Exchange (NYSE : BUD) au travers d'American Depositary Receipts. La société est le brasseur leader au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. La bière, le réseau social d'origine, rassemble des gens depuis des milliers d'années et notre portefeuille de plus de 200 marques continue à forger des liens solides avec des consommateurs. Nous investissons la majorité de nos ressources pour le développement des marques dans nos marques prioritaires, celles avec le plus grand potentiel de croissance, comme nos marques mondiales Budweiser®, Stella Artois® et Beck's®, à côté de Leffe®, Hoegaarden®, Bud Light®, Skol®, Brahma®, Antartica®, Quilmes®, Michelob Ultra®, Harbin®, Sedrin®, Klinskoye®, Sibirskaia Korona®, Chernigivske®, Hasseröder® et Jupiler®. La société possède également une participation de 50 pourcent dans la filiale d'exploitation de Grupo Modelo, le brasseur leader au Mexique et le propriétaire de la marque mondiale Corona®. Le dévouement à l'héritage et la qualité d'AB InBev trouve ses origines dans des traditions brassicoles qui datent de 1366, du temps de la brasserie Den Hoorn à Louvain en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co, avec des origines, à St. Louis aux Etats-Unis, depuis 1852. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, AB InBev emploie les forces collectives de ses quelque 118 000 collaborateurs basés dans des opérations dans 23 pays du monde entier. En 2012, AB InBev a réalisé des produits de 39,8 milliards d'USD. La société aspire à être La Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur. Pour plus d'informations, visitez notre site internet : www.ab-inbev.com.

Le rapport de gestion du conseil d'administration doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités d'Anheuser-Busch InBev.

Dans le reste de ce document, nous référons à Anheuser-Busch InBev comme « AB InBev » ou « la société ».

EVENEMENTS RECENTS

Grupo Modelo

Le 29 juin 2012, AB InBev et Grupo Modelo, S.A.B. de C.V. ont annoncé la conclusion d'un accord selon lequel AB InBev fera l'acquisition des parts restantes de Grupo Modelo qu'elle ne possède pas encore pour un montant de 9,15 USD par action au comptant, dans le cadre d'une transaction estimée à 20,1 milliards d'USD. Ce rapprochement sera finalisé au terme d'une série d'étapes visant à simplifier la structure d'entreprise de Grupo Modelo, suivie par une offre publique d'achat entièrement en numéraire d'AB InBev pour toutes les actions de Grupo Modelo en circulation qu'elle ne possèdera pas à ce moment.

Cet accord est l'étape suivante logique, compte tenu de la participation économique existante d'AB InBev de plus de 50 % dans Grupo Modelo et du long et fructueux partenariat entre les deux entreprises. Le groupe combiné prendrait une position de leader dans le secteur de la bière au niveau mondial avec environ 400 millions d'hectolitres de volume de bière par an.

AB InBev a obtenu des engagements fermes pour le financement de l'achat des actions en circulation de Grupo Modelo. Le 20 juin 2012, l'entreprise a obtenu 14 milliards d'USD de facilités de crédit bancaires supplémentaires aux liquidités existantes via une nouvelle facilité de crédit offrant un crédit de 8 milliards d'USD remboursable en trois ans et une autre facilité de crédit de 6 milliards d'USD venant à échéance au plus tard deux ans à compter de la date d'opération (réduite ultérieurement à 5,1 milliards d'USD). Au 31 décembre 2012, AB InBev n'avait procédé à aucun tirage sur la facilité de crédits bancaires de 14 milliards d'USD. AB InBev a également levé 7,5 milliards d'USD d'obligations non garanties du premier rang en juillet 2012 et 2,25 milliards d'euros en obligations à moyen terme en septembre 2012 pour financer l'acquisition de Modelo.

Dans le cadre d'une opération connexe annoncée le 29 juin 2012, Grupo Modelo vendra sa participation actuelle de 50 % dans Crown Imports, la joint-venture qui importe et commercialise les marques de Grupo Modelo aux Etats-Unis, à Constellation Brands pour un montant de 1,85 milliard d'USD, offrant ainsi à Constellation Brands la totalité de la propriété et du contrôle de l'entreprise.

Ces opérations sont soumises à des approbations réglementaires aux Etats-Unis, au Mexique et dans d'autres pays, ainsi qu'à d'autres conditions de conclusion habituelles. Le 20 juillet 2012, s'est tenue l'assemblée générale de Grupo Modelo lors de laquelle la majorité des actionnaires a approuvé les amendements aux statuts de Grupo Modelo ainsi que d'autres étapes nécessaires en lien avec l'accord sous lequel AB InBev acquerra les parts non encore détenues dans Grupo Modelo.

Le 31 janvier 2013, AB InBev a annoncé que le Ministère de la Justice des Etats-Unis (DOJ) avait intenté une action pour tenter de bloquer le projet de rapprochement entre AB InBev et Grupo Modelo.

Le 14 février 2013, AB InBev et Constellation Brands, Inc. ont annoncé avoir revu l'accord hissant Crown Imports au rang de #3^e producteur et distributeur de bière aux Etats-Unis par la cession de toutes les activités américaines de Grupo Modelo. Par cette transaction, Crown devient filiale à 100 % de Constellation, et Constellation obtient des activités brassicoles indépendantes, tous les bénéfices de Modelo sur toutes les ventes américaines, et acquiert définitivement les droits sur les marques Grupo Modelo distribuées par Crown aux Etats-Unis. Dans le cadre de l'acquisition par AB InBev des 50 % de Grupo Modelo qu'elle ne possède pas encore, AB InBev a accepté de vendre Compañía Cervecería de Coahuila, la brasserie dernier cri de Grupo Modelo située à Piedras Negras, Mexique, et d'octroyer définitivement à Constellation les licences de marques pour 2,9 milliards d'USD, sous réserve d'un ajustement ultérieur à la conclusion de la transaction. Ce prix a été fixé sur base d'un EBITDA 2012 estimé à 310 m d'USD provenant de la fabrication et de l'octroi de licences des marques Modelo vendues par la joint-venture Crown, ce qui impliquerait une multiplication par un facteur d'environ 9. La vente de la brasserie, située non loin des frontières du Texas, assurerait à Crown l'indépendance d'approvisionnement et à Constellation la maîtrise complète de la production des marques Modelo produites au Mexique et distribuées par Crown aux Etats-Unis. AB InBev et Constellation Brands ont conclu un contrat de services de trois ans afin d'assurer une transition en douceur pour la brasserie de Piedras Negras, qui est entièrement autonome, qui utilise une technologie de pointe et qui a été construite en vue de pouvoir accroître aisément la capacité de production.

Le 20 février 2013, AB InBev a annoncé qu'elle-même, Grupo Modelo, Constellation Brands et Crown Imports avaient entamé des négociations avec le DOJ pour tenter de résoudre l'action intentée par le DOJ contre le projet de rapprochement d'AB InBev et Grupo Modelo. Dans le cadre de ces négociations, les parties et le DOJ ont convenu de demander conjointement au tribunal de suspendre toutes les poursuites jusqu'au 19 mars 2013 et la Cour de Justice a approuvé la demande pour la suspension des procédures le 22 février 2013. Rien ne garantit que les négociations aboutissent et les transactions restent soumises aux autorisations réglementaires en vigueur aux Etats-Unis et au Mexique et autres conditions de clôture d'usage.

ACQUISITIONS EN CHINE

Le 21 septembre 2012, AB InBev a conclu des ententes afin d'acquérir des participations majoritaires dans 4 brasseries chinoises pour un prix d'achat global d'environ 400 m d'USD. Ces acquisitions doivent supporter la stratégie de croissance d'AB InBev en Chine créant une capacité additionnelle d'approximativement 9 millions d'hl. Sous réserve d'approbations réglementaires habituelles, ces acquisitions devraient se finaliser au cours du premier trimestre de 2013.

FUSION PAR ECHANGE D'ACTIONS AMBEV

Le 7 décembre 2012, Ambev, une filiale détenue majoritairement par AB InBev, a annoncé son intention de proposer à la délibération de ses actionnaires lors d'une assemblée générale extraordinaire devant se tenir au cours du premier semestre de 2013, une restructuration d'entreprise afin de regrouper la structure capitalistique existante comprenant deux classes d'actions (actions ordinaires avec droit de vote et actions préférentielles sans droit de vote) en une structure capitalistique à classe d'actions unique exclusivement composée d'actions ordinaires avec droit de vote. L'objectif de la restructuration d'entreprise proposée est de simplifier la structure d'Ambev et d'améliorer la gouvernance d'entreprise en vue d'accroître la liquidité pour tous les actionnaires d'Ambev, de supprimer certains coûts administratifs et financiers et d'autres coûts associés et de fournir une flexibilité accrue dans la gestion de la structure du capital d'Ambev.

En cas d'approbation, la restructuration d'entreprise proposée sera réalisée au travers du regroupement entre Ambev sous régime du droit des sociétés brésilien et InBev Participações Societárias S.A, une entité brésilienne à capitaux privés sans activité opérationnelle et ne publiant actuellement pas de donnée financière qui deviendra la maison mère directe d'Ambev à la suite de la fusion par échange d'actions Ambev. Selon les termes du regroupement d'entreprises proposé et si l'opération est approuvée par les votes des actionnaires, toutes les actions émises et existantes d'Ambev non encore détenues par l'entité qui deviendra sa maison mère directe à la suite de la fusion par échange d'actions Ambev, seront échangées contre des actions ordinaires nouvellement émises de cette maison mère directe dans l'échange d'actions Ambev. Dès l'achèvement de l'échange d'actions Ambev, il en résultera qu'Ambev deviendra une filiale à part entière de cette maison mère directe.

La réalisation de l'échange d'actions Ambev est conditionnée à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Ambev qui délibérera sur ce point, à la négociation de l'accord de la fusion par échange d'actions sous le régime du droit des sociétés brésilien et à l'obtention des enregistrements requis par les autorités compétentes.

Rapport Financier

Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d’AB InBev, les commentaires contenus dans ce rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. En d’autres termes, les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l’impact des écarts de conversion des activités à l’étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l’impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l’arrêt d’activités ou le transfert d’activités entre secteurs, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d’une année à l’autre ainsi que d’autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l’entreprise.

Chaque fois qu’ils sont mentionnés dans le présent document, les indicateurs de performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, taux d’imposition, bénéfice par action) sont rapportés sur une base « normalisée », ce qui signifie qu’ils sont présentés avant les éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents sont des produits ou des charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l’entreprise. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de l’entreprise de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de l’entreprise.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans les produits et charges opérationnels d’AB InBev ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie.

Millions d’USD	2012	%	2011	%
Produits¹	39 758	100 %	39 046	100 %
Coûts des ventes	(16 447)	41 %	(16 634)	43 %
Marge brute	23 311	59 %	22 412	57 %
Frais de distribution	(3 785)	10 %	(3 313)	8 %
Frais commerciaux et de marketing	(5 258)	13 %	(5 143)	13 %
Frais administratifs	(2 187)	6 %	(2 043)	5 %
Autres produits/(charges) d’exploitation	684	2 %	694	2 %
Bénéfice d’exploitation normalisé (EBIT normalisé)	12 765	32 %	12 607	32 %
Eléments non-récurrents	(32)	—	(278)	1 %
Bénéfice d’exploitation (EBIT)	12 733	32 %	12 329	32 %
Amortissements et dépréciations	2 747	8 %	2 783	7 %
EBITDA normalisé	15 511	39 %	15 357	39 %
EBITDA	15 480	39 %	15 112	39 %
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs d’actions d’AB InBev	7 283	18 %	6 449	17 %
Bénéfice attribuable aux porteurs d’actions d’AB InBev	7 243	18 %	5 855	15 %

¹ Le chiffre d’affaires net des accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés à nos clients.

Millions d'USD	2012	2011
Activités opérationnelles		
Bénéfice	9 434	7 959
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	6 294	7 420
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions	15 728	15 379
Changement du fonds de roulement	1 099	1 409
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(621)	(710)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(3 658)	(3 998)
Dividendes reçus	720	406
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	13 268	12 486
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement nettes	(3 089)	(3 256)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(1 412)	(25)
Produits nets de cessions d'obligations à court terme	(6 702)	529
Autre	(138)	21
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	(11 341)	(2 731)
Activités de financement		
Dividendes payés	(3 632)	(3 088)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	3 649	(4 558)
Emissions d'actions de capital	102	155
Autre (incluant charges financières nettes autres qu'intérêts)	43	(1 505)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	162	(8 996)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 089	759

Rapport Financier

Performance financière

Tant du point de vue comptable que du point de vue de gestion, AB InBev est constituée de sept zones d'activités. Les exportations et les activités d'emballage sont rapportées dans la zone Exportations Globales et Sociétés Holding.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la performance d'AB InBev (en millions d'USD, à l'exception des volumes en milliers d'hectolitres). Les commentaires qui y sont relatifs sont basés sur des chiffres de croissance interne.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2011	Scope ¹	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2012	% de croissance interne
Volumes totaux (milliers d'hl)	399 365	2 128	–	1 138	402 631	0,3 %
Produits	39 046	312	(2 421)	2 821	39 758	7,2 %
Coûts des ventes	(16 634)	302	762	(877)	(16 447)	(5,4) %
Marge brute	22 412	614	(1 659)	1 944	23 311	8,5 %
Frais de distribution	(3 313)	(423)	279	(329)	(3 785)	(8,9) %
Frais commerciaux et de marketing	(5 143)	(50)	286	(352)	(5 258)	(6,8) %
Frais administratifs	(2 043)	(41)	151	(254)	(2 187)	(12,4) %
Autres produits/charges d'exploitation	694	4	(73)	58	684	8,3 %
EBIT normalisé	12 607	105	(1 015)	1 068	12 765	8,5 %
EBITDA normalisé	15 357	144	(1 176)	1 186	15 511	7,7 %
Marge EBITDA normalisé	39,3 %				39,0 %	18 bp

En 2012, AB InBev a réalisé une croissance de l'EBITDA de 7,7 % tandis que la marge EBITDA a crû de 18 points de base pour terminer à 39 %.

Les volumes consolidés ont progressé de 0,3 %, les volumes de nos propres bières augmentant de 0,1 % et les volumes de boissons non alcoolisées augmentant de 2,2 %. Les volumes totaux de nos marques prioritaires ont affiché une croissance de 1,5 %, avec une croissance de 4,1 % pour les trois marques globales Budweiser, Stella Artois et Beck's. Nos marques prioritaires sont celles qui détiennent le potentiel de croissance le plus élevé dans chaque segment de consommation important et pour lesquelles nous investissons le plus en termes de marketing.

Les produits des ventes ont progressé de 7,2 % à 39 758 m d'USD, avec un revenu par hectolitre en amélioration de 7,8 %. Sur base géographique constante (c'est-à-dire en éliminant l'impact d'une croissance plus rapide dans des pays à plus faible produit par hl), la croissance organique par hectolitre enregistre une progression de 7,7 %.

Les Coûts des Ventes (CdV) ont augmenté de 5,4 %, soit 7,0 % par hectolitre. Sur base géographique constante, les coûts des ventes par hectolitre ont augmenté de 7,2 %.

¹ Voir glossaire.

Volumes

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes de ventes par zone et les commentaires y relatifs sont basés sur des chiffres de croissance interne. Les volumes n'incluent pas seulement les marques et les licences d'AB InBev, mais également les marques de tiers que la société brasse en tant que sous-traitant ainsi que les produits de tiers que la société vend à travers son réseau de distribution, particulièrement en Europe de l'Ouest. Les volumes vendus via ses activités d'exportation sont repris séparément. La part dans les volumes de Grupo Modelo n'est pas reprise dans les volumes rapportés.

Milliers d'hectolitres	2011	Scope	Croissance interne	2012	% de croissance interne
Amérique du Nord	124 899	(547)	787	125 139	0,6 %
Amérique latine Nord	120 340	2 312	3 535	126 187	3,0 %
Amérique latine Sud	34 565	–	(273)	34 292	(0,8) %
Europe de l'Ouest	30 887	(65)	(1 291)	29 531	(4,2) %
Europe centrale et de l'Est	25 690	–	(2 904)	22 785	(11,3) %
Asie-Pacifique	55 980	645	1 042	57 667	1,9 %
Activités d'Exportation et Sociétés Holding	7 004	(217)	243	7 030	3,6 %
AB InBev au niveau mondial	399 365	2 128	1 138	402 631	0,3 %

Amérique du Nord : Les volumes totaux de la Zone Amérique du Nord ont enregistré une hausse de 0,6 %. Aux États-Unis, les volumes de livraison et les ventes aux détaillants de bière locale américaine corrigées des jours de vente ont progressé respectivement de 0,7 % et de 0,4 %. La société estime qu'elle a bien progressé en termes de part de marché aux États-Unis avec une part de marché en recul de moins de 20 points de base en 2012 grâce à des améliorations significatives dans la catégorie premium-plus suite au lancement de Bud Light Platinum et de Bud Light Lime Lime-A-Rita. Ces innovations ont contribué à la croissance de la part de marché de la famille Bud Light, qui a gagné environ 70 points de base au cours de 2012. Michelob Ultra, Shock Top, Stella Artois et les autres marques haut de gamme d'AB InBev ont également accru leur part de marché, tandis que la part de marché de la société est restée sous pression en raison de la faiblesse de Budweiser et de notre stratégie d'établissement des prix visant à combler l'écart entre nos marques sub-premium et premium au sein de notre portefeuille. Au Canada, les volumes de bière ont augmenté de 0,1 % en 2012, ce qui s'explique principalement par des comparables difficiles pour le secteur, le mauvais temps et le lock-out de la National Hockey League.

Amérique latine Nord : En Amérique latine Nord, les volumes ont augmenté de 3,0 %, avec une hausse de 2,7 % des volumes de bière et une hausse de 3,7 % des volumes de boissons non alcoolisées. Au Brésil, les volumes de bières ont progressé de 2,5 %, bénéficiant d'une hausse du secteur estimée à 3,2 %, d'une excellente exécution des ventes au cours de la période de Carnaval en 2012, de l'effet positif de la croissance des revenus disponibles des ménages, de nouvelles offres promotionnelles au cours du quatrième trimestre de 2012 suite au report partiel de la hausse prévue des impôts annoncée en septembre 2012, ainsi que de la mise en œuvre de nombreuses initiatives commerciales. Les marques premium continuent d'enregistrer une croissance supérieure à celle du reste du portefeuille. La société estime que Budweiser qui est maintenant sur le marché depuis plus d'un an, est devenue durant le quatrième trimestre de 2012 la première marque premium internationale du Brésil. Stella Artois progresse rapidement elle aussi, avec une croissance de volumes supérieure à 45 % en 2012. La société estime que sa part de marché a reculé de 50 points de base au cours de l'année, atteignant une moyenne de 68,5 %, principalement suite aux hausses de prix au troisième trimestre de 2012.

Amérique latine Sud : Les volumes totaux ont diminué de 0,8 %, les volumes bières affichant une hausse de 0,1 % et les volumes non-bières, une baisse de 2,2 %. En Argentine, les volumes bières ont enregistré une baisse de 0,4 % à cause d'un environnement consommateur incertain et de la faiblesse du secteur. En revanche, les excellents résultats de Quilmes et Stella Artois ont entraîné de bons résultats constants en termes de part de marché.

Europe de l'Ouest : Les volumes de nos propres bières ont diminué de 3,5 %, alors que les volumes totaux ont enregistré une baisse de 4,2 %. Nos propres produits, cidre inclus, ont baissé de 3,0 % en 2012. En Belgique, les volumes de nos propres bières ont diminué de 4,1 %, en raison du ralentissement du secteur lié aux mauvaises conditions météorologiques au premier semestre. En Allemagne, les volumes de nos propres bières ont baissé de 1,4 %. La société estime que sa part de marché était en hausse au cours de 2012, bénéficiant des excellents résultats des marques prioritaires Beck's et Hasseröder. Au Royaume Uni, les volumes de nos propres produits ont marqué un recul de 8,2 %, ce qui s'explique principalement par un secteur faible et une part de marché subissant la pression de l'activité concurrentielle dans le canal de la grande distribution.

Rapport Financier

Europe centrale & de l'Est : Les volumes de la Zone Europe centrale & de l'Est ont enregistré une baisse de 11,3 %. En Russie, les volumes de bières ont perdu 12,0 %, subissant la faiblesse du secteur suite à des changements de la réglementation. La perte de part de marché résulte de hausses de prix liées aux impôts et ciblées supérieures à celles des concurrents, et d'une pression promotionnelle dans des canaux clés. Cependant, la société a continué à progresser avec l'optimisation de son portefeuille de marques, les marques premium et super-premium incluant Sibirskaia Korona, Bud, Stella Artois, Hoegaarden et Lowenbrau ont gagné de la part de marché et représentent aujourd'hui 35 % des volumes totaux. Bud a atteint une part de marché estimée à 1,4 %. En Ukraine, les volumes de bière ont reculé de 10,3 % en 2012, sous l'effet d'une faible demande et d'une perte de part de marché. Toutefois, Bud a conquis une part de marché estimée à 1 % durant les neuf mois depuis son lancement.

Asie-Pacifique : Les volumes de bières de la Zone Asie-Pacifique ont augmenté de 1,9 % compte tenu que les volumes du secteur où la société opère ont reculé de presque 12 % au quatrième trimestre de 2012, en raison d'un temps très froid et humide. Néanmoins, la société estime avoir accru sa part de marché en Chine. Les marques prioritaires Budweiser, Harbin et Sedrin ont progressé de 8,1 % au cours de 2012.

Activités opérationnelles par zone géographique

Les tableaux ci-dessous donnent un résumé des performances de chaque zone géographique (en millions d'USD, les volumes étant en milliers d'hectolitres) et les commentaires s'y afférant sont basés sur les chiffres financiers internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2011	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2012	% de croissance interne
Volumes	399 365	2 128	—	1 138	402 631	0,3 %
Produits	39 046	312	(2 421)	2 821	39 758	7,2 %
Coûts des ventes	(16 634)	302	762	(877)	(16 447)	(5,4) %
Marge brute	22 412	614	(1 659)	1 944	23 311	8,5 %
Frais de distribution	(3 313)	(423)	279	(329)	(3 785)	(8,9) %
Frais commerciaux et de marketing	(5 143)	(50)	286	(352)	(5 258)	(6,8) %
Frais administratifs	(2 043)	(41)	151	(254)	(2 187)	(12,4) %
Autres produits/charges d'exploitation	694	4	(73)	58	684	8,3 %
EBIT normalisé	12 607	105	(1 015)	1 068	12 765	8,5 %
EBITDA normalisé	15 357	144	(1 176)	1 186	15 511	7,7 %
Marge EBITDA normalisé	39,3 %				39,0 %	18 bp

AMERIQUE DU NORD	2011	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2012	% de croissance interne
Volumes	124 899	(547)	—	787	125 139	0,6 %
Produits	15 304	(19)	(40)	783	16 028	5,1 %
Coûts des ventes	(6 726)	417	9	(336)	(6 637)	(5,3) %
Marge brute	8 578	397	(31)	447	9 391	5,0 %
Frais de distribution	(807)	(396)	7	(121)	(1 317)	(10,1) %
Frais commerciaux et de marketing	(1 640)	(3)	5	(160)	(1 798)	(9,7) %
Frais administratifs	(475)	(1)	1	16	(458)	3,4 %
Autres produits/charges d'exploitation	54	(1)	—	11	64	21,5 %
EBIT normalisé	5 710	(4)	(18)	194	5 881	3,4 %
EBITDA normalisé	6 573	(4)	(19)	156	6 706	2,4 %
Marge EBITDA normalisé	42,9 %				41,8 %	(113) bp

AMÉRIQUE LATINE NORD	2011	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2012	% de croissance interne
Volumes	120 340	2 312	–	3 535	126 187	3,0 %
Produits	11 524	347	(1 860)	1 444	11 455	12,6 %
Coûts des ventes	(3 738)	(129)	567	(350)	(3 650)	(9,4) %
Marge brute	7 786	218	(1 293)	1 094	7 805	14,1 %
Frais de distribution	(1 332)	(25)	210	(164)	(1 311)	(12,4) %
Frais commerciaux et de marketing	(1 263)	(44)	194	(132)	(1 245)	(10,4) %
Frais administratifs	(535)	(38)	91	(119)	(600)	(22,0) %
Autres produits/charges d'exploitation	462	3	(73)	34	426	7,3 %
EBIT normalisé	5 118	114	(872)	714	5 074	14,0 %
EBITDA normalisé	5 814	149	(985)	822	5 801	14,2 %
Marge EBITDA normalisé	50,5 %				50,6 %	72 bp

AMÉRIQUE LATINE SUD	2011	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2012	% de croissance interne
Volumes	34 565	–	–	(273)	34 292	(0,8) %
Produits	2 704	–	(218)	537	3 023	19,9 %
Coûts des ventes	(1 040)	–	84	(159)	(1 114)	(15,3) %
Marge brute	1 664	–	(134)	378	1 908	22,7 %
Frais de distribution	(227)	–	22	(57)	(263)	(25,3) %
Frais commerciaux et de marketing	(272)	–	22	(46)	(296)	(16,8) %
Frais administratifs	(85)	–	6	(13)	(93)	(15,1) %
Autres produits/charges d'exploitation	1	–	–	3	4	228,2 %
EBIT normalisé	1 081	–	(85)	265	1 261	24,5 %
EBITDA normalisé	1 254	–	(97)	274	1 432	21,9 %
Marge EBITDA normalisé	46,4 %				47,4 %	78 bp

EUROPE DE L'OUEST	2011	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2012	% de croissance interne
Volumes	30 887	(65)	–	(1 291)	29 531	(4,2) %
Produits	3 945	(7)	(257)	(56)	3 625	(1,4) %
Coûts des ventes	(1 652)	3	101	(1)	(1 550)	(0,1) %
Marge brute	2 293	(4)	(157)	(57)	2 075	(2,5) %
Frais de distribution	(409)	1	27	17	(364)	4,1 %
Frais commerciaux et de marketing	(760)	–	47	63	(649)	8,3 %
Frais administratifs	(305)	–	24	15	(267)	4,9 %
Autres produits/charges d'exploitation	37	–	–	(13)	24	(35,3) %
EBIT normalisé	856	(3)	(59)	25	819	2,9 %
EBITDA normalisé	1 225	(3)	(84)	17	1 155	1,4 %
Marge EBITDA normalisé	31,0 %				31,9 %	89 bp

EUROPE CENTRALE ET DE L'EST	2011	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2012	% de croissance interne
Volumes	25 690	–	–	(2 904)	22 785	(11,3) %
Produits	1 755	–	(90)	2	1 668	0,1 %
Coûts des ventes	(984)	–	46	25	(914)	2,5 %
Marge brute	771	–	(44)	27	754	3,5 %
Frais de distribution	(224)	–	11	29	(184)	12,9 %
Frais commerciaux et de marketing	(420)	–	24	(4)	(400)	(0,9) %
Frais administratifs	(108)	–	7	(13)	(113)	(11,6) %
Autres produits/charges d'exploitation	2	–	–	3	5	–
EBIT normalisé	21	–	(2)	42	62	–
EBITDA normalisé	225	–	(11)	43	257	19,0 %
Marge EBITDA normalisé	12,8 %				15,4 %	241 bp

Rapport Financier

ASIE-PACIFIQUE	2011	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2012	% de croissance interne
Volumes	55 980	645	—	1 042	57 667	1,9 %
Produits	2 317	19	61	294	2 690	12,7 %
Coûts des ventes	(1 319)	(15)	(34)	(197)	(1 565)	(15,0) %
Marge brute	998	3	27	97	1 125	9,7 %
Frais de distribution	(193)	(3)	(5)	(34)	(235)	(17,5) %
Frais commerciaux et de marketing	(588)	(3)	(16)	(63)	(670)	(10,7) %
Frais administratifs	(221)	(2)	(6)	(46)	(274)	(20,7) %
Autres produits/charges d'exploitation	90	1	3	28	121	30,6 %
EBIT normalisé	86	(4)	3	(18)	67	(21,0) %
EBITDA normalisé	356	—	10	29	396	8,2 %
Marge EBITDA normalisé	15,4 %				14,7 %	(62) bp

ACTIVITÉS D'EXPORTATION ET SOCIÉTÉS HOLDING	2011	Scope	Variation des monnaies étrangères	Croissance interne	2012	% de croissance interne
Volumes	7 004	(217)	—	243	7 030	3,6 %
Produits	1 496	(28)	(15)	(184)	1 270	(12,5) %
Coûts des ventes	(1 174)	27	(12)	142	(1 018)	12,3 %
Marge brute	322	(1)	(26)	(42)	252	(13,1) %
Frais de distribution	(120)	—	7	2	(111)	1,6 %
Frais commerciaux et de marketing	(200)	1	10	(11)	(200)	(5,4) %
Frais administratifs	(314)	—	28	(95)	(382)	(30,4) %
Autres produits/charges d'exploitation	48	1	(1)	(8)	40	(15,7) %
EBIT normalisé	(264)	1	17	(154)	(400)	(58,4) %
EBITDA normalisé	(90)	1	10	(155)	(234)	—

Produits

Les produits consolidés ont augmenté de 7,2 % pour atteindre 39 758 m d'USD avec une croissance des produits par hl de 7,8 %. Sur une base géographique constante (c'est-à-dire en éliminant l'impact d'une croissance plus rapide dans des pays à plus faible produit par hl), les produits par hl ont augmenté de 7,7 %, reflétant un mix de marques favorable et la mise en place de programmes dédiés aux meilleures pratiques en matière de gestion des revenus.

Coûts des ventes

Les Coûts des Ventes (CdV) ont augmenté de 5,4 % et 7,0 % par hl. Sur une base géographique constante, les CdV par hl ont augmenté de 7,2 %, essentiellement en raison d'une hausse du coût des matières premières dans la plupart des Zones, d'une augmentation du coût de la main d'œuvre en Amérique latine Sud, et du portefeuille de marques en Amérique du Nord et en Chine.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation totales ont augmenté de 8,6 % en 2012.

- **Les frais de distribution** ont enregistré une hausse de 8,9 % en 2012, sous l'effet d'une augmentation des frais de transport et d'activités supplémentaires de distribution aux Etats-Unis et au Brésil, du lancement d'innovations aux Etats-Unis, notamment Bud Light Lime *Lime-A-Rita*, et d'une hausse du coût de la main d'œuvre et du coût du transport en Argentine et en Chine.
- **Les frais commerciaux et de marketing** ont augmenté de 6,8 % en 2012 suite à l'accroissement des investissements dans les marques et les innovations.
- **Les frais administratifs** ont augmenté de 12,4 %, les provisions pour la rémunération variable en hausse dans la plupart des Zones et les coûts de l'expansion géographique en Chine étant partiellement compensés par la gestion stricte des coûts en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest.
- **Les autres revenus d'exploitation** s'élevaient à 684 m d'USD en 2012 comparé à 694 m d'USD en 2011.

Bénéfice d'exploitation normalisé avant amortissements et depreciations (EBITDA Normalisé)

L'EBITDA a augmenté de 1,0 % en termes nominaux et de 7,7 % en croissance interne pour atteindre 15 511 m d'USD, avec une marge EBITDA en hausse de 18 points de base à 39,0 % ;

- L'EBITDA de l'Amérique du Nord a augmenté de 2,4 % à 6 706 m d'USD. La marge d'EBITDA a perdu 113 points de base pour atteindre 41,8 %, suite à (i) une hausse des investissements commerciaux et de marketing pour soutenir l'élan positif sur le marché américain, (ii) la hausse du coût des matières premières, et (iii) une augmentation des frais de distribution résultant du lancement de nos innovations, de l'augmentation des frais de carburant et d'activités supplémentaires de distribution.
- L'EBITDA de l'Amérique Latine « Nord » a grimpé de 14,2 % à 5 801 m d'USD avec une croissance de la marge EBITDA de 72 points de base pour atteindre 50,6 %. La croissance des produits ayant partiellement été compensée par la hausse du coût des matières premières, un mix d'emballages défavorable et l'augmentation des frais d'amortissement, ainsi qu'un portefeuille de distribution directe plus important et une augmentation des frais de distribution et des provisions pour la rémunération variable.
- L'EBITDA de l'Amérique Latine « Sud » a progressé de 21,9 % pour atteindre 1 432 m d'USD, soit une croissance de la marge EBITDA de 78 points de base à 47,4 % stimulée par la hausse des produits, cette dernière étant atténuée par la forte inflation des coûts.
- L'EBITDA de l'Europe de l'Ouest s'est amélioré de 1,4 % pour atteindre 1 155 m d'USD avec un accroissement de la marge EBITDA de 89 points de base à 31,9 %. L'impact de la pression sur les volumes et sur le prix des matières premières a été atténué par des économies au niveau des frais commerciaux et de marketing, une gestion stricte des coûts et de bons résultats dans l'ensemble en France, aux Pays-Bas et en Italie.
- L'EBITDA en Europe centrale et de l'Est a progressé de 19,0 % pour atteindre 257 m d'USD soit une croissance de la marge EBITDA de 241 points de base à 15,4 % grâce aux efforts de la société pour améliorer la rentabilité, avec une croissance des produits par hl favorisée par une hausse des prix liée à l'inflation, un portefeuille de marques favorable et une réduction des frais de distribution.
- L'EBITDA de l'Asie-Pacifique a enregistré une croissance de 8,2 % pour atteindre 396 m d'USD, la croissance des produits stimulée par les volumes, par le portefeuille de marques et par des hausses de prix ciblées ayant été partiellement atténuée par une augmentation des coûts des ventes ainsi que par des frais de distribution et administratifs supérieurs suite à l'expansion géographique de la société.
- Les chiffres rapportés sous Activités d'Exportation & Sociétés Holding présentent un EBITDA de (234) m d'USD en 2012 (2011 : (90) m d'USD). Le recul enregistré est essentiellement imputable à une augmentation des frais administratifs liés à l'augmentation des provisions pour la rémunération variable et à la centralisation des activités, entre autres le Global Procurement Office en Belgique.

Rapprochement entre EBITDA Normalisé et profit attribuable aux actionnaires

L'EBITDA et l'EBIT normalisés sont des indicateurs utilisés par AB InBev pour démontrer les performances sous-jacentes de la société.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte des effets suivants du bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev : (i) intérêts minoritaires, (ii) impôts sur le résultat, (iii) quote-part dans le résultat des entreprises associées, (iv) coûts financiers nets, (v) coûts financiers nets non-récurrents, (vi) éléments non-récurrents (incluant les réductions de valeurs non récurrentes) et (vii) dépréciations, amortissements et réductions de valeurs.

L'EBITDA et l'EBIT normalisés ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA et l'EBIT normalisés et la définition de l'EBITDA et de l'EBIT normalisés selon AB InBev ne peut pas être comparée à celle d'autres sociétés.

Millions d'USD	Annexe	2012	2011
Bénéfice attribuable aux actionnaires de AB InBev		7 243	5 855
Intérêts minoritaires		2 191	2 104
Bénéfice		9 434	7 959
Impôt sur le résultat	12	1 717	1 856
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16	(624)	(623)
Coûts financiers nets non récurrents	11	18	540
Coûts financiers nets	11	2 188	2 597
Éléments non-récurrents au-dessus de l' EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses)	8	32	278
Bénéfice d'exploitation (EBIT) avant éléments non-récurrents		12 765	12 607
Amortissements et dépréciations		2 747	2 750
EBITDA normalisé		15 511	15 357

Rapport Financier

Les éléments non-récurrents sont soit des produits soit des charges qui surviennent de manière non régulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise. Ils sont présentés séparément car ils se révèlent, en raison de leur taille et de leur nature, essentiels dans la compréhension de la performance durable sous-jacente de l'entreprise.

Les détails sur la nature des éléments non-récurrents se trouvent en annexe 8 *Eléments non-récurrents*.

Impact des devises etrangeres

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur les états financiers. Le tableau suivant présente les produits par devise et en pourcentage pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 :

	2012	2011
Dollar américain	38,3 %	37,5 %
Réal brésilien	27,1 %	28,7 %
Euro	7,0 %	7,8 %
Yuan chinois	6,7 %	5,9 %
Dollar canadien	5,2 %	5,4 %
Peso argentin	4,9 %	4,2 %
Rouble russe	3,0 %	3,3 %
Autre	7,8 %	7,2 %

Le tableau suivant présente l'EBITDA par devise et en pourcentage pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et 2011 :

	2012	2011
Dollar américain	37,9 %	37,4 %
Réal brésilien	36,9 %	38,0 %
Dollar canadien	5,7 %	5,8 %
Peso argentin	5,3 %	4,3 %
Euro	4,2 %	5,7 %
Yuan chinois	2,5 %	2,3 %
Rouble russe	0,9 %	0,9 %
Autre	6,6 %	5,6 %

En 2012, la variation des taux de change des monnaies étrangères a eu un impact défavorable de conversion sur les revenus d'AB InBev à concurrence de (2 421) m d'USD (2011 : impact positif de 1 137 m d'USD), sur l'EBITDA normalisé de (1 176) m d'USD (2011 : impact positif de 419 m d'USD) et sur l'EBIT normalisé de (1 015) m d'USD (2011 : impact positif de 405 m d'USD).

Le bénéfice (après impôts) d'AB InBev a été négativement affecté par les variations des devises étrangères pour (950) m d'USD (2011 : impact positif de 312 m d'USD), tandis que l'effet négatif de conversion sur la base de calcul du Bénéfice Par Action (bénéfice attribuable aux actionnaires d'AB InBev) a été de (648) m d'USD ou (0,40) USD par action (2011 : impact positif de 200 m d'USD, soit 0,13 USD par action).

L'impact de la variation des devises étrangères sur la dette financière nette d'AB InBev est de 494 m d'USD (augmentation de la dette financière nette) en 2012 à comparer à un impact de (262) m d'USD (diminution de la dette financière nette) en 2011. L'impact de la variation des devises étrangères sur les fonds propres d'AB InBev était de (271) m d'USD (diminution des capitaux propres) comparé à un impact de (1 764) m d'USD (diminution des capitaux propres) en 2011.

Profit

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev a atteint 7 283 m d'USD (soit un Bénéfice Par Action normalisé de 4,55 USD) en 2012 par rapport à 6 449 m d'USD (soit un Bénéfice Par Action normalisé de 4,04 USD) en 2011 (voir annexe 22 *Modification des capitaux propres et résultat par action* pour plus de détails). Le profit attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev pour 2012 s'est élevé à 7 243 m d'USD, comparé à 5 855 m d'USD en 2011 et inclut les impacts suivants :

- *Les coûts financiers nets (excluant les coûts financiers non-récurrents)* ont totalisé 2 188 m d'USD en 2012 par rapport à 2 597 m d'USD en 2011. Les charges nettes d'intérêt ont diminué de 2 333 m d'USD en 2011 à 1 802 m d'USD en 2012 due à une réduction des niveaux d'endettement net et à la baisse du coupon résultant du refinancement et du remboursement de nos dettes effectués en 2011. Les autres résultats financiers de (116) m d'USD en 2012 comprennent des gains provenant d'instruments dérivés liés à nos programmes de paiement fondés sur des actions ayant été largement compensés par les frais de couverture de change et de matières premières principalement, ainsi que par le paiement de frais bancaires et d'impôts dans le cadre de l'activité normale de l'entreprise. Les charges de désactualisation s'élèvent à 270 m d'USD en 2012. L'augmentation par rapport à l'année précédente est principalement liée au traitement comptable en normes IFRS pour l'option de vente associée à l'investissement dans Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND ») en République dominicaine. Ces frais s'élèveront approximativement à 30 m d'USD par trimestre.
- *Les coûts financiers nets non-récurrents* : Suite à l'annonce de l'acquisition des parts non encore acquises dans Grupo Modelo, AB InBev a enregistré en 2012, une charge non récurrente relative aux frais d'engagement de 18 m d'USD sur les nouvelles facilités de crédit obtenues en 2012. Ces frais d'engagement sont encourus et sont payables sur les fonds disponibles, non encore utilisés, des nouvelles facilités de crédit ;
- *Quote-part dans le résultat des entreprises associées* : 624 m d'USD en 2012 comparé à 623 m d'USD en 2011, imputable principalement aux résultats de Grupo Modelo au Mexique ;
- *Impôts sur le résultat* : l'impôt sur le résultat s'élevait à 1 717 m d'USD avec un taux d'imposition effectif de 16,3 % en 2012 par rapport à 1 856 m USD en 2011 avec un taux d'imposition effectif de 20,2 %. La baisse du taux d'imposition effectif est principalement due à un changement du mix de bénéfices au profit des pays affichant des taux marginaux d'imposition inférieurs, à des avantages fiscaux additionnels, à la nature non imposable des gains provenant de certains instruments dérivés liés à la couverture de programmes de paiement fondés sur des actions, ainsi qu'à l'issue favorable de réclamations fiscales et à des postes fiscaux incertains reconnus au cours des années précédentes s'élevant à 203 m d'USD. Sans tenir compte de l'effet des éléments non récurrents, le taux d'imposition effectif normalisé était de 16,2 % en 2012 comparé à 20,7 % en 2011 ;
- *Bénéfice attribuable aux intérêts minoritaires* : 2 191 m d'USD en 2012 soit une augmentation par rapport aux 2 104 m d'USD en 2011, l'amélioration des résultats opérationnels d'AmBev ayant été partiellement atténuée par les effets de change.

Rapport Financier

Situation de liquidité et ressources financières

Flux de Trésorerie

Millions d'USD	2012	2011
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	13 268	12 486
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	(11 341)	(2 731)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	162	(8 996)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 089	759

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Millions d'USD	2012	2011
Bénéfice	9 434	7 959
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	6 294	7 420

Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions

	15 728	15 379
Changement du fonds de roulement	1 099	1 409
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(621)	(710)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(3 658)	(3 998)
Dividendes reçus	720	406

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	13 268	12 486
---	---------------	---------------

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'AB InBev ont atteint 13 268 m d'USD en 2012 comparé à 12 486 m d'USD. Cette progression résulte principalement d'une hausse du bénéfice généré au cours de 2012.

Les améliorations du fonds de roulement reflètent principalement les résultats des initiatives continues concernant les dettes commerciales. En outre, l'on constate en fin d'année 2011 et 2012, une hausse des dettes commerciales en rapport avec l'augmentation des dépenses d'investissement, ces dettes ayant en moyenne des échéances de paiement plus longues.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Millions d'USD	2012	2011
Dépenses d'investissement nettes	(3 089)	(3 256)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(1 412)	(25)
Produits nets de cessions d'obligations à court terme	(6 702)	529
Autre	(138)	21
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	(11 341)	(2 731)

Le flux de trésorerie net utilisé dans les activités d'investissement est passé de 2 731 m d'USD en 2011 à 11 341 m d'USD au cours de 2012. En 2012, AB InBev a obtenu 7,5 milliards d'USD grâce à l'émission d'obligations non garanties de premier rang et 2,25 milliards d'euros en Euro Medium Term Notes pour soutenir l'acquisition de Modelo. L'excédent de liquidités résultant de ces obligations a été principalement investi dans des obligations à court terme et dans des bons du Trésor américain à court terme (moins d'un an) en attendant la clôture de l'acquisition de Modelo. Ces bons du trésor américain sont de nature très liquide. Voir également l'annexe 17 *Placements*, l'annexe 21 *Trésorerie et équivalents de trésorerie* et l'annexe 23 *Emprunts portant intérêts*. La hausse du flux de trésorerie net utilisé dans les activités d'investissement s'explique également par l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A en République Dominicaine en mai 2012 – voir aussi l'annexe 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

Les dépenses nettes d'investissement d'AB InBev étaient de 3 089 m d'USD en 2012 et de 3 256 m d'USD en 2011. Sur le total des investissements nets réalisés en 2012, environ 56 % ont été réalisés en vue de l'amélioration des installations de production de la société tandis que 35 % ont été réalisés dans le cadre d'investissements logistiques et commerciaux. Environ 9 % des investissements ont été réalisés pour l'amélioration du matériel de bureau et l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Millions d'USD	2012	2011
Dividendes payés	(3 632)	(3 088)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	3 649	(4 558)
Emissions d'actions de capital	102	155
Autre (incluant charges financières nettes autres qu'intérêts)	43	(1 505)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	162	(8 996)

Le flux de trésorerie net entrant provenant d'activités de financement s'élevait à 162 m d'USD en 2012, par rapport à un flux de trésorerie sortant de 8 996 m d'USD au cours de 2011. En 2012, AB InBev a émis une série d'obligations et de titres, dont les recettes ont été investies dans des obligations à court terme et dans des bons du Trésor américain à court terme (moins d'un an) en attendant la finalisation de l'acquisition de Modelo. Ces bons du trésor américain sont de nature très liquide. Les sorties de trésorerie de AB InBev liées aux activités de financement en 2011 reflètent des remboursements nets d'emprunts. Voir aussi l'annexe 17 *Placements*, l'annexe 21 *Trésorerie et équivalents de trésorerie* et l'annexe 23 *Emprunts portant intérêts*.

Par ailleurs, AB InBev a conclu, en date du 20 juin 2012, un financement bancaire à long terme de 14,0 milliards d'USD pour l'acquisition des action en circulation de Grupo Modelo (« La Ligne de crédit 2012 »), comprenant la « Facility A », une ligne de crédit à terme d'une durée maximale de deux ans à compter de la date de financement jusqu'à concurrence de 6,0 milliards d'USD de capital et la « Facility B », une ligne de crédit de trois ans pour un capital maximum de 8,0 milliards d'USD. En novembre 2012, le principal en USD de la « Facility A » a été réduit à 5,1 milliards d'USD à la suite d'une résiliation volontaire d'une option en vertu de l'accord de La Ligne de crédit 2012. Au 31 décembre 2012, les deux lignes de crédit restent inutilisées.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dans les titres d'emprunt d'AB InBev, moins les découverts bancaires, s'élevaient au 31 décembre 2012 à 13 878 m d'USD. Au 31 décembre 2012, les liquidités totales de l'entreprise s'élevaient à 35 143 m d'USD, dont 8,0 milliards d'USD disponibles grâce aux facilités de crédit de premier rang de 2010, 13,1 milliards d'USD disponibles sous la Ligne de crédit 2012, 165 m d'USD sous la forme de lignes de crédit à court terme et 13 878 m d'USD de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt, moins les découverts bancaires. Bien qu'AB InBev puisse emprunter de tels montants pour répondre à des besoins de liquidités, la société s'appuie principalement sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer ses opérations.

Ressources en capitaux et capitaux propres

La dette financière nette d'AB InBev a diminué pour atteindre 30 114 m d'USD au 31 décembre 2012, contre 34 668 m d'USD au 31 décembre 2011.

La dette financière nette se définit comme la somme des dettes courantes et non-courantes portant intérêts augmentée des découverts bancaires et diminuée de la trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt. La dette financière nette est un indicateur de performance financière qui est utilisé par les gestionnaires d'AB InBev pour souligner les évolutions de la position de liquidité globale de la société. L'entreprise croit que la dette financière nette est significative pour les investisseurs en tant qu'un des principaux instruments de mesure que les gestionnaires d'AB InBev utilisent pour évaluer ses progrès en matière de désendettement.

Hormis l'impact des résultats d'exploitation hors dépenses d'investissement, la dette nette a été principalement impactée par le paiement de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (3 632 m d'USD), par le paiement d'intérêts et taxes (3 658 m d'USD), le paiement associé à l'alliance stratégique avec Cervecería Nacional Dominicana S.A. (1 298 m d'USD) et l'impact des fluctuations des taux de change des devises étrangères (494 m d'USD d'augmentation de l'endettement net).

Le ratio d'endettement net par rapport à l'EBITDA normalisé est passé de 2,26x au 31 décembre 2011 à 1,87x avant activités M&A, et à 1,94x sur une base rapportée au 31 décembre 2012.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev au 31 décembre 2012 étaient de 41 142 m d'USD, en comparaison aux 37 492 m d'USD au 31 décembre 2011. L'effet combiné de l'affaiblissement principalement des taux de change de clôture du real brésilien et du peso argentin et du renforcement principalement du taux de change de clôture de l'euro, de la livre sterling, du peso mexicain, du rouble russe et du yuan chinois s'est traduit par un écart de conversion de (271) m d'USD. De plus amples détails sur les mouvements de capitaux propres sont repris dans l'état des évolutions des capitaux propres consolidés.

De plus amples détails sur les prêts et emprunts porteurs d'intérêt, les échelonnements de remboursement et les risques de liquidité, sont présentés à l'annexe 23 *Prêts et emprunts soumis à intérêt* et à l'annexe 28 *Risques découlant des instruments financiers*.

Rapport Financier

Recherche et Développement

Compte tenu de l'importance que revêt pour elle l'innovation, AB InBev accorde une grande valeur à la recherche et développement. En 2012, AB InBev a consacré 182 m d'USD à la recherche et développement (2011 : 175 m d'USD). Une partie de ces fonds a été utilisée dans le domaine des études de marché, mais la majorité est affectée à l'innovation dans les domaines de l'optimisation des processus et du développement de produits.

La recherche et développement en matière d'optimisation des processus est essentiellement destinée à augmenter les capacités (déblocage des usines et solutions aux problèmes de volume, tout en minimisant les dépenses d'investissement), à améliorer la qualité et à gérer les coûts. Les nouveaux processus et matériels développés sont recensés selon les meilleures pratiques et partagés entre les zones d'activité. Les projets en cours vont du maltage à la mise en bouteille des produits finis.

La recherche et développement en matière d'innovation de produits couvre les innovations concernant les liquides, le conditionnement et le soutirage. L'innovation de produits comprend l'innovation radicale, l'innovation progressive et la rénovation (c'est-à-dire la mise en œuvre d'une technologie existante). Le principal objectif du processus d'innovation consiste à proposer aux consommateurs de meilleurs produits et de meilleures expériences. Cette démarche suppose le lancement de nouveaux produits liquides, de nouveaux emballages et de nouveaux produits à la pression qui offrent une meilleure performance, tant pour le consommateur qu'en termes de résultats financiers, en renforçant la compétitivité d'AB InBev dans les marchés concernés. Etant donné que les consommateurs comparent les produits et expériences qui leur sont offerts au travers de catégories très différentes de boissons et que l'offre de boissons augmente, les efforts de recherche et développement d'AB InBev exigent également de comprendre les points forts et les points faibles des autres catégories de boissons, de repérer les opportunités liées à la bière et de développer des solutions de consommation (produits) qui répondent mieux au besoin du consommateur et lui offrent une meilleure expérience. Pour cela, il faut comprendre les émotions et les attentes du consommateur. L'expérience sensorielle, la « premiumisation », la commodité, la durabilité et la conception se placent au cœur des efforts en recherche et développement d'AB InBev.

La gestion des connaissances et l'apprentissage font également partie intégrante de la recherche et développement. AB InBev cherche constamment à renforcer ses connaissances au travers de collaborations avec des universités et d'autres industries.

L'équipe recherche et développement d'AB InBev est informée chaque année des priorités de la société et des zones d'activité, et approuve les concepts qui sont ensuite classés par ordre de priorité en vue de leur développement. La date de lancement, selon la complexité et le degré de priorité, se situe généralement pendant l'année civile suivante.

Le Global Innovation and Technology Center (« GITeC »), situé à Leuven, héberge les équipes Packaging, Product, Process Development et des installations comme Labs, Experimental Brewery et l'European Central Lab, qui inclut également Sensory Analysis. Outre le GITeC, AB InBev dispose également d'équipes de développement Product, Packaging et Process situées dans chacune des six régions géographiques d'AB InBev et qui se concentrent ainsi sur les besoins à court terme de ces zones.

Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

Risques liés à AB InBev, à la bière et à l'industrie de la bière

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses bières, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés ou l'introduction de restrictions similaires pourraient contraindre le développement potentiel des marques d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

AB InBev pourrait se trouver dans l'impossibilité de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière, et en particulier, sur la capacité d'AB InBev à développer ses activités.

Certaines opérations d'AB InBev dépendent des efforts réalisés par des distributeurs ou grossistes indépendants pour vendre les produits d'AB InBev et il ne peut être garanti que ces distributeurs ne donneront pas la priorité à des concurrents d'AB InBev. De plus, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces, toute limitation imposée à AB InBev relative à l'achat ou à la prise de participation dans des distributeurs ou de grossistes suite à des restrictions contractuelles, des changements de régulation ou de législation, ou d'interprétation de la législation par des régulateurs ou des tribunaux pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises, de l'énergie et de l'eau, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement les changements dans les prix des marchandises.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de bière et de boissons non-alcoolisées ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière et de boissons non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. En outre, un nombre de marques importantes sont à la fois données en licence à des brasseurs tiers et utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Quand bien même AB InBev vérifie la qualité du brassage afin de maintenir ses standards élevés, si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, investissements dans des sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière de AB InBev.

La concurrence sur ses divers marchés ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat des acteurs actifs dans les canaux de distribution d'AB InBev, pourrait imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourrait empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. Toute dilution des marques d'AB InBev résultant de la compétitivité pourrait également mener à une érosion significative de la rentabilité d'AB InBev. Tout point cité ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la santé financière et les résultats opérationnels d'AB InBev. De plus, il existe des risques inhérents à l'innovation et aux nouveaux produits introduits par AB InBev qui pourraient ne pas être couronnés de succès, là où les concurrents pourraient être capables de répondre plus vite à l'émergence de nouvelles tendances, telle que la préférence croissante des consommateurs pour des bières artisanales (*craft beers*) produites par de petites brasseries.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

AB InBev pourrait encourir des frais importants pour se conformer, aux diverses réglementations qui régissent ses activités ou les opérations des tiers sous licence, ou en raison de violations ou des mises en cause de responsabilités en rapport avec ces réglementations. Par ailleurs, les inquiétudes du public par rapport à la consommation de bière et de boissons non-alcoolisées et toutes restrictions en résultant pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et des boissons non-alcoolisées et créer une tendance à s'éloigner de la consommation de ces produits, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités de AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Les dispositions légales relatives à la concurrence, au contrôle des concentrations, toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient affecter l'activité d'AB InBev ou les activités de ses filiales.

Rapport Financier

Ces dernières années, l'industrie des boissons alcoolisées, l'industrie alimentaire et l'industrie des boissons non alcoolisées ont fait l'objet d'une attention publique et politique accrue. Cette attention accrue résulte des préoccupations en matière de soins de santé liées à l'usage nocif d'alcool (en ce compris la conduite en état d'ivresse, et la consommation d'alcool excessive, abusive et par des mineurs) ainsi que des préoccupations en matière de santé telles que le diabète et l'obésité liés à une surconsommation alimentaire et de boissons non alcoolisées (*soft-drinks*). Une contre-publicité relative aux produits et marques d'AB InBev ou la publication d'études indiquant un risque général important dans l'utilisation des produits d'AB InBev ou des changements dans la perception des consommateurs sur les produits d'AB InBev pourraient nuire à la vente et à la consommation de produits d'AB InBev et pourrait nuire à ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière.

L'évolution des préférences et des goûts des consommateurs peut avoir un effet négatif sur la demande de produits d'AB InBev. Les préférences et goûts des consommateurs peuvent changer de manière totalement imprévue. Si AB InBev n'anticipe pas ou ne répond pas de manière appropriée à l'évolution des préférences et goûts des consommateurs ou à l'évolution vers de nouvelles formes de média et de marketing, cela pourrait avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur ses activités, ses résultats opérationnels et sa santé financière.

L'industrie brassicole et le secteur des boissons peuvent subir des changements défavorables en termes de régime fiscal ; or, les taxes représentent une part importante du coût de la bière facturé aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers des catégories de boissons moins taxées. Par ailleurs, le fait d'imposer des prix minimum constitue une autre forme de régulation fiscale pouvant affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, AB InBev pourrait être sujette à une imposition accrue par des autorités nationales, locales ou étrangères, à des taux d'imposition sur le revenu plus élevés ou à des exigences et réglementations fiscales nouvelles ou modifiées. Une augmentation des accises sur la bière ou d'autres impôts pourraient avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers d'AB InBev ainsi que sur ses résultats d'exploitation.

La saisonnalité des cycles de consommation et de mauvaises conditions climatiques sur les marchés sur lesquels AB InBev exerce ses activités peuvent entraîner des fluctuations de la demande de produits AB InBev et donc avoir un impact négatif sur les activités de la société, ses résultats d'exploitation et sa santé financière.

Le changement climatique, ou des mesures juridiques, réglementaires ou de marché prises pour adresser le changement climatique pourraient avoir un effet préjudiciable à long terme sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. De plus, la raréfaction de l'eau, ou une eau de qualité médiocre peuvent affecter AB InBev par l'augmentation des coûts de production et des contraintes de capacités qui pourraient avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev.

Etant donné qu'une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine, ses activités et ses participations sur ces marchés sont soumis aux risques ordinaires liés aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, l'insurrection politique, l'interférence externe, les risques financiers, des changements dans la politique gouvernementale, des changements politiques et économiques, des changements dans les relations entre pays, des actions d'autorités gouvernementales affectant le commerce et les investissements étrangers, des réglementations sur le rapatriement de fonds, l'interprétation et l'application des lois et réglementations locales, la force exécutoire de droits de propriété intellectuelle et de droits contractuels, les conditions de travail et les réglementations du travail au niveau local, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre ainsi que les risques financiers incluant le risque de liquidité, l'inflation, la dévaluation, le risque lié à la volatilité des prix, l'échange de devises ou les défauts de paiement du pays. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière.

Des événements économiques et politiques en Argentine sont susceptibles d'affecter nos opérations dans ce pays. En effet, l'instabilité politique, la fluctuation économique, les actions gouvernementales relatives à l'économie argentine, la dévaluation du peso argentin, l'inflation et les conditions macro-économiques détériorées en Argentine sont susceptibles d'avoir, et pourraient continuer à avoir, un effet significatif défavorable sur les opérations, la condition financière et les résultats d'AB InBev en Amérique latine Sud. Par ailleurs, si la situation économique ou politique en Argentine se détériore, nos opérations en Amérique latine Sud pourraient être soumises à des restrictions supplémentaires en vertu d'un nouveau régime argentin relatif au change de devises, au rapatriement d'exportations ou à l'expropriation. Un tel régime pourrait avoir un effet préjudiciable sur la liquidité et les opérations d'AB InBev, ainsi que sur sa capacité à accéder à ces fonds depuis l'Argentine.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contient des agents contaminants, AB InBev peut, en dépit du fait qu'elle ait des couvertures d'assurance « produits » appropriées, être confrontée à des rappels de produits ou autres éléments de risque, qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et fait face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligée à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes, ou puisse être disponible tout court. AB InBev s'est fortement endettée en concluant plusieurs facilités de crédit senior (*senior credit facilities*) (en ce compris un *senior facilities agreement* dans le cadre de la combinaison avec Grupo Modelo S.A.B. de C.V. le 20 juin 2012, telle qu'annoncée publiquement) et en accédant aux marchés obligataires de temps à autre en fonction de ses besoins financiers. La partie du bilan consolidé d'AB InBev représentée par de la dette restera significativement plus élevée par rapport à sa position historique. Le niveau de dette plus élevé d'AB InBev pourrait avoir des conséquences significativement défavorables sur AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel AB InBev opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables) et (v) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettés. La capacité d'AB InBev à rembourser et à renégocier sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables, en ce compris récemment l'importante volatilité des prix et l'interruption de liquidité dans les marchés de crédit au niveau mondial, ainsi que la pression à la baisse sur la capacité de crédit de certains émetteurs sans tenir compte de leur force financière sous-jacente, pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété. Ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. En plus, AB InBev a réduit le montant des dividendes qu'elle a distribués les dernières années, et pourrait continuer à limiter le montant des dividendes qu'elle distribuera en raison de son niveau d'endettement et de sa stratégie visant à donner priorité à la réduction de son endettement. En plus, une révision à la baisse du crédit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse où AB InBev échouerait à refinancer tout ou une partie de ses obligations financières à leur échéance ou échouerait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela aurait un effet significatif défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt. Bien que AB InBev conclut des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt et conclut également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation d'AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son bilan lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en USD pour l'établissement des comptes. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, spécialement sur le long terme. En particulier, des incertitudes concernant la crise de la dette souveraine dans la zone euro pourraient résulter en une volatilité accrue des taux de change de l'euro et rendre plus difficile pour AB InBev de couvrir efficacement les effets de l'exposition au change de devises en euro. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs d'AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité d'AB InBev à payer des dividendes et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'incapacité d'AB InBev à générer d'importantes économies et d'améliorer ses marges, grâce à des initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle, pourrait nuire à sa rentabilité et à sa capacité d'atteindre ses objectifs financiers.

AB InBev peut ne pas être en mesure de mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises ou restructurations. AB InBev ne peut faire des acquisitions nouvelles que si elle peut identifier des candidats adéquats et si elle peut atteindre un accord avec ceux-ci. AB InBev peut ne pas être en mesure de mener à bien de telles transactions. Par ailleurs, de telles transactions peuvent nécessiter certains engagements, ce qui peut avoir un impact potentiel sur le profil de risque financier d'AB InBev. En outre, le prix qu'AB InBev paierait dans de futures acquisitions pourrait s'avérer trop élevé en raison de facteurs multiples.

Rapport Financier

L'acquisition de Grupo Modelo a exposé AB InBev à des risques liés à la clôture de la transaction, à des coûts significatifs liés à l'acquisition, et à des difficultés potentielles liées à l'intégration de Grupo Modelo dans les opérations existantes d'AB InBev, et à l'extraction de synergies résultant de la transaction. La clôture de l'acquisition de Grupo Modelo a été conditionnée, entre autres, à l'autorisation des autorités américaines et mexicaines de concurrence. Les conditions de toute autorisation et/ou approbation devant encore être obtenue pourraient nécessiter certaines actions, qui pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les opérations d'AB InBev et réduire substantiellement les synergies et les avantages qu'AB InBev espère réaliser par le biais de l'acquisition de Grupo Modelo. Par ailleurs, dès lors qu'AB InBev a financé l'acquisition de Grupo Modelo par le biais d'une facilité de crédit senior (*senior credit facility*) et d'obligations non garanties, AB InBev a encouru une augmentation du niveau de sa dette. La capacité d'AB InBev à rembourser sa dette existante dépendra des conditions de marché. Des conditions de marché défavorables pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est prévu. De tels coûts pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les flux de trésorerie et/ou les résultats d'exploitation d'AB InBev. En outre, une incapacité à refinancer tout ou une partie substantielle de ces dettes lorsqu'elles deviennent exigibles, auraient un effet significatif défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation d'AB InBev. Par ailleurs, en raison de l'acquisition de Grupo Modelo et de l'endettement financier qui y est lié, des agences de notation pourraient revoir à la baisse la notation d'AB InBev et réduire cette notation à un niveau inférieur à son niveau actuel. Toute révision à la baisse de la notation pourrait considérablement nuire à la capacité d'AB InBev à financer ses opérations courantes et à refinancer la dette encourue en vue de financer l'acquisition de Grupo Modelo (en ce compris en augmentant son coût d'emprunt) et pourrait nuire sensiblement à la situation financière, aux résultats d'exploitation et à la rentabilité d'AB InBev (en ce compris sa capacité à refinancer ses autres dettes existantes). Enfin, malgré l'importance des économies de frais estimées, des synergies de revenus estimées, des opportunités de croissance commerciale attendues, des économies de coûts estimées, et des bénéfices, synergies et autres avantages estimés dans le cadre de l'acquisition de Grupo Modelo, il n'y a aucune certitude que ces avantages et bénéfices se réaliseront, en temps voulus ou par après, dans le cadre de l'acquisition de Grupo Modelo. Toute défaillance, tout retard matériel ou tout coût inattendu dans le cadre du processus d'intégration pourrait dès lors avoir un effet significatif défavorable sur nos opérations, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Après la clôture de la transaction, si l'intégration des activités devait rencontrer des difficultés inattendues, ou si les activités d'AB InBev ne se développaient pas comme prévu, des charges de dépréciation de goodwill ou d'autres actifs incorporels, pourraient devoir être supportées à l'avenir. De telles charges pourraient être significatives et avoir un effet néfaste sur les résultats d'exploitation et la santé financière d'AB InBev.

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba soient quantitativement non significatives, sa réputation commerciale globale pourrait souffrir ou faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison de ses activités à Cuba et du fait que Cuba soit identifié par les Etats-Unis comme un état commanditaire du terrorisme et est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part des Etats-Unis. Si les investisseurs décidaient de liquider ou alors céder leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités d'ampleur diverse à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, la législation américaine, à savoir la « Loi Helms-Burton » autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque ou sont devenus des ressortissants des États-Unis. Bien que cette disposition de la Loi Helms-Burton soit actuellement suspendue, les plaintes s'accumulent en dépit de cette suspension et pourront être défendues si cette dernière est levée. Une action se prévalant de la Loi Helms-Burton ont été signifiées à AB InBev. AB InBev ne peut actuellement pas exprimer de jugement quant à la validité de telles demandes ou quant au droit des demandeurs d'intenter de telles actions.

AB InBev peut ne pas être en mesure de recruter ou de retenir du personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber les activités d'AB InBev et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière d'AB InBev, de son bénéfice d'exploitation et sa position concurrentielle.

Par ailleurs, AB InBev pourrait être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, ses distributeurs et fournisseurs au détail et de logistique soit en raison de différends concernant des conventions collectives du travail actuelles avec les syndicats et dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives, soit en raison de difficultés financières des fournisseurs, ou pour toutes autres raisons. Un arrêt de travail ou un ralentissement dans les unités d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations d'AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolues, et y compris à la suite d'une contre-publicité.

AB InBev fait appel à des systèmes de technologie de l'information pour développer, transmettre et archiver des informations électroniques. Bien qu'AB InBev prenne plusieurs actions pour anticiper des ruptures potentielles dans le flux d'information, de telles ruptures pourraient perturber les activités d'AB InBev. Par exemple, si des tiers ont eu accès aux données confidentielles ou aux informations stratégiques d'AB InBev et se sont appropriés ces informations ou les ont rendues publiques, ceci pourrait nuire à la réputation d'AB InBev ou à l'avantage concurrentiel dont AB InBev bénéficie. De façon générale, des ruptures technologiques pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

L'activité d'AB InBev et ses résultats d'exploitation pourraient être négativement affectés par des catastrophes sociales, techniques, naturelles, physiques ou autres.

Les montants couverts par les assurances d'AB InBev peuvent ne pas suffire. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

AB InBev est exposée au risque d'une récession mondiale ou d'une récession dans un ou plusieurs de ses principaux marchés, à la volatilité des marchés de capitaux et de crédits, et à la crise économique et financière (tel que, par exemple, des préoccupations récentes relatives à la crise de la dette souveraine dans la zone euro et à la dette fédérale américaine), ce qui pourrait résulter en une réduction du chiffre d'affaires et du bénéfice, car la consommation de bière dans de nombreux pays dans lesquels opère AB InBev est étroitement liée aux conditions économiques générales et aux variations du pouvoir d'achat. Une poursuite ou une aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité de marché observée récemment pourrait avoir un effet préjudiciable sur la capacité d'AB InBev d'accéder à des capitaux, à ses activités, résultats d'opérations, situation financière ainsi que sur le cours de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

AB InBev exerce ses activités et commercialise ses produits dans certains pays qui sont moins développés, ont moins de stabilité dans les systèmes juridiques et les marchés financiers, et sont potentiellement plus corrompus que les milieux d'affaires en Europe et aux Etats-Unis. Dès lors, ces pays présentent plus de risques politiques, économiques et opérationnels. Bien qu'AB InBev s'engage à mener ses activités de façon légale et éthique en conformité avec les exigences légales locales et internationales et les standards applicables à ses activités, il existe un risque que les employés ou représentants des filiales, sociétés liées et associées, joint-ventures ou autres intérêts commerciaux d'AB InBev prennent des mesures qui violent les lois et réglementations en vigueur interdisant, de façon générale, les versements illicites aux fonctionnaires de gouvernements étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés, en ce compris les législations relatives à la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (telle que la loi américaine anticorruption (*U.S. Foreign Corrupt Practices Act*) et la loi britannique anticorruption (*U.K. Bribery Act*)).

AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures et de litiges judiciaires, y compris de procédures collectives. Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre (en ce compris celles qu'elle ne considère pas actuellement comme étant raisonnablement possibles), ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 31 *Passifs éventuels* des états financiers consolidés.

Rapport Financier

Risques provenant d'instruments financiers

L'annexe 28 des états financiers consolidés de 2012 sur les *Risques provenant d'instruments financiers* contient des informations détaillées sur l'exposition de l'entreprise aux risques financiers et sur ses politiques de gestion des risques.

Evénements survenus après la clôture

Nous vous prions de vous référer à l'annexe 33 des états financiers consolidés *Evénements survenus après la clôture* pour de plus amples informations.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

Pour les informations relatives à la Déclaration de gouvernance d'entreprise, nous vous prions de vous référer à la section *Déclaration de gouvernance d'entreprise* qui est partie intégrante du rapport annuel d'AB InBev.

Information sectorielle ajustée

La norme IFRS révisée « IAS 19 Avantages du personnel » entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Par conséquent, les chiffres présentés pour 2012 seront retraités à des fins de comparaison. A partir de cette date, AB InBev présentera les charges d'intérêts nettes liées aux pensions dans les coûts financiers nets. Les tableaux ci-dessous présentent les chiffres redressés par Zone pour 2012 dans le format qui sera utilisé par la direction à partir de 2013 pour piloter la performance de la société (la « Base de référence 2012 »). La Base de référence 2012 montre rétrospectivement l'impact de la norme IFRS révisée « IAS 19 Avantages du personnel » comme si la norme révisée était entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. De surcroît, la Base de référence 2012 traduit le fait que la responsabilité de la gestion de l'Equateur et du Pérou a été transférée à la Zone Amérique latine Sud. En 2012, ces pays étaient repris dans la Zone Amérique latine Nord.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	1T 2012 Base de référence	2T 2012 Base de référence	3T 2012 Base de référence	4T 2012 Base de référence	2012 Base de référence
Volumes	93 178	101 678	107 677	100 098	402 631
Produits	9 332	9 871	10 268	10 287	39 758
Coûts des ventes	(3 849)	(4 203)	(4 270)	(4 100)	(16 422)
Marge brute	5 483	5 668	5 998	6 187	23 336
Frais de distribution	(941)	(966)	(947)	(933)	(3 787)
Frais commerciaux et de marketing	(1 265)	(1 416)	(1 335)	(1 238)	(5 254)
Frais administratifs	(512)	(522)	(600)	(565)	(2 199)
Autres produits/charges d'exploitation	125	145	186	228	684
EBIT normalisé	2 890	2 909	3 301	3 679	12 779
EBITDA normalisé	3 555	3 598	3 981	4 391	15 525
Marge EBITDA normalisé	38,1 %	36,4 %	38,8 %	42,7 %	39,0 %

AMERIQUE DU NORD	1T 2012 Base de référence	2T 2012 Base de référence	3T 2012 Base de référence	4T 2012 Base de référence	2012 Base de référence
Volumes	29 778	32 898	33 799	28 664	125 139
Produits	3 731	4 222	4 315	3 760	16 028
Coûts des ventes	(1 533)	(1 733)	(1 774)	(1 575)	(6 615)
Marge brute	2 198	2 489	2 541	2 184	9 412
Frais de distribution	(316)	(348)	(346)	(309)	(1 319)
Frais commerciaux et de marketing	(422)	(473)	(472)	(427)	(1 794)
Frais administratifs	(120)	(116)	(117)	(99)	(452)
Autres produits/charges d'exploitation	11	18	18	17	64
EBIT normalisé	1 352	1 570	1 624	1 365	5 911
EBITDA normalisé	1 552	1 775	1 828	1 580	6 735
Marge EBITDA normalisé	41,6 %	42,1 %	42,4 %	42,0 %	42,0 %

AMERIQUE LATINE NORD	1T 2012 Base de référence	2T 2012 Base de référence	3T 2012 Base de référence	4T 2012 Base de référence	2012 Base de référence
Volumes	29 411	27 135	29 674	36 162	122 382
Produits	2 808	2 392	2 680	3 388	11 268
Coûts des ventes	(880)	(798)	(862)	(979)	(3 519)
Marge brute	1 927	1 594	1 817	2 410	7 748
Frais de distribution	(347)	(306)	(291)	(333)	(1 277)
Frais commerciaux et de marketing	(316)	(315)	(285)	(288)	(1 204)
Frais administratifs	(134)	(139)	(211)	(128)	(612)
Autres produits/charges d'exploitation	84	88	118	136	426
EBIT normalisé	1 214	922	1 148	1 797	5 081
EBITDA normalisé	1 383	1 103	1 329	1 972	5 787
Marge EBITDA normalisé	49,3 %	46,1 %	49,6 %	58,2 %	51,4 %

AMERIQUE LATINE SUD	1T 2012 Base de référence	2T 2012 Base de référence	3T 2012 Base de référence	4T 2012 Base de référence	2012 Base de référence
Volumes	10 945	7 612	8 192	11 348	38 097
Produits	871	606	693	1 039	3 209
Coûts des ventes	(330)	(271)	(280)	(363)	(1 244)
Marge brute	542	335	413	676	1 966
Frais de distribution	(79)	(60)	(70)	(87)	(296)
Frais commerciaux et de marketing	(87)	(81)	(85)	(83)	(336)
Frais administratifs	(25)	(25)	(29)	(29)	(108)
Autres produits/charges d'exploitation	(4)	(3)	5	6	4
EBIT normalisé	346	165	235	482	1 228
EBITDA normalisé	393	212	278	536	1 419
Marge EBITDA normalisé	45,0 %	35,0 %	40,1 %	51,6 %	44,2 %

EUROPE DE L'OUEST	1T 2012 Base de référence	2T 2012 Base de référence	3T 2012 Base de référence	4T 2012 Base de référence	2012 Base de référence
Volumes	6 198	8 175	7 863	7 295	29 531
Produits	757	1 006	955	907	3 625
Coûts des ventes	(338)	(422)	(401)	(389)	(1 550)
Marge brute	419	585	554	517	2 075
Frais de distribution	(87)	(101)	(92)	(84)	(364)
Frais commerciaux et de marketing	(156)	(182)	(163)	(149)	(650)
Frais administratifs	(69)	(58)	(63)	(67)	(257)
Autres produits/charges d'exploitation	2	4	7	11	24
EBIT normalisé	110	248	242	228	828
EBITDA normalisé	194	333	323	313	1 163
Marge EBITDA normalisé	25,6 %	33,1 %	33,9 %	34,5 %	32,1 %

EUROPE CENTRALE ET DE L'EST	1T 2012 Base de référence	2T 2012 Base de référence	3T 2012 Base de référence	4T 2012 Base de référence	2012 Base de référence
Volumes	4 322	6 973	6 547	4 943	22 785
Produits	305	521	467	375	1 668
Coûts des ventes	(181)	(274)	(248)	(211)	(914)
Marge brute	124	247	219	164	754
Frais de distribution	(40)	(58)	(47)	(39)	(184)
Frais commerciaux et de marketing	(87)	(121)	(87)	(105)	(400)
Frais administratifs	(27)	(23)	(26)	(37)	(113)
Autres produits/charges d'exploitation	(2)	4	3	0	5
EBIT normalisé	(33)	48	63	(16)	62
EBITDA normalisé	16	99	110	32	257
Marge EBITDA normalisé	5,1 %	18,9 %	23,6 %	8,6 %	15,4 %

Rapport Financier

ASIE-PACIFIQUE	1T 2012 Base de référence	2T 2012 Base de référence	3T 2012 Base de référence	4T 2012 Base de référence	2012 Base de référence
Volumes	10 914	17 113	19 779	9 861	57 667
Produits	538	768	859	525	2 690
Coûts des ventes	(327)	(423)	(468)	(347)	(1 565)
Marge brute	212	345	391	177	1 125
Frais de distribution	(45)	(66)	(73)	(51)	(235)
Frais commerciaux et de marketing	(138)	(198)	(194)	(140)	(670)
Frais administratifs	(57)	(65)	(66)	(86)	(274)
Autres produits/charges d'exploitation	25	22	25	49	121
EBIT normalisé	(4)	38	83	(50)	67
EBITDA normalisé	71	117	164	44	396
Marge EBITDA normalisé	13,1 %	15,2 %	19,0 %	8,5 %	14,7 %

ACTIVITÉS D'EXPORTATION ET SOCIÉTÉS HOLDING	1T 2012 Base de référence	2T 2012 Base de référence	3T 2012 Base de référence	4T 2012 Base de référence	2012 Base de référence
Volumes	1 611	1 772	1 823	1 824	7 030
Produits	322	355	298	295	1 270
Coûts des ventes	(260)	(282)	(236)	(237)	(1 015)
Marge brute	62	73	62	58	255
Frais de distribution	(27)	(28)	(28)	(28)	(111)
Frais commerciaux et de marketing	(57)	(46)	(50)	(47)	(200)
Frais administratifs	(82)	(96)	(87)	(117)	(382)
Autres produits/charges d'exploitation	9	12	11	8	40
EBIT normalisé	(95)	(84)	(92)	(127)	(398)
EBITDA normalisé	(53)	(42)	(51)	(85)	(231)

Déclaration du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'AB InBev SA/NV atteste au nom et pour le compte de la société, qu'à sa connaissance, (a) les états financiers consolidés, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards, donnent une image correcte et fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et (b) le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient un exposé fidèle du développement et de la performance des opérations et de la position de la société y compris les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Rapport du Commissaire



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANHEUSER-BUSCH INBEV SA SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Anheuser-Busch Inbev NV/SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2012, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales méthodes comptable et d'autres notes explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à USD 122.621 million et l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de USD 9.434 million.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

*PwC Bedrijfsrevisoren cvba, burgerlijke vennootschap met handelsvorm - PwC Reviseurs d'Entreprises scrl, société civile à forme commerciale - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Woluwe Garden, Woluwedal 18, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB /
RBS BE89 7205 4043 3185 - BIC ABNABEBR*



Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion non modifiée.

Opinion non modifiée

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2012 ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la mention complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés traite de informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Sint-Stevens-Woluwe, le 26 février 2013

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises scrl
Représentée par

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the left end and a curved line extending from the right end.

Yves Vandenplas
Réviseur d'Entreprises

Rapport Financier

Comptes annuels consolidés

Compte de résultats consolidé

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD sauf bénéfice par action en USD		Annexe	2012	2011
Produits			39 758	39 046
Coûts des ventes			(16 447)	(16 634)
Marge brute			23 311	22 412
Frais de distribution			(3 785)	(3 313)
Frais commerciaux et de marketing			(5 258)	(5 143)
Frais administratifs			(2 187)	(2 043)
Autres produits/(charges) d'exploitation		7	684	694
Bénéfice d'exploitation avant éléments non-récurrents			12 765	12 607
Restructuration (pertes de valeur incluses)		8	(36)	(351)
Cession d'activités et vente d'actifs (pertes de valeur incluses)		8	58	78
Coûts des acquisitions encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises		8	(54)	(5)
Bénéfice d'exploitation			12 733	12 329
Charges financières		11	(2 532)	(3 035)
Produits financiers		11	344	438
Charges financières non-récurrentes		8	(18)	(540)
Charges financières nettes			(2 206)	(3 137)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		16	624	623
Bénéfice avant impôts			11 151	9 815
Impôts sur le résultat		12	(1 717)	(1 856)
Bénéfice			9 434	7 959
Attribuable aux :				
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev			7 243	5 855
Participations ne donnant pas le contrôle			2 191	2 104
Bénéfice de base par action		22	4,53	3,67
Bénéfice dilué par action		22	4,45	3,63
Bénéfice de base par action avant éléments non-récurrents ¹		22	4,55	4,04
Bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents ¹		22	4,47	4,00

Etat consolidé du résultat global

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD		2012	2011 ²
Bénéfice		9 434	7 959
Autres éléments du résultat global :			
Réserves de conversion (bénéfices/(pertes))			
Liées à des activités étrangères		(764)	(1 037)
Liées à la partie efficace des variations de la juste valeur de la couverture des investissements nets		(104)	(229)
Couvertures des flux de trésorerie			
Comptabilisés sous les capitaux propres		123	25
Extraits des fonds propres et repris au compte de résultats		(6)	77
Ecart actuariels		(378)	(676)
Quote-part des autres éléments de résultat global des sociétés mises en équivalence		475	(820)
Total autres éléments du résultat global, nets d'impôt		(654)	(2 660)
Résultat global total		8 780	5 299
Attribuable aux :			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		6 725	3 648
Participations ne donnant pas le contrôle		2 055	1 651

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents ne sont pas des indicateurs définis par les normes IFRS. Se référer à la Note 22
Modifications des capitaux propres et résultat par action pour de plus amples informations.

² Reclassé afin de se conformer à la présentation adoptée en 2012.

Etat consolidé de situation financière

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	Annexe	2012	2011
Actif			
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	13	16 461	16 022
Goodwill	14	51 766	51 302
Immobilisations incorporelles	15	24 371	23 818
Participations dans les entreprises mises en équivalence	16	7 090	6 696
Placements	17	256	244
Actifs d'impôts différés	18	807	673
Avantages au personnel	24	12	10
Créances commerciales et autres créances	20	1 228	1 339
		101 991	100 104
Actifs courants			
Placements	17	6 827	103
Stocks	19	2 500	2 466
Impôts sur le résultat à récupérer		195	312
Créances commerciales et autres créances	20	4 023	4 121
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	7 051	5 320
Actifs détenus en vue de la vente		34	1
		20 630	12 323
Total de l'actif		122 621	112 427
Passif			
Capitaux propres			
Capital souscrit	22	1 734	1 734
Primes d'émission		17 574	17 557
Réserves		157	381
Résultats reportés		21 677	17 820
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev		41 142	37 492
Participations ne donnant pas le contrôle		4 299	3 552
		45 441	41 044
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	23	38 951	34 598
Avantages au personnel	24	3 699	3 440
Passifs d'impôts différés	18	11 168	11 279
Dettes commerciales et autres dettes	27	2 313	1 548
Provisions	26	641	874
		56 772	51 739
Dettes courantes			
Découverts bancaires	21	—	8
Emprunts portant intérêts	23	5 390	5 559
Impôts sur le résultat à payer		543	499
Dettes commerciales et autres dettes	27	14 295	13 337
Provisions	26	180	241
		20 408	19 644
Total des capitaux propres et du passif		122 621	112 427

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Rapport Financier

Etat consolidé des variations des capitaux propres

Millions d'USD	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions de trésorerie
Au 1^{er} janvier 2011	1 733	17 535	(1 233)
Bénéfice	–	–	–
Autres éléments du résultat global			
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	–	–	–
Couvertures des flux de trésorerie	–	–	–
Ecart actuariels	–	–	–
Quote-part des autres éléments de résultat global des sociétés mises en équivalence	–	–	–
Résultat global total	–	–	–
Actions émises	1	22	–
Dividendes	–	–	–
Actions de trésorerie	–	–	96
Paielements fondés sur des actions	–	–	–
Variations de périmètre et autres	–	–	–
Au 31 décembre 2011	1 734	17 557	(1 137)

Millions d'USD	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions de trésorerie
Au 1^{er} janvier 2012	1 734	17 557	(1 137)
Bénéfice	–	–	–
Autres éléments du résultat global			
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	–	–	–
Couvertures des flux de trésorerie	–	–	–
Ecart actuariels	–	–	–
Quote-part des autres éléments de résultat global des sociétés mises en équivalence	–	–	–
Résultat global total	–	–	–
Actions émises	–	17	–
Dividendes	–	–	–
Actions de trésorerie	–	–	137
Paielements fondés sur des actions	–	–	–
Variations de périmètre et autres	–	–	–
Au 31 décembre 2012	1 734	17 574	(1 000)

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ Reclassé afin de se conformer à la présentation adoptée en 2012.

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev ¹						Participation ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Réserves pour paiement fondé sur des actions	Ecart de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecart Actuariels gains/(pertes)	Résultats reportés	Total		
379	4 182	(306)	(687)	13 656	35 259	3 540	38 799
–	–	–	–	5 855	5 855	2 104	7 959
–	(944)	–	–	–	(944)	(322)	(1 266)
–	–	118	–	–	118	(16)	102
–	–	–	(561)	–	(561)	(115)	(676)
–	(820)	–	–	–	(820)	–	(820)
–	(1 764)	118	(561)	5 855	3 648	1 651	5 299
–	–	–	–	–	23	–	23
–	–	–	–	(1 686)	(1 686)	(1 742)	(3 428)
–	–	–	–	–	96	(10)	86
157	–	–	–	–	157	18	175
–	–	–	–	(5)	(5)	95	90
536	2 418	(188)	(1 248)	17 820	37 492	3 552	41 044

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev						Participation ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Réserves pour paiement fondé sur des actions	Ecart de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecart actuariels gains/(pertes)	Résultats reportés	Total		
536	2 418	(188)	(1 248)	17 820	37 492	3 552	41 044
–	–	–	–	7 243	7 243	2 191	9 434
–	(746)	–	–	–	(746)	(122)	(868)
–	–	109	–	–	109	8	117
–	–	–	(356)	–	(356)	(22)	(378)
–	475	–	–	–	475	–	475
–	(271)	109	(356)	7 243	6 725	2 055	8 780
–	–	–	–	–	17	–	17
–	–	–	–	(2 705)	(2 705)	(1 406)	(4 111)
–	–	–	–	(56)	81	(7)	74
157	–	–	–	–	157	18	175
–	–	–	–	(625)	(625)	87	(538)
693	2 147	(79)	(1 604)	21 677	41 142	4 299	45 441

Rapport Financier

Tableau des Flux de trésorerie consolidés

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	Annexe	2012	2011 ¹
Activités opérationnelles			
Bénéfice		9 434	7 959
Amortissements et dépréciations	10	2 747	2 783
Dépréciations créances, stocks et autres actifs		106	47
Dotations aux/(reprises de) provisions et avantages au personnel		146	441
Charges financières nettes	11	2 206	3 137
Perte/(bénéfice) relatif(ve) à la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		(68)	(39)
Perte/(bénéfice) relatif(ve) à la vente de filiales et d'entreprises mises en équivalence, ainsi qu'aux actifs détenus en vue de la vente		(19)	(71)
Paieement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres	25	201	203
Impôts sur le résultat	12	1 717	1 856
Autres éléments non-cash inclus dans le bénéfice		(118)	(314)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16	(624)	(623)
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et des provisions		15 728	15 379
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		(102)	174
Diminution/(augmentation) des stocks		(130)	(157)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes		1 331	1 392
Contributions aux pensions et utilisation des provisions		(621)	(710)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		16 206	16 078
Intérêts payés		(1 978)	(2 612)
Intérêts reçus		112	308
Dividendes reçus		720	406
Impôts sur le résultat payés		(1 792)	(1 694)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		13 268	12 486
Activités d'investissement			
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		175	120
Produits de cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	6	33	454
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	6	(1 445)	(479)
Achats de participations ne donnant pas le contrôle	22	(110)	(25)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	13/15	(3 264)	(3 376)
Produits nets/ investissements nets dans des obligations à court terme	17	(6 702)	529
Produits/(acquisitions) nets d'autres actifs		(42)	36
Remboursement/(paiement) net des prêts consentis		14	10
Flux de trésorerie net provenant d'activités d'investissement		(11 341)	(2 731)
Activités de financement			
Emissions d'actions de capital	22	102	155
Emissions d'emprunts		18 463	17 291
Remboursement d'emprunts		(14 814)	(21 849)
Coûts financiers nets autres qu'intérêts		43	(1 505)
Dividendes payés		(3 632)	(3 088)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		162	(8 996)
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		2 089	759
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice		5 312	4 497
Effet de la variation des taux de change		(350)	56
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice	21	7 051	5 312

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ Reclassé afin de se conformer à la présentation 2012.

Notes annexes aux états financiers consolidés

- 1 Présentation de l'entreprise
- 2 Déclaration de conformité
- 3 Résumé des principales méthodes comptables
- 4 Utilisation d'estimations et de jugements
- 5 Information sectorielle
- 6 Acquisitions et cessions de filiales
- 7 Autres produits/(charges) d'exploitation
- 8 Eléments non-récurrents
- 9 Charges salariales et autres avantages sociaux
- 10 Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature
- 11 Charges et produits financiers
- 12 Impôts sur le résultat
- 13 Immobilisations corporelles
- 14 Goodwill
- 15 Immobilisations incorporelles
- 16 Participations détenues dans des entreprises associées
- 17 Placements
- 18 Actifs et passifs d'impôts différés
- 19 Stocks
- 20 Créances commerciales et autres créances
- 21 Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 22 Modifications des capitaux propres et résultat par action
- 23 Emprunts portant intérêts
- 24 Avantages au personnel
- 25 Paiements fondés sur des actions
- 26 Provisions
- 27 Dettes commerciales et autres dettes
- 28 Risques provenant d'instruments financiers
- 29 Contrats de location simple
- 30 Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie
- 31 Passifs éventuels
- 32 Parties liées
- 33 Événements survenus après la date de clôture
- 34 Entreprises appartenant à AB InBev

Rapport Financier

1. Présentation de l'entreprise

Anheuser-Busch InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Louvain, en Belgique, avec une cotation au New York Stock Exchange (NYSE : BUD) au travers d'American Depositary Receipts. La société est le brasseur leader au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. La bière, le réseau social d'origine, rassemble des gens depuis des milliers d'années et notre portefeuille de plus de 200 marques continue à forger des liens solides avec des consommateurs. Nous investissons la majorité de nos ressources pour le développement des marques dans nos marques prioritaires, celles avec le plus grand potentiel de croissance, comme nos marques mondiales Budweiser®, Stella Artois® et Beck's®, à côté de Leffe®, Hoegaarden®, Bud Light®, Skol®, Brahma®, Antartica®, Quilmes®, Michelob Ultra®, Harbin®, Sedrin®, Klinskoye®, Sibirskaya Korona®, Chernigivske®, Hasseröder® et Jupiler®. La société possède également une participation de 50 pour cent dans la filiale d'exploitation de Grupo Modelo, le brasseur leader au Mexique et le propriétaire de la marque mondiale Corona®. Le dévouement à l'héritage et la qualité d'AB InBev trouve ses origines dans des traditions brassicoles qui datent de 1366, du temps de la brasserie Den Hoorn à Louvain en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co, avec des origines, à St. Louis aux Etats-Unis, depuis 1852. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, AB InBev emploie les forces collectives de ses quelque 118.000 collaborateurs basés dans des opérations dans 23 pays du monde entier. En 2012, AB InBev a réalisé des produits de 39,8 milliards d'USD. La société aspire à être *La Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur*.

Les états financiers consolidés de l'entreprise pour la période se clôturant le 31 décembre 2012 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé « AB InBev » ou « l'entreprise ») et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées et des sociétés conjointement contrôlées.

Le conseil d'administration du 26 février 2013 a approuvé la publication des états financiers consolidés.

2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) publiées par le conseil des Normes Comptables Internationales (IASB), et en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne en date du 31 décembre 2012 (collectivement « IFRS »). AB InBev n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS. AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2012.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme, par l'entreprise et par ses filiales, à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés.

(A) Base de préparation et d'évaluation

Selon les dispositions des normes IFRS applicables, la base d'évaluation utilisée pour la préparation des états financiers est le coût, la valeur nette de réalisation, la juste valeur ou la valeur recouvrable. Lorsque les normes IFRS laissent le choix entre le coût ou une autre base d'évaluation (telle que la réévaluation systématique), c'est la méthode du coût qui est appliquée.

(B) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'entreprise a changé la monnaie de présentation des états financiers consolidés de l'euro à l'USD, reflétant le profil des produits et flux de trésorerie de l'entreprise après l'acquisition d'Anheuser-Busch, qui sont actuellement principalement générés en USD et en monnaies liées à l'USD. AB InBev estime que ce changement offre un meilleur alignement de la monnaie de présentation à la principale monnaie opérationnelle et à la performance financière sous-jacente d'AB InBev. Sauf indication contraire, toute information financière incluse dans ces états financiers a été exprimée en USD et a été arrondie au million le plus proche. La monnaie fonctionnelle de la maison mère est l'euro.

(C) Utilisation des estimations et des jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs qui semblent raisonnables selon les circonstances. Leurs résultats forment la base pour la prise de décisions sur la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne découle pas d'autres sources. Les résultats effectifs peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

(D) Principes de consolidation

Les filiales sont les sociétés dans lesquelles AB InBev détient, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles AB InBev détient un contrôle de fait, direct ou indirect, lui conférant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de ses activités. Dans l'évaluation du contrôle, les droits de vote potentiellement exerçables en ce moment sont pris en considération. Le contrôle est présumé, lorsqu'AB InBev détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote (ce qui n'équivaut pas nécessairement à la participation économique), excepté dans les cas où il peut être démontré que cette participation n'entraîne pas le contrôle. Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés depuis la date où le contrôle commence jusqu'à la date où il cesse d'exister. Le revenu global total des filiales est attribué aux détenteurs de la société et aux participations ne donnant pas le contrôle même en cas de solde déficitaire.

Les entités contrôlées conjointement sont des entités dans lesquelles AB InBev détient un contrôle conjoint des activités, établi sur base d'un accord contractuel et demandant un consentement unanime des parties sur les décisions stratégiques financières et opérationnelles. Les entités contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles AB InBev détient une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans les contrôler. C'est en général le cas lorsqu'AB InBev détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Dans certains cas, AB InBev peut détenir directement ou indirectement un intérêt de 50 % ou plus dans une entité, sans en avoir le contrôle effectif. Dans ces cas précis, ces investissements sont comptabilisés en tant qu'entreprises associées. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, depuis la date où l'influence notable a commencé jusqu'à la date où elle prend fin. Lorsque la part d'AB InBev dans les pertes des entreprises associées excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro et les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements d'AB InBev envers ses entreprises associées.

Les états financiers des filiales de la société, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées sont préparés sur la même période que la maison mère, en utilisant des méthodes comptables homogènes. Dans le cas exceptionnel où les états financiers d'une filiale, d'une entité contrôlée conjointement ou d'une entreprise associée sont préparés à une date différente de celle d'AB InBev (par exemple : Modelo), des retraitements sont effectués pour tenir compte des effets de transactions ou événements significatifs se produisant entre la date d'établissement de leur état financier et celle des états financiers d'AB InBev. Dans ce cas, la différence entre la date d'établissement des états financiers par les filiales, les entités contrôlées conjointement et les entreprises associées et la date d'AB InBev n'excède pas 3 mois.

Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits non réalisés entre entreprises du groupe ont été éliminés. Les bénéfices non réalisés provenant de transactions avec des entreprises associées et des entités contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur des intérêts détenus par AB InBev dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les bénéfices non réalisés, sous réserve qu'elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Une liste des principales filiales, entités contrôlées conjointement et entreprises associées du groupe est fournie en Note 34 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

(E) Résumé des changements de méthodes comptables

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements aux normes et nouvelles interprétations sont devenus d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant le 1^{er} janvier 2012 mais n'ont cependant pas été listés dans ces états financiers consolidés étant donné leur non applicabilité ou leur immatérialité aux états financiers consolidés d'AB InBev.

(F) Monnaies étrangères

Transactions en monnaies étrangères Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les bénéfices et les pertes qui résultent du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont estimés à leur juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

Rapport Financier

Conversion des résultats et de la situation financière des activités à l'étranger Les actifs et les passifs des activités à l'étranger sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des activités étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays avec une économie hyper inflationniste, sont convertis en USD au taux proche du taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments constitutifs des capitaux propres des actionnaires sont convertis au taux de change historique. Les différences de change générées par la reconversion des capitaux propres des actionnaires au taux de change USD en vigueur à la date de la clôture sont prises en autres éléments du résultat global (écart de conversion).

Dans les pays avec une économie hyper-inflationniste, la revalorisation en monnaie locale des actifs et passifs non-monétaires, des rubriques du compte de résultats ainsi que des rubriques des capitaux propres est faite en appliquant un indice général des prix. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. AB InBev n'a pas opéré dans des pays avec une économie hyper-inflationniste en 2011 et 2012.

Taux de change Les principaux taux de change qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers sont :

1 USD est égal à :	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	2012	2011	2012	2011
Peso argentin	4,917311	4,303188	4,544242	4,124808
Réal brésilien	2,043500	1,875798	1,947644	1,660243
Dollar canadien	0,995679	1,021330	1,000770	0,981580
Yuan chinois	6,230640	6,305587	6,312949	6,467171
Euro	0,757920	0,772857	0,775893	0,709397
Livre sterling	0,618538	0,645567	0,629801	0,621823
Rouble russe	30,372685	32,195667	31,116623	28,953797
Hryvnia ukrainien	7,992997	7,989837	7,991152	7,955556

(G) Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement Les frais de recherche engagés dans le but de comprendre et d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques, sont comptabilisés en compte de résultats lorsque la charge est encourue.

Les frais de développement, relatifs aux activités de planification, de conception et d'amélioration du système de production ou de procédés nouveaux, sont repris à l'actif aux conditions que le produit ou le procédé soit réalisable techniquement et commercialement, que les avantages économiques soient probables, et que la société possède suffisamment de ressources pour réaliser son développement. Les frais activés comprennent les coûts des matières premières, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des frais généraux. Les autres frais de développement sont comptabilisés dans le compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement activés sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations (voir méthodes comptables P).

Les amortissements liés aux immobilisations incorporelles de frais de recherche et développement sont pris en charge dans le coût des ventes si ceux-ci sont liés à la production, et dans les frais de ventes et marketing si ceux-ci sont liés aux activités commerciales.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible sont comptabilisés comme une partie du coût de cet actif.

Droits d'approvisionnement et de distribution un droit d'approvisionnement est le droit pour AB InBev d'approvisionner un client et un engagement du client d'acheter à AB InBev. Un droit de distribution est un droit de vendre des produits déterminés sur un certain territoire.

Les relations commerciales acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement reconnues à leur juste valeur comme droits d'approvisionnement dans la mesure où elles proviennent de droits contractuels. Si les critères de comptabilisation IFRS ne sont pas remplis, ces relations sont englobées dans le goodwill.

Les droits de distribution acquis sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur au cas où ils ont été obtenus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

La charge d'amortissement liée aux droits d'approvisionnement et de distribution est incorporée dans les frais de ventes et marketing.

Marques Si une partie du montant payé dans un regroupement d'entreprises est relatif à des marques commerciales, des noms commerciaux, des formules, des recettes ou des compétences technologiques, ces immobilisations incorporelles sont considérées comme des actifs complémentaires auxquels on se réfère comme étant une marque pour laquelle une juste valeur est déterminée. Les dépenses pour des marques générées en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Logiciels La valeur d'un logiciel acquis est évaluée à son coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les frais engendrés par le développement en interne d'un logiciel sont activés lorsque ces frais peuvent être considérés comme des frais de développement. Dans les autres cas, les frais sont pris directement en résultat.

Les amortissements liés aux logiciels sont incorporés au coût des ventes, frais de distribution, frais de ventes et marketing ou frais administratifs selon l'activité supportée par le logiciel.

Autres immobilisations incorporelles Les autres immobilisations incorporelles, acquises par l'entreprise, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent également les droits de sponsors multi-annuels acquis par l'entreprise. Ceux-ci sont initialement comptabilisés à la valeur actuelle des paiements futurs et par la suite évalués aux coûts diminués des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur.

Dépenses ultérieures Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif auquel elles sont liées de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité limitée sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée. Les licences, droits de brassage, droits d'approvisionnement et de distribution sont amortis sur la période d'octroi de ces droits. Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée, sauf s'il existe un projet d'arrêt de la marque. L'arrêt d'une marque se fait soit au travers de la vente, soit par l'arrêt du support marketing. Quand AB InBev achète des droits de distribution pour ses propres produits, la durée de vie de ces droits est considérée comme indéterminée, sauf si l'entreprise veut cesser d'exploiter la marque ou arrêter la distribution. Les logiciels et coûts de développement technologique activés sont amortis sur une période de 3 à 5 ans.

Les marques sont considérées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée, et de ce fait, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur (voir méthodes comptables P).

Plus et moins values de cession Les plus et moins values liées à la cession d'immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultats respectivement en autres produits et autres charges d'exploitation. Les plus et moins values sont reconnues en compte de résultats dès que les risques et avantages inhérents à la propriété sont substantiellement transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considérée comme probable, et que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'actif.

(H) Regroupements d'entreprises

L'entreprise applique la méthode comptable de l'acquisition pour comptabiliser l'acquisition d'entreprises. Le coût d'une acquisition est évalué à la date de transfert comme la somme des justes valeurs des actifs, des passifs encourus, des capitaux propres émis. Les actifs et passifs, ainsi que les passifs éventuels identifiables repris ou supposés repris de la société acquise sont évalués séparément à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition calculé par rapport aux intérêts de l'entreprise dans la juste valeur des actifs nets identifiables découlant de l'acquisition, est comptabilisé en goodwill.

L'allocation de la juste valeur aux actifs identifiables acquis et aux dettes supposées est basée sur diverses hypothèses faisant appel au jugement du management.

(I) Goodwill

Le goodwill est déterminé comme étant l'excédent versé sur les intérêts d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale acquise, de l'entité contrôlée conjointement ou de l'entreprise associée, reconnu à la date d'acquisition. Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Les regroupements

Rapport Financier

d’entreprises antérieurs au 31 mars 2004 sont comptabilisés conformément à la norme IAS 22 *Regroupements d’entreprises*. Ceci signifie que les immobilisations incorporelles acquises lors de ces transactions, telles que les marques n’étaient pas séparées du goodwill pour ces transactions. Depuis le 1^{er} janvier 2010, lorsque AB InBev acquiert des participations ne donnant pas le contrôle, toute différence entre le coût de l’acquisition et la quote-part de ces participations dans les actifs nets acquis est comptabilisé comme une transaction de capitaux propres, en conformité avec IAS 27 *Etat financiers consolidés et individuels*.

Conformément à IFRS 3 *Regroupements d’entreprises*, le goodwill est comptabilisé au coût et n’est pas amorti mais fait l’objet d’un test de dépréciation sur une base annuelle et lorsqu’il y a une indication que l’unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté, risque d’être déprécié (voir méthodes comptables P).

Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale ou de l’entité contrôlée conjointement à laquelle il se rapporte et est converti en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture.

En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans ces entreprises associées.

Si la part d’AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables reconnus excède le coût du regroupement d’entreprises, cet excédent est immédiatement reconnu dans le compte de résultats comme l’exige l’IFRS 3 *Regroupements d’entreprises*.

Les dépenses relatives aux goodwill générés en interne sont comptabilisées en charge lorsqu’elles sont encourues.

(J) Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur (voir méthodes comptables P). Le coût inclut le prix d’achat et tout coût directement attribuable au transfert de l’actif jusqu’à son lieu d’exploitation et à sa mise en service pour permettre son exploitation de la manière prévue par le management (ex : taxes non remboursables, frais de transport). Le coût d’un actif produit par l’entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour un actif acquis. Les modes d’amortissement, la valeur résiduelle ainsi que la durée d’utilité sont revus et ajustés chaque année si nécessaire.

Les coûts d’emprunts directement liés à l’acquisition, à la construction ou à la production d’un actif corporel sont incorporés au coût de l’actif.

Dépenses ultérieures L’entreprise comptabilise dans la valeur comptable d’une immobilisation corporelle le coût d’un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, s’il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif bénéficieront à l’entreprise et que ce coût peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Amortissements Le montant amortissable est le coût d’un actif diminué de sa valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles, si elles ne sont pas immatérielles, sont revues annuellement. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l’actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d’utilité estimée de l’actif.

Les durées d’utilité estimées correspondent aux durées attendues d’utilisation de l’actif par l’entreprise et peuvent varier suivant la zone géographique. Les durées d’utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments industriels – Autres immeubles	20–33 ans
Matériel et outillage de fabrication :	
Matériel de fabrication	10–15 ans
Matériel de stockage et de conditionnement	5–7 ans
Emballages récupérables :	
Fûts	2–10 ans
Casiers	2–10 ans
Bouteilles	2–5 ans
Mobilier et matériel des points de vente	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel informatique	3–5 ans

Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés de manière séparée dans les immobilisations corporelles.

Les terrains ne sont pas amortis étant donné qu'ils sont considérés avoir une durée de vie illimitée.

Plus et moins values de cession Les plus et moins-values liées à la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultats respectivement en tant qu'autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation. Les plus et moins-values sont reconnues au compte de résultats dès que les risques et avantages inhérents à la propriété sont substantiellement transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considérée comme probable, que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'immobilisation corporelle.

(K) Comptabilisation des contrats de location

Lorsqu'un contrat de location transfère à l'entreprise la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, il est considéré comme étant un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif (emprunts portant intérêts) pour des montants égaux à la valeur la plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location au commencement du contrat de location. Les amortissements et tests de dépréciation pour les actifs loués amortissables sont les mêmes que pour les actifs amortissables que possède l'entreprise. (Voir méthodes comptables J et P).

Les loyers sont ventilés entre le solde de la dette et la charge financière de manière à faire ressortir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les locations d'actifs pour lesquelles tous les risques et les avantages inhérents à la propriété sont principalement transférés au bailleur, sont classifiées comme contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont pris en charge au compte de résultats sur toute la durée du contrat selon la méthode linéaire.

Lorsqu'un contrat de location simple est résilié avant la fin de la durée de location, tout paiement exigé au titre de pénalités par le bailleur est comptabilisé comme une charge durant la période où le contrat prend fin.

(L) Placements

Tous les placements sont comptabilisés à leur date de transaction.

Placements en titres de capitaux propres Les placements dans des titres de capitaux propres sont des investissements pour lesquels AB InBev ne dispose pas de l'influence notable ou du contrôle. Ceci est généralement justifié par la détention de moins de 20 % des droits de vote. De tels investissements sont comptabilisés comme des actifs financiers destinés à la vente qui sont initialement valorisés à leur juste valeur sauf si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable auquel cas, ils sont évalués au coût. Les changements ultérieurs de la juste valeur, à l'exception de ceux relatifs à des pertes de valeur comptabilisées au compte de résultats, sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global.

Lors de la cession d'un tel investissement, le bénéfice ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) directement comme autres éléments du résultat global est comptabilisé(e) au compte de résultats.

Placements en titres d'emprunt Les placements dans les titres d'emprunt classés comme détenus à des fins de transaction ou comme destinés à la vente sont valorisés à leur juste valeur. Les bénéfices ou les pertes générés par une variation de la juste valeur de ces placements sont comptabilisés respectivement au compte de résultats ou directement en autres éléments du résultat global. La juste valeur de ces placements correspond à leur cotation publiée à la date de clôture. Les charges liées à la perte de valeur et les écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultats.

Les placements dans les titres d'emprunt classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti.

Rapport Financier

Les placements dans des titres d'emprunt dont l'échéance, à la date d'acquisition, est supérieure à 3 mois ou l'échéance restante est inférieure à un an, sont considérés généralement comme placements à court terme. Les placements avec une échéance supérieure à un an peuvent être classés à court terme sous réserve de leur nature hautement liquide et du fait que de tels placements représentent un placement en trésorerie qui est disponible pour des opérations courantes.

Autres placements Les autres placements de l'entreprise sont classés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou les pertes générées par une variation de la juste valeur de ces placements sont directement comptabilisés en autres éléments de résultat global. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultats.

(M) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La méthode du coût moyen pondéré est utilisée pour déterminer le coût des stocks.

Le coût des produits finis et des en-cours de production comprend le coût des matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et une allocation des frais généraux de production fixes et variables basée sur la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Les stocks sont dépréciés au cas par cas si la valeur de réalisation nette anticipée devient inférieure à la valeur comptable des stocks. Le calcul de la valeur de réalisation nette prend en considération des caractéristiques spécifiques à chaque catégorie de stock, telles que la date d'expiration, la durée de vie restante ou les indicateurs de rotation lente.

(N) Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et les autres créances sont comptabilisées au bilan à leur valeur nette comptable, diminuée d'une réduction de valeur le cas échéant. A la fin de l'exercice comptable, une estimation des créances douteuses est réalisée après une revue des créances échues.

Une réduction de valeur relative aux créances commerciales et autres créances est comptabilisée dès le moment où le recouvrement des créances devient incertain. Ces créances deviennent douteuses lorsqu'il apparaît évident que l'entreprise ne pourra recouvrer la totalité du montant selon les modalités initiales des créances. Des difficultés financières de la part du débiteur, la probabilité que le débiteur puisse faire aveu de faillite ou subir des procédures de redressement financier, le non-paiement ou le retard de paiement peuvent être des indicateurs d'irrécouvrabilité de la créance. Le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie attendus. Une réduction de valeur est comptabilisée au compte de résultats tout comme la reprise de réductions de valeur précédemment constituées.

(O) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes de trésorerie et les dépôts à terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition et facilement convertibles en un montant de trésorerie. Ils sont comptabilisés pour leur valeur faciale, qui représente approximativement leur juste valeur. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont diminués des découverts bancaires.

(P) Perte de valeur

La valeur comptable des actifs financiers, des immobilisations corporelles, des goodwill et des immobilisations incorporelles est revue à chaque date de clôture afin d'identifier des indices de perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. De plus, les goodwill, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel au niveau de la business unit (il s'agit d'un niveau inférieur au secteur). Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont comptabilisées au compte de résultats.

Calcul de la valeur recouvrable La valeur recouvrable des placements de l'entreprise en titres d'emprunt non cotés est estimée à partir de la valeur des flux futurs attendus de trésorerie, actualisée au taux d'intérêt initial effectif des titres d'emprunt. En ce qui concerne les investissements en capitaux propres classés comme disponibles à la vente et les titres d'emprunt cotés, leur valeur recouvrable est leur juste valeur.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est calculée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie, desquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font partie, est basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs, utilisant un taux d'intérêt qui reflète à la fois l'appréciation courante par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Ces calculs sont corroborés par des évaluations à base de multiples, des prix d'actions cotées pour des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs disponibles sur la juste valeur.

Les dépréciations comptabilisées sur une unité génératrice de trésorerie sont réparties tout d'abord en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Reprise des pertes de valeur Les actifs non financiers, autres que le goodwill et les investissements en capitaux propres classés comme disponibles à la vente, qui ont subi une perte de valeur, sont examinés pour une éventuelle reprise de la perte de valeur à chaque date de clôture. Une perte de valeur d'un actif peut être reprise dans la limite de la valeur nette comptable (déduction faite des amortissements) qu'il aurait eue si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(Q) Capital

Achat d'actions propres Lorsqu'AB InBev rachète ses propres actions, la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisée en déduction des capitaux propres sur la ligne actions de trésorerie.

Dividendes Les dividendes sont reconnus dans les états financiers consolidés à la date à laquelle les dividendes sont déclarés à moins que des dividendes statutaires minimums soient requis par la législation locale ou par les statuts des filiales de l'entreprise. Dans de telles circonstances, les dividendes statutaires minimums sont comptabilisés en dettes.

Frais d'émission d'actions Les frais directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés nets d'impôts en diminution des capitaux propres.

(R) Provisions

Des provisions sont comptabilisées (i) lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, (ii) lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et (iii) lorsque le montant de cette obligation peut être estimée de manière fiable. Les provisions sont établies en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, en utilisant un taux avant impôts reflétant les appréciations courantes par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques à la dette.

Restructuration Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a, ou commencé, ou été annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par l'entreprise ne sont pas provisionnés. La provision inclut les avantages liés à des plans de prépension et de licenciement.

Contrats déficitaires Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. Une telle provision est évaluée à la valeur actualisée la plus faible entre le coût estimé de toute indemnisation ou pénalité découlant de la résiliation du contrat et le coût net attendu d'exécution du contrat.

Rapport Financier

Litiges et contentieux Une provision pour litiges et contentieux est comptabilisée quand il est plus probable qu'improbable que l'entreprise soit dans l'obligation de s'acquitter de paiements futurs en conséquence d'événements passés. Ces événements peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter : certaines réclamations, certains procès et actions en justice initiés par une tierce partie ou initiés par AB InBev portant sur les lois de la concurrence, les violations de contrats de distribution et de contrats de licence, les questions environnementales, les litiges concernant le droit du travail, les réclamations des autorités fiscales et les questions liées aux litiges inhérents à l'industrie de l'alcool.

(S) Avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de pensions, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi. L'entreprise gère à travers le monde un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. Les actifs de ces régimes de retraite sont en général détenus par des fonds de pensions indépendants de la société. Ces régimes de retraite sont généralement financés par des cotisations versées par les membres du personnel et par l'entreprise elle-même. Concernant les régimes de retraite à prestations définies, le financement tient compte des recommandations d'actuaire indépendants. AB InBev a des régimes de retraite financés et non financés.

a) Régimes à cotisations définies Les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charge au compte de résultats quand elles sont encourues. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite dans lequel AB InBev verse une cotisation fixe à un fonds. AB InBev n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer aux employés les avantages correspondant aux services rendus au cours de la période et des périodes antérieures.

b) Régimes à prestations définies Un régime à prestations définies est un régime qui n'est pas un régime de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à prestations définies ont la particularité de définir un montant de prestations qu'un employé recevra lors de son départ en retraite, généralement dépendant d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire. Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges liées aux régimes sont évaluées séparément pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge par le compte de résultats de façon à répartir ce coût de manière régulière au cours de la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite au minimum tous les trois ans. Les montants comptabilisés en compte de résultats comprennent le coût des services rendus, le coût financier, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés et les effets de toutes réductions ou liquidation de régime. Les obligations relatives aux régimes de retraite comptabilisées au bilan sont évaluées sur la base de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, calculée en utilisant des taux d'intérêt correspondants à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première catégorie, qui ont une date d'échéance presque similaire à celles des passifs correspondants, diminués de tous les coûts des services passés non encore comptabilisés et de la juste valeur de tous les actifs du régime de retraite. Les coûts des services passés résultent de l'adoption ou du changement apporté à un régime de retraite. Ils sont comptabilisés en charge sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Les écarts actuariels comprennent, pour les actifs et passifs, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit, et les effets des changements des hypothèses actuarielles sur les passifs des plans. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'occurrence.

Quand le montant calculé au titre d'un régime à prestations définies est négatif (un actif), AB InBev comptabilise cet actif de retraite pour un montant reprenant le coût cumulé non comptabilisé des services passés et les avantages économiques disponibles pour AB InBev, sous forme de remboursements ou de réductions de contributions futures.

Autres obligations postérieures à l'emploi Certaines filiales d'AB InBev octroient à leurs membres du personnel retraités des avantages postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé. L'octroi de tels avantages est en général conditionné au fait que le membre du personnel reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts attendus pour ces avantages sont provisionnés sur la durée de la carrière, en appliquant des méthodes comptables similaires à ceux des régimes de retraite à prestations définies.

Indemnités de fin de contrat de travail Des indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charge lorsque la société est manifestement engagée, sans qu'il existe une possibilité réaliste de rétractation, dans un plan formalisé et détaillé prévoyant de mettre fin à un ou plusieurs contrats de travail avant l'âge normal de la retraite. Les indemnités de fin de contrat pour des départs volontaires sont comptabilisées si l'entreprise a fait une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et que le nombre attendu de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de manière fiable.

Bonus Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur l'atteinte d'objectifs individualisés et prédéfinis par l'entreprise. Le montant estimé des bonus est comptabilisé en charge au cours de la période où le bonus est acquis. Dans le cas où les bonus sont réglés en actions de l'entreprise, ils sont comptabilisés comme paiements fondés sur des actions.

(T) Paiements fondés sur des actions

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration d'acquérir des actions de l'entreprise et de certaines de ses filiales. AB InBev a adopté IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* depuis le 1^{er} janvier 2005 pour tous les paiements fondés sur des actions accordés après le 7 novembre 2002 et qui n'étaient pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005. La juste valeur des options sur actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle de valorisation d'option qui est le plus approprié pour l'option en question. Sur base du nombre prévu d'options qui seront acquises, la juste valeur des options attribuées est prise en charge sur la période d'acquisition des options. Quand les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés des montants encaissés.

(U) Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur base d'un taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures ».

(V) Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont initialement reconnues à leur juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(W) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultats sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, l'impact de l'impôt est également comptabilisé directement en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt à payer sur les bénéfices imposables de l'année écoulée, en appliquant les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que tous les ajustements sur les impôts à payer au titre des années antérieures.

Selon l'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, les impôts différés sont comptabilisés en appliquant la méthode dite du report variable. Ceci signifie qu'un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé pour l'ensemble des différences imposables et déductibles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables au bilan. Selon cette méthode une provision pour impôts différés est également constituée pour les différences entre les justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et leurs bases imposables. IAS 12 précise qu'aucun impôt différé n'est comptabilisé i) lors de la comptabilisation initiale d'un goodwill, ii) lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et iii) sur des différences relatives à des investissements dans des filiales à la condition qu'elles ne seront probablement pas inversées dans un avenir prévisible. Le montant de l'impôt différé obtenu est basé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

L'entreprise comptabilise des actifs d'impôt différé, y compris des actifs au titre du report des pertes fiscales, dans la mesure où il est probable qu'elle dégagera un bénéfice imposable futur sur lequel pourront être imputés ces actifs d'impôt différé. Un actif d'impôt différé subit une réduction lorsqu'il n'est plus probable que le bénéfice d'impôts soit réalisé.

Les litiges fiscaux sont comptabilisés au bilan sous la rubrique des provisions (voir méthodes comptables R).

Rapport Financier

(X) Produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à l'entreprise et que le produit peut être évalué de manière fiable.

Marchandises vendues Les produits liés à la vente de boissons et d'emballages sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et qu'aucune incertitude significative ne subsiste quant au recouvrement des montants dus, aux charges relatives à la transaction et au retour éventuel des marchandises et que l'entreprise ne soit plus impliquée dans la gestion des marchandises. Les produits liés à la vente de marchandises sont reconnus à la juste valeur des rétributions reçues ou à recevoir, net des ristournes et autres avantages comme des remises commerciales, rabais pour volume, remises pour paiements anticipés et taxes d'accise.

Produits de location et royalties Les produits de location sont comptabilisés en autres produits d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée de la location. Les produits des royalties provenant de l'utilisation par des tiers des ressources de l'entreprise sont comptabilisés en autres produits d'exploitation sur base d'un prorata en tenant compte des clauses contractuelles.

Subventions publiques Les subventions publiques sont comptabilisées initialement au bilan en produits différés s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que l'entreprise se conformera aux conditions attachées à la subvention. Les subventions qui compensent des frais encourus par l'entreprise sont comptabilisées systématiquement en autres produits d'exploitation sur la période au cours de laquelle les frais correspondants sont engagés. Les subventions qui indemnisent l'entreprise pour l'acquisition d'actif sont comptabilisées en déduction du coût d'acquisition de l'élément d'actif en question conformément à IAS 20 *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*.

Produits financiers Les produits financiers regroupent les intérêts reçus ou à recevoir sur les placements, les dividendes reçus, les gains de change, les pertes sur des couvertures de change venant compenser des gains de change, les gains réalisés sur des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les produits relatifs aux actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les produits provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Z).

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis (en tenant compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à leur encaissement.

Dividendes reçus Les dividendes sont comptabilisés en compte de résultats à la date où les dividendes sont déclarés.

(Y) Charges

Charges financières Les charges financières regroupent les intérêts à payer sur les emprunts, calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les pertes de change, les gains sur des instruments de couverture de change venant compenser des pertes de change, les résultats relatifs aux instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges relatives aux instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les charges relatives aux actifs financiers détenus à des fins de transaction, les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Z).

Tous les intérêts courus liés aux emprunts ou à des transactions financières sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance des emprunts portant intérêts, du fait des frais de transactions et des ajustements de juste valeur, est comptabilisée dans le compte de résultats (en accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures) sur la durée de vie attendue de l'instrument financier et sur base d'un taux d'intérêt effectif (voir méthodes comptables U). Les frais d'intérêts relatifs aux paiements de contrats de location financement sont également reconnus en compte de résultats en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais de recherche et développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont comptabilisés en charge pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés en charge l'année où les frais sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'activation (voir méthodes comptables G).

Coûts d'approvisionnement, de réception et de stockage Les coûts d'approvisionnement et de réception sont incorporés au coût des ventes, tout comme les coûts de stockage et de gestion des matières premières et autres matériaux d'emballages. Les coûts de stockage de produits finis à la brasserie ainsi que les coûts encourus pour le stockage dans les centres de distribution sont incorporés aux frais de distribution.

(Z) Instruments dérivés financiers

AB InBev utilise des instruments financiers dérivés pour atténuer l'impact transactionnel des monnaies étrangères, des taux d'intérêt et des prix des matières premières sur les performances de l'entreprise. La politique de gestion du risque financier d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives et par conséquent l'entreprise ne détient pas ou n'émet pas de tels instruments à de telles fins. Les instruments financiers dérivés qui sont des couvertures économiques mais qui ne respectent pas les critères stricts de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – règles de comptabilité de couverture*, sont toutefois comptabilisés comme des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. La juste valeur est le montant auquel un élément d'actif pourrait être échangé ou la dette éteinte, entre parties bien informées et consentantes lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers dérivés est, soit le prix du marché, soit calculée à partir de modèles de valorisation prenant en compte les taux actuels du marché. Ces modèles de valorisation prennent également en compte le risque de crédit actuel des contreparties.

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont réévalués à leur juste valeur à la date de clôture. Selon que la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net est appliquée ou pas, tout gain ou perte est comptabilisé(e) directement soit dans les autres éléments du résultat global, soit en compte de résultats.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie, de juste valeur ou d'investissement net est appliquée à toutes les couvertures qui satisfont aux conditions requises de comptabilité de couverture à savoir quand la documentation de couverture exigée existe et quand la relation de couverture est considérée comme effective.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre les variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, le risque de change d'un engagement ferme ou d'une transaction hautement probable, la part efficace du bénéfice ou de la perte réalisée sur un instrument financier dérivé est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (réserves pour opérations de couverture). Lorsque l'engagement ferme ou la transaction prévue en monnaie étrangère conduit à la comptabilisation d'un actif non financier ou d'un passif non financier, le bénéfice ou la perte cumulé(e) est sorti de la rubrique autres éléments du résultat global et est inclus dans le coût initial de l'actif ou du passif. Lorsque la couverture concerne des actifs ou passifs financiers, le bénéfice ou la perte cumulé(e) sur l'instrument de couverture est reclassé(e) des autres éléments du résultat global vers le compte de résultats dans la même période que celle au cours de laquelle le risque couvert a affecté le compte de résultats (ex : lorsque la charge d'intérêt variable est comptabilisée). La part non efficace du bénéfice ou de la perte est comptabilisée directement en compte de résultats.

Lorsqu'un instrument de couverture ou lorsque la relation de couverture est arrivé(e) à échéance mais que la transaction couverte est toujours susceptible de se produire, le bénéfice ou la perte cumulé(e) reste en capitaux propres et n'est reclassé(e) que lorsque la transaction couverte se réalise en conformité avec la politique ci-dessus. Si la transaction couverte n'est plus probable, le bénéfice ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé(e) immédiatement dans le compte de résultats.

Comptabilité de couverture de juste valeur Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, tout bénéfice ou perte provenant de l'instrument de couverture est comptabilisé(e) en compte de résultats. L'élément couvert est également reconnu à sa juste valeur tenant compte du risque qui a été couvert, avec tout bénéfice ou perte comptabilisé(e) en compte de résultats.

Comptabilité de couverture d'un investissement net Lorsqu'un passif en monnaie étrangère couvre un investissement net dans une opération étrangère, les différences de change provenant de la conversion du passif vers la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion).

Rapport Financier

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre un investissement net dans une opération étrangère, la partie du bénéfice ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion), alors que la partie non efficace est comptabilisée dans le compte de résultats.

Les placements dans des instruments de capitaux propres ou les instruments dérivés relatifs à ces placements et devant être réglés par la remise d'un tel instrument, sont valorisés à leur coût quand de tels instruments de capitaux propres n'ont pas de prix coté sur un marché actif et que d'autres méthodes d'estimation raisonnable de la juste valeur sont clairement inappropriées ou inexploitable.

(AA) Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont des composantes de l'activité de l'entreprise. Une information financière distincte est disponible pour ces secteurs et est régulièrement examinée par la direction.

Le format de présentation des secteurs opérationnels d'AB InBev est géographique parce que les risques de l'entreprise et les taux de rendement liés aux activités sont essentiellement affectés par le fait qu'AB InBev opère dans différentes régions géographiques. L'organisation de la direction de l'entreprise et le reporting interne à destination du conseil d'administration ont été mis en place en conséquence. Un secteur géographique est un composant distinct de l'entreprise qui s'est engagée à fournir des produits ou des services dans un environnement économique particulier, qui est soumis à des risques et des rendements différents de ceux des autres secteurs. En accord avec IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, les secteurs géographiques d'AB InBev servant de base à l'information sectorielle sont l'Amérique du Nord, l'Amérique latine Nord, l'Amérique latine Sud, l'Europe de l'Ouest, l'Europe centrale et de l'Est, l'Asie-Pacifique et les Activités d'Exportation et les sociétés Holding. Les actifs de l'entreprise sont essentiellement localisés dans les mêmes régions géographiques que leurs consommateurs.

Les résultats, les actifs et les passifs sectoriels comprennent les éléments directement liés à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent y être alloués sur une base raisonnable. Les actifs non alloués comprennent les emprunts accordés portant intérêts, les titres de placement, les actifs d'impôt différé, les impôts à récupérer sur le résultat, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les instruments dérivés classés à l'actif. Les passifs non alloués comprennent les capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle, les emprunts reçus portant intérêts, les passifs d'impôt différé, les découverts bancaires, les impôts sur le résultat à payer ainsi que les instruments dérivés classés au passif.

Les dépenses d'investissements sectoriels comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période au titre de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

(BB) Éléments non-récurrents

Les éléments non-récurrents sont des éléments qui selon l'appréciation du management doivent être présentés de manière distincte du fait de leur taille ou leur incidence. De tels éléments sont présentés séparément dans le compte de résultats consolidé et présentés dans les notes annexes aux états financiers. Les transactions pouvant donner lieu à des éléments non-récurrents sont principalement liées aux restructurations, aux dépréciations pour perte de valeur, aux plus ou moins values de cession d'investissements et du remboursement accéléré de certaines facilités de crédit.

(CC) Activités abandonnées et actifs non courants détenus en vue de la vente

Une activité abandonnée est un composant de l'entreprise qui a été cédé ou est classé comme détenu en vue de la vente. Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et fait partie d'un plan unique et coordonné de cession ou est une filiale acquise uniquement dans le but de la revente.

AB InBev classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable peut être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et si toutes les conditions de la norme IFRS 5 sont remplies. Un groupe d'actifs destiné à être cédé est défini comme un groupe d'actifs et de passifs directement liés destinés à être cédés, par la vente ou d'une autre manière, dans une transaction unique. Juste avant le classement en actif détenu en vue de la vente, l'entreprise évalue la valeur comptable de l'actif (ou tous les actifs et passifs du groupe destinés à être cédés) en conformité avec la norme IFRS applicable. Dès lors, à partir du classement initial comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les pertes de valeur constatées lors du classement initial comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées dans le compte de résultats. Le même principe est appliqué pour les bénéfices et pertes liés à des réévaluations ultérieures. Des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente, ne sont plus amortis.

(DD) IFRS émis récemment

Dans la mesure où l'on s'attend à ce que de nouvelles dispositions des normes IFRS soient applicables dans le futur, elles ont été résumées ci-après. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés.

IFRS 9 Instruments financiers :

IFRS 9 est la norme comptable publiée parmi un vaste projet visant à remplacer IAS 39. IFRS 9 conserve mais simplifie le modèle de valorisation mixte et établit deux catégories d'évaluation des actifs financiers : le coût amorti et la juste valeur. La base de la catégorisation de ces actifs dépend du *business model* de la société et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers. Les recommandations d'IAS 39 quant à la dépréciation d'instruments financiers et à la comptabilisation de couverture demeurent applicables.

IFRS 10 Etats financiers consolidés, propose un modèle de consolidation unique qui consacre le contrôle comme base pour la consolidation de tout type de filiales.

IFRS 11 Partenariats, définit des principes d'information financière pour les entités qui détiennent des intérêts dans des entreprises contrôlées conjointement (partenariats) et remplace la méthode actuelle d'intégration proportionnelle par la méthode de mise en équivalence.

IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, combine, améliore et remplace les exigences en matière d'informations à fournir concernant les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées.

IFRS 13 Evaluation de la Juste Valeur, n'introduit pas de nouvelles exigences en matière d'utilisation de la juste valeur mais propose un guide d'application unique sur la manière d'évaluer la juste valeur.

IAS 19 Avantages du Personnel (Révisée 2011)

Les modifications qui sont susceptibles d'avoir l'impact le plus significatif comprennent :

- Les rendements attendus sur les actifs du régime ne seront plus reconnus dans le compte de résultats. Les rendements attendus sont remplacés par la comptabilisation au compte de résultats d'un produit d'intérêts, calculé à partir du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations en matière de pension.
- Les coûts des services passés non acquis ne peuvent plus être reportés et reconnus au cours des périodes futures d'acquisition. A l'inverse, tous les coûts des services passés devront être comptabilisés au plus tôt entre la date de modification ou de réduction du régime ou la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

De manière semblable à la version de l'IAS 19 en vigueur en 2012, la norme IAS 19 (Révisée 2011) ne précise pas sous quelle rubrique du compte de résultats une entité doit présenter la composante des intérêts nets. En conséquence, la société a déterminé qu'une fois que la norme IAS 19 (Révisée 2011) sera obligatoire, la composante des intérêts nets sera présentée sous les coûts financiers nets de la société. Ce changement de présentation est conforme à la norme IAS 1, qui permet aux entités de fournir des informations ventilées dans le rapport de performance.

Si la norme IAS 19 (Révisée 2011) avait déjà été appliquée en 2012, la dépense totale de pension avant impôts aurait été supérieure de 146 m d'USD. L'impact provient principalement de la modification du calcul du rendement sur les actifs mentionné ci-dessus. Sur la même base, si l'entreprise avait présenté la composante des intérêts nets séparément en coûts financiers nets au 31 décembre 2012, le résultat opérationnel aurait été amélioré de 14 m d'USD et les coûts financiers nets auraient été supérieurs de 160 m d'USD.

IAS 19 (Révisée 2011) ne causerait aucun impact significatif sur les obligations postérieures à l'emploi au 31 décembre 2012.

La norme révisée entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2013, avec application rétrospective. Par conséquent, les chiffres présentés pour 2012 seront retraités à des fins de comparaison.

IAS 27 Etats Financiers Individuels (Révisée 2011), qui a été amendé suite à la publication de la norme IFRS 10, mais conserve les principes actuels en matière d'états financiers individuels.

IAS 28 Participations dans des entreprises associées (Révisée 2011), qui a été amendé pour se conformer aux changements résultant de la publication des normes IFRS 10 et IFRS 11.

Rapport Financier

IFRS 9 devient obligatoire pour AB InBev à compter de l'établissement des états financiers consolidés 2015. Les autres normes deviennent obligatoires à compter de l'établissement des états financiers consolidés 2013 d'AB InBev. Les impacts d'IAS 19 (Révisée) *Avantages du Personnel* sur ses états financiers consolidés sont décrits ci-dessus. Concernant les autres normes mentionnées ci-dessus, leur application n'aura pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés d'AB InBev sur la période de première application.

Autres normes, interprétations et amendements aux normes

Un certain nombre d'autres amendements aux normes sont effectifs pour les exercices commençant après le 1^{er} janvier 2012, et n'ont pas été repris ci-dessus du fait de leur immatérialité ou leur non-applicabilité aux états financiers consolidés d'AB InBev.

4. Utilisations d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actif, de passif, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs admis comme étant raisonnables. Leurs résultats forment la base pour la prise de décision sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne peuvent pas être obtenue de façon explicite sur base d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Bien que chacune de ces méthodes comptables significatives reflète des jugements, des estimations et des hypothèses, AB InBev est d'avis que les méthodes comptables suivantes reflètent les jugements, estimations et hypothèses les plus importants pour ses opérations et la compréhension de ses résultats : regroupements d'entreprises, immobilisations incorporelles, goodwill, dépréciations, provisions, paiements fondés sur des actions, avantages du personnel et comptabilisation d'impôts exigibles et différés.

Les justes valeurs d'immobilisations incorporelles identifiables acquises sont basées sur une évaluation de flux de trésorerie futurs. Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie sont réalisées tous les ans, ou à tout moment, lorsqu'un événement lié à ces éléments survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable. Ces évaluations se basent sur des estimations de flux futurs de trésorerie.

L'entreprise utilise son jugement pour sélectionner un panel de méthodes, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et le modèle d'évaluation des options, et fait des hypothèses en se basant sur les conditions de marché existantes aux dates de clôture afin d'estimer la juste valeur de ses instruments financiers.

Les hypothèses actuarielles sont établies afin d'anticiper des événements futurs et sont utilisées dans le calcul des charges et dettes des régimes de retraite et autres régimes d'avantages à long terme pour employés. Ces facteurs incluent des hypothèses portant sur le taux d'intérêt, sur le rendement attendu des actifs du régime de retraite, sur l'augmentation des coûts de soins de santé, sur l'augmentation future des avantages, sur la rotation du personnel et sur l'espérance de vie.

La société est soumise à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement important intervient dans la détermination de la provision pour impôt sur le résultat au plan mondial. Il existe certaines transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt final est incertaine. Certaines filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et enquêtes locales généralement en lien avec les exercices d'imposition antérieurs. A la clôture, des investigations et des négociations avec les autorités fiscales locales sont en cours dans différentes juridictions et, de par leur nature, pourraient prendre un temps certain avant d'être conclues. L'hypothèse d'une résolution favorable de ces affaires est prise en compte lors de l'évaluation du montant des provisions fiscales devant être reconnues dans les états financiers. Une estimation des intérêts de retard et pénalités sur les dettes fiscales est également prise en compte. Lorsque la résolution de ces affaires aboutit à un résultat différent du montant initialement comptabilisé, cela aura une incidence sur les actifs et passifs d'impôts courants et différés qui sera reconnue au cours de la période de résolution.

Les jugements faits par le management dans le cadre de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important d'ajustements significatifs au cours de l'année suivante, sont présentés plus en détail dans les notes ci-après.

5. Information Sectorielle

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur sept zones distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, le management d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources. Ces mesures sont rapprochées au bénéfice du segment dans les tableaux présentés (les chiffres ne peuvent être additionnés dû aux arrondis).

Rapport Financier

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, excepté pour les volumes (millions d'hl) et les équivalents temps pleins (ETP en unité).

	Amérique du Nord		Amérique latine Nord	
	2012	2011	2012	2011
Volume	125	125	126	120
Produits	16 028	15 304	11 455	11 524
Coûts des ventes	(6 637)	(6 726)	(3 650)	(3 738)
Frais de distribution	(1 317)	(807)	(1 311)	(1 332)
Frais commerciaux et de marketing	(1 798)	(1 640)	(1 245)	(1 263)
Frais administratifs	(458)	(475)	(600)	(535)
Autres produits/(charges) d'exploitation	64	54	426	462
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)	5 881	5 710	5 074	5 118
Eléments non-récurrents (voir Note 8)	47	(188)	(26)	21
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	5 928	5 521	5 049	5 139
Charges financières nettes	(437)	(591)	(362)	(168)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	623	622	–	–
Bénéfice avant impôts	6 114	5 552	4 687	4 971
Impôts sur le résultat	(1 386)	(1 637)	(491)	(765)
Bénéfice	4 729	3 915	4 195	4 206
EBITDA normalisé	6 706	6 573	5 801	5 814
Eléments non-récurrents (pertes de valeur incluses) (voir Note 7)	47	(188)	(26)	21
Amortissements et pertes de valeur	(824)	(864)	(726)	(696)
Charges financières nettes	(437)	(591)	(362)	(168)
Part du résultat des entreprises associées	623	622	–	–
Charges d'impôt sur le résultat	(1 386)	(1 637)	(491)	(765)
Bénéfice	4 729	3 915	4 195	4 206
Marge EBITDA (normalisé) en %	41,8 %	42,9 %	50,6 %	50,5 %
Actifs sectoriels	72 845	71 233	18 426	17 133
Eliminations intersectorielles				
Actifs non alloués				
Total de l'actif				
Passifs sectoriels	8 292	6 762	7 383	6 004
Eliminations intersectorielles				
Passifs non alloués				
Total du passif				
Dépenses brutes d'investissement	449	384	1 225	1 703
Dotations aux/(reprises de) provisions	13	81	134	82
ETP	17 137	17 924	37 789	33 076

Les produits nets de l'activité brassicole s'élèvent à 35 914 m d'USD et les produits nets des autres activités (boissons non alcoolisées et autres activités) s'élèvent à 3 844 m d'USD.

Les produits nets attribuables aux clients externes d'AB InBev dans son marché domestique (la Belgique) et les actifs non courants sur ce même marché représentaient respectivement 873 m d'USD et 1 160 m d'USD.

	Amérique latine Sud		Europe de l'Ouest		Europe centrale et de l'Est		Asie-Pacifique		Activités d'Exportation et Sociétés Holding		Consolidé	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
	34	34	30	31	23	26	58	56	7	7	403	399
	3 023	2 704	3 625	3 945	1 668	1 755	2 690	2 317	1 270	1 496	39 758	39 046
	(1 114)	(1 040)	(1 550)	(1 652)	(914)	(984)	(1 565)	(1 319)	(1 018)	(1 174)	(16 447)	(16 634)
	(263)	(227)	(364)	(409)	(184)	(224)	(235)	(193)	(111)	(120)	(3 785)	(3 313)
	(296)	(272)	(649)	(760)	(400)	(420)	(670)	(588)	(200)	(200)	(5 258)	(5 143)
	(93)	(85)	(267)	(305)	(113)	(108)	(274)	(221)	(382)	(314)	(2 187)	(2 043)
	4	1	24	37	5	2	121	90	40	48	684	694
	1 261	1 081	819	856	62	21	67	86	(400)	(264)	12 765	12 607
	–	(6)	(2)	(123)	(5)	–	2	(9)	(47)	27	(32)	(278)
	1 261	1 076	817	733	57	21	69	77	(447)	(238)	12 733	12 329
	(56)	(60)	(357)	(360)	(117)	(88)	–	12	(877)	(1 882)	(2 206)	(3 137)
	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	624	623
	1 205	1 016	461	374	(60)	(67)	69	89	(1 324)	(2 120)	11 151	9 815
	(340)	(289)	(138)	(84)	(13)	13	(53)	(42)	704	948	(1 717)	(1 856)
	866	727	322	290	(73)	(54)	16	47	(621)	(1 172)	9 434	7 959
	1 432	1 254	1 155	1 225	257	225	396	356	(234)	(90)	15 511	15 357
	–	(6)	(2)	(123)	(5)	–	2	(9)	(47)	27	(32)	(278)
	(170)	(172)	(336)	(369)	(195)	(204)	(329)	(270)	(166)	(175)	(2 747)	(2 750)
	(56)	(60)	(357)	(360)	(117)	(88)	–	12	(877)	(1 882)	(2 206)	(3 137)
	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	624	623
	(340)	(289)	(138)	(84)	(13)	13	(53)	(42)	704	948	(1 717)	(1 856)
	866	727	322	290	(73)	(54)	16	47	(621)	(1 172)	9 434	7 959
	47,4 %	46,4 %	31,9 %	31,1 %	15,4 %	12,8 %	14,7 %	15,4 %	–	–	39,0 %	39,3 %
	4 176	3 969	5 939	5 676	2 153	2 179	5 028	4 577	3 865	4 475	112 432	109 242
											(5 557)	(3 978)
											15 746	7 163
	1 627	1 232	3 751	3 009	578	526	2 467	1 921	2 254	3 923	122 621	112 427
											26 353	23 377
											(5 557)	(3 978)
											101 825	93 028
	287	239	295	300	127	161	786	607	143	279	122 621	112 427
	2	1	3	116	1	–	(2)	11	(208)	(8)	3 313	3 673
	8 787	8 641	8 066	7 832	9 510	10 551	34 455	36 046	1 888	2 208	(57)	

Rapport Financier

6. Acquisitions et cessions de filiales

Le tableau ci-dessous résume l'impact des acquisitions sur l'état de la situation financière d'AB InBev au 31 décembre 2012 et 2011 :

Millions d'USD	2012 Acquisitions	2011 Acquisitions	2012 Cessions	2011 Cessions
Actifs non-courants				
Immobilisations corporelles	382	123	(11)	—
Immobilisations incorporelles	540	242	—	—
Actifs d'impôts différés	—	7	—	—
Créances commerciales et autres créances	312	—	—	—
Actifs courants				
Stocks	39	18	(4)	—
Impôts sur le résultat à récupérer	5	—	—	—
Créances commerciales et autres créances	48	6	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29	46	(6)	—
Actifs détenus en vue de la vente	2	—	—	—
Dettes non-courantes				
Emprunts portant intérêts	(229)	—	—	—
Dettes commerciales et autres dettes	(10)	(35)	—	—
Avantages au personnel	(11)	—	—	—
Provisions	(21)	—	—	—
Passifs d'impôts différés	(145)	(15)	—	—
Dettes courantes				
Emprunts portant intérêts	(45)	—	—	—
Impôts sur le résultat à payer	—	(2)	—	—
Dettes commerciales et autres dettes	(59)	(29)	4	—
Actifs et passifs nets identifiables	837	361	(17)	—
Goodwill sur les acquisitions	1 113	158	—	—
Perte/gain sur cession	—	—	(22)	—
Baisse/(hausse) des participations ne donnant pas le contrôle	(334)	—	—	—
Contreparties à payer	(2)	(1)	—	—
Trésorerie nette sortie relative à des acquisitions d'exercices précédents	14	7	—	—
Contrepartie autre qu'en espèces	(154)	—	—	—
Recouvrement de créances sur cessions d'exercices antérieurs	—	—	—	(454)
Contreparties payées en trésorerie	1 474	525	(39)	(454)
Trésorerie (acquise)	(29)	(46)	6	—
Flux nets de trésorerie sortants	1 445	479	(33)	(454)

Acquisitions 2012

Acquisition de Cerveceria Nacional Dominicana Le 11 mai 2012, AB InBev a annoncé qu'Ambev et E.Léon Jimenes S.A (« ELJ »), qui possédait 83,5 % de Cerveceria Nacional Dominicana S.A. (« CND »), avaient conclu une alliance stratégique destinée à créer, en regroupant leurs activités, la société de boissons leader dans la région des Caraïbes. La participation indirecte initiale d'Ambev dans CND a été acquise par un paiement en espèces de 1 025 m d'USD et par l'apport d'Ambev Dominicana. De plus, Ambev Brazil a acquis une participation supplémentaire dans CND de 9,3 % pour 237 m d'USD à la date de clôture. Cette participation appartenait à Heineken N.V. Au cours de la seconde moitié de l'année 2012, dans le cadre de la même transaction, Ambev a acquis une participation supplémentaire de 0,99 % venant d'autres actionnaires minoritaires, contre un paiement en espèces de 36 m d'USD. Au 31 décembre 2012, Ambev détient une participation indirecte totale de 52,0 % dans CND.

L'entreprise finalise actuellement l'allocation du prix d'achat aux actifs individuels acquis et aux passifs dans le respect de la norme IFRS 3. La répartition provisoire du prix d'achat reprise dans les états financiers au 31 décembre est basée sur les meilleures estimations actuelles de la direction d'AB InBev tenant compte d'informations de tiers indépendants. La finalisation du processus d'allocation du prix d'achat pourrait donner lieu à des ajustements de la valeur comptable des actifs et passifs de CND enregistrés et de la détermination de la valeur résiduelle qui sera allouée au goodwill. La participation sans contrôle de la République dominicaine a été mesurée sur base de la part proportionnelle des actifs nets identifiables. La transaction a résulté dans la reconnaissance provisoire d'un goodwill de 1 092 m d'USD au 31 décembre 2012. Les facteurs qui ont contribué à la reconnaissance d'un goodwill comprennent l'acquisition d'un capital humain et les synergies attendues. Une

partie du goodwill sera fiscalement déductible. Les coûts relatifs à cette acquisition s'élèvent à 8 m d'USD et sont inclus dans le compte de résultats – voir Note 8 *Éléments non-récurrents*.

A partir de la date d'acquisition, CND a contribué pour 369 m d'USD aux revenus et 67 m d'USD au résultat d'AB InBev. Selon les estimations de l'entreprise, si la date d'acquisition avait été le 1^{er} janvier 2012, le revenu et le résultat d'AB InBev auraient été plus élevés de 145 m d'USD et de 24 m d'USD, respectivement.

Dans le cadre du pacte des actionnaires entre Ambev et ELJ, un mécanisme d'option de vente et d'option d'achat a été mis en place. Ce dernier pourrait engendrer l'acquisition par Ambev d'actions supplémentaires de classe B de CND. L'option de vente accordée à ELJ est exerçable dès la première année qui suit la transaction. L'option d'achat, quant à elle, est exerçable à partir du 1^{er} janvier 2019. La valorisation de ces options est basée sur l'EBITDA des opérations consolidées en République dominicaine. Au 31 décembre 2012, l'option de vente a été valorisée à 1 040 m d'USD et a été reconnue en tant que dette financière contre fonds propres. Aucune valeur n'a été allouée à l'option d'achat.

Autres acquisitions Aux États-Unis, la société a acquis, en janvier, Western Beverage LLC à Eugene, Oregon, et en juillet, K&L Distributors, Inc. à Renton, Washington, deux grossistes importants sur ces territoires. En outre, Ambev a acquis toutes les actions émises par l'entreprise Lachaise Aroma e Participações Ltda., dont l'objet social principal est la production d'arômes, un composant nécessaire à la production de concentrés, ainsi que la société Lambert & Cia Ltda, un centre de distribution localisé dans le sud du Brésil. Les activités acquises ont eu un impact immatériel sur le résultat de 2012. L'entreprise est en voie de finaliser l'allocation du prix d'achat aux actifs individuels acquis et aux passifs conformément à la norme IFRS 3.

Durant 2012, AB InBev a payé 14 m d'USD aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch (7 m d'USD en 2011). Au 31 décembre 2012, un montant de 11 m d'USD reste dû envers d'anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore fait valoir leurs droits. Cette dette est reconnue comme un paiement différé sur acquisitions.

Acquisitions 2011 Le 28 février 2011, l'entreprise a finalisé une transaction avec Dalian Daxue Group Co., Ltd et Kirin (Chine) Investment Co., Ltd afin d'acquérir une participation de 100 % dans Liaoning Dalian Daxue Brewery Co., Ltd., qui est parmi les 3 plus importants brasseurs de la province du Liaoning. Daxue produit, commercialise et distribue des marques de bière renommées dont « Daxue », « Xiao Bang » et « Da Bang », qui sont les marques de bière populaires dans le sud de la province Liaoning.

Le 1^{er} mai 2011, l'entreprise a acquis Fulton Street Brewery LLC, aussi connu sous le nom de Goose Island, un brasseur artisanal du Midwest des États-Unis. Goose Island brasse des ales, telles que 312 Urban Wheat Ale, Honkers Ale, India Pale Ale, Matilda, Pere Jacques, Sofie et une grande variété de bières de saisons et des bières élevées en fût, comme la Bourbon County Stout.

Le 31 mai 2011, l'entreprise a finalisé un contrat avec Henan Weixue Beer Group Co. Ltd (Chine) pour acquérir ses marques (Weixue et JiGongshan), ses actifs, ses activités et ses brasseries Xinyang, Zhengzhou et Gushi.

Le 30 décembre 2011, l'entreprise a acquis Premium Beers of Oklahoma Distributorship à Oklahoma City, États-Unis, un grossiste important sur ce territoire.

Ces acquisitions ont eu un impact immatériel sur le résultat de 2011.

Cessions 2012

Le 1^{er} juillet 2012, AB InBev a vendu sa participation dans la société Eagle Brands Wedco, Miami, Floride, États-Unis, pour une contrepartie brute de 39 m d'USD. A la suite de la vente, AB InBev a enregistré un gain non récurrent de 22 m d'USD – Voir Note 8 *Éléments non-récurrents*.

Cessions 2011

Aucune cession n'a eu lieu en 2011.

A l'issue de la vente de ses activités en Europe centrale à CVC Capital Partners le 2 décembre 2009, l'entreprise a reçu une créance non garantie avec une maturité de six années. Cette contrepartie différée pour un montant notionnel de 300 m d'euros avait été enregistrée à la juste valeur pour un montant de 363 m d'USD en fin d'année 2010. En juillet 2011, AB InBev a vendu la contrepartie différée, incluant les intérêts courus, à un tiers pour un montant brut de 454 m d'USD et un gain non récurrent de 45 m d'USD a été enregistré – voir Note 8 *Éléments non-récurrents*.

Rapport Financier

7. Autres produits/ (charges) d'exploitation

Millions d'USD	2012	2011
Subventions de l'état	469	418
Produits provenant des licences	111	98
(Dotations aux)/reprises de provisions	(15)	23
Plus-values nettes sur la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et actifs détenus en vue de la vente	38	45
Produits nets de location et d'autres produits d'exploitation	81	110
	684	694
Frais de recherche exposés	182	175

Les subventions publiques sont principalement liées aux avantages fiscaux accordés par certains états brésiliens et certaines provinces chinoises, suite aux opérations et développements menés par l'entreprise dans ces régions.

En 2012, la société a comptabilisé 182 m d'USD de frais de recherche en charge, contre 175 m d'USD en 2011. Une partie de ces frais concerne des études de marché, mais la majorité est relative à des innovations liées à l'optimisation des procédés concernant les capacités, le développement de nouveaux produits et des initiatives en matière de conditionnement.

8. Éléments non récurrents

IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non-récurrents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et les a, par conséquent, exclus de la mesure de la performance du secteur auquel ils appartiennent tel que mentionné à la Note 5 *Information sectorielle*.

Les éléments non-récurrents inclus dans le compte de résultats sont les suivants :

Millions d'USD	2012	2011
Charges de restructuration (pertes de valeur incluses)	(36)	(351)
Cession d'activités et vente d'actifs (pertes de valeur incluses)	58	78
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises	(54)	(5)
Impact sur le résultat d'exploitation	(32)	(278)
Charges financières non-récurrentes	(18)	(540)
Charges d'impôts non-récurrentes	(1)	214
Part des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents	11	10
Impact net sur le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev	(40)	(594)

Les charges de restructuration non-récurrentes pour l'exercice 2012 s'élèvent à (36)m d'USD. Ces charges concernent principalement les adaptations organisationnelles en Europe et en Amérique du Nord et l'intégration de Cervecería Nacional Dominicana S.A. visant à éliminer les doublons ou les procédures similaires. Ces dépenses ponctuelles font suite à une série de décisions visant à réduire la base de coûts de la société ainsi qu'à mettre davantage l'accent sur les activités principales d'AB InBev, à rendre plus rapide le processus décisionnel et à améliorer l'efficacité, le service et la qualité.

Pour l'exercice 2012, le résultat découlant de la cession d'activités et de la vente d'actifs (pertes de valeurs incluses) est un gain net de 58 m d'USD principalement attribuable à la vente d'actifs non stratégiques aux États-Unis, avec un gain net de 51 m d'USD et une reprise de 7 m d'USD de provision pour risque sur les cessions des années précédentes.

Les frais d'acquisition des regroupements d'entreprises s'élèvent à (54)m d'USD au 31 décembre 2012 et sont relatifs au regroupement avec Grupo Modelo annoncé le 29 juin 2012 et à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. le 11 mai 2012 – voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

Les charges de restructuration pour l'année 2011 s'élèvent à (351)m d'USD (pertes de valeur incluses). Ces charges se rapportent principalement aux adaptations organisationnelles et à l'externalisation des activités en Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord, en Chine et en Amérique du Sud.

Les cessions d'activités et ventes d'actifs (pertes de valeur incluses) en 2011 représentent un gain net de 78 m d'USD. 45 m d'USD concerne l'effet de l'encaissement en juillet 2011 des paiements différés suite à la cession des activités en Europe Centrale en 2009 – voir Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*. De plus, un gain net de 21 m d'USD sur la vente d'actifs non-stratégiques au Brésil a été réalisé et une reprise de perte de valeur non-récurrente sur les actifs courants a été comptabilisée pour un montant de 11 m d'USD.

Les frais d'acquisition de regroupements d'entreprises s'élèvent à (5)m d'USD pour 2011 – voir également Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

L'entreprise a également supporté des charges financières nettes non récurrentes pour un montant total de (18)m d'USD pour l'année 2012 contre (540)m USD pour l'année 2011 – voir également Note 11 *Charges et produits financiers*.

Tous les montants ci-dessus sont présentés avant impôts sur le résultat. Les éléments non-récurrents 2012 et 2011 ont eu respectivement pour effet d'augmenter de 1 m d'USD le montant de l'impôt sur le résultat et de le diminuer de 214 m d'USD.

La part des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents s'élèvent à 11 m d'USD en 2012 contre 10 m d'USD en 2011.

9. Charges salariales et autres avantages sociaux

Millions d'USD	2012	2011
Salaires et appointements	(3 199)	(3 147)
Cotisations à la sécurité sociale	(607)	(574)
Autres frais salariaux	(680)	(623)
Dépenses de pension pour régimes à prestations définies	(86)	(231)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(201)	(204)
Cotisations aux régimes à cotisations définies	(41)	(39)
	(4 814)	(4 818)
Nombre d'équivalents temps plein à fin d'année (ETP)	117 632	116 278

Le nombre d'équivalents temps plein peut être présenté comme suite :

Millions d'USD	2012	2011
AB InBev SA (maison mère)	319	316
Autres filiales	115 343	113 970
Sociétés consolidées proportionnellement	1 970	1 992
	117 632	116 278

La Note 5 *Information sectorielle* contient la répartition des ETP par secteur géographique.

10. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeurs sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats 2012 :

Millions d'USD	Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciation sur goodwill
Coûts des ventes	2 005	5	–
Frais de distribution	105	1	–
Frais commerciaux et de marketing	220	173	–
Frais administratifs	133	105	–
Autres produits/ (charges) d'exploitation	–	–	–
Eléments non-récurrents	–	–	–
	2 463	284	–

Rapport Financier

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeurs sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats 2011 :

Millions d'USD	Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciation sur goodwill
Coûts des ventes	1 982	5	–
Frais de distribution	111	1	–
Frais commerciaux et de marketing	244	156	–
Frais administratifs	119	127	–
Autres produits/(charges) d'exploitation	5	–	–
Éléments non-récurrents	33	–	–
	2 494	289	–

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeurs sur les immobilisations corporelles incluait une réaffectation de coût complet de 3 m d'USD en 2011 des dépréciations et amortissements vers les coûts des marchandises vendues. En 2012, cette réaffectation était immatérielle.

11. Charges et produits financiers

Comptabilisés en compte de résultats Charges financières

Millions d'USD	2012	2011
Charges d'intérêt	(2 065)	(2 767)
Activation des coûts d'emprunts	57	110
Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures	(270)	(209)
Pertes de change nettes (net des impacts des instruments dérivés de change)	(103)	(26)
Imposition des transactions financières	(59)	(35)
Autres, y compris les frais bancaires	(92)	(108)
	(2 532)	(3 035)
Charges financières non-récurrentes	(18)	(540)
	(2 550)	(3 575)

Les charges financières, hors éléments non-récurrents, diminuent de 503 m d'USD par rapport à l'exercice précédent, suite principalement à une diminution des charges d'intérêts. Cette diminution est partiellement compensée par des charges de désactualisation plus élevées, des pertes nettes de change et des taxes sur transactions financières.

Les charges d'intérêts ont diminué de 702 m d'USD par rapport à 2011. Cette diminution est due à une contraction de la dette nette et à un coupon faible grâce au refinancement et à des remboursements en 2011.

Les coûts d'emprunts activés concernent les charges d'intérêts directement attribuables à l'acquisition et à la construction d'actifs éligibles, principalement au Brésil. Les intérêts sont activés à un taux d'emprunt variant de 6 % à 12,5 %.

En 2011, AB InBev a encouru 540 m d'USD de charges financières non-récurrentes du fait du remboursement et refinancement de la dette senior, générant des ajustements négatifs liés à la valeur de marché de swaps de taux d'intérêts devenus inefficaces dégageant ainsi des pertes de couverture pour 235 m d'USD et des charges de désactualisation de 12 m d'USD. En outre, AB InBev a encouru des frais financiers de 245 m d'USD du fait du remboursement anticipé d'obligations pour 1,25 milliard d'USD, venant à échéance en janvier 2014 et portant intérêt à un taux de 7,20 % ; et pour 500 m d'USD d'obligations par Ambev, venant à échéance en septembre 2013 et portant intérêt à un taux de 8,75 % (« Bond 13 »). AB InBev a également connu des charges de désactualisation supplémentaires de 48 m d'USD liées au remboursement anticipé de certaines obligations d'Anheuser-Busch. Ces montants ont été enregistrés en coûts financiers non récurrents.

À la lumière de l'acquisition annoncée d'une participation résiduelle dans Grupo Modelo, AB InBev a comptabilisé une charge non récurrente de 18 m d'USD en 2012 relative aux commissions d'engagement pour l'accord de la ligne de crédit 2012. Ces commissions s'accumulent et sont dues périodiquement sur les fonds non utilisés mais disponibles sous ces lignes de crédit. Voir aussi Note 23 *Prêts et emprunts à taux fixes*.

Les charges d'intérêts sont présentées nettes des impacts des instruments dérivés de taux d'intérêt qui couvrent le risque de taux d'intérêts d'AB InBev - voir également la Note 28 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Les charges d'intérêts comptabilisées sur les passifs financiers couverts et non couverts ainsi que les charges d'intérêts nettes relatives aux instruments dérivés de couvertures sont détaillées ci-dessous :

Millions d'USD	2012	2011
Coût amorti des passifs financiers – non couverts	(1 972)	(2 153)
Couverture de juste valeur – éléments couverts	(97)	(204)
Couverture de juste valeur – instruments de couverture	43	(62)
Couvertures de flux de trésorerie – éléments couverts	(6)	(102)
Couvertures de flux de trésorerie – instruments de couverture (sortis des capitaux propres)	(47)	(182)
Couvertures nettes d'investissement – instruments de couverture (composant d'intérêt)	55	(82)
Éléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	(27)	(29)
Instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	(14)	47
	(2 065)	(2 767)

Les passifs financiers par type de relations de couverture sont principalement constitués des éléments suivants :

- Des passifs financiers non-couverts évalués au coût amorti, relatifs principalement aux obligations, emprunts bancaires non garantis et billets de trésorerie ;
- Couvertures de juste valeur, relatives principalement aux obligations afin de couvrir le risque de change et le risque de taux d'intérêt ;
- Couvertures de flux de trésorerie, relatives principalement aux facilités d'emprunt senior 2010 à taux variable, aux obligations afin de couvrir le risque de taux de change et le risque de taux intérêts et aux obligations futures afin de couvrir le risque de taux d'intérêts ;
- Couvertures nettes d'investissement contractées pour couvrir les actifs nets des opérations étrangères de l'entreprise contre le risque de change. Les produits dérivés et non dérivés financiers sont utilisés pour couvrir les opérations étrangères dont la monnaie est principalement le peso argentin, le réal brésilien, le boliviano bolivien, l'euro, le dollar canadien, le peso chilien, le peso dominicain, la livre sterling, le rouble russe et le dollar américain.
- Couvertures économiques, pour lesquelles aucune comptabilité de couverture n'a été réalisée, relatives principalement aux obligations à taux fixe en franc suisse qui sont couvertes contre le risque de change ainsi que contre le risque de taux d'intérêts.

Pour plus de détails concernant les instruments de couverture du risque de taux d'intérêts d'AB InBev, voir le paragraphe B de la Note 28 *Risques provenant d'instruments financiers*

Produits financiers

Millions d'USD	2012	2011
Produits d'intérêts	206	324
Gains nets sur des instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de couverture	108	58
Gains nets liés à l'inefficacité des couvertures	13	16
Autres produits financiers	17	40
	344	438

En 2012, AB InBev a reconnu un gain de 108 m d'USD sur les instruments de couvertures n'entrant pas dans une relation de comptabilité de couverture. Ce gain provient du résultat positif comptabilisé sur des contrats d'instruments dérivés conclus pour couvrir le risque associé aux programmes de paiements fondés sur des actions partiellement compensé par des coûts de couverture de change.

Aucun produit d'intérêts en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

Rapport Financier

Les produits d'intérêts proviennent des actifs financiers suivants :

Millions d'USD	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	132	167
Placements en titres détenus à des fins de transaction	41	95
Prêts aux clients	3	7
Autres prêts et créances	30	55
	206	324

Les produits financiers sur les autres prêts et créances comprennent des intérêts courus sur les dépôts de trésorerie donnés en garantie dans le cadre de certaines procédures judiciaires en attente de résolution.

Résultats nets de change

Le résultat de change reconnu sur les positions couvertes et non couvertes ainsi que sur les instruments dérivés de couverture y afférents peut être résumé comme suit par type de relation de couverture :

Millions d'USD	2012	2011
Couvertures de juste valeur – éléments couverts	4	(72)
Couvertures de juste valeur – instruments de couverture	(4)	75
Couvertures de flux de trésorerie – éléments couverts	(31)	(32)
Couvertures de flux de trésorerie – instruments de couverture (sortis des capitaux propres)	40	33
Éléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	(86)	(9)
Instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	37	39
Autres résultats – hors couverture	(63)	(60)
	(103)	(26)

Pour plus de détails concernant les instruments de couverture du risque de taux de change d'AB InBev, voir la Note 28 *Risques provenant d'instruments financiers*.

12. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultats s'analysent comme suit :

Millions d'USD	2012	2011
Charges d'impôts courants		
Exercice en cours	(2 126)	(2 188)
Compléments/ (reprises) de provisions des exercices précédents	242	115
	(1 884)	(2 073)
(Charges)/produits d'impôts différés		
Comptabilisation initiale et reprise des différences temporelles	231	166
Utilisation/comptabilisation des actifs d'impôt différé sur les pertes des exercices précédents	(64)	10
Reconnaissance de pertes fiscales précédemment non reconnues	–	41
	167	217
Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats	(1 717)	(1 856)

Le rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux moyen d'impôts peut être résumé de la manière suivante :

Millions d'USD	2012	2011
Bénéfice avant impôts	11 151	9 815
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées	624	623
Bénéfice avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises associées	10 527	9 192
Ajustements de la base taxable		
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles non déductibles	241	342
Charges non déductibles fiscalement	394	303
Dividendes taxables intra-groupe	(717)	(611)
	10 445	9 226
Taux moyen d'imposition nominal	32,8 %	33,7 %
Impôts au taux moyen d'imposition nominal	(3 428)	(3 105)
Ajustements des charges d'impôts		
Utilisation des pertes fiscales non reconnues précédemment	131	69
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé sur des pertes fiscales des années précédentes	—	41
Réduction de valeur d'actifs d'impôt différé sur pertes fiscales et pertes de l'exercice en cours pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	(129)	(101)
(Compléments)/reprises de provisions des exercices précédents	242	115
Crédit d'impôts et statut fiscal spécial	1 274	1 241
Changement des taux d'imposition	(18)	75
Précomptes	(143)	(152)
Autres ajustements d'impôts	354	(39)
	(1 717)	(1 856)
Taux d'impôts effectif	16,3 %	20,2 %

La charge d'impôts sur le résultat s'élève à 1 717 m d'USD en 2012 comparé à 1 856 m d'USD en 2011. Le taux d'impôts effectif a diminué de 20,2 % à 16,3 % entre 2011 et 2012. Cette diminution du taux d'impôt effectif résulte principalement du changement dans la répartition géographique du bénéfice, vers des pays ayant des taux d'imposition marginaux moins élevés, des avantages fiscaux additionnels, de caractère non imposable des gains de certains produits dérivés financiers liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions, et, de la résolution favorable de certains litiges fiscaux et de positions fiscales incertaines prises dans le passé pour un montant de 203 m d'USD.

Le taux d'impôt effectif normalisé en 2012 est de 16,2 % (2011 : 20,7 %). Le taux d'impôt effectif normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les IFRS et ne devrait pas se substituer au taux d'impôt effectif. La méthode de détermination du taux d'impôt effectif normalisé n'est pas standard et la définition du taux d'impôt effectif normalisé retenue par AB InBev pourrait ne pas être comparable à la définition retenue par d'autres entreprises.

Les impôts sur le résultat comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global se détaillent comme suit :

Millions d'USD	2012	2011
Impôts sur le résultat (pertes)/bénéfices		
Impôts sur des écarts actuariels des pensions	176	282
Impôts sur couvertures de flux de trésorerie	(37)	33
Impôts sur couvertures d'investissement net	68	(26)

Rapport Financier

13. Immobilisations corporelles

Millions d'USD	2012					2011
	Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier et agencements	En construction	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	7 849	18 781	3 239	1 488	31 357	30 296
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(91)	(264)	(38)	(57)	(450)	(1 263)
Acquisitions	16	445	110	2 461	3 032	3 216
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	204	158	19	3	384	123
Cessions	(109)	(702)	(217)	(15)	(1 043)	(857)
Cessions via la vente de filiales	(11)	(6)	–	–	(17)	–
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	315	1 576	215	(2 261)	(155)	(158)
Solde au terme de l'exercice	8 173	19 988	3 328	1 619	33 108	31 357
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(2 433)	(10 463)	(2 435)	(4)	(15 335)	(14 403)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	18	116	22	–	156	714
Cessions	60	642	204	–	906	778
Cessions via la vente de filiales	1	3	–	–	4	–
Amortissements	(321)	(1 757)	(323)	–	(2 401)	(2 401)
Pertes de valeur	(1)	(58)	(1)	(2)	(62)	(91)
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements	60	7	15	3	85	68
Solde au terme de l'exercice	(2 616)	(11 510)	(2 518)	(3)	(16 647)	(15 335)
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2011	5 416	8 318	804	1 484	16 022	16 022
Au 31 décembre 2012	5 557	8 478	810	1 616	16 461	–

Le transfert vers/provenant d'autres rubriques de l'actif et les autres mouvements concernent principalement le transfert des actifs en cours de construction vers leur catégorie d'actif respective, la contribution d'actifs à des régimes de retraites et la présentation distincte dans le bilan des immobilisations corporelles détenues en vue de la vente en application d'IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

La valeur comptable des immobilisations corporelles nanties s'élève à 104 m d'USD.

Au 31 décembre 2012, les engagements contractuels relatifs à l'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à 415 m d'USD contre 689 m d'USD au 31 décembre 2011. Cette diminution résulte de projets devenus opérationnels en 2012, principalement au Brésil et en Chine.

14. Goodwill

Millions d'USD	2012	2011
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent	51 309	52 505
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(643)	(1 336)
Achats de participations ne donnant pas le contrôle	(6)	(18)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	1 113	158
Solde au terme de l'exercice	51 773	51 309
Amortissements et dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(7)	(7)
Dépréciations	–	–
Solde au terme de l'exercice	(7)	(7)
Valeur nette comptable		
Au 31 décembre 2011	51 302	51 302
Au 31 décembre 2012	51 766	–

Le goodwill a augmenté de 51 302 m d'USD à la fin décembre 2011 à 51 766 m d'USD à la fin décembre 2012.

La variation sur l'exercice 2012 concerne les effets des taux de change des monnaies étrangères à hauteur de (643)m d'USD (2011 : (1 336) m d'USD), un ajustement subséquent de la juste valeur de (6)m d'USD relatif à une contrepartie conditionnelle d'achats de participations ne donnant pas le contrôle au cours d'exercices antérieurs (2011 : (18)m d'USD) et la reconnaissance d'un goodwill de 1 113 m d'USD suite aux regroupements d'entreprises intervenus en 2012 (2011 : 158 m d'USD). Les regroupements d'entreprises suite auxquels un goodwill a été comptabilisé sur l'exercice 2012 concernent l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. en République Dominicaine, en mai 2012, l'acquisition de Western Beverage LLC et K&L Distributors Inc., aux États-Unis, et l'acquisition de Lachaise Aromas e Participações Ltda et Lambert & Cia Ltda par Ambev au Brésil.

Les regroupements d'entreprises suite auxquels un goodwill a été comptabilisé sur l'exercice 2011 étaient l'acquisition de Liaoning Dalian Daxue Brewery Co., Ltd en Chine le 28 février 2011, l'acquisition des marques, actifs et activités de Henan Weixue Beer Group Co. Ltd en Chine le 31 mai 2011 et l'acquisition de Fulton Street Brewery LLC (Goose Island) aux États-Unis le 1^{er} mai 2011 – voir également la Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

La valeur comptable du goodwill a été allouée au niveau des différentes business units comme suit :

Millions d'USD Unités d'activités	2012	2011
Etats-Unis	32 654	32 654
Brésil	8 743	9 505
Canada	2 078	2 026
Chine	1 925	1 901
Allemagne/Italie/Suisse/Autriche	1 469	1 440
Pays hispanophones d'Amérique latine	1 345	1 400
République Dominicaine	1 089	–
Russie/Ukraine	1 057	1 010
Exportation globale/Espagne	698	685
Royaume-Uni/Irlande	609	584
Belgique/Pays-Bas/France/Luxembourg	99	97
	51 766	51 302

AB InBev a finalisé son test annuel de perte de valeur sur les goodwill et a conclu, sur base des hypothèses décrites ci-dessous, qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. L'entreprise ne peut prédire si un événement pouvant conduire à des pertes de valeur va survenir, quand il va survenir ou comment il va influencer les valeurs d'actif. AB InBev considère que l'ensemble de ses estimations sont raisonnables : qu'elles sont cohérentes avec le reporting interne et qu'elles reflètent les meilleures estimations faites par le management. Toutefois, il existe des incertitudes inhérentes que le management ne peut contrôler. Au cours de son évaluation, l'entreprise a réalisé des analyses de sensibilité aux hypothèses clés, dont notamment le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance à l'infini, en particulier pour les États-Unis et le Brésil, pays qui montrent le goodwill le plus élevé. Bien qu'un changement dans les estimations faites pourrait avoir un impact significatif sur le calcul de la juste valeur et conduire à une perte de valeur, l'entreprise n'a pas connaissance, sur base de l'analyse de sensibilité réalisée sur les hypothèses retenues dans le scénario de base, de changement des hypothèses clés pouvant ramener la valeur recouvrable de l'une des business units à un niveau inférieur à sa valeur comptable.

Le test de dépréciation du goodwill repose sur un certain nombre de jugements critiques, d'estimations et d'hypothèses. Le goodwill, représentant environ 42 % du total des actifs d'AB InBev au 31 décembre 2012, est testé au niveau des business units (c.à.d. un niveau en dessous des secteurs). Le niveau de la business unit est le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. À chaque fois que se produit un regroupement d'entreprises, le goodwill est affecté à compter de la date d'acquisition, à chacune des business units d'AB InBev qui devraient bénéficier des synergies du regroupement.

La méthodologie du test de dépréciation utilisée par AB InBev est conforme à la norme IAS 36, dans laquelle une juste valeur diminuée des coûts de vente et une valeur d'utilité sont prises en compte. Elle consiste à appliquer une approche de flux de trésorerie libres actualisés basée sur des modèles d'évaluation d'acquisitions pour ses principales business units et celles montrant un haut coefficient de capital investi sur EBITDA, et sur des modèles d'évaluation basés sur des multiples pour ses autres business units.

Rapport Financier

Les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans les calculs des flux de trésorerie libres actualisés sont les suivants :

- La première année du modèle repose sur les meilleures estimations du management des prévisions des flux de trésorerie libres pour l'année en cours ;
- De la deuxième à la quatrième année du modèle, les flux de trésorerie libres sont basés sur le plan stratégique d'AB InBev, tel qu'approuvé par le management. Ce plan stratégique est préparé par pays et repose sur des sources externes en ce qui concerne les hypothèses macroéconomiques, ainsi que les hypothèses relatives à l'industrie, l'inflation et les taux de change, les expériences précédentes et les initiatives identifiées concernant les parts de marché, les produits, les frais fixes et variables, les dépenses d'investissement et les hypothèses concernant les fonds de roulement ;
- Pour les six années suivantes du modèle, les données du plan stratégique sont extrapolées à partir d'hypothèses simplifiées, comme des volumes et frais variables par hectolitre constants et des frais fixes liés à l'inflation, tel qu'obtenus de sources externes ;
- Les flux de trésorerie, après les dix premières années, sont extrapolés en utilisant des indices de prix annuels attendus à la consommation (IPC) à long terme, tirés de sources externes, afin de calculer la valeur terminale, qui fait par ailleurs l'objet de tests de sensibilité. Pour les deux principales unités génératrices de trésorerie, le taux de croissance à l'infini utilisé est compris entre 0,0 % et 2,0 % pour les Etats-Unis et entre 0,0 % et 3,2 % pour le Brésil.
- Les projections sont réalisées dans la monnaie fonctionnelle de la business unit et sont actualisées au coût moyen pondéré du capital (WACC), ce paramètre faisant l'objet de tests de sensibilité. Pour le test de dépréciation du goodwill de 2012, le coût moyen pondéré du capital, ramené en valeur nominale USD, varie principalement entre 5 % et 14 %. Pour les deux principales business units génératrices de trésorerie, le WACC utilisé en valeur nominale USD se situe entre 5 % et 8 % pour les Etats-Unis et entre 6 % et 10 % pour le Brésil.
- Sur la base de données historiques et par hypothèse, le coût de vente est considéré égal à 2 % de la valeur de l'entité.

Les calculs mentionnés ci-dessus sont confirmés par des évaluations sur la base de multiples, le cours des actions cotées pour les filiales dont les titres sont négociés en bourse ou encore d'autres indicateurs de la juste valeur.

Bien qu'AB InBev considère que ses jugements, hypothèses et estimations soient appropriées, la prise en compte d'hypothèses et de conditions différentes conduiraient à des résultats réels différents.

15. Immobilisations incorporelles

Millions d'USD	2012					2011
	Marques	Droits de livraison et de distribution	Logiciels	Autres	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	21 700	2 188	884	301	25 073	24 453
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(22)	(8)	(7)	4	(33)	(106)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	427	106	4	3	540	242
Autres acquisitions et dépenses	10	174	73	24	281	457
Cessions	—	(26)	(3)	(1)	(30)	(78)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif	9	(13)	28	13	37	105
Solde au terme de l'exercice	22 124	2 421	979	344	25 868	25 073
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	—	(544)	(670)	(41)	(1 255)	(1 094)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	—	4	5	(1)	8	50
Amortissements	—	(170)	(107)	(7)	(284)	(289)
Cessions	—	25	3	1	29	77
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif	—	3	1	1	5	1
Solde au terme de l'exercice	—	(682)	(768)	(47)	(1 497)	(1 255)
Valeur nette comptable						
Au 31 décembre 2011	21 700	1 644	214	260	23 818	23 818
Au 31 décembre 2012	22 124	1 739	211	297	24 371	—

AB InBev est le propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale dans l'industrie de la bière. En conséquence, il est attendu que certaines marques et droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Etant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, les marques et certains droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les acquisitions et dépenses engagées en matière de droits de livraison et de distribution comprennent principalement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits multi-annuels de sponsoring exclusifs et d'autres immobilisations incorporelles commerciales.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée sont principalement composés de marques et de certains droits de distribution qu'AB InBev rachète pour ses propres produits, et font l'objet d'un test de perte de valeur au cours du quatrième trimestre de l'année ou chaque fois qu'un événement susceptible de diminuer leur valeur survient. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable des actifs incorporels s'établit à 24 371 m d'USD (31 décembre 2011 : 23 818 m d'USD) dont 22 984 m d'USD au titre des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (31 décembre 2011 : 22 462 m d'USD) et 1 387 m d'USD au titre des immobilisations incorporelles à durée de vie finie (31 décembre 2011 : 1 356 m d'USD).

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée se répartit comme suit par pays :

Millions d'USD Pays	2012	2011
États-Unis	21 340	21 248
République Dominicaine	425	—
Argentine	292	333
Chine	280	256
Paraguay	201	193
Bolivie	171	171
Royaume-Uni	108	104
Uruguay	52	50
Canada	40	39
Russie	27	25
Chili	26	24
Allemagne	19	19
Brésil	3	—
	22 984	22 462

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée ont fait l'objet d'un test de dépréciation utilisant la même méthodologie et les mêmes hypothèses que celles mentionnées dans la Note 14 *Goodwill*. Sur base des hypothèses décrites dans cette note, AB InBev a conclu qu'aucune dépréciation n'était justifiée. Quand bien même un changement dans les estimations faites pourrait avoir un impact significatif sur le calcul de la juste valeur et conduire à une perte de valeur, l'entreprise n'a pas connaissance de changements probables des hypothèses clés pouvant ramener la valeur recouvrable à un niveau inférieur à la valeur comptable de l'une des business units.

16. Participations détenues dans des entreprises associées

Millions d'USD	2012	2011
Solde au terme de l'exercice précédent	6 696	7 295
Effets des variations des taux de change des devises	485	(820)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	624	623
Dividendes	(719)	(403)
Augmentation de capital	4	1
Solde au terme de l'exercice	7 090	6 696

AB InBev détient une participation directe de 35,29 % dans Grupo Modelo, la plus grande entreprise brassicole du Mexique et une participation directe de 23,25 % dans Diblo SA de CV, la filiale opérationnelle de Grupo Modelo, ce qui se traduit par une participation, directe et indirecte, à hauteur approximativement de 50,34 % dans Grupo Modelo, sans toutefois avoir le contrôle des droits de vote ou tout autre type de contrôle ni dans Diblo ni dans Grupo Modelo. Sur une base autonome (100 %) en normes IFRS, le montant global des actifs et passifs de Grupo Modelo en 2012 s'élève à respectivement 17 461 m d'USD et 3 013 m d'USD, tandis que les produits nets de 2012 s'élèvent à 7 516 m d'USD et le résultat à 1 228 m d'USD.

La 30 avril 2012, AB InBev a reçu un dividende de 9,2 milliards de peso mexicain (715 m d'USD) relatif à sa participation dans Grupo Modelo.

Rapport Financier

17. Placements

Millions d'USD	2012	2011
Placements non-courants		
Titres dans des entreprises non-cotées en bourse – destinés à la vente	231	220
Titres d'emprunt détenus jusqu'à l'échéance	25	24
	256	244
Placements courants		
Titres d'emprunt détenus en vue de la vente	91	103
Titres d'emprunt détenus à des fins de transaction	6 736	–
	6 827	103

En 2012, AB InBev a levé 7,5 milliards d'USD d'obligations prioritaires non garanties et 2,25 milliards d'euros en obligations à moyen terme pour financer l'acquisition de Modelo. L'excès de liquidité résultant de ces obligations a été principalement investi dans des titres de créances détenus à des fins de transactions et dans des bons du trésor américain à court terme (moins d'un an) en attendant la clôture de l'acquisition de Modelo. Ces bons du trésor américain sont de nature très liquide. Voir aussi Note 21 *Trésorerie et équivalent* et Note 23 *Prêts et emprunts soumis à intérêt*.

Au 31 décembre 2012, les titres d'emprunt courants de 6 827 m d'USD représentaient principalement des investissements dans les bons du trésor américain de plus de 3 mois à partir de la date d'acquisition et des placements en titres d'emprunt du gouvernement brésilien en réal. Les investissements de l'entreprise dans ces titres de créances à court terme visent essentiellement à faciliter la liquidité et la préservation du capital.

L'exposition d'AB InBev au risque d'actions est expliquée en Note 28 *Risques provenant d'instruments financiers*. Les titres de capitaux propres détenus en vue de la vente sont principalement constitués d'investissements dans des entreprises non cotées en bourse et sont évalués à leur coût d'acquisition car leur juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable.

18. Actifs et passifs d'impôts différés

Le montant des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie de différence temporelle peut être détaillé comme suit :

Millions d'USD	2012		
	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations corporelles	452	(2 538)	(2 086)
Immobilisations incorporelles	179	(8 547)	(8 368)
Goodwill	51	(14)	37
Stocks	81	(87)	(6)
Participations détenues dans des entreprises associées	4	(1 319)	(1 315)
Créances commerciales et autres créances	51	(3)	48
Emprunts et prêts portant intérêts	150	(491)	(341)
Avantages au personnel	1 320	(14)	1 306
Provisions	291	(21)	270
Dérivés	214	(40)	174
Autres éléments	100	(423)	(323)
Pertes reportées	242	–	242
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	3 135	(13 497)	(10 362)
Compensation par entité imposable	(2 328)	2 328	–
Impôts différés nets actifs/(passifs)	807	(11 169)	(10 362)

Millions d'USD	2011		
	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations corporelles	355	(2 523)	(2 168)
Immobilisations incorporelles	181	(8 420)	(8 239)
Goodwill	73	(14)	59
Stocks	98	(85)	13
Participations détenues dans des entreprises associées	4	(1 481)	(1 477)
Créances commerciales et autres créances	44	(4)	40
Emprunts et prêts portant intérêts	69	(499)	(430)
Avantages au personnel	1 266	(22)	1 244
Provisions	292	(22)	270
Dérivés	93	(14)	79
Autres éléments	115	(412)	(297)
Pertes reportées	300	–	300
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	2 890	(13 496)	(10 606)
Compensation par entité imposable	(2 217)	2 217	–
Impôts différés nets actifs/(passifs)	673	(11 279)	(10 606)

La variation de l'impôt net différé tel que présenté dans les états financiers consolidés peut être détaillée comme suit :

Millions d'USD	2012	2011 ¹
Solde au 1 janvier	(10 606)	(11 165)
Comptabilisées en compte de résultats	167	217
Comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	207	289
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	(145)	(15)
Autres mouvements	15	68
Solde au 31 décembre	(10 362)	(10 606)

Les actifs et passifs d'impôts différés nets ont diminué par rapport à l'année précédente en raison principalement de l'échéance des différences temporelles et des actifs d'impôts différés sur les gains et pertes actuariels. Cette baisse a été partiellement compensée par les impôts différés passifs provenant de l'acquisition en mai 2012 de Cervecería Nacional Dominicana S.A. en République dominicaine.

La plupart des différences temporelles sont relatives à l'ajustement à la juste valeur des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée et des immobilisations corporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises. Le renversement de ces différences temporelles n'est pas anticipé au cours des 12 prochains mois.

Au 31 décembre 2012, un passif d'impôt différé de 31 m d'USD (2011 : 51 m d'USD) relatif à l'investissement dans certaines filiales n'a pas été comptabilisé car la direction estime que ce passif ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Les pertes fiscales reportées et les différences temporelles déductibles sur lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé s'élèvent à 2 336 m d'USD (2011 : 2 455 m d'USD). 576 m d'USD de ces pertes fiscales et de ces différences temporelles déductibles n'ont pas de date d'expiration, 102 m d'USD, 127 m d'USD et 117 m d'USD expirent dans respectivement 1, 2 et 3 ans, tandis que 1 414 m d'USD ont une date d'expiration de plus de 3 ans. Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés sur ces éléments car il n'est pas certain qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre la récupération de ces pertes fiscales et différences temporaires déductibles. L'entreprise n'a pas actuellement de planning fiscal en place afin d'utiliser ces pertes fiscales et différences temporaires déductibles.

¹ Reclassé afin de se conformer à la présentation adoptée en 2012.

Rapport Financier

19. Stocks

Millions d'USD	2012	2011
Acomptes versés	39	56
Matières premières et fournitures	1 508	1 572
En-cours de production	267	214
Produits finis	656	590
Marchandises achetées et détenues pour la revente	30	34
	2 500	2 466
Stocks autres que les en-cours de production		
Stocks comptabilisés à leur valeur nette de réalisation	—	—
Valeur comptable nette des stocks soumis à garanties	—	—

Le coût des stocks pris en charge en 2012 s'élevant à 16 447 m d'USD, est présenté dans la rubrique coût des ventes. L'an dernier, cette charge s'élevait à 16 634 m d'USD.

Les dépréciations de stocks comptabilisées en 2012 s'élèvent à 66 m d'USD (2011 : 21 m d'USD).

20. Créances commerciales et autres créances

Créances commerciales et autres créances non-courantes

Millions d'USD	2012	2011
Dépôts de trésorerie en garantie	272	298
Prêts consentis aux clients	21	42
Paielements différés des cessions d'activités	38	16
Impôts à recevoir, autre que l'impôt sur le résultat	177	193
Dérivés	241	613
Créances commerciales et autres créances	479	177
	1 228	1 339

Pour les dépôts de trésorerie donnés en garantie voir la Note 30 *Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie*.

Créances commerciales et autres créances courantes

Millions d'USD	2012	2011
Créances commerciales et produits acquis	2 736	2 572
Intérêts à recevoir	67	33
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	283	335
Dérivés	398	659
Prêts consentis aux clients	9	10
Charges à reporter	453	434
Autres créances	77	78
	4 023	4 121

La juste valeur des créances commerciales et autres créances, dérivés exclus, est égale à leur valeur comptable étant donné que l'impact des escomptes n'est pas significatif.

La balance âgée des créances commerciales courantes et des produits acquis, des intérêts à recevoir, des autres créances, des prêts courants et non-courants consentis aux clients s'analyse de la manière suivante pour respectivement 2012 et 2011 :

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	Dont : jamais dépréciées ni échues à la date de clôture	Dont : non dépréciées à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Echues - moins de 30 jours	Echues - entre 30 et 59 jours	Echues - entre 60 et 89 jours	Echues - plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	2 736	2 588	107	23	14	4
Prêts consentis aux clients	30	29	—	—	—	1
Intérêts à recevoir	67	67	—	—	—	—
Autres créances	77	77	—	—	—	—
	2 910	2 761	107	23	14	5

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2011	Dont : jamais dépréciées ni échues à la date de clôture	Dont : non dépréciées à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Echues - moins de 30 jours	Echues - entre 30 et 59 jours	Echues - entre 60 et 89 jours	Echues - plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	2 572	2 459	76	19	10	8
Prêts consentis aux clients	52	50	—	—	1	1
Intérêts à recevoir	33	33	—	—	—	—
Autres créances	78	78	—	—	—	—
	2 735	2 620	76	19	11	9

Conformément à IFRS 7 Instruments financiers : *information à fournir*, la part long terme des prêts consentis aux clients est également présentée ci-dessus dans l'analyse de la balance âgée des actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture. Les montants échus ne sont pas dépréciés tant que le recouvrement est considéré comme encore probable, par exemple lorsque les montants peuvent être récupérés des autorités fiscales ou quand AB InBev possède des garanties suffisantes. Les dépréciations des créances commerciales et autres créances comptabilisées en 2012 s'élèvent à 40 m d'USD (2011 : 26 m d'USD).

L'exposition d'AB InBev aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts est détaillée dans la Note 28 *Risques provenant d'instruments financiers*.

21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Millions d'USD	2012	2011
Dépôts en banque à court terme	2 741	3 184
Bons du trésor américain	1 000	—
Comptes courants bancaires et comptes de caisse	3 310	2 136
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 051	5 320
Découverts bancaires	—	(8)
	7 051	5 312

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprend au 31 décembre 2012 des liquidités nanties pour un montant de 11 m d'USD qui représentent principalement le montant restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore réclamé leur dû (la dette y afférant est reconnue comme un paiement différé sur les acquisitions).

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent également des investissements dans les bons du trésor américain d'une durée de moins de trois mois à partir de la date d'acquisition. En plus des bons du trésor américain considérés comme trésorerie et équivalents de trésorerie, l'entreprise a également investi 6,6 milliards d'USD dans les bons du trésor américain à court terme (moins d'un an) considérés comme des titres de créances détenus à des fins de transaction (Voir Note 17 *Titres de placement*). Ces bons du trésor sont de nature très liquide.

Rapport Financier

22. Modification des capitaux propres et résultat par action

Situation du Capital

Les tableaux ci-dessous résument les modifications des capitaux propres et les actions propres durant l'année :

Capital souscrit	Capital souscrit	
	Millions d'actions	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	1 606	1 734
Variations au cours de l'exercice	1	–
	1 607	1 734

Actions propres	Actions propres		Résultat de l'utilisation d'actions propres Millions d'USD
	Millions d'actions	Millions d'USD	
Au terme de l'exercice précédent	8,1	(394)	(743)
Variations au cours de l'exercice	(3,4)	153	(16)
	4,7	(241)	(759)

Au 31 décembre 2012, la totalité du capital émis, équivalent à 1 734 m d'USD, se compose de 1 606 787 543 actions sans désignation de valeur nominale, dont 391 149 374 d'actions nominatives, 36 463 d'actions au porteur et 1 215 601 706 d'actions dématérialisées. Subsistent 2 361 317 droits de souscription en circulation correspondant à un maximum de 2 361 317 parts à émettre, pour un montant total de capital de 2,4 m d'USD (1,8 m d'euros). Le total du capital autorisé non émis s'élève à 49 m d'USD (37 m d'euros).

Les détenteurs d'actions ordinaires ont droit à recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev, leurs droits de vote sont suspendus.

La structure de l'actionnariat établie à partir des déclarations faites à la société conformément à la loi belge du 2 mai 2007 sur la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées est présentée dans la section *Déclaration de gouvernance d'entreprise* du rapport annuel d'AB InBev.

Les apports en capital dans des filiales, principalement dans la zone Amérique Latine Nord, souscrits par des actionnaires minoritaires se sont élevés à 90 m d'USD en 2012.

Modification des droits de détention

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 27, l'acquisition d'actions supplémentaires dans une filiale est comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectués avec des propriétaires.

Au cours de l'année 2012, AB InBev a acquis des participations, ne donnant pas de contrôle, dans les filiales pour un montant total décaissé de 104 m d'USD. Ces filiales étant préalablement déjà entièrement consolidées, l'achat des titres n'a pas eu d'impact sur le bénéfice d'AB InBev, mais a réduit la part des participations ne donnant pas le contrôle et a donc affecté le bénéfice attribuable aux détenteurs de titres de capital d'AB InBev.

Rapport conformément à l'article 624 du code belge des sociétés – rachat d'actions propres

Au cours de l'année 2012, AB InBev n'a acheté aucune action propre.

Au cours de l'année 2012, l'entreprise a effectué les opérations de ventes suivantes :

- 111 265 actions ont été vendues aux cadres supérieurs d'Ambev qui ont été transférés vers AB InBev. La vente a eu lieu conformément à un programme d'échange d'actions à un prix réduit de 16,66 % par rapport au prix du marché, afin d'encourager la mobilité des membres de la direction ;
- 442 579 actions ont été accordées aux cadres du groupe conformément à la politique de rémunération des cadres de l'entreprise ;
- 524 836 actions ont été attribuées aux cadres de l'entreprise en échange d'options non acquises, afin de maintenir la cohérence au niveau des avantages accordés et d'encourager la mobilité du management, en particulier au profit des cadres se délocalisant vers les États-Unis. Les actions sont assorties d'une clause d'incessibilité jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- Enfin, 2 332 248 actions ont été vendues, à la suite de l'exercice d'options attribuées aux salariés du groupe.

Au terme de l'exercice 2012 la société détenait encore 4 710 037 actions propres, dont 4 190 715 sont directement détenues par AB InBev.

Le pair comptable des actions est de 0,77 euro. En conséquence, les actions qui ont été vendues au cours de l'exercice 2012 représentent 3 456 599 d'USD (2 619 826 d'euros) du capital souscrit et les actions que la société détient encore à la fin de l'année 2012 représentent 4 785 105 d'USD (3 626 728 d'euros) du capital souscrit.

Dividendes

Le 26 février 2013, un dividende de 1,70 euro par action, soit environ 2 725 m d'euros a été proposé par le conseil d'administration. Conformément à la norme IAS 10 *Événements postérieurs à la date de clôture*, le dividende n'a pas été enregistré dans les états financiers de 2012.

Le 25 avril 2012, un dividende de 1,20 euro par action, soit environ 1 920 m d'euros a été approuvé à l'assemblée générale des actionnaires. Le dividende a été payé le 3 mai 2012.

Réserve de conversion

Les réserves de conversion comprennent tous les écarts de conversion provenant de la conversion des états financiers des opérations établies à l'étranger. Les réserves de conversion comprennent également la part du gain ou de la perte sur les passifs libellés en devises et sur les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture efficace d'un investissement net conformément à la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Réserve de couverture

Les réserves de couverture comprennent l'ensemble des variations des parts efficaces de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultats – voir également la Note 28 *Risques provenant des instruments financiers*.

Transferts des filiales

Le montant des dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales est subordonné, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et des restrictions des échanges de contrôle dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capital sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à une retenue à la source. Cette retenue à la source, lorsqu'elle existe, ne dépasse généralement pas 10 %.

Bénéfice par action

Le calcul du bénéfice de base par action est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 7 243 m d'USD (2011 : 5 855 m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires en circulation pendant l'année, calculé comme suit :

Millions d'actions	2012	2011
Actions ordinaires émises au 1 ^{er} janvier, moins les actions de trésorerie	1 598	1 593
Impact des actions émises / programme de rachat d'actions	2	2
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires au 31 décembre	1 600	1 595

Le calcul du résultat dilué par action est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 7 243 m d'USD (2011 : 5 855 m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires (diluées) en circulation pendant l'année, calculée comme suit :

Millions d'actions	2012	2011
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires au 31 décembre	1 600	1 595
Impact des options d'achat d'actions, warrants et actions restreintes	28	19
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées au 31 décembre	1 628	1 614

Rapport Financier

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non-récurrents est basé sur le bénéfice après impôts et hors éléments non-récurrents, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non-récurrents attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev et du bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit :

Millions d'USD	2012	2011
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 283	6 449
Eléments non-récurrents, après impôts, attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev (voir Note 8)	(22)	(172)
Coût de financement non-récurrent, après impôts, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev (voir Note 8)	(18)	(422)
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 243	5 855

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du résultat par action (BPA) :

Millions d'USD	2012	2011
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 243	5 855
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires	1 600	1 595
Bénéfice de base par action	4,53	3,67
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 283	6 449
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires	1 600	1 595
BPA hors éléments non-récurrents	4,55	4,04
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 243	5 855
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (diluées)	1 628	1 614
Bénéfice dilué par action	4,45	3,63
Bénéfice hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 283	6 449
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (diluées)	1 628	1 614
BPA hors éléments non-récurrents, dilué	4,47	4,00

La valeur moyenne de marché des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options et des actions restreintes est basée sur les cours du marché pour la période durant laquelle les options et les actions restreintes étaient en circulation. 4,9 m d'options et d'actions restreintes ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options et actions restreintes sont anti-dilutives au 31 décembre 2012.

23. Emprunts portant intérêts

Cette note fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la Note 28 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Emprunts non-courants

Millions d'USD	2012	2011
Emprunts bancaires garantis	119	95
Emprunts bancaires non garantis	627	4 022
Obligations émises non garanties	37 988	30 278
Autres emprunts garantis	—	6
Autres emprunts non garantis	79	77
Dettes de contrats de location-financement	138	120
	38 951	34 598

Emprunts courants

Millions d'USD	2012	2011
Emprunts bancaires garantis	32	60
Billets de trésorerie	2 088	2 287
Emprunts bancaires non garantis	413	580
Obligations émises non garanties	2 840	2 624
Autres emprunts garantis	5	—
Autres emprunts non garantis	9	3
Dettes de contrats de location-financement	3	5
	5 390	5 559

La dette financière courante et non courante d'AB InBev s'élève à 44,3 milliards d'USD au 31 décembre 2012, contre 40,2 milliards d'USD au 31 décembre 2011.

Dans le cadre de l'annonce du 29 juin 2012 de l'accord conclu entre AB InBev et Grupo Modelo en vertu duquel AB InBev fera l'acquisition de la participation restante, ne lui appartenant pas encore, dans Grupo Modelo, AB InBev a conclu, en date du 20 juin 2012, un financement bancaire à long terme de 14,0 milliards d'USD. Le nouveau financement consiste en un accord d'une ligne de crédit de 14,0 milliards d'USD (« 2012 Facilities Agreement ») comprenant la « Facility A », une ligne de crédit à terme d'une durée maximale de deux ans à compter de la date de financement jusqu'à concurrence de 6,0 milliards d'USD de capital et la « Facility B », une ligne de crédit de trois ans pour un capital maximum de 8,0 milliards d'USD portant intérêt à un taux variable égal au LIBOR, majoré des marges. En novembre 2012, le capital américain de la « Facility A » a été réduit à 5,1 milliards d'USD à la suite d'une résiliation volontaire d'une option en vertu de l'accord de ligne de crédit 2012. En conséquence, au 31 décembre 2012, le capital total d'USD disponible, en vertu de l'accord de la ligne de crédit 2012, s'élève à 13,1 milliards d'USD. Les marges sur chaque ligne de crédit seront déterminées en fonction des notes attribuées par les agences de notation à la dette long terme d'AB InBev. Pour la ligne de crédit A, la marge se situe entre 0,85 % et 2,15 % par an. Pour la ligne de crédit B, la marge se situe entre 1,10 % et 2,40 % par an. La note d'AB InBev au 31 décembre 2012 aurait donné des marges initiales de 1,00 % et 1,25 % respectivement. Tous les prélèvements sur la ligne de crédit 2012 doivent être alloués, directement ou indirectement à l'acquisition de Grupo Modelo, au refinancement de la dette existante de Grupo Modelo ou aux coûts s'y rattachant. Au 31 décembre 2012, les deux lignes de crédit restent inutilisées. Chaque ligne de crédit est disponible jusqu'au 20 juin 2013 et est prolongeable jusqu'au 20 décembre 2013 à l'initiative d'AB InBev. Dans le cas où AB InBev choisit de prolonger la période de disponibilité, l'échéance de la ligne de crédit B sera réduite de la durée pour laquelle la période de disponibilité a été prolongée. Les commissions habituelles d'engagement sont payables sur les fonds non utilisés mais disponibles en vertu de l'accord de la ligne de crédit 2012. Ces frais sont comptabilisés en charges financières non récurrentes.

Par ailleurs, AB InBev a levé les obligations suivantes pour financer l'acquisition de Modelo :

- Le 16 juillet 2012, Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc., une filiale de AB InBev, a émis des obligations pour un montant total de 7,5 milliards d'USD, composé de 1,5 milliard d'USD en obligations à taux fixe avec échéance en 2015, de 2,0 milliards d'USD en obligations à taux fixe avec échéance en 2017, de 3,0 milliards d'USD en obligations à taux fixe avec échéance en 2022 et de 1,0 milliard en obligations à taux fixe avec échéance en 2042. Le taux d'intérêt annuel sera de 0,800 % pour les obligations de 2015, 1,375 % pour celles de 2017, 2,500 % pour celles de 2022 et de 3,750 % pour celles de 2042.
- Le 25 septembre 2012, Anheuser-Bush InBev a émis des obligations pour un montant total de 2,25 milliards en obligations, composé de 750 m d'euros en obligations à taux fixe avec échéance en 2017 et taux d'intérêt annuel de 1,250 %, de 750 m d'euros en obligations à taux fixe avec échéance en 2019 et taux d'intérêt annuel de 2,000 % et de 750 m d'euros en obligations à taux fixe avec échéance en 2024 et taux d'intérêt annuel de 2,875 %

L'excès de liquidité résultant des obligations mentionnées ci-dessus a été principalement investi dans des titres de créances à court terme détenus à des fins de transaction et dans des bons du trésor américain en attendant la clôture de l'acquisition de Modelo. Voir aussi Note 17 *Titres de placement* et Annexe 21 *Trésorerie et équivalents de trésorerie*.

En 2012, AB InBev a remboursé de façon anticipée un capital global de 209 m d'USD d'obligations à taux fixe d'Anheuser-Busch avec des échéances allant de 2032 à 2047.

Au 31 décembre 2012, il n'y a aucun montant prélevé sur les 8,0 milliards d'USD de la ligne de crédit Senior 2010.

Les billets de trésorerie s'élèvent à 2,1 milliards d'USD en date du 31 décembre 2012 et concernent un programme en USD et en euros avec une émission totale autorisée de respectivement 3,0 milliards d'USD et 1,0 milliard d'euros.

Rapport Financier

AB InBev est en conformité avec toutes les clauses restrictives en matière de dette au 31 décembre 2012. L'accord de ligne de crédit 2012 et la ligne de crédit Senior 2010 ne comprennent pas de clauses financières restrictives.

Tableau des échéances et des remboursements des dettes au 31 décembre 2012 Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3- 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	151	32	48	23	26	22
Billets de trésorerie	2 088	2 088	—	—	—	—
Emprunts bancaires non garantis	1 040	413	264	207	150	6
Obligations émises non garanties	40 828	2 840	5 318	4 679	6 879	21 112
Autres emprunts garantis	5	5	—	—	—	—
Autres emprunts non garantis	88	9	12	12	11	44
Dettes de contrats de location-financement	141	3	3	4	9	122
	44 341	5 390	5 645	4 925	7 075	21 306

Tableau des échéances et des remboursements des dettes au 31 décembre 2011 Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3- 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	155	60	30	26	33	6
Billets de trésorerie	2 287	2 287	—	—	—	—
Emprunts bancaires non garantis	4 602	580	328	188	3 505	1
Obligations émises non garanties	32 902	2 624	2 751	5 206	4 553	17 768
Autres emprunts garantis	6	—	6	—	—	—
Autres emprunts non garantis	80	3	13	13	12	39
Dettes de contrats de location-financement	125	5	1	2	4	113
	40 157	5 559	3 129	5 435	8 107	17 927

Dettes de location financement Millions d'USD	2012 Paiements	2012 Intérêts	2012 Paiements	2011 Paiements	2011 Intérêts	2011 Paiements
Moins d'un an	14	11	3	16	11	5
Entre un an et deux ans	14	11	3	11	10	1
Entre deux ans et trois ans	16	11	5	12	10	2
Entre trois ans et cinq ans	29	21	8	23	19	4
Plus de 5 ans	201	79	122	196	83	113
	274	133	141	258	133	125

La dette nette est définie comme la somme des emprunts courants et non courants portant intérêts augmentés des découverts bancaires et diminués des titres d'emprunts et de la trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière qui est utilisé par la direction d'AB InBev pour apprécier les changements de position de liquidité globale de l'entreprise. La société estime que la dette nette est un indicateur pertinent pour les investisseurs dans la mesure où elle est l'une des principales mesures utilisées par le management d'AB InBev pour apprécier ses progrès dans la réduction de l'endettement.

La dette nette d'AB InBev a diminué en 2012 pour atteindre 30,1 milliards d'USD au 31 décembre contre 34,7 milliards d'USD en 2011. Outre les résultats d'exploitation nets des investissements, l'endettement net est impacté principalement par le paiement des dividendes aux actionnaires de AB InBev et Ambev (3 632 m d'USD), le paiement des intérêts et des impôts (3 658 m d'USD), le paiement associé à l'alliance stratégique avec Cerveceria Nacional Dominicana S.A. (1 298 m d'USD) et l'impact des fluctuations des taux de change des devises étrangères (494 m d'USD d'augmentation de l'endettement net).

Le tableau suivant présente une situation de la dette nette d'AB InBev aux dates indiquées :

Millions d'USD	2012	2011
Emprunts non-courants	38 951	34 598
Emprunts courants	5 390	5 559
	44 341	40 157
Découverts bancaires	—	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7 051)	(5 320)
Intérêts reçus sur les prêts (incluant les créances client et autres débiteurs)	(324)	(30)
Titres d'emprunt (incluant les placements)	(6 852)	(127)
Dette nette	30 114	34 688

24. Avantages au personnel

AB InBev a mis en place différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à travers le monde, tels que des régimes de retraite à cotisations définies ou à prestations définies, et d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme. Conformément à IAS 19 *Avantages du personnel*, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés soit en régime de retraite à cotisations définies, soit en régime de retraite à prestations définies.

Régime de retraite à cotisations définies

Dans le cadre du régime de retraite à cotisations définies, AB InBev paie des cotisations à des fonds de pension publics ou privés, ou souscrit des contrats d'assurance. Lorsque les cotisations ont été payées, AB InBev n'a plus d'autre obligation. Les paiements réguliers effectués constituent des charges comptabilisées au cours de l'année où ils sont dus. En 2012, les cotisations versées dans le cadre de régime de retraite à cotisations définies se sont élevés à 41 m d'USD, contre 39 m d'USD en 2011.

Régime de retraite à prestations définies

En 2012, l'entreprise participe à 61 régimes à prestations définies, dont 45 concernent des régimes de retraite et 16 sont relatifs à des régimes de frais médicaux. La plupart des régimes génèrent des avantages proportionnels aux salaires et aux années de services rendus. Les régimes belges, dominicains, canadiens, anglais et américains sont partiellement financés. Lorsque les plans sont financés, les actifs sont détenus dans des fonds légalement distincts constitués conformément aux obligations légales et aux pratiques en vigueur dans chaque pays. Les régimes relatifs aux frais médicaux au Canada, aux États-Unis et au Brésil, procurent une assistance médicale aux employés et leur famille après la retraite.

La valeur actuelle des obligations financées comprend une dette de 280 m d'USD relative à deux plans médicaux, pour lesquels les avantages sont délivrés via la Fundação Antônio Helena Zerrener (« FAHZ »). La FAHZ est une entité légalement distincte qui fournit une assistance médicale, dentaire, sociale et éducative pour les employés actuels ou retraités d'Ambev. Au 31 décembre 2012, les obligations actuarielles relatives aux avantages procurés par la FAHZ sont complètement compensées par les actifs existants dans le fonds. La dette nette comptabilisée au bilan est donc nulle.

Le passif net au titre des avantages du personnel s'élève à 3 687 m d'USD au 31 décembre 2012 contre 3 430 m d'USD au 31 décembre 2011. En 2012, la juste valeur des actifs du plan et des obligations des régimes à prestations définies a augmenté respectivement de 609 m d'USD et de 905 m d'USD. L'augmentation du passif net des avantages du personnel s'explique principalement par la modification des hypothèses actuarielles (variation défavorable des taux d'actualisation).

Rapport Financier

Le passif net de l'entreprise au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des régimes conférant des avantages à long terme se décompose comme suit au 31 décembre :

Millions d'USD	2012	2011
Valeur actuelle des obligations financées	(7 812)	(6 958)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	5 704	5 095
Valeur actuelle des obligations nettes pour des régimes de retraite financés	(2 108)	(1 863)
Valeur actuelle des obligations non financées	(1 243)	(1 192)
Valeur actuelle de l'obligation nette	(3 351)	(3 055)
Coût des services passés non comptabilisé	(12)	(13)
Actif non comptabilisé	(307)	(346)
Passif net	(3 670)	(3 414)
Autres régimes d'avantages au personnel à long terme	(17)	(16)
Total avantages au personnel	(3 687)	(3 430)
Montants des avantages au personnel figurant au bilan :		
Passifs	(3 699)	(3 440)
Actifs	12	10
Passif net	(3 687)	(3 430)

Les changements de la valeur actuelle des obligations au titre de régimes à prestations définies se présentent comme suit :

Millions d'USD	2012	2011
Obligations au titre des prestations définies au 1^{er} janvier	(8 150)	(7 396)
Coût des services rendus	(82)	(112)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	(39)	–
Contribution des bénéficiaires	(5)	(5)
Nouveau coût des services passés non acquis	5	(101)
Coût financier	(426)	(441)
Écarts actuariels/(pertes) et gains	(846)	(744)
(Pertes) et gains sur réductions	28	5
Reclassifications de provisions	(1)	–
Liquidations	1	6
Différences de change	(42)	154
Prestations servies	502	484
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	(9 055)	(8 150)

Les changements de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit :

Millions d'USD	2012	2011
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 1^{er} janvier	5 095	5 074
Rendement attendu	387	408
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	28	–
Écarts actuariels/(pertes) et profits	286	(206)
Cotisations par AB InBev	416	449
Cotisations par participants	5	5
Différences de change	(8)	(151)
Autres	(3)	–
Prestations servies	(502)	(484)
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre	5 704	5 095

Le rendement réel des actifs du régime s'est traduit par un gain de respectivement 673 m d'USD en 2012 et 202 m d'USD en 2011. Cette augmentation s'explique principalement par des rendements de marché plus élevés, particulièrement aux États-Unis, au Brésil, au Canada et au Royaume-Uni.

La diminution des cotisations versées par AB InBev (416 m d'USD en 2012 contre 449 m d'USD en 2011) est principalement expliquée par la baisse des versements obligatoires de cotisations aux États-Unis.

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se détaillent de la manière suivante :

Millions d'USD	2012	2011
Coût des services rendus au cours de la période	(82)	(112)
Coût financier	(426)	(441)
Rendement attendu des actifs du régime de retraite	387	408
Coût des services passés	6	(101)
Gains/(pertes) sur réductions ou liquidations	29	15
	(86)	(231)

En 2011, les avantages de retraite anticipée et les changements dans certains autres régimes, principalement aux Etats-Unis, ont conduit à une augmentation du coût des services passés.

La charge comptabilisée au titre des avantages au personnel se répartit dans les rubriques suivantes du compte de résultats :

Millions d'USD	2012	2011
Coûts des ventes	(86)	(87)
Frais de distribution	(11)	(16)
Frais commerciaux et de marketing	1	(15)
Frais administratifs	11	(10)
Éléments non-récurrents	(1)	(103)
	(86)	(231)

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies à la date de clôture se résument comme suit :

	2012	2011
Taux d'actualisation	4,5 %	5,4 %
Inflation	2,6 %	2,6 %
Taux prévu des augmentations salariales	3,2 %	3,2 %
Taux prévu des augmentations des pensions	2,5 %	2,6 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	7,4 % p.a. réduit à 6,0 %	7,5 % p.a. réduit à 6,0 %
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	84	84
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	87	87

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer la charge nette de la période au titre des régimes de retraite se présentent comme suit :

	2012	2011
Taux d'actualisation	5,4 %	6,1 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime de retraite	7,6 %	8,1 %
Taux prévu des augmentations salariales	3,2 %	3,0 %
Taux prévu des augmentations des pensions	2,6 %	2,8 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	7,5 % p.a. réduit à 6,0 %	8,1 % p.a. réduit à 5,8 %

Plusieurs facteurs sont pris en compte dans l'estimation du rendement attendu à long terme des actifs du régime. Pour les régimes à prestations définies, il s'agit des taux historiques de rentabilité des capitaux et des indices obligataires et une projection des taux de rendement long terme obtenue auprès de consultants en investissements pour les régimes, en tenant compte des différents marchés où AB InBev a des actifs pour ses régimes.

Le taux de rendement attendu sur les différentes catégories d'actifs du régime est déterminé par référence à des indices pertinents sur les conseils d'experts en évaluation externe. Le taux de rendement global attendu est calculé en pondérant les taux de rendement attendus pour chaque catégorie d'actif en conformité avec la part prévue dans le portefeuille d'investissement total.

Rapport Financier

Les taux de progression des dépenses de santé ont un impact significatif sur les montants comptabilisés en résultat. La modification d'un point du taux de progression des coûts médicaux présumés aurait les impacts suivants (un montant positif correspond à une diminution des obligations ou des coûts. À l'inverse un montant négatif représente une augmentation des obligations ou des coûts) :

Millions d'USD	2012		2011	
	Augmentation de 100 pb	Diminution de 100 pb	Augmentation de 100 pb	Diminution de 100 pb
Taux d'évolution des coûts médicaux présumés				
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans médicaux	(7)	7	(8)	7
Impact sur les obligations au titre des prestations définies pour coûts médicaux	(88)	80	(77)	71

Conformément aux prescriptions d'IAS 1 *Présentation des états financiers* en ce qui concerne les sources principales d'incertitude relatives aux estimations, AB InBev a inclus ci-après les résultats de son analyse de sensibilité concernant le taux d'actualisation, le taux prévu des augmentations salariales et l'espérance de vie.

Millions d'USD	2012		2011	
	Augmentation de 50 pb	Diminution de 50 pb	Augmentation de 50 pb	Diminution de 50 pb
Taux d'actualisation				
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans au titre des prestations définies	(7)	9	(3)	5
Impact sur les obligations au titre des prestations définies	580	(635)	496	(544)

Millions d'USD	2012		2011	
	Augmentation de 50 pb	Diminution de 50 pb	Augmentation de 50 pb	Diminution de 50 pb
Taux prévu des augmentations salariales				
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans au titre des prestations définies	(4)	3	(4)	3
Impact sur les obligations au titre des prestations définies	(42)	39	(30)	29

Millions d'USD	2012		2011	
	Augmentation d'une année	Réduction d'une année	Augmentation d'une année	Réduction d'une année
Espérance de vie				
Impact sur le total du coût des services rendus et du coût financier des plans au titre des prestations définies	(12)	12	(13)	14
Impact sur les obligations au titre des prestations définies	(212)	218	(211)	214

Les montants ci-dessus représentent des changements purement hypothétiques des hypothèses individuelles ; toute autre hypothèse restant constante : les conditions économiques et leur évolution ont souvent un impact simultané sur plusieurs hypothèses et l'impact de changements des hypothèses principales n'est pas linéaire. En conséquence, l'information ci-dessus ne constitue pas nécessairement une représentation fiable des résultats futurs.

La juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre se répartit de la manière suivante :

	2012	2011
Obligations du secteur public	28 %	28 %
Obligations du secteur privé	24 %	24 %
Instruments de capitaux propres	44 %	43 %
Immeubles	3 %	3 %
Liquidités	—	1 %
Contrats d'assurances et autres	1 %	1 %
	100 %	100 %

L'historique sur cinq ans de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, de la juste valeur des actifs du régime de retraite et du déficit dans les régimes de retraite s'établit comme suit :

Millions d'USD	2012	2011	2010	2009	2008 Ajusté
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	(9 055)	(8 150)	(7 396)	(6 856)	(6 565)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	5 704	5 095	5 074	4 645	3 873
Déficit	(3 351)	(3 055)	(2 322)	(2 211)	(2 692)
Ajustements liés à l'expérience : (augmentation)/diminution des dettes du régime de retraite	45	(76)	(15)	42	289
Ajustements liés à l'expérience : augmentation/(diminution) des actifs du régime de retraite	291	(206)	117	390	(606)

AB InBev s'attend à contribuer en 2013 à ses régimes financés de retraite à prestations définies à concurrence d'environ 270 m d'USD et à contribuer à ses plans de pensions à prestations définies non financés et à ses plans médicaux postérieurs à l'emploi à concurrence de 84 m d'USD.

25. Paiements fondés sur des actions¹

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration de recevoir ou d'acquérir des actions d'AB InBev ou d'Ambev. AB InBev dispose de trois plans principaux d'intéressement fondés sur des actions, le plan à long terme d'intéressement warrant (« Plan Warrant LTI »), établi en 1999, le plan d'intéressement fondé sur des actions (« Share-Based Compensation Plan »), établi en 2006 et amendé depuis 2010, et le plan de stock-option à long-terme (« Plan stock-option LTI »), mis en place en 2009. Pour tous les plans à options, la juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle binomial Hull, modifié afin de refléter les dispositions d'IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* qui exige que les hypothèses prises en compte en cas de renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne peuvent pas influencer la juste valeur de l'option.

Les paiements fondés sur des actions se sont traduits par une charge totale de 201 m d'USD pour l'année 2012 (y compris la charge au titre des rémunérations variables réglés en actions), comparé à 203 m d'USD pour l'année 2011.

AB InBev programmes de paiement fondés sur des actions

Share-Based Compensation Plan

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la structure du plan de compensation fondé sur des actions a été modifiée pour certains dirigeants, y compris les membres du comité exécutif et autres cadres supérieurs du siège social. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la nouvelle structure du plan s'applique à tous les autres cadres supérieurs. Selon ce plan, les membres du comité exécutif et les autres cadres supérieurs recevront leur bonus en espèces, mais ils auront la possibilité d'en investir tout ou une partie dans des actions AB InBev (les « actions bonus ») qui seront acquises après une période de 5 ans. L'entreprise assortira à ces investissements trois actions correspondantes pour chaque action bonus volontairement investie, dans la limite d'un pourcentage du bonus alloué à chaque participant. Les actions correspondantes sont accordées sous la forme d'actions restreintes qui sont acquises après une période de cinq ans. De plus, les détenteurs d'actions restreintes peuvent prétendre recevoir d'AB InBev des actions restreintes supplémentaires égales aux dividendes déclarés après que les actions restreintes aient été accordées.

En 2012, AB InBev a émis 0,7 m d'actions correspondantes restreintes dans le cadre du nouveau plan de compensation fondé sur des actions décrit ci-dessus en rapport avec les bonus de 2011. Ces actions restreintes correspondantes sont évaluées au prix de l'action à leur date d'attribution et représentent une juste valeur approximative de 46 m d'USD. Ces actions seront acquises après une période de 5 ans. En 2011, AB InBev a émis, en accord avec le nouveau « Share-Based Compensation Plan », 1,1 m d'actions restreintes correspondantes avec une juste valeur approximative de 62,9 m d'USD, en rapport avec les bonus du second semestre 2010.

Plan Warrant LTI

L'entreprise a émis des warrants, ou droits de souscription pour de nouvelles actions émises, dans le cadre du Plan Warrant LTI en faveur des dirigeants et, jusqu'en 2006, en faveur des membres du comité exécutif et autres cadres supérieurs. Depuis 2007, les membres du comité exécutif et autres employés ne sont plus éligibles en tant que bénéficiaires de ces warrants selon le Plan Warrant LTI, mais reçoivent à la place une part de leur rémunération sous forme d'actions et d'options accordées selon le plan de compensation fondé sur des actions et selon le plan d'intéressement à long terme sous forme de stock-options. Chaque warrant LTI donne droit à son détenteur de souscrire à une nouvelle action émise. Le prix d'exercice des warrants LTI est égal au prix moyen des actions de l'entreprise sur le marché réglementé d'Euronext Brussels pendant les 30 jours précédents la date d'émission. Les warrants LTI accordés avant 2007 (excepté ceux de l'année 2003) ont une durée de 10 ans et depuis 2007 (ainsi qu'en 2003) ont une durée de 5 ans. Les warrants LTI sont sujets à une période d'acquisition des droits s'étalant de un à trois ans.

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux moyen de la période.

Rapport Financier

En 2012, 0,2 m de warrants furent accordés aux administrateurs. Ces warrants seront acquis par annuité égale sur une période de trois ans (un tiers au 1^{er} janvier 2014, un tiers au 1^{er} janvier 2015 et le dernier tiers au 1^{er} janvier 2016) et ont une juste valeur d'environ 2,5 m d'USD. En 2011, 0,2 m de warrants représentant une juste valeur d'environ 3,0 m d'USD avaient été accordés dans le cadre de ce plan.

Plan Stock-option LTI

Depuis le 1^{er} juillet 2009, les cadres seniors ont droit à un plan d'intéressement à long-terme devant être réglé en options LTI (ou, à l'avenir, par des instruments similaires fondés sur des actions), selon l'appréciation du management de la performance de l'employé et de son potentiel.

En novembre 2012, AB InBev a émis 4,4 m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 86 m d'USD, dont 1,2 m d'options sont relatives à des American Depositary Shares (ADS's) et 3,2 m à des actions AB InBev. En novembre 2011, AB InBev a émis 4,1 m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 66,2 m d'USD dont 1,2 m d'options sont relatives à des American Depositary Shares (ADS's) et 2,9 m d'options à des actions AB InBev.

A partir de 2010, AB InBev a mis en place trois programmes spécifiques d'actions restreintes à long terme. Un premier programme permet d'offrir des unités d'actions restreintes à certains employés dans certaines circonstances particulières, dont l'attribution est laissée à la discrétion de l'administrateur délégué, par exemple pour compenser l'affectation de certains expatriés dans des pays où les conditions de vie sont difficiles. Les unités d'actions restreintes sont acquises après cinq années et en cas de cessation du service avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2012, 0,1 m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 1,0 m d'USD ont été accordées en vertu de ce programme à un nombre limité d'employés. En 2011, 0,1 m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 2,8 m d'USD ont été accordées en vertu de ce programme à un nombre limité d'employés.

Un second programme permet l'offre exceptionnelle d'actions restreintes à certains employés, à la discrétion du Comité de Rémunération d'AB InBev, en tant que prime de rétention à long terme pour les employés clés de la société. Les employés éligibles au titre de ce programme reçoivent 2 séries d'unités d'actions restreintes, la première moitié des actions restreintes sera acquise après cinq ans, la seconde moitié après 10 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En décembre 2012, 0,3 m unités d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 22,7 m d'USD ont été attribuées en vertu de ce programme à un nombre limité d'employés. En décembre 2011, 0,1 m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 5,4 m d'USD ont été attribuées en vertu de ce programme à un nombre limité d'employés.

Un troisième programme permet à certains employés d'acheter des actions de la société à un prix réduit afin de retenir sur le long terme (i) les employés à haut potentiel de l'entreprise qui sont à un niveau de management intermédiaire (« People bet share purchase program ») ou (ii) les nouveaux employés engagés. L'investissement volontaire dans des actions de la société conduit à l'octroi de 3 actions pour chaque action investie. La décote et les actions accordées le sont sous la forme d'actions restreintes et acquises après 5 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition finale, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2012, les employés de l'entreprise ont acheté des actions pour l'équivalent de 0,2 m d'USD dans le cadre de ce programme. En 2011, les employés de l'entreprise ont acheté des actions pour l'équivalent de 0,2 m d'USD dans le cadre de ce programme.

Afin de rester cohérent au niveau des avantages accordés aux exécutifs et d'encourager la mobilité des exécutifs au niveau international, un programme d'échange d'option a été mis en place au sein duquel, des options dont les droits n'avaient pas encore été acquis furent échangées contre des actions restreintes qui resteront bloquées jusqu'au 31 décembre 2018. En 2012, 0,6 m d'options dont les droits n'avaient pas encore été acquis furent échangées contre 0,5 m d'actions restreintes. En 2011, 2,0 m d'options dont les droits n'avaient pas encore été acquis furent échangées contre 1,4 m d'actions restreintes. De plus, certaines options accordées ont été modifiées et la clause de protection du dividende de ces options a été annulée et remplacée par l'émission d'options. En 2012, aucune nouvelle option n'a été émise. En 2011, 0,6 m d'options ont été émises, représentant la valeur économique de la clause de protection du dividende. Etant donné qu'il n'y a pas eu de changement entre la juste valeur de l'attribution d'origine juste avant la modification et la juste valeur de l'attribution modifiée juste après la modification, aucune charge complémentaire n'a été comptabilisée.

Pour plus d'informations sur les paiements fondés sur des actions attribués les années précédentes, voir la Note 25 *Paiements fondés sur des actions* des états financiers consolidés de 2011.

La moyenne pondérée de la juste valeur des options et les hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation d'options d'AB InBev pour l'attribution des options et warrants de l'année 2012 décrits plus haut se détaillent comme suit :

Montants en USD sauf indication contraire ¹	2012	2011	2010
Juste valeur des options et warrants sur action attribués	19,57	14,95	14,59
Cours de l'action	86,87	57,04	51,71
Prix d'exercice	86,83	56,88	51,61
Volatilité attendue	25 %	26 %	26 %
Dividendes attendus	2,50 %	2,50 %	2,35 %
Taux d'intérêt sans risque	1,73 %	2,84 %	3,29 %

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique calculée à partir des données historiques des 2 032 derniers jours. Afin de déterminer la volatilité attendue, AB InBev exclut la volatilité mesurée durant la période du 15 juillet 2008 au 30 avril 2009, suite aux conditions de marché extrêmes observées durant cette période. Le modèle binomial Hull prend pour hypothèse que tous les employés exerceraient leurs options immédiatement si le prix de l'action d'AB InBev était 2,5 fois supérieur au prix d'exercice. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer une durée de vie attendue unique de l'option.

Le nombre total d'options et de warrants AB InBev en circulation se décompose comme suit :

Millions d' actions et warrants	2012	2011	2010
Options et warrants en circulation au 1 ^{er} janvier	54,4	56,1	50,8
Options et warrants émis au cours de l'exercice	4,5	4,9	9,8
Options et warrants exercés au cours de l'exercice	(3,3)	(4,1)	(1,8)
Options et warrants annulés au cours de l'exercice	(2,3)	(2,5)	(2,7)
Options et warrants en circulation au 31 décembre	53,3	54,4	56,1

La fourchette des prix d'exercice des options et warrants en circulation se situe entre 10,32 euros (13,62 USD) et 66,88 euros (88,24 USD), alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante est de 7,93 ans.

Des 53,3 m d'options et warrants en circulation, 4,7 m sont exerçables au 31 décembre 2012.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options et warrants d'AB InBev est comme suit :

Montants en USD ¹	2012	2011	2010
Options et warrants en circulation au 1 ^{er} janvier	32,98	29,88	27,37
Attribués pendant la période	87,94	56,52	51,86
Exercés pendant la période	31,85	23,83	25,81
Annulés pendant la période	32,82	27,65	27,76
En circulation à la fin de la période	38,31	32,98	29,88
Exerçables à fin décembre	40,65	31,91	30,71

Le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options sur actions et des warrants en 2012 était de 58,64 euros (77,37 USD).

Le nombre total d'actions restreintes d'AB InBev en circulation se décompose comme suit :

Millions d' actions restreintes	2012	2011	2010
Actions restreintes en circulation au 1 ^{er} janvier	2,3	1,2	–
Actions restreintes émises au cours de l'exercice	1,1	1,2	1,2
Actions restreintes exercées au cours de l'exercice	–	–	–
Actions restreintes annulées au cours de l'exercice	(0,1)	(0,1)	–
Actions restreintes en circulation à la fin de la période	3,3	2,3	1,2

Ambev programmes de paiement fondés sur des actions

Depuis 2005, Ambev dispose d'un plan substantiellement similaire au Share-Based Compensation Plan, selon lequel les bonus accordés aux employés et au management sont en partie versés sous forme d'actions. Selon le plan de compensation basé sur des actions modifié en 2010, Ambev a émis en mars 2012, 1 m d'actions restreintes avec une juste valeur estimée à 24 m d'USD. En mars 2011, Ambev avait émis 1,4 m d'actions restreintes avec une juste valeur estimée à 38 m d'USD.

Depuis 2010, les cadres supérieurs sont éligibles à un plan d'intéressement discrétionnaire à long terme payable en options Ambev LTI (ou dans le futur, en instruments similaires basés sur des actions), selon l'évaluation faite par le management de la performance et du potentiel des employés. En 2012, Ambev a accordé 3 m d'options LTI pour une juste valeur estimée à hauteur de 43 m d'USD. En 2011, Ambev a accordé 3,1 m d'options LTI pour une juste valeur estimée à hauteur de 37 m d'USD.

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

Rapport Financier

Afin d'encourager la mobilité du management, les caractéristiques de certaines options accordées ont été modifiées et la clause de protection du dividende de ces options a été annulée et remplacée par l'émission de 0,1 m d'options en 2012 représentant la valeur économique de la clause de protection du dividende. En 2011, 2,5 m d'options ont été émises, représentant la valeur économique de la clause de protection du dividende. Etant donné qu'il n'y a pas eu de changement entre la juste valeur de l'attribution d'origine juste avant la modification et la juste valeur de l'attribution modifiée juste après la modification, aucune charge complémentaire n'a été comptabilisée.

La juste valeur pondérée des options et les hypothèses retenues dans le modèle binominal d'évaluation des options utilisé dans le cadre d'attributions d'options d'Ambev en 2012 se détaillent comme suit :

Montants en USD sauf indication contraire ¹	2012	2011	2010
Juste valeur des options sur action attribuées	13,64	11,98	11,24
Cours de l'action	41,72	29,65	24,09
Prix d'exercice	41,72	24,73	24,57
Volatilité attendue	33 %	34 %	28 %
Dividendes attendus	0,00 % - 5,00 %	0,00 % - 5,00 %	2,57 %
Taux d'intérêt sans risque	2,10 % - 11,20 %	3,10 % - 11,89 % ²	12,24 %

Le nombre d'options Ambev en circulation se présente comme suit :

Millions d'options	2012	2011	2010
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	29,6	26,3	20,6
Options émises au cours de l'exercice	3,1	5,6	6,6
Options exercées au cours de l'exercice	(2,5)	(1,7)	(0,5)
Options annulées au cours de l'exercice	(1,4)	(0,6)	(0,4)
Options en circulation à fin décembre	28,8	29,6	26,3

Suite à la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 17 décembre 2010, chaque action ordinaire et privilégiée émise par Ambev a été divisée en cinq actions, sans aucune modification du montant du capital d'actions d'Ambev. Suite à la division des actions Ambev avec un facteur de 5, le prix d'exercice et le nombre d'options ont été ajustés afin de préserver les droits des détenteurs d'options existantes.

La fourchette de prix d'exercice des options en circulation est comprise entre 11,52 réals brésiliens (5,64 USD) et 89,20 réals brésiliens (43,65 USD) alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle est de 8,15 ans.

Parmi les 28,8 m d'options en circulation, 5,0 m d' options sont exerçables au 31 décembre 2012.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options Ambev se présente comme suit :

Montants en USD ³	2012	2011	2010
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	15,92	14,83	12,46
Attribuées pendant la période	41,95	29,37	24,57
Exercées pendant la période	6,91	7,23	7,17
Annulées pendant la période	6,82	12,66	11,59
En circulation à la fin de la période	17,70	15,92	14,83
Exerçables à fin décembre	9,28	7,04	7,00

Pour les options sur actions exercées au cours de 2012, le prix moyen pondéré à la date d'exercice était de 78,68 réals brésiliens (38,50 USD).

Le nombre d'unités d'actions restreintes Ambev en circulation se présente comme suit :

Millions d' actions restreintes	2012	2011	2010
Actions restreintes en circulation au 1 ^{er} janvier	1,6	0,2	—
Actions restreintes émises au cours de l'exercice	1,0	1,4	0,2
Actions restreintes exercées au cours de l'exercice	—	—	—
Actions restreintes annulées au cours de l'exercice	(0,3)	—	—
Actions restreintes en circulation à la fin de la période	2,3	1,6	0,2

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

² La moyenne pondérée des taux d'intérêts sans risque se réfère respectivement aux ADR et aux options accordées.

³ Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

En 2012, un nombre limité d'actionnaires d'Ambev qui font partie des cadres supérieurs d'AB InBev s'est vu offrir l'opportunité d'échanger leurs actions d'Ambev contre un nombre total de 0,1 m d'actions AB InBev (1,0 m actions AB InBev en 2011) avec une décote de 16,7 % à condition qu'ils restent en service pour une période additionnelle de cinq ans. La juste valeur de la transaction s'élève à approximativement 1,1 m d'USD (10 m d'USD en 2011) et est prise en charge sur une période de cinq ans de service. Les justes valeurs des actions d'Ambev et d'AB InBev ont été calculées sur base du prix de marché.

26. Provisions

Millions d'USD	Restructuration	Litiges	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier	272	803	40	1 115
Effet des variations des taux de change des monnaies étrangères	3	(22)	1	(18)
Variations par voies de regroupement d'entreprises	—	21	—	21
Provisions constituées	23	225	1	249
Provisions utilisées	(105)	(139)	(6)	(250)
Provisions reprises	(17)	(271)	(18)	(306)
Autres mouvements	1	7	2	10
Solde au 31 décembre	177	624	20	821

Les provisions pour restructuration s'expliquent principalement par le réaligement des structures, comme expliqué à la Note 8 *Eléments non récurrents*. Les provisions pour litiges concernent principalement différents litiges relatifs à des taxes directes et indirectes et des plaintes d'anciens employés.

Les provisions devraient être réglées selon l'échéancier suivant :

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Restructuration					
Réorganisation	177	57	28	80	12
Litiges					
Impôt sur le résultat et impôts indirects	395	65	266	49	15
Main-d'œuvre	131	30	47	46	8
Commercial	26	11	5	7	3
Autres litiges	72	12	20	39	1
	624	118	338	141	27
Autres passifs éventuels					
Contrats déficitaires	4	2	—	—	2
Garanties données	6	—	1	5	—
Autres passifs éventuels	10	3	2	2	3
	20	5	3	7	5
Total provisions	821	180	369	228	44

Depuis le 1^{er} janvier 2005, AB InBev est soumis au régime des émissions de gaz à effet de serre en vigueur dans l'Union européenne. Les quotas d'émission acquis sont comptabilisés au coût en immobilisations incorporelles. Une provision est comptabilisée dès lors que le nombre de quotas nécessaires pour couvrir les émissions de CO₂ est supérieur au nombre de quotas alloués. Cette provision est évaluée en fonction de la dépense nécessaire estimée pour couvrir l'obligation. Au 31 décembre 2012, les quotas d'émissions alloués couvraient les émissions de CO₂. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée.

27. Dettes commerciales et autres dettes

Dettes commerciales et autres dettes non-courantes

Millions d'USD	2012	2011
Taxes indirectes à payer	381	397
Dettes commerciales	461	466
Garanties reçues en numéraires	12	11
Considération différée sur les acquisitions	1 125	91
Instruments financiers dérivés	273	508
Autres dettes	60	75
	2 312	1 548

Rapport Financier

L'augmentation du paiement différé sur acquisitions provient de l'option de vente reprise dans l'accord des actionnaires entre Ambev et E.León Jimenes S.A. (« ELJ »), et qui pourrait entraîner pour Ambev l'acquisition d'actions supplémentaires de catégorie B de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »). L'option de vente accordée à ELJ est exerçable à compter de la première année suivant la transaction. La valorisation de cette option est basée sur l'EBITDA des opérations consolidées en République Dominicaine. Au 31 décembre 2012, une telle option de vente était évaluée à 1 040 m d'USD et était reconnue comme un passif financier contre fonds propres.

Dettes commerciales et autres dettes courantes

Millions d'USD	2012	2011
Dettes commerciales et charges à imputer	8 476	7 709
Dettes salariales et sociales	883	610
Impôts à payer, autres que l'impôt sur le résultat	1 497	1 447
Intérêts à payer	870	829
Emballages consignés	639	576
Garanties reçues en numéraire	53	52
Dérivés	1 008	1 427
Dividendes à payer	765	566
Produits à reporter	28	30
Considération différée sur les acquisitions	41	36
Autres dettes	35	55
	14 295	13 337

Les dérivés sont principalement liés à la valorisation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêts contractés pour couvrir le financement de l'acquisition d'Anheuser-Busch, les émissions futures d'obligations et des contrats à termes de marchandises conclus pour couvrir le risque opérationnel de l'entreprise (voir également la Note 28 *Risques provenant d'instruments financiers*).

28. Risques provenant d'instruments financiers

AB InBev est exposée de par son activité à une variété de risques financiers : le risque de marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt sur la juste valeur, le risque d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque sur les matières premières et le risque actions), le risque de crédit et de liquidité. L'objectif de l'entreprise est de comprendre d'une part chacun de ces risques individuellement, et d'autre part les interconnexions qui existent entre eux. L'entreprise définit ensuite ses stratégies, en ligne avec ses politiques de gestion des risques financiers, afin de gérer l'impact économique de ces risques sur les performances de l'entreprise.

Certaines de ces stratégies de gestion des risques conduisent à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les principaux instruments financiers dérivés utilisés par l'entreprise sont des contrats de taux en devises étrangères, des contrats de change à terme (« futures ») négociés sur un marché des monnaies étrangères et d'options, des swaps et des contrats à terme de taux d'intérêts, des swaps de taux d'intérêt et de taux de change (CCIRS), des contrats à terme « futures » de taux d'intérêt, des swaps sur les matières premières, des contrats à terme (« futures ») négociés sur les marchés des matières premières et des swaps d'actions. La politique interne d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Le tableau suivant fournit un aperçu de la date d'échéance des instruments financiers dérivés existants en fin d'année par maturité. Les montants présentés dans ce tableau sont les montants notionnels.

Millions d'USD	2012					2011				
	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Monnaies étrangères										
Contrats de change à terme	5 900	8	—	—	—	5 614	1 422	—	—	—
Contrats de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères	2 108	—	—	—	—	1 118	180	5	—	—
Taux d'intérêt										
Swaps de taux d'intérêt	6 783	12 700	1 550	3 697	500	70 578	6 583	11 050	350	160
Swaps de taux d'intérêt et de change	1 390	656	1 115	1 632	377	887	955	639	973	1 532
Contrat de 'futures' cotés sur le cours des taux d'intérêt	—	—	83	113	—	145	—	4	43	3
Autres dérivés de taux d'intérêt	1 000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Matières premières										
Swaps d'aluminium	1 351	54	—	—	—	1 372	553	—	—	—
Autres dérivés des matières premières	820	201	—	—	—	756	87	—	—	—
Fonds propres										
Instruments de capital	2 590	1 125	—	—	—	399	710	—	—	—

Afin de financer l'acquisition d'Anheuser-Busch, AB InBev a souscrit une ligne de crédit senior de 45 milliards d'USD, tirée à hauteur de 44 milliards d'USD (ligne de crédit senior 2008). Au moment de l'acquisition d'Anheuser-Busch, le taux d'intérêt fut fixé à un taux moyen pondéré de 3,875 % par année (auquel s'ajoutent les marges applicables) pour une partie de la dette équivalente à 34,5 milliards d'USD grâce à une série de contrats de couverture pour la période 2009 à 2011. Une part des accords de couverture a été successivement étendue pour une période additionnelle de deux ans. En 2009, la société a remboursé une partie de la ligne de crédit senior 2008 et en 2010, la ligne de crédit 2008 a été intégralement refinancée et partiellement remplacée par la ligne de crédit senior 2010 comme décrit dans la Note 23 *Emprunts portant intérêts* des états financiers consolidés du 31 décembre 2011. Suite aux opérations de remboursement et de refinancement réalisées en 2009, 2010 et 2011, la société a contracté de nouveaux swaps de taux d'intérêt afin de compenser le risque de taux d'intérêt des contrats de couverture initiaux ne couvrant plus aucun sous-jacent à la suite de ces remboursements. Au 31 décembre 2011 et 2012, il ne restait plus de positions ouvertes destinées à couvrir l'exposition au taux d'intérêt sur le solde de la ligne de crédit senior 2010. En 2012, les swaps de taux d'intérêt pour un montant notionnel d'environ 70,6 milliards d'USD sont arrivés à échéance.

En outre, en 2012, la société a conclu des swaps de taux d'intérêt pour un montant notionnel total de 6,4 milliards d'USD et des dérivés sur taux d'intérêt fixes (« Treasury Lock ») pour un montant notionnel total de 1,0 milliard d'USD afin de couvrir anticipativement les émissions futures d'obligations.

A. Risque de change

AB InBev encourt un risque de change concernant les emprunts, les placements, les ventes (prévues), les achats (prévus), les licences, les contrats de gestion et les charges/produits d'intérêts qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la filiale. Les principaux instruments financiers dérivés utilisés pour gérer les risques de change sont des contrats de change, des contrats négociés sur un marché de change à terme ("futures") et les swaps de taux d'intérêt et de devise (CCIRS).

Risque de change sur les activités opérationnelles

Lorsqu'il s'agit d'un risque de change concernant des engagements fermes et des transactions prévues, la politique d'AB InBev est de couvrir les transactions opérationnelles relativement prévisibles (telles que le coût des ventes, les frais généraux, administratifs et de vente) sur la période de prévision telle que déterminée par la politique de gestion des risques financiers. Les transactions opérationnelles certaines sont couvertes sans limite de temps.

Le tableau ci-après donne une indication par couple de devises des principales positions en devises de la société aussi bien concernant les engagements fermes que les transactions prévisibles. Les positions ouvertes sont le résultat de l'application des politiques de gestion des risques d'AB InBev. Les montants positifs indiquent que l'entreprise a une position longue (flux futurs de trésorerie nets entrants) dans la

Rapport Financier

première monnaie du couple de monnaies, alors que les montants négatifs indiquent que la position de l'entreprise est courte (flux futurs de trésorerie nets sortants) dans la première monnaie du couple de monnaies. La deuxième monnaie du couple représente la monnaie fonctionnelle de la filiale en question.

Millions d'USD	31 décembre 2012			31 décembre 2011		
	Exposition totale	Total dérivés	Positions ouvertes	Exposition totale	Total dérivés	Positions ouvertes
Dollar canadien / Dollar américain	–	(95)	(95)	(10)	(82)	(92)
Euro/Réal brésilien	–	–	–	(37)	37	–
Euro/Dollar canadien	(30)	30	–	(22)	22	–
Euro/Koruna tchèque	–	(11)	(11)	–	–	–
Euro/Forint hongrois	–	(15)	(15)	–	–	–
Euro/Livre sterling	(165)	237	72	(201)	285	84
Euro/Rouble russe	(85)	149	64	(127)	162	35
Euro/Hryvnia ukrainien	(98)	80	(18)	(109)	52	(57)
Livre sterling/Dollar canadien	(11)	11	–	(12)	12	–
Livre sterling/Euro	(53)	29	(24)	(33)	8	(25)
Dollar américain/Peso argentin	(585)	585	–	(448)	448	–
Dollar américain/Boliviano bolivien	(70)	70	–	72	(72)	–
Dollar américain/Réal brésilien	(1 542)	1 542	–	(1 508)	1 508	–
Dollar américain/Dollar canadien	(598)	598	–	(158)	158	–
Dollar américain/Peso chilien	(45)	45	–	46	(46)	–
Dollar américain/Peso dominicain	(15)	15	–	(29)	29	–
Dollar américain/Euro	146	(44)	102	102	(102)	–
Dollar américain/Guarani paraguayen	(64)	64	–	(72)	72	–
Dollar américain/Peruvien nuevo sol	(85)	85	–	(53)	53	–
Dollar américain/Livre sterling	(34)	30	(4)	(43)	41	(2)
Dollar américain/Rouble russe	(75)	92	17	(98)	92	(6)
Dollar américain/Hryvnia ukrainien	(37)	59	22	(81)	52	(29)
Dollar américain/Peso uruguayen	(31)	31	–	(37)	37	–

Une analyse plus détaillée de l'impact des positions ouvertes est présentée ci-dessous dans la partie *Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères*.

Conformément aux règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, les couvertures d'engagements fermes et de transactions prévues hautement probables, sont définies comme des couvertures des flux de trésorerie.

Risque de change des emprunts intra-groupe

Des contrats dérivés ont été contractés en 2011 et 2012 afin de couvrir le risque de change des emprunts contractés entre les entités du groupe qui ont une monnaie fonctionnelle différente. Au 31 décembre 2012, des emprunts avec des sociétés liées en Russie ont été couverts en USD pour un montant de 6 700 m de roubles russes (6 300 m de roubles russes en 2011).

Risque de change sur des investissements nets dans les opérations étrangères

AB InBev conclut des opérations de couverture pour atténuer les risques liés à ses investissements dans des activités à l'étranger. Ces stratégies sont désignées comme des couvertures d'investissements nets et incluent à la fois les instruments financiers dérivés et non dérivés.

Au 31 décembre 2012, le montant des instruments financiers dérivés et non dérivés au titre de la couverture d'investissement net s'élève à 6 058 m d'USD (7 841 m d'USD en 2011) dans les sociétés Holding et environ 3 290 m d'USD (1 254 m d'USD en 2011) au niveau d'Ambev. Ces dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir des activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est principalement libellée en peso argentin, réal brésilien, boliviano bolivien, euro, dollar canadien, peso chilien, peso dominicain, livre sterling, rouble russe et USD.

Risque de change des dettes libellées en monnaies étrangères

La politique d'AB InBev est de maintenir, dans la mesure du possible, la dette de ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, une couverture est mise en place à moins que son coût ne soit supérieur à ses avantages. Suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch,

AB InBev a adopté un modèle hybride de correspondance de devises de ses dettes selon lequel l'entreprise peut (i) compenser l'exposition en devise de la dette nette par des flux de trésorerie dans la même devise, mesurés sur la base de l'EBITDA normalisé, en échangeant une part significative de la dette libellée en USD contre d'autres devises, telles que le réal brésilien (avec un coupon plus élevé), même si cela affecte négativement le bénéfice d'AB InBev, du fait d'un coupon d'intérêt plus élevé au Brésil, et (ii) utiliser les flux de trésorerie d'AB InBev en USD pour assurer les paiements d'intérêts sur les dettes d'AB InBev.

Une description de la couverture du risque devise des instruments de dette émis dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la filiale est donnée ci-dessous dans la section du *Risque de Taux d'Intérêts*.

Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères

Risque transactionnel de change La plupart des instruments financiers monétaires non dérivés d'AB InBev sont soit libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale, soit convertis dans la devise fonctionnelle au moyen de dérivés. Cependant, la société a des positions ouvertes dans certains pays d'Europe de l'Est pour lesquelles les couvertures sont limitées par le manque de liquidité du marché local empêchant la société d'avoir une couverture à un coût raisonnable. Le risque transactionnel de change provient principalement de positions ouvertes en dollar canadien, en koruna tchèque, en forint hongrois, en livre sterling, en rouble russe et en hryvnia ukrainien par rapport à l'USD et à l'euro. AB InBev a estimé le changement raisonnable possible du cours de change sur la base du taux de volatilité moyen des couples de devises suivantes :

	2012		
	Taux de clôture 31 décembre 2012	Taux de clôture possible ¹	Volatilité des taux en %
Livre sterling /Euro	1,23	1,16–1,3	5,74 %
Euro/Koruna tchèque	25,15	23,56–26,74	6,31 %
Euro/Forint hongrois	292,31	263,67–320,96	9,80 %
Euro/ Rouble russe	40,07	37,12–43,03	7,37 %
Euro/ Hryvnia ukrainien	10,55	9,67–11,42	8,31 %
Dollar américain / Dollar canadien	1,00	0,93–1,06	6,22 %
Dollar américain /Euro	0,76	0,70–0,82	7,93 %
Dollar américain / Rouble russe	30,37	27,09–33,66	10,82 %
Dollar américain /Ukrainian hryvnia	7,99	7,73–8,26	3,34 %

	2011		
	Taux de clôture 31 décembre 2011	Taux de clôture possible ²	Volatilité des taux en %
Livre sterling/Euro	1,20	1,10–1,30	8,45 %
Euro/Rouble russe	41,66	38,14–45,18	8,45 %
Euro/Hryvnia ukrainien	10,34	9,02–11,65	12,71 %
Dollar américain/Dollar canadien	1,02	0,92–1,13	10,30 %
Dollar américain/Hryvnia ukrainien	7,99	7,78–8,2	2,62 %

Si le dollar canadien, le koruna tchèque, le forint hongrois, la livre sterling, le rouble russe et le hryvnia ukrainien s'étaient affaiblis/renforcés en 2012 en tenant compte des changements estimés ci-dessus face à l'euro ou l'USD, toute autre variable restant constante, l'impact sur le résultat consolidé de 2012 avant impôts aurait été d'environ 12 m d'USD (5 m d'USD en 2011) supérieur/inférieur.

De plus, l'analyse de sensibilité¹ d'AB InBev sur les taux de change réalisée sur l'ensemble de ses positions dérivées au 31 décembre 2012 montre un impact positif/négatif avant impôt sur les réserves de 261 m d'USD (356 m d'USD en 2011).

B. Risque de taux d'intérêt

L'entreprise a une approche dynamique de la couverture de taux d'intérêt qui consiste à établir une combinaison optimale de taux d'emprunt fixes et variables. Cette combinaison est revue périodiquement. L'objectif de cette politique est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers, tout en tenant compte des conditions de marché ainsi que de la stratégie globale d'AB InBev.

¹ L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2012.

² L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2011.

Rapport Financier

Couvertures de juste valeur

Couvertures de la livre sterling (risque de change + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en livre sterling) en juin 2009, la société a émis des obligations en livre sterling pour une valeur de 750 m de livres sterling. Le taux d'intérêt de ces obligations à échéance juin 2017 s'élève à 6,50 %.

La société a conclu des swaps de taux d'intérêt et de change fixe livre sterling / variable euro pour gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en livre sterling et du taux d'intérêt de ces obligations.

Ces instruments dérivés ont été comptabilisés comme des couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie.

Couvertures des obligations d'Ambev (risque de taux d'intérêt sur les emprunts en réal brésilien) en juillet 2007, Ambev a émis des obligations en réal brésilien (« Bond 17 ») avec un taux d'intérêt de 9,5 %, qui est remboursable semestriellement et prendra fin en juillet 2017.

Ambev a conclu un swap taux d'intérêt fixe / taux d'intérêt variable afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur une telle obligation. Ces instruments dérivés ont été désignés comme se trouvant dans une relation de comptabilité de couverture de juste valeur.

Couvertures des placements privés (risque de change + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en usd) l'entreprise a emprunté 850 m d'usd au travers d'un placement privé dont 775 m d'usd sont arrivés à échéance en 2009 et 2010, et 75 m d'usd arriveront à échéance en 2013.

La société a conclu des swaps de taux d'intérêt et de change fixe USD / variable euro pour un montant total de 730 m d'USD, dont 655 m d'USD sont arrivés à échéance en 2009 et 2010 et le solde viendra à échéance en 2013.

Au 31 décembre 2012 et 2011, des couvertures à hauteur de 75 m d'USD sont désignées comme étant dans une relation de comptabilité de couverture de la juste valeur.

Couvertures des flux de trésorerie

Le risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les emprunts en USD A la suite du refinancement et du remboursement des lignes de crédit senior 2008 et 2010, des swaps de taux d'intérêts qui avaient été qualifiés de couverture du financement de l'acquisition d'Anheuser-Busch ne couvraient plus aucun sous-jacent du fait du remboursement d'une partie de ces lignes de crédit. Afin de neutraliser le risque de taux d'intérêt, ces dérivés ne couvrant plus de sous-jacent ont été compensés par d'autres instruments.

Au 31 décembre 2012 et 2011, les positions servant à couvrir l'exposition d'intérêt sur le solde ouvert de la ligne de crédit senior 2010 ont toutes été clôturées.

Couvertures des émissions futures d'obligations en 2012, la société a conclu des swaps de taux d'intérêt pour un montant notionnel total de 6,4 milliards d'usd et des dérivés sur taux d'intérêt fixes (« Treasury Lock ») pour un montant notionnel de 1,0 milliard d'usd afin de couvrir les émissions futures d'obligations.

Couvertures économiques

Couverture d'obligations en franc suisse (risque de change + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en franc suisse) en mai 2009, la société a émis des obligations en franc suisse pour une valeur de 600 m de francs suisses. Le taux d'intérêt de ces obligations à échéance en juin 2014 s'élève à 4,51 %.

La société a conclu des swaps de taux d'intérêt et de change franc suisse fixe / euro variable pour gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en franc suisse et du taux d'intérêt de ces obligations.

Ces instruments dérivés étaient considérés et comptabilisés comme des couvertures de juste valeur en 2009. En 2010, bien que ces dérivés soient toujours considérés comme des couvertures économiques, la désignation comptable de couverture a été interrompue.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt effectifs des dettes financières productives d'intérêts à la date de clôture ainsi que la répartition par devises dans lesquelles les emprunts sont libellés :

31 décembre 2012		Avant couverture		Après couverture	
Dettes financières portant intérêts Millions d'USD		Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable					
Réal brésilien		6,79 %	747	6,90 %	1 082
Peso dominicain		10,61 %	92	10,61 %	92
Euro		4,69 %	66	4,83 %	2 533
Rouble russe		—	—	6,22 %	215
Dollar américain		1,17 %	1 662	1,33 %	1 814
			2 567		5 736
Taux fixe					
Réal brésilien		8,25 %	708	8,27 %	554
Dollar canadien		3,65 %	601	3,65 %	601
Peso dominicain		12,00 %	16	12,00 %	16
Euro		4,07 %	9 076	4,07 %	9 076
Livre sterling		7,88 %	2 233	9,75 %	881
Franc suisse		4,51 %	653	—	—
Dollar américain		4,53 %	28 487	4,58 %	27 477
			41 774		38 605

31 décembre 2011		Avant couverture		Après couverture	
Dettes financières portant intérêts Millions d'USD		Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable					
Réal brésilien		9,61 %	1 361	10,05 %	3 105
Euro		1,52 %	1 471	2,85 %	3 789
Rouble russe		—	—	6,27 %	203
Dollar américain		0,71 %	3 536	1,05 %	2 752
			6 368		9 849
Taux fixe					
Réal brésilien		9,96 %	1 014	8,23 %	603
Dollar canadien		3,64 %	586	4,24 %	839
Yuan chinois		6,57 %	27	6,57 %	27
Euro		5,10 %	6 231	4,93 %	6 783
Quetzal guatémalien		6,76 %	23	6,76 %	23
Livre sterling		7,88 %	2 120	9,75 %	844
Franc suisse		4,51 %	635	—	—
Dollar américain		5,18 %	23 151	5,42 %	21 187
Autres		8,15 %	9	8,15 %	9
			33 796		30 315

Au 31 décembre 2011, la valeur comptable totale des dettes financières portant intérêts à taux variables et fixes avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 8 m d'USD.

Comme présenté dans le tableau ci-dessus, 5 736 m d'USD ou 12,94 % des passifs financiers productifs d'intérêts sont à taux d'intérêt variable. La société estimait que la variation raisonnable possible des taux d'intérêts de marché applicable à sa dette à taux variable après couverture se présente de la manière suivante :

Rapport Financier

	2012		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2012 ¹	Taux moyen possible ²	Volatilité possible des taux en %
Réal brésilien	6,77 %	5,72 % – 7,81 %	15,44 %
Peso dominicain	5,00 %	4,12 % – 5,88 %	17,51 %
Euro	0,19 %	0,15 % – 0,22 %	19,03 %
Rouble russe	7,47 %	7,01 % – 7,93 %	6,11 %
Dollar américain	0,31 %	0,29 % – 0,32 %	6,19 %

	2011		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2011 ¹	Taux moyen possible ²	Volatilité possible des taux en %
Réal brésilien	10,53 %	9,47 % – 11,58 %	10,02 %
Euro	1,36 %	1,21 % – 1,50 %	10,93 %
Rouble russe	7,22 %	5,85 % – 8,59 %	19,04 %
Dollar américain	0,58 %	0,52 % – 0,64 %	9,84 %

Si AB InBev applique l'augmentation/la diminution possible des taux d'intérêt de marché mentionnés ci-dessus sur sa dette à taux d'intérêt variable au 31 décembre 2012, toute autre variable restant constante par ailleurs, les charges d'intérêts de 2012 auraient été plus élevées/moins élevées de 14 m d'USD (2011 : 43 m d'USD). Cet effet serait compensé par une augmentation/diminution de 47 m d'USD des produits d'intérêt sur les actifs financiers d'AB InBev productifs d'intérêts (2011 : 47 m d'USD).

C. Risque lié aux prix des matières premières

Les marchés des matières premières ont connu et continueront à connaître des fluctuations de prix. AB InBev utilise dès lors des contrats d'achat à prix fixe et des dérivés sur matières premières afin de minimiser son exposition à la variation défavorable du prix des matières premières. L'entreprise est principalement exposée aux risques liés aux matières premières suivantes : aluminium, charbon, orge, grains de maïs, sirop de maïs, carton ondulé, mazout, verres, houblon, étiquettes, malt, gaz naturel, jus d'orange, riz, acier et blé. Au 31 décembre 2012, l'entreprise dispose des instruments dérivés non dénoués sur les matières premières suivantes (montant notionnel) : swaps d'aluminium pour 1 405 m d'USD (2011 : 1 925 m d'USD), swaps de gaz naturel et dérivés d'énergie pour 246 m d'USD (2011 : 274 m d'USD), contrats à terme négociés sur le marché (« futures ») du sucre de 174 m d'USD (2011 : 133 m d'USD), swaps de maïs pour 392 m d'USD (2011 : 235 m d'USD), contrats à terme négociés sur le marché du blé pour 136 m d'USD (2011 : 122 m d'USD) et swaps de riz pour 73 m d'USD (2011 : 79 m d'USD). D'un point de vue comptable, ces couvertures ont été désignées de couvertures de flux de trésorerie.

Analyse de sensibilité aux prix des matières premières

L'impact de la variation du prix des matières premières sur les expositions liées aux dérivés d'AB InBev aurait eu un impact immatériel sur les profits 2012, dans la mesure où ces dérivés matières premières sont désignés comme entrant dans une comptabilité de couverture.

¹Taux interbancaire offert ; applicable à 3 mois au 31/12/2012 et au 31/12/2011.

²L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant des données journalières de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011. Pour la dette variable en réal brésilien, le taux d'intérêt de marché estimé est composé du certificat de dépôt interbancaire (« CDI ») et du taux d'intérêt long terme (« TJLP »). En ce qui concerne les autres taux d'intérêt du marché, l'analyse de l'entreprise est basée sur le taux interbancaires à 3 mois applicable pour les monnaies concernées (par exemple EURIBOR 3M, LIBOR 3M).

Le tableau ci-dessous montre l'impact estimé, sur les réserves, de variations du prix des matières premières, pour lesquelles AB InBev a des expositions significatives au 31 décembre 2012 liées à ces dérivés.

Millions d'USD	2012		
	Volatilité des prix en % ¹	Impact avant impôt sur capitaux propres	
		Augmentation des prix	Diminution des prix
Aluminium	19,35 %	201	(201)
Sucre	26,76 %	44	(44)
Blé	31,20 %	42	(42)
Énergie	16,92 %	40	(40)
Riz	20,10 %	14	(14)
Maïs	28,37 %	87	(87)

Millions d'USD	2011		
	Volatilité des prix en % ²	Impact avant impôt sur capitaux propres	
		Augmentation des prix	Diminution des prix
Aluminum	22,40 %	315	(315)
Sugar	41,41 %	44	(44)
Wheat	38,11 %	64	(64)
Energy	21,91 %	49	(49)
Rice	28,76 %	24	(24)
Corn	33,21 %	72	(72)

D. Risque de prix des actions

En 2010, 2011 et 2012, AB InBev a contracté une série de contrats dérivés pour couvrir le risque émanant des différents programmes de paiements fondés sur des actions. Le but de ces dérivés est principalement de couvrir efficacement le risque d'une hausse du prix des actions AB InBev impactant de manière négative les flux de trésorerie futurs au titre des paiements fondés sur des actions. La plupart de ces instruments dérivés ne répondent pas aux critères nécessaires à la comptabilité de couverture. Par conséquent, ils n'ont pas été associés à une relation de couverture.

Au 31 décembre 2012, un risque correspondant à 37,8 m d'actions AB InBev a été couvert, résultant en un gain total de 375 m d'USD reconnu dans le compte de résultat pour la période.

En 2012, AB InBev a réinitialisé, avec les contreparties, certains contrats dérivés au prix du marché, ce qui a entraîné un encaissement de 675 m d'USD et une diminution du risque de contrepartie.

Analyse de sensibilité du prix des actions

L'analyse de sensibilité menée sur le programme de couverture des paiements fondés sur des actions, en prenant l'hypothèse d'une volatilité¹ raisonnable et possible du prix des actions d'AB InBev égale à 19,18 % (2011 : 22,30 %), toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, met en évidence un impact positif/négatif sur le bénéfice 2012 avant impôt de 629 m d'USD (2011 : 287 m d'USD).

E. Risque de crédit

Le risque de crédit couvre toutes les formes de défaillances de la contrepartie notamment lorsqu'elle ne respecte pas ses engagements envers AB InBev en ce qui concerne les prêts, couvertures, accords et autres activités financières. L'entreprise a établi une politique de crédit et l'exposition aux risques de crédit des tiers est suivie de manière rigoureuse.

AB InBev atténue son exposition aux risques de crédit des tiers par l'application de règles minimum à respecter quant au risque de crédit à la contrepartie, par la diversification des contreparties, en travaillant avec des plafonds convenus pour les contreparties et en mettant des limites d'échéances aux actifs financiers. L'entreprise a par ailleurs conclu des accords de compensation avec la plupart des institutions financières qui sont contreparties d'instruments financiers dérivés. Ces accords autorisent la compensation entre les actifs et passifs résultant de différentes transactions avec la même contrepartie. Sur base de ces facteurs, AB InBev considère que les risques de défaillances de contrepartie au 31 décembre 2012 sont limités.

¹L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2012.

²L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2011.

Rapport Financier

AB InBev a établi des notes minimum en matière de risque de crédit et rentre en relation seulement avec des institutions financières notés « investment grade ». L'entreprise surveille de près les expositions de crédit de la contrepartie et revoit immédiatement l'estimation en cas de diminution du niveau. Afin d'atténuer le risque antérieur au règlement des instruments, les standards minimums de crédit exigés de la contrepartie deviennent plus stricts lorsque la durée des instruments financiers dérivés augmente. Afin de minimiser la concentration du risque de crédit de la contrepartie, l'entreprise conclut des transactions dérivées avec différentes institutions financières.

Exposition au risque de crédit

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de la société. La valeur comptable est présentée nette de dépréciation. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture était de :

Millions d'USD	2012			2011		
	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
Détenus à des fins de transaction	6 736	—	6 736	—	—	—
Détenus en vue de la vente	370	(48)	322	378	(55)	323
Détenus jusqu'à la date d'échéance	25	—	25	24	—	24
Créances commerciales	2 876	(246)	2 630	2 687	(230)	2 457
Dépôts de trésorerie en garantie	272	—	272	298	—	298
Prêts aux clients	130	(100)	30	161	(109)	52
Autres créances	1 802	(134)	1 668	1 491	(122)	1 369
Actifs financiers dérivés	639	—	639	1 272	—	1 272
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 051	—	7 051	5 324	(4)	5 320
	19 901	(528)	19 373	11 635	(520)	11 115

Au 31 décembre 2012, il n'existait pas de concentration significative de risques de crédit avec une seule contrepartie.

Dépréciation

La dépréciation pour perte de valeur se décompose comme suit par classe d'actif financier :

Millions d'USD	2012					
	Détenus en vu de la vente	Créances commerciales	Prêts aux clients	Autres créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	(55)	(230)	(109)	(122)	(4)	(520)
Charges de dépréciation	—	(29)	(3)	(8)	—	(40)
Décomptabilisation	6	12	15	1	—	34
Conversion des monnaies étrangères	1	1	(3)	(5)	4	(2)
Solde au 31 décembre	(48)	(246)	(100)	(134)	0	(528)

Millions d'USD	2011					
	Détenus en vu de la vente	Créances commerciales	Prêts aux clients	Autres créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	(55)	(234)	(118)	(125)	—	(532)
Charges de dépréciation	(9)	(25)	(1)	(14)	(5)	(54)
Décomptabilisation	7	14	7	7	—	35
Conversion des monnaies étrangères	2	15	3	10	1	31
Solde au 31 décembre	(55)	(230)	(109)	(122)	(4)	(520)

F. Risque de liquidité

Les principales sources de trésorerie d'AB InBev ont été historiquement les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émission de dette, les emprunts bancaires et l'émission d'actions. Les besoins de trésorerie significatifs de la société reprennent :

- le service de la dette;
- les dépenses d'investissement;
- les investissements dans des sociétés;
- l'augmentation de parts détenues dans les filiales d'AB InBev ou entreprises dans lesquelles la société détient des parts de capital;
- les programmes de rachat d'actions; et
- la rémunération des capitaux propres.

L'entreprise considère que les flux de trésorerie des activités opérationnelles, la trésorerie disponible et les équivalents de trésorerie et placements à court terme, ainsi que les instruments dérivés et l'accès aux lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, les passifs financiers et les versements de dividendes à venir. La société a l'intention de continuer à réduire son endettement financier par le biais de solides flux de trésorerie opérationnels combinés à un refinancement récurrent.

Le tableau ci-dessous représente les échéances nominales contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les actifs et passifs financiers dérivés :

Millions d'USD	2012						
	Valeur comptable ¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Emprunts bancaires garantis	(151)	(161)	(35)	(50)	(25)	(28)	(23)
Billets de trésorerie	(2 088)	(2 092)	(2 092)	–	–	–	–
Emprunts bancaires non garantis	(1 040)	(1 309)	(487)	(366)	(267)	(180)	(9)
Obligations émises non garanties	(40 828)	(60 030)	(4 470)	(7 117)	(6 336)	(9 721)	(32 386)
Autres emprunts garantis	(5)	(6)	(6)	–	–	–	–
Autres emprunts non garantis	(88)	(139)	(9)	(17)	(17)	(15)	(81)
Dettes de contrats de location-financement	(141)	(274)	(14)	(14)	(15)	(29)	(202)
Créances commerciales et autres créances	(15 311)	(15 441)	(13 287)	(146)	(144)	(222)	(1 642)
	(59 652)	(79 452)	(20 400)	(7 710)	(6 804)	(10 195)	(34 343)
Actifs et passifs financiers dérivés							
Dérivés des taux d'intérêt	(271)	(251)	(147)	(76)	(51)	8	15
Dérivés de change des monnaies étrangères	(247)	(274)	(272)	(2)	–	–	–
Swaps de taux d'intérêt et de change	22	53	(64)	30	31	56	–
Dérivés des matières premières	(121)	(121)	(129)	8	–	–	–
Dérivés des instruments de capitaux propres	(26)	(26)	(29)	3	–	–	–
	(643)	(619)	(641)	(37)	(20)	64	15
Dont : liés directement aux couvertures de flux de trésorerie	(273)	(273)	(216)	(39)	(53)	20	15

¹ La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable reconnue dans le bilan à chaque date de clôture.

Rapport Financier

Millions d'USD	2011						
	Valeur comptable ¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Emprunts bancaires garantis	(155)	(169)	(65)	(33)	(29)	(36)	(6)
Billets de trésorerie	(2 287)	(2 291)	(2 291)	–	–	–	–
Emprunts bancaires non garantis	(4 602)	(5 073)	(715)	(418)	(266)	(3 672)	(2)
Obligations émises non garanties	(32 902)	(51 881)	(4 464)	(4 515)	(6 857)	(7 321)	(28 724)
Autres emprunts garantis	(6)	(6)	(1)	(5)	–	–	–
Autres emprunts non garantis	(80)	(125)	(5)	(17)	(16)	(16)	(71)
Dettes de contrats de location-financement	(125)	(259)	(17)	(11)	(11)	(24)	(196)
Découverts bancaires	(8)	(8)	(8)	–	–	–	–
Créances commerciales et autres créances	(12 925)	(13 080)	(11 910)	(131)	(162)	(261)	(616)
	(53 090)	(72 892)	(19 476)	(5 130)	(7 341)	(11 330)	(29 615)
Actifs et passifs financiers dérivés							
Dérivés des taux d'intérêt	(710)	(712)	(541)	(145)	(34)	–	8
Dérivés de change des monnaies étrangères	3	(7)	(7)	–	–	–	–
Swaps de taux d'intérêt et de change	189	221	(27)	(33)	162	60	59
Dérivés des matières premières	(324)	(324)	(250)	(74)	–	–	–
Dérivés des instruments de capitaux propres	178	180	49	131	–	–	–
	(664)	(642)	(776)	(121)	128	60	67
Dont : liés directement aux couvertures de flux de trésorerie	(243)	(253)	(173)	(80)	–	–	–

G. Gestion du capital

AB InBev cherche à optimiser de manière continue sa structure de capital. L'objectif principal de la structure de capital est de maximiser la valeur pour les actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques. La politique en matière de structure du capital d'AB InBev et le cadre de cette politique consiste à optimiser la valeur pour l'actionnaire à travers la distribution de flux de trésorerie des filiales vers l'entreprise, tout en maintenant une notation « Investment Grade » et en minimisant les investissements présentant des rendements en dessous du coût moyen pondéré du capital d'AB InBev. Excepté les exigences de fonds propres minimum statutaires qui s'appliquent aux filiales d'AB InBev dans certains pays, AB InBev n'est assujettie à aucune exigence externe en termes de capital minimum. Lors de l'analyse de la structure de capital d'AB InBev, la société utilise la même distinction dette/fonds propres que celle appliquée dans ses comptes établis en conformité avec les normes IFRS.

H. Juste valeur

La juste valeur est le montant auquel un élément d'actif peut être échangé, ou auquel une dette peut être éteinte, entre des parties bien informées et disposées à conclure une transaction dans des conditions de concurrence normale. Conformément à IAS 39, tous les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est le prix de marché ou est calculée à partir de modèles de valorisation prenant en compte les taux actuels du marché.

¹ La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable reconnue dans le bilan à chaque date de clôture.

La juste valeur de ces instruments reflète généralement les montants estimés qu'AB InBev recevrait lors de la conclusion de contrats favorables ou qu'elle devrait payer pour mettre fin à des contrats défavorables à la date de clôture du bilan, et tient de ce fait compte des bénéfices et pertes non réalisés sur les contrats en cours.

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs au bilan :

	Actifs		Passifs		Net	
Millions d'USD	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Monnaies étrangères						
Contrats de change à terme	93	210	(337)	(208)	(244)	2
Contrat de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères	27	32	(30)	(31)	(3)	1
Taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	169	335	(435)	(1 045)	(266)	(710)
Swaps de taux d'intérêt et de change	258	407	(236)	(218)	22	189
Futures de taux d'intérêt	—	—	(5)	—	(5)	—
Matières premières						
Swaps d'aluminium	34	57	(143)	(341)	(109)	(284)
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du sucre	8	11	(22)	(18)	(14)	(7)
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du blé	7	28	(10)	(38)	(3)	(10)
Autres dérivés des matières premières	36	14	(31)	(37)	5	(23)
Fonds propres						
Instruments de capital	7	178	(33)	—	(26)	178
	639	1 272	(1 282)	(1 936)	(643)	(664)

En 2012, la valeur nette, au prix de marché, des swaps de taux d'intérêt a diminué de 444 m d'USD, principalement suite au paiement d'intérêts de couverture qui ne font pas partie d'une relation de couverture.

Au 31 décembre 2012, le passif net évalué au prix de marché de 266 m d'USD pour les swaps de taux d'intérêt inclut principalement la partie non payée des couvertures qui a été débouclée suite au remboursement et au refinancement de 2008 et de 2010 des lignes de crédit seniors et qui a été enregistrée comme éléments non-récurrents au compte de résultats en 2009, 2010 et 2011 (voir Note 23 *Emprunts portant intérêts*), ainsi que les 6,4 milliards d'USD désignés pour la couverture des émissions futures d'obligations.

Le tableau suivant reprend la valeur comptable des dettes financières productives d'intérêts à taux fixe et leur juste valeur. Les dettes financières productives d'intérêts à taux variable et toutes les dettes commerciales et autres dettes ainsi que toutes les créances commerciales et autres créances, incluant des instruments financiers dérivés, ont été exclues de l'analyse étant donné que leur valeur comptable semble être une approximation raisonnable de leur juste valeur :

Dettes financières porteuses d'intérêt	2012	2012	2011	2011
Millions d'USD	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable ¹	Juste valeur
Taux fixe				
Peso argentin	—	—	(2)	(2)
Réal brésilien	(708)	(748)	(1 014)	(963)
Dollar canadien	(601)	(632)	(586)	(614)
Yuan chinois	—	—	(27)	(27)
Peso dominicain	(16)	(16)	—	—
Euro	(9 076)	(9 870)	(6 231)	(6 805)
Quetzal guatémalien	—	—	(23)	(23)
Nuevo sol péruvien	—	—	(7)	(7)
Livre sterling	(2 233)	(2 894)	(2 120)	(2 690)
Franc suisse	(653)	(695)	(635)	(691)
Dollar américain	(28 487)	(34 440)	(23 151)	(28 784)
	(41 774)	(49 295)	(33 796)	(40 606)

¹ La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable reconnue dans le bilan à chaque date de clôture.

Rapport Financier

Le tableau suivant, requis par la norme IFRS 7, présente un classement des évaluations à la juste valeur des instruments financiers après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, selon des niveaux 1 à 3 qui traduisent le degré selon lequel cette juste valeur est observable :

- Niveau 1 : évaluation de la juste valeur à partir des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : évaluation de la juste valeur à partir de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : évaluation de la juste valeur à partir de techniques d'évaluation basées sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne reposent pas sur des données observables de marché (données non observables).

Hiérarchie de juste valeur 2012 Millions d'USD	Cours des titres (non ajustés) - Niveau 1	Contributions observables du marché - Niveau 2	Contributions non-observables du marché - Niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	6 736	—	—
Actifs financiers détenus en vue de la vente	—	91	—
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	17	346	—
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	16	124	—
Dérivés de couverture de juste valeur	—	91	—
Dérivés de couverture d'investissements nets	15	30	—
	6 784	682	—
Passifs financiers			
Non-dérivés à leur juste valeur	5	—	—
Paieement différé sur acquisition de juste valeur	—	—	1 040
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	20	753	—
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	43	370	—
Dérivés de couverture de juste valeur	—	34	—
Dérivés de couverture d'investissements nets	12	50	—
	80	1 207	1 040

Hiérarchie de juste valeur 2011 Millions d'USD	Cours des titres (non ajustés) - Niveau 1	Contributions observables du marché - Niveau 2	Contributions non-observables du marché - Niveau 3
Actifs financiers			
Actifs financiers détenus en vue de la vente	—	103	—
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	42	726	—
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	11	239	—
Dérivés de couverture de juste valeur	—	176	—
Dérivés de couverture d'investissements nets	9	69	—
	62	1 313	—
Passifs financiers			
Non-dérivés à leur juste valeur	5	52	—
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	26	1 332	—
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	50	443	—
Dérivés de couverture de juste valeur	—	7	—
Dérivés de couverture d'investissements nets	4	74	—
	85	1 908	—

Instruments dérivés

La juste valeur des dérivés cotés sur les marchés (par exemple les contrats de change à terme cotés sur un marché) est déterminée par référence aux prix officiels publiés sur les marchés d'échange respectifs (par exemple la bourse d'échange de New York). La juste valeur des dérivés de gré à gré est déterminée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées. Celles-ci se basent sur des informations de marché de base provenant de sources fiables d'informations financières.

Passifs financiers non dérivés

Dans le cadre de l'accord des actionnaires entre Ambev et E. León Jimenez S.A., suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), une option de vente et d'achat est en place qui peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. Au 31 décembre 2012, l'option de vente a été évaluée à 1 040 m d'USD et reconnue comme paiement différé sur les acquisitions à leur juste valeur de niveau 3. Aucune valeur n'a été attribuée à l'option d'achat. Voir aussi Note 6 *Acquisition et cession de filiales*. La juste valeur des passifs financiers non dérivés est calculée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées (c'est à dire la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie au taux de marché). Celles-ci se basent sur des informations de marché provenant de sources fiables d'informations financières.

Les justes valeurs déterminées par référence aux prix fournis par des sources fiables d'informations financières sont vérifiées de manière périodique par rapport à d'autres sources.

I. Importance des instruments financiers pour la performance financière

Cette note explique les différents éléments constituant la position d'AB InBev en matière de risque financier et d'instruments financiers. L'effet de la gestion des risques d'AB InBev sur la performance se traduit dans les produits, charges, gains et pertes dans le compte de résultats ou dans les produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres (voir Note 11 *Charge et produit financiers*).

29. Contrats de location simple

Les créances et dettes au titre des contrats de location simples se présentent comme suit :

Millions d'USD	2012					
	Pub leases		Autres Contrats de Location Simple			Obligations nettes de contrats de location simple
	Preneur	Sous-location	Preneur	Sous-location	Bailleur	
Echéant dans l'année	(117)	92	(124)	38	3	(108)
A plus d'un an et deux ans au plus	(113)	88	(102)	29	2	(96)
A plus de deux ans et trois ans au plus	(109)	83	(86)	23	1	(88)
A plus de trois ans et cinq ans au plus	(203)	155	(126)	32	1	(141)
A plus de cinq ans	(831)	206	(269)	11	4	(879)
	(1 373)	624	(707)	133	11	(1 312)

Millions d'USD	2011					
	Pub leases		Autres Contrats de Location Simple			Obligations nettes de contrats de location simple
	Preneur	Sous-location	Preneur	Sous-location	Bailleur	
Echéant dans l'année	(114)	89	(119)	34	5	(105)
A plus d'un an et deux ans au plus	(110)	85	(95)	25	3	(92)
A plus de deux ans et trois ans au plus	(106)	81	(75)	20	2	(78)
A plus de trois ans et cinq ans au plus	(199)	150	(97)	26	2	(118)
A plus de cinq ans	(836)	198	(203)	10	3	(828)
	(1 365)	603	(589)	115	15	(1 221)

Suite à la cession de biens immobiliers de débit de boissons belges et hollandais à Cofinimmo en octobre 2007, AB InBev a conclu des contrats de location d'une durée de 27 ans. Ces locations simples venant à échéance en novembre 2034 représentent une obligation non actualisée s'élevant à 1 373 m d'USD. Les débits de boissons loués à Cofinimmo sont sous-loués pour des périodes restantes en moyenne de 6 à 8 ans, ce qui représente un droit non actualisé d'une valeur de 624 m d'USD. Ces locations sont reconductibles après leur échéance. L'impact de telles reconductions de contrat de location n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus.

De plus, l'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, de bâtiments industriels et bâtiments commerciaux sous forme de contrats de location simple. La durée des contrats de location est en général comprise entre 5 à 10 ans, avec une option permettant de renouveler le contrat après sa date d'échéance. Cela représente une obligation non actualisée s'élevant à 707 m d'USD. Les paiements au titre des contrats de location simples sont indexés chaque année de façon à refléter les loyers du marché. Aucune location simple ne comprend de loyers conditionnels. Dans cette catégorie, AB InBev a également sous-loué une partie des biens loués, ce qui représente un droit non actualisé de 133 m d'USD.

Au 31 décembre 2012, une charge de 260 m d'USD a été comptabilisée au compte de résultats au titre des locations simples (2011 : 269 m d'USD), alors que des revenus de sous-location pour 145 m d'USD ont été reconnus au compte de résultats (2011 : 154 m d'USD).

L'entreprise loue également une partie de ses propres biens sous le régime de locations simples. Au 31 décembre 2012, un produit de 7 m d'USD a été comptabilisé dans le compte de résultats au titre des locations simples en tant que bailleur (2011 : 8 m d'USD).

30. Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Millions d'USD	2012	2011
Instruments de garantie donnés pour engagements propres	628	540
Nantissements et garanties financières reçues pour propres créances et prêts aux clients	36	34
Engagements contractuels d'achats d'immobilisations corporelles	415	689
Engagements contractuels de reprise de prêts aux clients	23	40
Autres engagements	867	782

Les instruments de garantie donnés pour engagements propres de 628 m d'USD au 31 décembre 2012 contiennent 270 m d'USD de garanties données sous forme de trésorerie. Ces dépôts en espèces sont généralement liés à des litiges au Brésil : conformément aux lois et réglementations brésiliennes, une société peut ou doit (en fonction de circonstances particulières) effectuer un dépôt auprès d'une banque désignée par le tribunal ou fournir d'autres titres de garantie tels que des nantissements sur immobilisations corporelles. En ce qui concerne les procès en cours, AB InBev a constitué les provisions appropriées en conformité avec IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* – voir aussi Note 26 *Provisions*. Au bilan, les garanties constituées sous forme de trésorerie sont présentées en autres créances – voir Note 20 *Créances commerciales et autres créances*. La partie restante des instruments de garantie pour engagements propres (358 m d'USD) contient des nantissements sur des installations en faveur des autorités gérant les taxes indirectes dont le montant est déterminé en fonction du niveau des impôts indirects mensuels, des niveaux de stock et du risque de transport, ainsi que des nantissements sur des immobilisations corporelles pour des prêts en cours. Dans le cas où AB InBev ne respecterait pas ses obligations inscrites dans les contrats existants ou viendrait à perdre une affaire en cours en justice, les actifs nantis seraient utilisés pour le règlement des obligations d'AB InBev.

De manière à minimiser le risque de crédit d'AB InBev sur les créances et les prêts aux clients, des garanties et autres collatéraux ont été obtenus pour un montant total de 36 m d'USD au 31 décembre 2012. Ces garanties reposent sur des biens immobiliers et des titres de dette tandis que des garanties financières ont été obtenues auprès de banques et d'autres tiers.

AB InBev a pris des engagements d'achat de biens, installations et équipements pour un montant de 415 m USD au 31 décembre 2012.

Dans un nombre limité de pays, AB InBev s'est engagé à reprendre des prêts accordés par des banques à des clients pour leur montant nominal si ces derniers ne respectent pas leurs propres engagements de remboursement auprès de ces banques. Le montant total de ces prêts s'élève à 23 m d'USD au 31 décembre 2012.

Les autres engagements de 867 m d'USD au 31 décembre 2012 comprennent principalement des garanties données au fonds de pension, des cautions locatives et d'autres garanties.

Au 31 décembre 2012, des engagements liés aux fusions et acquisitions ont été contractés dans le cadre du regroupement avec Grupo Modelo et en Chine.

Le 29 juin 2012, AB InBev et Grupo Modelo, S.A.B. de C.V. ont annoncé qu'ils avaient conclu un accord au terme duquel AB InBev achètera la participation qu'elle ne détient pas encore dans Grupo Modelo pour un prix de 9,15 USD par action en espèces, dans une transaction évaluée à 20,1 milliards d'USD. Le regroupement sera réalisé en plusieurs étapes qui simplifieront la structure organisationnelle de Modelo et qui sera suivi d'une offre publique d'achat en espèces sur toutes les actions de Grupo Modelo en circulation qu'AB InBev ne possèdera pas encore à ce moment-là. La transaction est soumise à la réglementation des États-Unis, du Mexique et d'autres pays ainsi qu'aux autres conditions habituelles de clôture. Suite au regroupement, 2 membres du Conseil d'administration de Grupo Modelo rejoindront le Conseil d'administration d'AB InBev. Ceux-ci se sont engagés à investir un montant total de 1,5 milliard d'USD provenant des recettes de l'offre publique d'achat de leurs actions Grupo Modelo, en actions d'AB InBev par le biais d'un instrument d'action différé disponible dans 5 ans. Cet investissement se fera à un prix de 65 USD par action.

Dans une transaction connexe annoncée le 29 juin 2012, Grupo Modelo va vendre sa participation existante de 50 % dans Crown Imports, une entité contrôlée conjointement qui importe et commercialise les marques de Grupo Modelo aux États-Unis, à Constellation Brands pour 1,85 milliard d'USD. Ce dernier en possèdera ainsi la propriété et le contrôle à 100 %.

Dans le cadre de l'acquisition par AB InBev des 50 % de Grupo Modelo qu'elle ne possède pas encore, AB InBev a annoncé, le 14 février 2013, avoir accepté la vente de Compañía Cervecería de Coahuila, la brasserie dernier cri de Grupo Modelo située à Piedras Negras, Mexique, et d'octroyer perpétuellement à Constellation la licence des marques pour 2,9 milliards d'USD, sous réserve d'un ajustement ultérieur à la conclusion de la transaction. AB InBev et Constellation ont conclu un contrat de service de trois ans afin d'assurer une transition en douceur de l'opération de la brasserie de Piedras Negras.

Le 21 septembre 2012, AB InBev a conclu des accords afin d'acquérir des participations majoritaires dans 4 brasseries chinoises pour un prix d'achat global d'environ 400 m d'USD. Sous réserve d'approbations réglementaires habituelles, ces acquisitions devraient se finaliser au cours du premier trimestre de 2013.

31. Passifs éventuels¹

L'entreprise a des passifs éventuels pour lesquels, selon la direction et ses conseils juridiques, le risque de perte est possible mais n'est pas probable. C'est pourquoi aucune provision n'a été enregistrée. Les passifs éventuels les plus importants sont repris ci-dessous.

En matière fiscale

Au 31 décembre 2012, les procédures fiscales significatives d'AB InBev sont principalement liées à Ambev et ses filiales avec un risque total estimé de perte de 10,8 milliards de réals brésiliens (5,3 milliards d'USD). Au 31 décembre 2011, le risque total estimé de perte s'élevait à 9,5 milliards de réals brésiliens (5,1 milliards d'USD).

Approximativement 7,6 milliards de réals brésiliens (3,7 milliards d'USD) du risque total estimé de perte repris ci-dessus sont relatifs à l'impôt sur le résultat et aux cotisations sociales et approximativement 2,9 milliards de réals brésiliens (1,4 milliard d'USD) sont relatifs à la taxe sur la valeur ajoutée et aux accises, dont les plus importants sont discutés ci-dessous. Au 31 décembre 2011, les montants relatifs à l'impôt sur le résultat et aux cotisations sociales, et les montants relatifs aux taxes sur la valeur ajoutée et aux accises s'élevaient respectivement à 7,0 milliards de réals brésiliens (3,7 milliards d'USD) et 2,2 milliards de réals brésiliens (1,2 milliard d'USD).

Pendant le premier trimestre 2005, certaines filiales d'Ambev ont été soumises à un certain nombre d'avis d'imposition par les administrations fiscales brésiliennes relatifs aux résultats de ses filiales étrangères. En décembre 2008, le tribunal administratif a rendu son jugement pour un de ces avis d'imposition relatif aux revenus des filiales étrangères d'Ambev. Cette décision était partiellement favorable à Ambev, et en lien avec la partie restante, Ambev a fait appel de la décision et attend le jugement final. En septembre 2011, le tribunal administratif a rendu une décision favorable à Ambev en ce qui concerne un autre cas d'enrôlement d'impôt relatif aux résultats étrangers. Suite à ces décisions, la direction d'Ambev estime le risque de pertes éventuelles relatives à ces notifications à approximativement 2,6 milliards de réals brésiliens (1,3 milliard d'USD) au 31 décembre 2012. Ambev n'a enregistré aucune provision en lien avec ceci.

En décembre 2011, Ambev a reçu un enrôlement fiscal relatif à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion d'InBev Holding Brasil S.A. avec Ambev. Ambev a contesté cet enrôlement en juin 2012 et attend la décision émanant du premier niveau administratif (*Conselho Administrativo de Recursos Fiscais do Ministério da Fazenda - CARF*). Ambev estime la perte possible en relation avec cet avis d'imposition à approximativement 3,7 milliards de réals brésiliens (1,8 milliard d'USD) en date du 31 décembre 2012. Ambev n'a pas enregistré de provision en ce sens. Dans l'éventualité où ces montants seraient imputés à Ambev, Anheuser-Busch InBev SA/NV remboursera à Ambev le montant proportionnel au bénéfice reçu par Anheuser-Busch InBev SA/NV suite au protocole de fusion, ainsi que les coûts y afférant.

Ambev et certaines de ses filiales ont reçu un certain nombre de notifications des autorités brésiliennes de l'impôt fédéral concernant l'application de pertes fiscales en relation aux fusions de sociétés. Ambev estime l'exposition totale des pertes possibles en relation à ces avis d'imposition à environ 522 m de réals brésiliens (255 m d'USD) au 31 décembre 2012.

Warrants

Certains propriétaires de warrants émis par Ambev en 1996, exerçables en 2003, ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur inférieure à celle qu'Ambev considère comme établie au moment de l'émission des warrants. Dans le cas où Ambev perdrait la totalité des actions juridiques, l'émission de 27 684 596 actions préférentielles et de 6 881 719 actions ordinaires serait nécessaire. Ambev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur de marché actuelle des actions. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1 % pour l'ensemble des actionnaires d'Ambev. Par ailleurs, les détenteurs de ces warrants exigent de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003, soit environ 367 m réals brésiliens (180 m d'USD) en plus des honoraires légaux. Ambev conteste ces exigences et envisage de défendre vigoureusement son cas.

En matière de concurrence

Le 22 juillet 2009, CADE, l'autorité de la concurrence au Brésil, a émis son jugement dans la Procédure Administrative No. 08012.003805/2004-1. Cette procédure a été intentée en 2004 suite à une plainte introduite par Schincariol (une brasserie d'Amérique du Sud et producteur de boissons basé au Brésil) et vise principalement à enquêter sur le comportement d'Ambev dans le marché et plus particulièrement sur notre programme de fidélisation de la clientèle appelé « Tô Contigo », lequel est semblable aux programmes de fidélisation en matière de vols aériens (« frequent flyer ») et autres programmes de « miles ». Au cours de son enquête, le Secrétariat du Droit Économique du Ministère de la Justice (le « SDE ») a conclu que le programme devrait être considéré comme étant anticoncurrentiel si certains ajustements n'étaient pas apportés. Ces ajustements ont déjà été incorporés en grande partie dans la version actuelle du Programme. L'avis du SDE ne comportait aucune menace d'amende et recommandait que les autres accusations soient déboutées. Suite à l'avis du SDE, la procédure a été renvoyée au

¹ Les montants ont été convertis en USD sur base du cours de clôture de la période.

Rapport Financier

CADE, lequel a émis un jugement qui, entre autres, imposait une amende de 353 m de réals brésiliens (174 m d'USD). Ambev est d'avis que la décision n'est pas fondée et a interjeté appel auprès de la Cour fédérale laquelle a ordonné la suspension de l'amende moyennant constitution d'une garantie. Ambev a déjà remis une lettre de garantie bancaire (« carta de fiança ») à cette fin. Selon l'avis de la direction d'Ambev, une perte est possible (mais non probable), raison pour laquelle Ambev n'a pas acté de provisions dans ses états financiers. La limite attendue de cette possible perte devrait être limitée à l'amende mentionnée ci-dessus (celle-ci étant de 486 m de réals brésiliens (238 m d'USD) au 31 décembre 2012, reflétant les intérêts courus) et aux honoraires légaux supplémentaires qui y sont liés. Ambev est également impliquée dans d'autres procédures administratives devant CADE et SDE visant à enquêter sur certains comportements dont aucun ne viole, selon AB InBev, les règles et règlements de concurrence applicables.

En août 2011, le Bureau du Cartel Fédéral Allemand (Bundeskartellamt) a initié une enquête à l'encontre de plusieurs brasseries et détaillants en Allemagne faisant suite à des allégations portant sur la concentration verticale des prix par les brasseries vis-à-vis de leurs partenaires commerciaux en Allemagne. En fonction des résultats de cette enquête, la société pourrait devoir faire face à des amendes. La société prend les mesures appropriées au niveau des procédures en cours mais n'a jusqu'à maintenant enregistré aucune provision pour une amende potentielle étant donné qu'à l'heure actuelle, la direction de AB InBev ne sait pas si elle devra faire face à une telle amende ; et n'est de toute manière pas capable à ce stade de réaliser une estimation fiable du montant. De plus, la société n'est actuellement pas en mesure d'estimer de manière vraisemblable la date de résolution de ces investigations.

Litiges 2009 relatifs à certaines dispositions des régimes de pension

Le 1^{er} décembre 2009, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été assignées devant la Cour Fédérale dans le District Est du Missouri, dans une action intitulée Richard F. Angevine contre AB InBev et al. Le demandeur entend représenter un groupement de salariés de Busch Entertainment Corporation, cédée le 1^{er} décembre 2009, et de quatre usines de Metal Container Corporation cédées le 1^{er} octobre 2009. Il entend également représenter un groupement de salariés de toute autre filiale d'Anheuser-Busch Companies, Inc (ABC), qui a été cédée ou qui peut être cédée durant la période allant du 18 novembre 2008 jusqu'au 17 novembre 2011. L'action porte essentiellement sur le fait que ce groupement serait en droit d'obtenir une majoration des indemnités de retraite en vertu des articles 4.3 et 19.11 (f) du Plan de Pension des employés salariés d'Anheuser-Busch Companies Inc. (le « Plan »). Plus spécifiquement, le demandeur prétend que les cessions en question ont abouti à une « résiliation involontaire » de son contrat d'emploi avec « ABC et ses divisions et filiales d'exploitation » et ce endéans les trois ans après le rapprochement ABC/InBev intervenu le 18 novembre 2008, ce qui engendrerait prétendument une majoration des indemnités de retraite en vertu du Plan. Le demandeur prétend que, en omettant de lui fournir ainsi qu'aux autres membres du groupe ces indemnités majorées, AB InBev et al. ont manqué à leurs obligations fiduciaires prévues à l'ERISA. L'action vise à obtenir des dommages-intérêts et la couverture des frais de procédure. Le 16 juillet 2010 la Cour a estimé que l'action visant à établir une violation des obligations fiduciaires et à obtenir des dommages-intérêts, n'était pas fondée. La Cour a également estimé que R Angevine n'a pas utilisé toutes les possibilités de recours administratifs, ce qu'il aurait dû faire avant d'entamer une action en justice. R Angevine a interjeté appel contre cette décision auprès de la Cour d'Appel du Eight Circuit. Le 22 juillet 2011, la Cour d'Appel a confirmé la décision de la Cour Fédérale. Aucun nouvel appel n'a été interjeté.

Le 15 septembre 2010, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été assignées devant la Cour Fédérale dans le District Sud de l'Ohio, dans une action intitulée Rusby Adams et al contre AB InBev et al. L'action a été intentée par quatre employés des usines de Metal Container Corporation situées à Columbus – Ohio, Gainesville – Floride, et Ft Atkinson – Wisconsin, qui ont été cédées le 1^{er} octobre 2009. Comme dans l'affaire Angevine, les demandeurs entendent représenter un groupement de participants au Plan de Pension des employés salariés d'Anheuser-Busch Companies Inc. (« le « Plan » ») qui étaient employés par des filiales d'Anheuser-Busch Companies Inc. qui ont été cédées ou qui peuvent être cédées durant la période allant du 18 novembre 2008 jusqu'au 17 novembre 2011. Comme dans l'affaire Angevine, les demandeurs prétendent (i) avoir droit aux avantages prévus par la section 19.11 (f) du Plan ; (ii) et que la non-attribution de ces avantages constitue une violation de nos obligations fiduciaires. AB InBev estimait disposer des éléments de défense contre ces revendications et a introduit une requête visant à déclarer l'action non-fondée (motion to dismiss). Le 25 avril 2011, la Cour a rejeté les réclamations concernant les obligations fiduciaires. La seule revendication en suspens concerne les avantages prévus par la section 19.11(f). Le 28 mars 2012, la Cour a confirmé qu'un recours collectif composé d'anciens employés des activités MCC cédées peut être intenté. Les conclusions sur le fonds ont été prises, et nous attendons dès à présent une décision de la Cour. Le 9 janvier 2013, la Cour a reçu notre requête pour jugement sur le dossier administratif. La partie adverse a fait appel de cette décision le 2 février 2013.

Le 10 janvier 2012, un recours collectif affirmant des revendications semblables à celles affirmées dans la poursuite intentée par Angevine a été déposé devant la Cour fédérale dans le District Est du Missouri, dans une action intitulée Nancy Anderson et al. contre Anheuser-Busch Companies Pension Plan et al. Contrairement à l'affaire Angevine, les demandeurs allèguent un épuisement de tous les recours administratifs. La société a déposé une requête en rejet d'appel le 9 octobre 2012, celle-ci est toujours en cours.

Le 10 octobre 2012, une autre plainte en recours collectif a été intentée contre Anheuser-Busch Companies, LLC, Anheuser-Busch Companies Pension Plan, Anheuser-Busch Companies Pension Plan Appeals Committee et Anheuser-Busch Companies Pension Plans Administrative Committee. Cette plainte, déposée à la Cour fédérale du district sud de Californie, a été modifiée le 12 octobre 2012. Comme pour les autres procès, cette plainte affirme que les employés de tous les actifs cédés ont droit à des bénéfices de retraite améliorés en

vertu de l'article 19.11 (F) du Plan. Cependant, il exclut spécifiquement les installations cédées de Metal Container Corporation qui ont été inclus dans le recours collectif Adams. Le 6 novembre 2012, les demandeurs ont déposé une motion demandant au tribunal de transférer l'affaire Anderson en Californie. La société a déposé une requête en rejet/motion afin de transférer l'affaire au Missouri le 12 novembre 2012. Le 30 janvier 2013, la Cour a accordé la motion de transfert. Dès lors, cette affaire va maintenant se dérouler à la Cour fédérale au Missouri.

32. Parties liées

Transactions avec les Administrateurs et les membres de l'executive board management (dirigeants principaux)

Les membres du comité exécutif d'AB InBev bénéficient, en plus des avantages à court terme (principalement des salaires), d'avantages postérieurs à l'emploi. En particulier, les membres du comité exécutif bénéficient des régimes de retraite de leur pays respectif – voir aussi Note 24 *Avantages au personnel*. Enfin, les dirigeants clés bénéficient également du plan d'option d'achat d'actions, du programme d'actions restreintes et/ou d'échange d'actions (se référer à la Note 25 *Paiements fondés sur des actions*). La rémunération des administrateurs et des membres du comité exécutif (« Executive board Management ») comptabilisée dans le compte de résultats peut être détaillée de la manière suivante :

Millions d'USD	2012		2011	
	Administrateurs	Executive board management	Administrateurs	Executive board management
Avantages au personnel à court terme	3	25	3	21
Les avantages postérieurs à l'emploi	—	2	—	3
Paiements fondés sur des actions	3	51	4	51
	6	78	7	75

La rémunération des administrateurs repose principalement sur des jetons de présence. Les dirigeants clés n'ont pas été impliqués dans des transactions avec AB InBev et n'avaient pas de créances ou dettes échues significatives envers la société, à l'exception d'un contrat de consultance conclu entre AB InBev et Monsieur Busch IV en relation avec la fusion et qui durera jusqu'au 31 décembre 2013. En application du contrat de consultance, Monsieur Busch IV a reçu en 2008 une somme forfaitaire en numéraire s'élevant à 10,3 m d'USD. Durant la période de consultance, Monsieur Busch IV recevra des honoraires d'environ 120 000 USD par mois. De plus, Monsieur Busch IV disposera d'un bureau à St. Louis, dans le Missouri, d'un soutien administratif et de certains avantages sociaux essentiellement semblables à ceux octroyés aux salariés à temps plein d'Anheuser-Busch. Le mandat de directeur d'AB InBev de Monsieur Busch IV a expiré en avril 2011.

Entités contrôlées conjointement

AB InBev présente les intérêts qu'elle détient dans les entités contrôlées conjointement en utilisant un format de reporting ligne par ligne pour la consolidation proportionnelle. Les intérêts significatifs dans des entités contrôlées conjointement concernent deux entités de distributions au Canada, deux au Brésil, une en Chine et une au Royaume-Uni. Aucune de ces entités contrôlées conjointement n'est significative pour la société. Les montants cumulés des intérêts d'AB InBev se présentent comme suit :

Millions d'USD	2012	2011
Actifs non-courants	129	129
Actifs courants	72	72
Dettes non-courantes	154	162
Dettes courantes	120	124
Résultat d'exploitation	18	17
Bénéfice attribuable aux porteurs de titres d'AB InBev	9	4

Transactions avec les entreprises associées

Les transactions avec les entreprises associées d'AB InBev se détaillent comme suit :

Millions d'USD	2012	2011
Marge brute	232	259
Actifs non-courants	14	6
Actifs courants	9	9

Transactions avec les régimes de retraite

Les transactions d'AB InBev avec les régimes de retraite comprennent principalement des autres revenus pour respectivement 11 m d'USD provenant de régimes de retraite américains et 5 m d'USD de régimes de retraite brésiliens.

Rapport Financier

Transactions avec les entités gouvernementales

Aucune transaction matérielle entre AB InBev et des entités gouvernementales n'existe.

33. Événements survenus après la date de clôture

Le 17 janvier 2013, Anheuser-Busch InBev Finance Inc., une filiale de AB InBev, a émis des obligations pour un montant total de 4,0 milliards d'USD. Ces obligations se composent de 1,0 milliard d'USD d'obligations à taux fixe échéant en 2016, de 1,0 milliard d'USD d'obligations à taux fixe échéant en 2018, de 1,25 milliard d'USD d'obligations à taux fixe échéant en 2023 et de 0,75 milliard d'USD d'obligations à taux fixe échéant en 2043. Le taux d'intérêt annuel sur ces obligations sera de 0,800 % pour les obligations 2016, 1,250 % pour celles de 2018, 2,625 % pour celles de 2023 et 4,000 % pour celles de 2043.

Le 23 janvier 2013, AB InBev a émis des obligations à taux fixe échéant en 2033 pour un montant global de 500 m d'euros. Le taux d'intérêt annuel de ces obligations est de 3,250 %.

Le 25 janvier 2013, Anheuser-Busch InBev Finance Inc., une filiale d'AB InBev, a émis un placement privé d'obligations pour un montant cumulé de 1,2 milliard de CAD. Ces obligations se composent de 0,6 milliard de CAD d'obligations à taux fixe échéant en 2018 et de 0,6 milliard de CAD d'obligations à taux fixe échéant en 2023. Le taux d'intérêt annuel sur ces obligations sera de 2,375 % pour les obligations 2018 et de 3,375 % pour celles de 2023.

Grupo Modelo

Le 29 juin 2012, AB InBev et Grupo Modelo, S.A.B. de C.V. ont annoncé la conclusion d'un accord selon lequel AB InBev fera l'acquisition des parts restantes de Grupo Modelo qu'elle ne possède pas encore, pour un montant de 9,15 USD par action au comptant, dans le cadre d'une transaction estimée à 20,1 milliards d'USD. Ce rapprochement sera finalisé au terme d'une série d'étapes visant à simplifier la structure d'entreprise de Grupo Modelo, suivie par une offre publique d'achat entièrement en numéraire d'AB InBev pour toutes les actions de Grupo Modelo en circulation qu'elle ne possèdera pas à ce moment. Dans le cadre d'une opération connexe, il a été annoncé le 29 juin 2012 que Grupo Modelo vendrait sa participation actuelle de 50 % dans Crown Imports, la joint-venture qui importe et commercialise les marques de Grupo Modelo aux Etats-Unis, à Constellation Brands pour un montant de 1,85 milliard d'USD, cédant ainsi à Constellation Brands la totalité de la propriété et du contrôle de l'entreprise.

Ces opérations sont soumises à des approbations réglementaires aux Etats-Unis, au Mexique et dans d'autres pays, ainsi qu'à d'autres conditions de conclusion habituelles. Le 20 juillet 2012, Grupo Modelo a organisé une assemblée des actionnaires, où la majorité a approuvé les amendements aux statuts de Grupo Modelo et autres mesures nécessaires dans le cadre de l'accord prévoyant l'acquisition par AB InBev des parts restantes de Grupo Modelo.

Le 31 janvier 2013, AB InBev a annoncé que le Ministère de la Justice des Etats-Unis (DOJ) avait intenté une action pour tenter de bloquer le projet de rapprochement entre AB InBev et Grupo Modelo.

Le 14 février 2013, AB InBev et Constellation Brands, Inc. ont annoncé avoir revu l'accord hissant Crown Imports au rang de #3e producteur et distributeur de bière aux Etats-Unis par la cession de toutes les activités américaines de Grupo Modelo. Par cette transaction, Crown devient filiale à 100 % de Constellation, et Constellation obtient des activités brassicoles indépendantes, tous les bénéfices de Modelo sur toutes les ventes américaines, et acquiert les droits perpétuels sur les marques Grupo Modelo distribuées par Crown aux Etats-Unis. Dans le cadre de l'acquisition par AB InBev des 50 % de Grupo Modelo qu'elle ne possède pas encore, AB InBev a accepté de vendre Compañía Cervecería de Coahuila, la brasserie dernier cri de Grupo Modelo située à Piedras Negras, Mexique, et d'octroyer à perpétuité les licences de marques à Constellation pour 2,9 milliards d'USD, sous réserve d'un ajustement ultérieur à la conclusion de la transaction. Ce prix a été fixé sur base d'un EBITDA 2012 estimé à 310 m d'USD provenant de la fabrication et de l'octroi de licences des marques Modelo vendues par la joint-venture Crown, ce qui impliquerait une multiplication par un facteur d'environ 9. La vente de la brasserie, située non loin des frontières du Texas, assurerait à Crown l'indépendance d'approvisionnement et à Constellation la maîtrise complète de la production des marques Modelo produites au Mexique et distribuées par Crown aux Etats-Unis. AB InBev et Constellation Brands ont conclu un contrat de services de trois ans afin d'assurer une transition en douceur pour la brasserie de Piedras Negras, qui est entièrement autonome, qui utilise une technologie de pointe et qui a été construite en vue de pouvoir accroître aisément la capacité de production.

Le 20 février 2013, AB InBev a annoncé qu'elle-même, Grupo Modelo, Constellation Brands et Crown Imports avaient entamé des négociations avec le DOJ pour tenter de résoudre l'action intentée par le DOJ contre le projet de rapprochement d'AB InBev et Grupo Modelo. Dans le cadre de ces négociations, les parties et le DOJ ont convenu de demander conjointement au tribunal de suspendre toutes les poursuites jusqu'au 19 mars 2013 et la Cour de Justice a approuvé la demande pour la suspension des procédures le 22 février 2013. Rien ne garantit que les négociations aboutissent et les transactions restent soumises aux autorisations réglementaires en vigueur aux Etats-Unis et au Mexique et autres conditions de clôture d'usage.

34. Entreprises appartenant à AB InBev

Les principales filiales d'AB InBev sont reprises ci-dessous. La liste complète des participations du groupe est disponible auprès d'AB InBev NV, Brouwerijplein 1, B-3000 Louvain (Belgique). Le nombre total des entreprises consolidées (par intégration globale, par intégration proportionnelle et par mise en équivalence) est de 352.

Liste des Principales filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale

Nom et adresse	% d'actionnariat (intérêt économique) fin décembre 2012
Allemagne	
BRAUEREI BECK GmbH & CO. KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100,00
BRAUEREI DIEBELS GmbH & CO. KG - Brauerei-Diebels-Strasse 1 - 47661 - Issum	100,00
BRAUERGILDE HANNOVER AG - Hildesheimer Strasse 132 - 30173 - Hannover	100,00
HAAKE-BECK BRAUEREI GmbH & Co. KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	99,96
HASSERÖDER BRAUEREI GmbH - Auerhahnring 1 - 38855 - Wernigerode	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV GERMANY HOLDING GmbH - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100,00
SPATEN - FRANZISKANER - BRÄU GmbH - Marsstrasse 46 + 48 - 80335 - München	100,00
Argentine	
CERVECERIA Y MALTERIA QUILMES SAICA y G - Charcas 5160 - Buenos Aires	61,87
Belgique	
AB INBEV NV - Grote Markt 1 - 1000 - Brussel	Entité consolidante
BRASSERIE DE L'ABBAYE DE LEFFE S.A. - Place de l'Abbaye 1 - 5500 - Dinant	98,54
BROUWERIJ VAN HOEGAARDEN N.V. - Stoopkensstraat 46 - 3320 - Hoegaarden	100,00
COBREW N.V. - Brouwerijplein 1 - 3000 - Leuven	100,00
INBEV BELGIUM N.V. - Industrielaan 21 - 1070 - Brussel	100,00
Bolivie	
CERVECERIA BOLIVIANA NACIONAL S.A. - Av. Montes 400 and Chuquisaca Street - La Paz	61,87
Brésil	
CIA DE BEBIDAS DAS AMERICAS - AMBEV BRASIL - Rua Dr. Renato Paes de Barros, 1017, 4º Andar (parte), cj. 44 e 42 - Itaim Bibi, Sao Paulo	61,87
Canada	
LABATT BREWING COMPANY LIMITED - 207 Queen's Quay West, Suite 299 - M5J 1A7 - Toronto	61,87
Chili	
CERVECERIA CHILE S.A. - Av. Presidente Eduardo Frei Montalva 9600 - Quilicura	61,87
Chine	
ANHEUSER-BUSCH INBEV (WUHAN) BREWING COMPANY LIMITED - Shangshou, Qin Duan Kou, Hanyang Area, Wuhan, Hubei Province	97,06
ANHEUSER-BUSCH INBEV HARBIN BREWERY COMPANY LIMITED - 20 Youfang Street - Xiangfang District - Harbin, Heilongjiang Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (ZHOU SHAN) BREWERY Co., Ltd. - No.1 Linggang Yi Road, Linggang industrial area, Dinghai District - Zhou Shan	100,00
INBEV BAISHA (HUNAN) BREWERY CO LTD - No. 304 Shao Shan Zhong Lu - Changsha	100,00
INBEV DOUBLE DEER GROUP CO LTD - 419 Wu Tian Street - Wenzhou	55,00
INBEV JINLONGQUAN (HUBEI) BREWERY CO LTD - 89 Chang Ning Street - Jingmen	60,00
INBEV JINLONGQUAN (XIAOGAN) BREWERY CO LTD - No. 198 Chengzhan Street - Xiaogan	60,00
INBEV KK (NINGBO) BREWERY CO LTD - Jinjiang Zhen, 315000 - Ningbo	100,00
INBEV SEDRIN BREWERY Co, Ltd - No.2 factory Xialin Cun, Chen Xiang district, PuTian City, Fujian Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (TAIZHOU) BREWERY CO., LTD. - 159, Qi Xia Dong Road - Cheng Guan, Tiantai County	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (NINGBO) BREWERY CO., LTD. - Jinjiang Zhen, - 315000 - Ningbo, Zhejiang Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (NANJING) BREWERY CO., LTD. - Qi Li Qiao, Jiang Pu district, - 211800 - Nanjing	100,00

Rapport Financier

Nom et adresse	% d'actionnariat (intérêt économique) fin décembre 2012
Etats-Unis	
ANHEUSER-BUSCH COMPANIES, LLC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH INTERNATIONAL, INC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH PACKAGING GROUP, INC. - 3636 S. Geyer Road - Sunset Hills, MO 63127	100,00
Équateur	
COMPAÑIA CERVECERA AMBEV ECUADOR S.A. - Av. Amazonas E4-69 y Av. Patria - Quito	61,87
France	
AB - INBEV FRANCE S.A.S. 38 Allée Vauban 59110 La Madeleine	100,00
Grand duché de luxembourg	
BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL - DIEKIRCH - 1, Rue de la Brasserie - L-9214 - Diekirch	95,82
Inde	
CROWN BEERS INDIA LIMITED - #8-2-684/A, Road No. 12 - Banjara Hills, Hyderabad 500034 - ANDHRA PRADESH	100,00
Paraguay	
CERVECERIA PARAGUAYA S.A. - Ruta Villeta KM 30 – Ypané	61,87
Pays-Bas	
INBEV NEDERLAND N.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA – Breda	100,00
INTERBREW INTERNATIONAL B.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA – Breda	100,00
Pérou	
COMPANIA CERVECERA AMBEV PERU SAC - Av. Los Laureles Mz. A Lt. 4 del Centro Poblado Menor Santa Maria de s/n Huachipa - Luriganchu, Chosica City Lima 15	61,87
République Dominicaine	
CERVECERIA NACIONAL DOMINICANA, esquina formada por la Autopista 30 de Mayo - Km. 6-1/2 y calle San Juan Bautista, Santo Domingo, Distrito Nacional	32,19
Royaume Uni	
BASS BEERS WORLDWIDE LIMITED - Porter Tun House, 500 Capability Green - LU1 3LS - Luton	100,00
INBEV UK LTD - Porter Tun House, 500 Capability Green - LU1 3LS – Luton	100,00
Russie	
OAOSUN INBEV - 28 Moscovskaya Street, Moscow region - 141600 – Klin	99,95
Ukraine	
PJSC SUN InBev Ukraine - 30V Fizkultury St - 03680 - Kyiv	98,29
Uruguay	
CERVECERIA Y MALTERIA PAYSSANDU S.A. - Rambla Baltasar Brum, 2933 - 11800 - Payssandu	61,87

Liste des principales entreprises associées

Nom et adresse	% d'actionnariat (intérêt économique) fin décembre 2012
Mexique	
GRUPO MODELO S.A.B. de C.V. - Torre Acuario - Javier Barros Sierra No 555 - Piso 6 - Colonia Zedec Santa Fe - Delagacion Alvaro Obregon - 01210 México, D.F.	50,34

Information aux actionnaires

Résultats, dividendes, action et cours de l'action

	2012	2011	2010	2009	2008
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (USD par action)	8,29	7,83	6,22	5,76	5,54
Bénéfice normalisé par action hors goodwill (USD par action)	4,55	4,04	3,17	2,48	2,51
Dividende (euro par action)	1,70	1,20	0,80	0,38	0,28
Cours maximum de l'action (euro par action)	71,05	47,35	46,33	36,80	39,1
Cours minimum de l'action (euro par action)	46,10	33,85	33,50	16,34	10,0
Cours à la date de clôture de l'action (euro par action)	65,74	47,31	42,80	36,40	16,6
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (million actions)	1 600	1 595	1 592	1 584	999
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires diluées (million actions)	1 628	1 614	1 611	1 593	1 000
Volume négocié des actions (million actions)	486	652	588	798	825

Évolution du cours de l'action AB InBev comparé au Dow Jones Euro Stoxx 50



Rapport Financier

Information concernant les missions confiées au commissaire et ses honoraires

Le commissaire est la Société de Réviseurs d'entreprises, PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises cvba, représenté par Monsieur Yves Vandenplas, réviser d'entreprises.

Les honoraires de base relatifs à l'audit des comptes annuels d'AB InBev et de ses filiales sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires après revue et approbation par le comité d'audit et le conseil d'administration de l'entreprise.

Les honoraires relatifs aux services prestés en 2012 par PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises s'élèvent à 3 253 k USD (2011 : 2 154 k USD), dont 1 676 k USD (2011 : 1 837 k USD) pour le contrôle annuel des états financiers, 1 324 k USD (2011 : 72 k USD) pour des services de nature fiscale, 83 k USD (2011 : 176 k USD) pour des missions directement liées à la mission d'audit et 170 k USD (2011 : 69 k USD) pour les autres missions. Les missions directement liées à la mission d'audit concernent principalement des services rendus dans le cadre de droits et obligations émis, de distribution d'acompte sur dividende et d'augmentation de capital. Les services de nature fiscale sont relatifs à la gestion des expatriés et les autres services concernent des travaux dans le cadre d'acquisition de sociétés. Tous ces services ont été pré-approuvés par le comité d'audit.

Les honoraires 2012 relatifs à des services rendus par d'autres bureaux du réseau de PricewaterhouseCoopers s'élèvent à 11 411 k USD (2011 : 13 012 k USD), dont 6 601 k USD (2011 : 6 693 k USD) concernent l'audit des comptes annuels, 4 367 k USD (2011 : 5 324 k USD) des services de nature fiscale, 276 k USD (2011 : 595 k USD) des missions directement liées à la mission d'audit et 167 k USD (2011 : 400 k USD) pour les autres missions.

Calendrier Financier

Publication des résultats de l'exercice 2012	27 février 2013
Rapport annuel 2012 disponible sur www.ab-inbev.com	27 février 2013
Assemblée générale des actionnaires	24 avril 2013
Dividende : date ex-coupon	26 avril 2013
Publication des résultats du premier trimestre	30 avril 2013
Publication des résultats du deuxième trimestre	31 juillet 2013
Publication des résultats du troisième trimestre	31 octobre 2013

Contact Investisseurs

Media
Marianne Amssoms
Tel : +1-212-573-9281
E-mail : marianne.amssoms@ab-inbev.com

Karen Couck
Tel : +32-16-27-69-65
E-mail : karen.couck@ab-inbev.com

Laura Vallis
Tel : +1-212-573-9283
E-mail : laura.vallis@ab-inbev.com

Investors
Graham Staley
Tel : +1-212-573-4365
E-mail : graham.staley@ab-inbev.com

Thelke Gerdes
Tel : +32-16-27-68-88
E-mail : thelke.gerdes@ab-inbev.com

Christina Caspersen
Tel : +1-212-573-4376
E-mail : christina.caspersen@ab-inbev.com

Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA. Ces états financiers, ensemble avec le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais légaux prévus. Ces documents sont également disponibles sur demande chez : AB InBev SA, Brouwerijplein 1, 3000 Leuven.

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés, mis en avant précédemment, donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance du groupe AB InBev.

Etant donné qu'AB InBev SA est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur d'acquisition, les comptes annuels non consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière d'AB InBev SA. Par conséquent, le conseil d'administration a estimé opportun de ne publier qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultats en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012.

Le rapport de contrôle du commissaire est émis sans réserve, et certifie que les comptes annuels non-consolidés d'AB InBev SA préparés conformément aux normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012, donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats d'AB InBev SA conformément à toutes les dispositions légales et réglementaires qui les régissent.

Rapport Financier

Bilan non consolidé abrégé

Millions d'EUR	2012	2011
Actif		
Actifs non-circulants		
Immobilisations incorporelles	226	141
Immobilisations corporelles	87	83
Immobilisations financières	51 346	49 664
	51 659	49 888
Actifs circulants	5 060	2 357
Total de l'actif	56 719	52 245
Passif		
Capitaux propres		
Capital souscrit	1 237	1 237
Primes d'émission	13 152	13 139
Réserve légale	124	124
Réserves indisponibles	147	267
Réserves disponibles	374	254
Bénéfice reporté	25 621	22 366
	40 655	37 387
Provisions et impôts différés	136	154
Dettes à long terme	7 540	6 293
Dettes à court terme	8 388	8 411
Total du passif	56 719	52 245

Compte de résultats non consolidé abrégé

Millions d'EUR	2012	2011
Produits d'exploitation	831	599
Charges d'exploitation	(454)	(313)
Résultat d'exploitation	377	286
Résultat financier	5 602	3 146
Résultat exceptionnel (Plus-value réalisées exemptes d'impôts sur des transferts d'actions entre sociétés liées)	—	15 059
Résultat de l'exercice à affecter	5 979	18 491

Glossaire

Bénéfice d'exploitation normalisé

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice dilué normalisé par action

Bénéfice dilué par action, corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice dilué par action

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires.

Bénéfice normalisé

Bénéfice corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice normalisé par action

Bénéfice par action, corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice par action

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires.

Besoin en fonds de roulement

Comprend les stocks, clients, autres créances, dettes commerciales et autres dettes, à la fois courantes et non courantes.

Capitaux investis

Ils se composent des immobilisations corporelles, des goodwill, des immobilisations incorporelles, des investissements dans les entreprises associées et des titres de capitaux propres, du fonds de roulement, des provisions, des avantages au personnel et des impôts différés.

Dépenses nettes d'investissement

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, diminuées des revenus des cessions.

Dettes financières nettes

Emprunts portant intérêts à long terme et à court terme augmentés des découverts bancaires diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie.

EBIT

Bénéfice d'exploitation.

EBIT normalisé

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

EBITDA

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations.

EBITDA normalisé

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations, corrigé des éléments non-récurrents.

Éléments non-récurrents

Tous les frais ou les revenus qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux incluent tous les coûts de vente des produits, y compris les autres coûts (salaires, frais de bureau, etc.) du département commercial et de la force de vente.

Frais de marketing

Les frais de marketing reprennent tous les coûts relatifs au support et à la promotion des marques. Ces coûts comprennent les divers coûts opérationnels (salaires, frais de bureau, etc.) du département marketing, les frais de publicité (frais d'agence, frais de média, etc.), les frais de "sponsoring", les événements, les enquêtes et les études de marché.

Nombre moyen d'actions ordinaires

Nombre d'actions en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions annulées, rachetées ou émises pendant la période, multiplié par un facteur temps moyen.

Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, ajusté de l'effet des stock-options.

Normalisé

Le terme "normalisé" renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action, taux effectif d'impôt) avant éléments non-récurrents. Les éléments non-récurrents concernent les éléments de recettes ou de dépenses qui ne sont pas encourus de façon régulière dans le cadre des activités courantes de l'entreprise et qui doivent faire l'objet d'une communication distincte, s'ils sont importants pour la compréhension des résultats sous-jacents de l'entreprise en raison de leur ampleur ou de leur nature. AB InBev est convaincue qu'il est capital de communiquer et d'expliquer les mesures normalisées afin de permettre aux lecteurs de ses états financiers de cerner pleinement la performance durable d'AB InBev. Les mesures normalisées sont des mesures complémentaires mises en œuvre par le management et ne sont pas censées remplacer les mesures fixées en vertu des IFRS en guise d'indicateur de la performance de l'entreprise.

Pay out ratio

Dividende brut par action multiplié par le nombre estimé d'actions ordinaires en circulation à la date d'enregistrement, divisé par le

Rapport Financier

bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d’AB InBev.

Produits

Produits bruts moins les droits d’accises et ristournes.

Scope

Les données financières sont analysées en éliminant l’impact des changements des monnaies étrangères dans les opérations étrangères, et scopes. Un scope représente l’impact d’acquisitions et cessions, le lancement ou l’arrêt d’activités ou le transfert d’activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au

titre de réductions et les modifications apportées aux estimations comptables ainsi que d’autres hypothèses d’une année à l’autre que le management ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l’entreprise.

Taux effectif d’impôt normalise

Taux effectif d’impôt corrigé des éléments non récurrents.

Taux moyen d’imposition nonimal

Le taux moyen d’imposition nominal est basé sur les taux d’imposition statutaires sur les bénéfices en vigueur dans les différents pays.

Gouvernance d'entreprise

Contents

152	Introduction
154	Le Conseil d'administration
157	Le Chief Executive Officer et l'Executive Board of Management
158	Contrôle interne et systèmes de gestion des risques
160	Structure de l'actionariat
162	Elements devant être communiqués conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 Novembre 2007
168	Rapport de rémunération

Gouvernance d'entreprise

1. Introduction

1.1. Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009

Les pratiques de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev sont inscrites dans sa Charte de gouvernance d'entreprise, disponible sur www.ab-inbev.com/go/Corporate_governance. Cette Charte fait l'objet d'une mise à jour régulière.

En vertu de son statut de société de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles, Anheuser-Busch InBev se conforme aux principes et dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise, publié en mars 2009 (www.corporategovernancecommittee.be).

Afin de refléter la structure spécifique de l'actionnariat d'Anheuser-Busch InBev ainsi que la nature internationale de ses activités, le Conseil d'administration a toutefois adopté certaines règles qui s'écartent du Code belge de gouvernance d'entreprise. En résumé, ces règles sont les suivantes :

Principe 5.3./1 (Annexe D) du Code : « Le Conseil d'administration constitue un Comité de Nomination composé majoritairement d'administrateurs non-exécutifs indépendants » : Le Conseil d'administration nomme le président et les membres du Comité de Nomination parmi les administrateurs, dont au moins un membre parmi les administrateurs indépendants. Etant donné que le comité se compose exclusivement d'administrateurs non-exécutifs qui sont indépendants de la direction et libres de tout lien professionnel susceptible de gêner sensiblement l'exercice de leur jugement indépendant, le Conseil d'administration considère que la composition de ce comité répond à l'objectif du Code.

Principe 7.7. du Code : « Les administrateurs non-exécutifs ne reçoivent ni rémunérations liées aux performances, telles que bonus et formules d'intéressement à long terme, ni avantages en nature ou avantages liés aux plans de pension » : La rémunération des membres du Conseil est composée d'une indemnité fixe et d'un nombre fixe de droits de souscription, ce qui est simple, transparent et facilement compréhensible par les actionnaires.

Le programme d'intéressement à long terme sous forme de droits de souscription développé par la société s'écarte du Code belge de gouvernance d'entreprise en ce qu'il prévoit des paiements basés sur actions en faveur d'administrateurs non-exécutifs. Le Conseil est d'avis que le mode de rémunération de la société basé sur actions est conforme aux pratiques de rémunération des administrateurs dans les sociétés du même secteur au niveau mondial. La réussite de la société, en termes de stratégie et de développement durable, au cours de ces 10 dernières années démontre que la rémunération des administrateurs, qui comprend un nombre fixe de droits de souscription, permet de préserver l'indépendance des membres du Conseil dans leur rôle de direction et de contrôle de la société, et que les intérêts des administrateurs restent entièrement alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires. En particulier, l'étalement de l'acquisition définitive des droits de souscription sur une période de 3 ans devrait favoriser un engagement durable et à long terme dans la poursuite des meilleurs intérêts de la société.

Il convient également de remarquer que les options ne sont susceptibles d'être octroyées que sur recommandation du Comité de Rémunération. Une telle recommandation doit ensuite recevoir l'aval du Conseil puis celui des actionnaires réunis en assemblée générale.

1.2. Cotation à la Bourse de New York

Suite à la cotation à la Bourse de New York d'*American depositary shares* ('ADS') représentant des actions ordinaires d'Anheuser-Busch InBev, les règles de gouvernance d'entreprise de la Bourse de New York relatives aux émetteurs privés étrangers sont devenues applicables à la société.

Anheuser-Busch InBev est également enregistrée aux États-Unis conformément à la loi américaine *Securities and Exchange* de 1934, telle que modifiée. Par conséquent, elle est également assujettie à la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002 ainsi qu'à certaines règles de droit américain relatives à la gouvernance d'entreprise.

1.3. Initiatives spécifiques en matière de gouvernance d'entreprise

1.3.1. Favoriser la conduite éthique Le Conseil d'administration d'Anheuser-Busch InBev encourage la direction à promouvoir, à préserver et à adhérer aux normes les plus élevées de comportement éthique et de transparence. Pour cette raison, des règles éthiques ont été établies et sont renforcées par les codes et politiques internes d'Anheuser-Busch InBev. Ceci incite l'ensemble des employés à adopter une conduite éthique en affaires.

Le Code de conduite d'Anheuser-Busch InBev fixe les normes éthiques auxquelles tous les employés sont tenus de se conformer. Il impose aux employés de respecter l'ensemble des lois, de révéler tout conflit d'intérêts pertinent, d'agir à chaque instant dans l'intérêt de la société et de mener toute activité dans un esprit d'honnêteté et d'éthique. Le Code de conduite régit également la confidentialité des informations, fixe les limites d'acceptation de cadeaux ou de divertissements et définit l'utilisation adéquate des biens de la société.

Le Code de conduite est complété par une politique globale de lutte contre la corruption (*Global Anti-Corruption Policy*) définissant les responsabilités des employés en vertu des règles anti-corruption de la loi américaine *Foreign Corrupt Practices*, des règles anti-corruption de la loi du Royaume-Uni (*UK Bribery Act*), et d'autres législations anti-corruption. Il énonce clairement qu'il est strictement interdit aux employés d'Anheuser-Busch InBev de, directement ou indirectement, offrir, promettre, autoriser ou donner quelque valeur que ce soit à tout individu, dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés ou d'influencer des marchés ou des prises de décisions gouvernementales dans le cadre des activités commerciales d'Anheuser-Busch InBev.

En vertu de cet engagement à l'intégrité, Anheuser-Busch InBev a instauré un système d'alerte interne au moyen d'une ligne d'assistance (*Compliance Helpline*) permettant aux employés de rapporter, de manière simple, sécurisée, confidentielle et anonyme s'ils le souhaitent, toute activité violant le Code de conduite sur base d'une politique aux contours clairs et de la législation en vigueur.

1.3.2. Prouver l'engagement d'Anheuser-Busch InBev en matière de communication avec ses actionnaires Anheuser-Busch InBev s'est engagée à créer de la valeur pour ses actionnaires. A cet égard, la société les encourage à s'impliquer activement au sein de la société. Afin d'appuyer cet objectif, elle fournit des informations de qualité, en temps utile, grâce à une série d'outils de communication. Parmi ces derniers figurent les rapports annuels, semestriels et trimestriels, le Global Citizenship Report, les annonces des résultats financiers, les séances d'information ainsi qu'une section du site web d'Anheuser-Busch InBev dédiée aux investisseurs.

Anheuser-Busch InBev reconnaît qu'un engagement à la transparence crée un climat de confiance avec les actionnaires et le public en général. La société a adopté un Disclosure Manual afin de concrétiser son engagement à respecter les meilleures pratiques en matière de transparence. Ce manuel entend garantir le caractère exhaustif, cohérent et régulier des communications relatives aux activités de la société.

1.3.3. Soutenir les droits des actionnaires Avant l'assemblée annuelle des actionnaires, ces derniers sont invités à soumettre les questions qu'ils souhaitent adresser au Président ou au CEO afin qu'elles soient abordées au cours de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires ainsi que tous les documents qui s'y rapportent sont également publiés sur le site web d'Anheuser-Busch InBev au plus tard 30 jours avant chaque réunion des actionnaires. Les actionnaires sont habilités à voter diverses résolutions relatives aux affaires de la société. S'ils sont dans l'impossibilité d'assister à une assemblée, les actionnaires peuvent soumettre leur vote par courrier ou désigner un mandataire. Le procès-verbal des réunions ainsi que les résultats des votes sont publiés sur le site web d'Anheuser-Busch InBev immédiatement après la fin de l'assemblée.

1.3.4. Prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées Le Code of Dealing de la société s'applique à tous les membres du Conseil d'administration de la société ainsi qu'à l'ensemble des employés. Il vise à prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées, plus particulièrement au cours des périodes précédant l'annonce de résultats financiers, ou encore avant des événements ou décisions pouvant avoir un impact sur le cours de bourse.

Le Code of Dealing interdit toute négociation d'actions pendant une « période close », c'est-à-dire une période de 15 jours précédant toute annonce de résultats de la société. En outre, avant de pouvoir négocier des actions de la société, les membres du Conseil d'administration de la société et les membres de son *Executive Board of Management* sont tenus d'obtenir une autorisation auprès du Clearance Committee et de présenter un rapport au comité à l'issue de la transaction.

Le Compliance Program de la société renforce et contrôle le respect de ce Code of Dealing.

Conformément à la réglementation belge sur la prévention des abus de marché, la société établit des listes d'initiés. Conformément à cette même réglementation, les membres de l'*Executive Board of Management* et du Conseil d'administration communiquent en outre toutes leurs transactions à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), qui publie ces déclarations sur son site web.

1.3.5. Responsabilité sociale d'entreprise L'ambition d'Anheuser-Busch InBev est d'« être la meilleure entreprise brassicole dans un monde meilleur ». En poursuivant ce rêve, la société s'efforce de trouver le juste équilibre entre la réalisation d'excellents résultats commerciaux et son souci d'assumer ses responsabilités environnementales et sociales. La durabilité est propre à la culture de la société et est ancrée dans la conduite de ses affaires.

Depuis 2005, Anheuser-Busch InBev publie annuellement son Global Citizenship Report, lequel donne un aperçu de ses objectifs et des progrès réalisés dans les domaines suivants :

- la consommation responsable ;
- l'environnement ; et
- la communauté.

Gouvernance d'entreprise

Le Global Citizenship Report est disponible sur le site web d'Anheuser-Busch InBev, www.ab-inbev.com/go/social_responsibility/global_citizenship_report.cfm ; il s'agit d'une section du site web consacrée spécifiquement aux initiatives et accomplissements de la société en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

2. Le Conseil d'administration

2.1. Structure et composition

Le Conseil d'administration se compose actuellement de 11 membres, tous non-exécutifs. Les rôles et responsabilités du Conseil, sa composition, sa structure et son organisation sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev. La Charte de gouvernance d'entreprise énumère également les critères auxquels doivent répondre les administrateurs qualifiés d'« indépendant ».

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 4 ans maximum. La limite d'âge pour un administrateur est de 70 ans, bien que des exceptions peuvent être faites dans des circonstances particulières.

Le Comité de Nomination identifie les personnes qualifiées pour devenir membres du Conseil d'administration et recommande des candidats pour le poste d'administrateur afin que ceux-ci soient nommés par le Conseil d'administration et que cette nomination soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires. Conformément au Code belge des sociétés, tel que modifié par la loi du 28 juillet 2011 portant réforme du Code des sociétés afin de garantir la présence des femmes dans le conseil d'administration des sociétés cotées, un tiers au moins des administrateurs devront être des femmes à partir du 1^{er} janvier 2019. Lorsqu'il recommande un candidat au poste de membre du Conseil, le Comité de Nomination effectue des recherches et propose des candidatures, fondées sur le mérite, évalué au regard de critères objectifs assurant la diversité au sein du Conseil, tels que parcours, expérience, compétences et genre. Anheuser-Busch InBev poursuivra ses efforts en vue de favoriser la mixité au sein du Conseil dans les années à venir.

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 25 avril 2012, le mandat de M. Peter Harf est arrivé à échéance. A dater du 25 avril 2012, M. Kees Storm a succédé à M. Harf aux fonctions de Président du Conseil. Le mandat de M. Storm arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 24 avril 2013. Le renouvellement du mandat de M. Storm pour une durée additionnelle d'un an sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra le 24 avril 2013.

Le Conseil d'administration d'Anheuser-Busch InBev est actuellement composé comme suit :

Nom	Date de naissance – Nationalité	Fonction	Début du mandat	Fin du mandat
Carlos Alberto da Veiga Sicupira	°1948, brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2004	2014
Olivier Goudet	°1964, français	Administrateur indépendant non-exécutif	2011	2015
Paul Cornet de Ways Ruart	°1968, belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	2011	2015
Stéfan Descheemaeker	°1960, belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	2008	2015
Grégoire de Spoelberch	°1966, belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	2007	2014
Jorge Paulo Lemann	°1939, brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2004	2014
Roberto Moses Thompson Motta	°1957, brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2004	2014
Kees Storm	°1942, néerlandais	Administrateur indépendant non-exécutif	2002	2013
Marcel Herrmann Telles	°1950, brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe B	2004	2014
Alexandre Van Damme	°1962, belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting InBev de classe A	1992	2014
Mark Winkelman	°1946, néerlandais	Administrateur indépendant non-exécutif	2004	2014

2.2. Principes de fonctionnement

En 2012, le Conseil a tenu huit réunions ordinaires et quatre réunions téléphoniques extraordinaires. Plusieurs réunions ordinaires se sont tenues dans les Zones géographiques où la société déploie des activités. A ces occasions, le Conseil a bénéficié d'une séance d'information complète sur la Zone et le marché en question. Ces séances d'information comportaient une présentation des résultats, des défis majeurs du marché ainsi que des mesures prises pour relever ces défis. Plusieurs de ces visites ont également donné l'occasion aux membres du Conseil de rencontrer des employés, des stagiaires, des clients et d'autres acteurs importants pour les activités de la société.

Parmi les principaux thèmes à l'ordre du jour du Conseil en 2012 figurent le plan à long terme, la réalisation des objectifs, les chiffres de ventes et la bonne santé des marques, les états financiers et le budget, les résultats consolidés, l'orientation stratégique, la culture et les collaborateurs, notamment la planification des successions, les nouveaux investissements et ceux en cours, les opérations sur le marché des capitaux, la croissance externe et les acquisitions, la responsabilité sociale, la pérennité de l'entreprise ainsi que la gouvernance et la planification des successions au sein du Conseil.

Le taux de fréquentation moyen des réunions a été de 99 % en 2012.

Au cours de cette même année, le Conseil a bénéficié de l'assistance de quatre comités : le Comité d'Audit, le Comité des Finances, le Comité de Rémunération et le Comité de Nomination.

Les quatre comités sont actuellement composés comme suit :

	Comité d'Audit (à dater du 25 avril 2012)	Comité de Nomination (à dater du 25 avril 2012)	Comité des Finances (à dater du 25 avril 2012)	Comité de Rémunération (à dater du 25 avril 2012)
Carlos Alberto da Veiga Sicupira	Président	Membre		
Olivier Goudet				Membre
Paul Cornet de Ways Ruart				
Stéfan Descheemaeker			Membre	
Grégoire de Spoelberch		Membre		
Jorge Paulo Lemann			Membre	
Roberto Moses Thompson Motta			Membre	
Kees Storm	Membre	Membre		
Marcel Herrmann Telles		Président		Président
Alexandre Van Damme		Membre	Président	
Mark Winkelman	Membre		Membre	Membre

Comité d'Audit

Conformément aux exigences du Code belge des sociétés, le Comité d'Audit se compose exclusivement de membres non-exécutifs du Conseil et au moins un de ses membres (M. Olivier Goudet) est administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code belge des sociétés. M. Goudet est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris et est diplômé de l'ESSEC Business School de Paris avec une spécialisation en Finance. M. Goudet dispose d'une large expérience dans les domaines de la comptabilité et de l'audit acquise, entre autres, en tant que Vice-Président Exécutif et Directeur Financier chez Mars, Inc.

Chaque membre du Comité d'Audit bénéficie également du statut d'administrateur indépendant au sens de la règle 10A de la loi américaine *Securities Exchange* de 1934, telle que modifiée.

Le Comité d'Audit s'est réuni neuf fois en 2012. Au cours de ses réunions, le Comité a examiné les états financiers de la société, les rapports annuels, semestriels et trimestriels, ainsi que les présentations des résultats. Le Comité s'est également penché sur des enjeux épinglés dans les audits internes menés par le département 'Internal Audit' du groupe ainsi que sur la mise en œuvre du Compliance Program de la société. Parmi d'autres points importants à l'ordre du jour du Comité figurent également les obligations du groupe dans le cadre de la loi Sarbanes Oxley, la vérification de l'indépendance du commissaire externe et l'examen trimestriel des litiges importants. Les membres du Comité ont été présents à toutes les réunions, à l'exception de M. Harf qui a été dans l'incapacité d'assister à une réunion avant que son mandat ne soit arrivé à échéance le 25 avril 2012.

Gouvernance d'entreprise

Comité des Finances

Le Comité des Finances s'est réuni trois fois en 2012. Les discussions de ce comité ont porté sur les bulletins de la trésorerie et la stratégie globale de gestion des risques en ce compris, mais pas exclusivement, les risques relatifs aux matières premières, les taux d'intérêt, les devises et liquidités, les politiques de couverture, la nature de la dette et la structure du capital du groupe, les pensions et la politique de communication de la société. Les membres du Comité des Finances ont été présents à chacune de ses réunions, à l'exception de M. Descheemaeker qui a été dans l'incapacité d'assister à deux des réunions.

Comité de Nomination

Le rôle principal du Comité de Nomination est d'orienter la succession au sein du Conseil et d'aider le Conseil à préserver la grandeur durable d'Anheuser-Busch InBev. Le Comité identifie les personnes qualifiées pour devenir membre du Conseil et recommande des candidats pour le poste d'administrateur afin que ceux-ci soient nommés par le Conseil et que cette nomination soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Comité de Nomination s'est réuni quatre fois en 2012 et a discuté, entre autres, de la nomination d'administrateurs en vue de leur élection ou du renouvellement de leur mandat par l'assemblée annuelle des actionnaires. Le Comité de Nomination a également défini les objectifs du management, discuté de l'évaluation du Conseil et de ses comités, du programme global de training et de la planification de la succession aux postes clés du management. Les membres du Comité ont été présents à chacune de ses réunions.

Comité de Rémunération

Conformément aux exigences du Code belge des sociétés, le Comité de Rémunération se compose exclusivement de membres non-exécutifs du Conseil et la majorité des membres du Comité (M. Olivier Goudet et M. Mark Winkelman), ont le statut d'administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code belge des sociétés.

Le rôle principal du Comité de Rémunération est de guider le Conseil, d'une part, dans les décisions de politique de rémunération du Conseil, du CEO et de l'Executive Board of Management et, d'autre part, en matière de rémunération individuelle des administrateurs, du CEO et des membres de l'Executive Board of Management.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2012. Au cours de ses réunions, les discussions du Comité ont porté sur la concrétisation des objectifs, les plans de rémunération, d'actions et d'options au profit du management, l'octroi de *Long Term Incentive* aux administrateurs et les autres plans d'intéressement spéciaux. Les membres du Comité ont été présents à chacune des réunions du Comité à l'exception de M. Goudet qui a été dans l'incapacité d'assister à une réunion.

2.3. Evaluation du Conseil et de ses comités

Le Conseil et ses comités effectuent périodiquement une évaluation de leurs prestations, à l'initiative du Président du Conseil pour ce qui concerne les prestations du Conseil en général et à l'initiative du Président de chaque comité pour ce qui concerne les prestations des comités du Conseil.

Cette évaluation constitue un point séparé de l'ordre du jour faisant l'objet d'une réunion physique du Conseil ou de son comité. La présence de tous les administrateurs est requise lors de cette réunion et des discussions ont lieu à huis clos en l'absence de la direction. Un tiers peut intervenir en tant que modérateur.

Au cours de cette réunion, il est demandé à chaque administrateur de commenter et d'évaluer les points suivants :

- Efficacité des activités du Conseil et du comité (vérifier que les problèmes majeurs sont convenablement cernés et discutés, s'assurer que le temps consacré à la discussion des orientations importantes est suffisant, vérifier la disponibilité et la pertinence de la lecture introductive, etc.) ;
- les qualifications et responsabilités des administrateurs individuels (contribution réelle de chaque administrateur, présence de l'administrateur aux réunions et participation de celui-ci aux discussions, impact des changements intervenus aux autres engagements importants des administrateurs en dehors de la société) ;
- efficacité du suivi de la direction et interaction avec la direction ;
- composition et taille du Conseil et des comités. L'évaluation considèrera au moins les critères suivants :
 - indépendance des administrateurs : une constatation de l'indépendance sera faite conformément aux critères d'indépendance publiés dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

- autres engagements des administrateurs : les engagements extérieurs au Conseil de chaque administrateur accroissent l'expérience et les perspectives des administrateurs, mais sont examinés au cas par cas afin de garantir que chaque administrateur puisse consacrer toute l'attention nécessaire à l'exécution de ses responsabilités de surveillance.
- circonstances disqualifiantes : certaines circonstances peuvent justifier la disqualification d'un membre du Conseil (appartenance au Conseil d'un fournisseur, client ou concurrent majeur de la société, appartenance à un gouvernement fédéral ou régional). Les circonstances sont évaluées au cas par cas afin de garantir qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts dans le chef des administrateurs.
- compétences et contributions précédentes : la société attend de tous les administrateurs qu'ils se préparent, assistent et participent de manière active et constructive à toutes les réunions, qu'ils exercent leur jugement en toute bonne foi et qu'ils concentrent leurs efforts pour garantir que les activités de la société soient menées en vue de servir les intérêts des actionnaires, qu'ils s'informent en permanence sur la société, sur les tendances commerciales et économiques qui affectent la société et sur les principes et pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

Après avoir étudié les réponses et en avoir discuté, le Président du Conseil ou le Président d'un comité peut proposer des mesures visant à améliorer les prestations ou l'efficacité du fonctionnement du Conseil ou du comité respectif. L'avis d'un expert tiers peut être demandé.

L'évaluation du Comité d'Audit a lieu au moins une fois par an et est réalisée par procédure écrite, chaque membre du comité étant invité à fournir un commentaire et donner une note sur un certain nombre de questions reprises dans un questionnaire écrit. Ce questionnaire porte sur la composition du comité, la compréhension de la société et des risques auxquels elle s'expose, la surveillance des procédures d'information financière, notamment les contrôles internes et la surveillance des fonctions d'audit interne et externe. Pour les questions clés ayant obtenu un faible score sur l'échelle d'efficacité proposée, un plan d'action est discuté lors d'une réunion du comité. L'analyse du questionnaire et le plan d'action convenu sont ensuite présentés aux membres du Conseil.

2.4. Transactions diverses et autres relations contractuelles

Il n'y a pas de transactions ni d'autres relations contractuelles à déclarer entre la société et les membres de son Conseil d'administration qui auraient donné lieu à des conflits d'intérêts tels que visés par les dispositions du Code belge des sociétés.

Il est interdit à la société d'accorder des prêts à ses administrateurs, que ce soit dans le but d'exercer des options ou à toute autre fin.

3. Le Chief Executive Officer et l'Executive Board of Management

Le Chief Executive Officer (CEO) se voit confier par le Conseil d'administration la responsabilité de la gestion journalière de la société. Il assume la responsabilité opérationnelle directe de l'ensemble de la société. Le CEO préside un *Executive Board of Management* (EBM), composé de huit responsables fonctionnels internationaux et de six présidents de Zone, parmi lesquels le Chief Executive Officer d'Ambev (João Castro Neves), qui rend compte au Conseil d'administration de cette dernière.

A compter du 1^{er} janvier 2012, Bernardo Pinto Paiva occupe les fonctions de Chief Sales Officer. Francisco Sà, qui occupait la fonction de Président de la zone Europe Centrale et de l'Est, a succédé à Bernardo Paiva aux fonctions de Président de la zone Amérique latine Sud à compter du 1^{er} janvier 2012. En outre, à dater de cette même date, Stuart MacFarlane a été nommé Président de la zone Europe Centrale et de l'Est au sein de l'EBM. Stuart MacFarlane occupait depuis 2007 les fonctions de Président de l'unité opérationnelle du Royaume-Uni et de l'Irlande. Avant cela, il a occupé une série de fonctions d'intégration, de marketing et de finance. Il est titulaire d'un diplôme en Business Studies de l'Université de Sheffield. A compter du 1^{er} juillet 2012, Miguel Patricio, qui occupait la fonction de Président de la zone Asie Pacifique, a succédé à Chris Burggraef aux fonctions de Chief Marketing Officer. A compter du 1^{er} janvier 2013, Michel Doukeris occupe les fonctions de Président de la zone Asie Pacifique. Michel Doukeris nous a rejoint en 1996 et a occupé des postes à responsabilité croissante dans le département ventes, avant de devenir en 2008 Vice-Président Soft Drinks pour notre zone Amérique latine Nord. En 2010, il a été nommé Président d'Anheuser-Busch InBev Chine. M. Doukeris est titulaire d'un diplôme en Chemical Engineering de l'Université fédérale de Santa Catarina au Brésil et d'une Maîtrise en marketing de la fondation Getulio Vargas, également au Brésil.

Gouvernance d’entreprise

Notre *Executive Board of Management* est actuellement composé des membres suivants :

Nom	Fonction
Carlos Brito	Chief Executive Officer
Felipe Dutra	Chief Financial Officer
Claudio Braz Ferro	Chief Supply Officer
Miguel Patricio	Chief Marketing Officer
Sabine Chalmers	Chief Legal and Corporate Affairs Officer
Claudio Garcia	Chief People and Technology Officer
Tony Milikin	Chief Procurement Officer
Bernardo Pinto Paiva	Chief Sales Officer
Jo Van Biesbroeck	Président de la zone Europe de l’Ouest et Chief Strategy Officer
Michel Doukeris	Président de la zone Asie Pacifique
Stuart MacFarlane	Président de la zone Europe Centrale et de l’Est
Francisco Sà	Président de la zone Amérique latine Sud
João Castro Neves	Président de la zone Amérique latine Nord
Luiz Fernando Edmond	Président de la zone Amérique du Nord

4. Contrôle interne et systèmes de gestion des risques

Le Conseil d’administration et l’*Executive Board of Management* sont responsables de l’établissement et du maintien d’un contrôle interne adéquat et de systèmes de gestion des risques. Le contrôle interne a pour but de garantir de manière raisonnable l’atteinte des objectifs relatifs à la réussite et au bon déroulement des opérations, la fiabilité de l’information financière et la conformité aux lois et réglementations applicables. La gestion des risques consiste à identifier les événements susceptibles d’affecter la société et à gérer le niveau et l’adéquation du risque.

Sans préjudice des responsabilités du Conseil, le Comité d’Audit surveille la gestion des risques financiers et économiques, discute du processus par lequel la direction évalue et gère l’exposition de la société à ces risques et évalue les mesures prises afin de surveiller et contrôler cette exposition aux risques.

Les principaux facteurs de risques et d’incertitudes sont décrits dans la section « Risques et Incertitudes » du Rapport de Gestion contenu dans le rapport annuel d’Anheuser-Busch InBev.

La société a établi et développe son contrôle interne et ses systèmes de gestion des risques sur base de lignes directrices définies par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Le système de contrôle interne est basé sur l’*Internal Control – Integrated Framework* du COSO et son système de gestion de risques sur l’*Enterprise Risk Management Framework* du COSO.

Reporting financier

L’*Executive Board of Management* d’Anheuser-Busch InBev est responsable de l’établissement et du maintien d’un contrôle interne adéquat de l’information financière. Le contrôle interne par la société de l’information financière est une procédure qui a pour but d’assurer raisonnablement la fiabilité de l’information financière ainsi que la fiabilité de la préparation des états financiers établis en conformité avec les *International Financial Reporting Standards*. Le contrôle interne de l’information financière inclut les procédures écrites qui :

- se rapportent au maintien d’une documentation qui, dans des détails raisonnables, reflète de manière précise et fidèle les opérations et les cessions d’actifs de la société ;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont prises en compte pour permettre la préparation des états financiers en conformité avec les *International Financial Reporting Standards* ;
- fournissent une assurance raisonnable que les recettes et dépenses de la société sont conformes aux autorisations données par la direction et les administrateurs de la société ; et
- fournissent une assurance raisonnable en ce qui concerne la prévention et la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession d’actifs non-autorisée de la société qui pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés.

Le contrôle interne de l’information financière comprend l’évaluation de certains risques importants, l’identification et la surveillance des contrôles clés ainsi que des actions adoptées afin de corriger les imperfections identifiées. En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne de l’information financière est susceptible de laisser subsister des inexactitudes. De plus, les prévisions relatives à l’estimation de

l'efficacité future sont sujettes au risque que le contrôle devienne inapproprié en raison du changement de certaines conditions, ou que le degré de conformité aux procédures en place se détériore.

L'*Executive Board of Management* a évalué l'efficacité du contrôle interne par la société de l'information financière au 31 décembre 2012. Comme indiqué ci-dessus, il a basé son estimation sur les critères d'un contrôle interne efficace de l'information financière tels que décrits dans l'« *Internal Control — Integrated Framework* » émis par le COSCO. L'estimation faite comprend une évaluation de la procédure de contrôle interne par la société de l'information financière et un examen de l'efficacité opérationnelle de ce contrôle interne de l'information financière. Au terme de l'évaluation, l'*Executive Board of Management* a été amené à conclure que, pour la période arrêtée au 31 décembre 2012, la société a maintenu un contrôle interne efficace de l'information financière.

Le Conseil d'administration et le Comité d'Audit ont revu l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le Conseil d'administration et le Comité d'Audit ont principalement veillé à ce qu'il n'y ait pas de défaillance ni de faiblesse importante dans les schémas de contrôles internes de l'information financière, susceptibles d'affecter la capacité de la société à enregistrer, à traiter, à résumer ou à rapporter l'information financière. Le Conseil et le Comité d'Audit ont d'autre part veillé à détecter les éventuelles fraudes, importantes ou non, qui impliqueraient la direction ou d'autres employés ayant un rôle significatif dans le contrôle interne de l'information financière.

Suite à l'introduction d'Anheuser-Busch InBev en bourse de New York, la société doit désormais se conformer à la Section 404 de la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002. En conséquence, la société a l'obligation de produire un rapport de gestion annuel sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, tel que stipulé par la Section 404 et ses règles dérivées. Le rapport de la direction et l'opinion du commissaire y relative sont intégrés au rapport annuel de la société sur format F-20. Le rapport annuel doit ensuite être déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission*.

Audit interne

La société dispose d'un département d'audit interne professionnel et indépendant. La désignation du responsable de l'audit interne est examinée par le Comité d'Audit. Le Comité d'Audit examine et discute des risques épinglés par l'audit interne et le plan annuel d'audit, ainsi que des rapports d'audit que le Comité reçoit régulièrement.

Les défaillances du contrôle interne identifiées par l'audit interne sont communiquées de manière opportune à la direction et un suivi périodique est effectué afin de s'assurer que des mesures correctrices ont été prises.

Conformité

Anheuser-Busch InBev dispose d'un *Compliance Program* favorisant une culture de l'éthique, de l'intégrité et de comportement légal au sein de la société. Ce programme est basé sur le *Code of Business Conduct*, qui est disponible sur le site Internet et sur l'intranet de la société.

En outre, le *Compliance Program* assure le respect des lois et réglementations applicables et l'obtention par la direction d'une certification annuelle de conformité au *Code of Business Conduct*.

Un ensemble de contrôles internes a été mis en œuvre et est évalué périodiquement par les *Global et Local Compliance Committees*, le Comité d'Audit et dans le cadre de l'audit interne.

Le *Global Compliance Committee*, présidé par le *Chief Legal & Corporate Affairs Officer*, analyse les risques de conformité éthique fournissant une orientation stratégique dans une perspective globale, évalue les risques de conformité réglementaire et éthique de la société d'un point de vue global et fournit des orientations stratégiques concernant les activités de la fonction *Compliance*. Le Comité approuve les politiques et directives globales à développer ou à réviser en matière de risques de conformité réglementaire et éthique de la société. Sur base bi-mensuelle, le *Global Compliance Committee* examine le fonctionnement du *Compliance Program* et assure le suivi des résultats des rapports présentés par le biais de la plateforme d'alerte interne de la société (*Compliance helpline*). Outre le *Global Compliance Committee*, chaque Zone dispose d'un *Local Compliance Committee* s'occupant des problèmes de conformité au niveau local.

Le Comité d'Audit examine le fonctionnement du *Compliance Program* et les résultats de toute analyse ou communication soumise via la *Compliance Helpline*. Régulièrement, le Comité d'Audit examine les affaires juridiques, réglementaires et de conformité susceptibles d'avoir un effet significatif sur les états financiers ou l'activité de la société, y compris les communications importantes faites aux agences gouvernementales, ou les demandes reçues de celles-ci.

Gouvernance d'entreprise

5. Structure de l'actionnariat

5.1. Structure de l'actionnariat

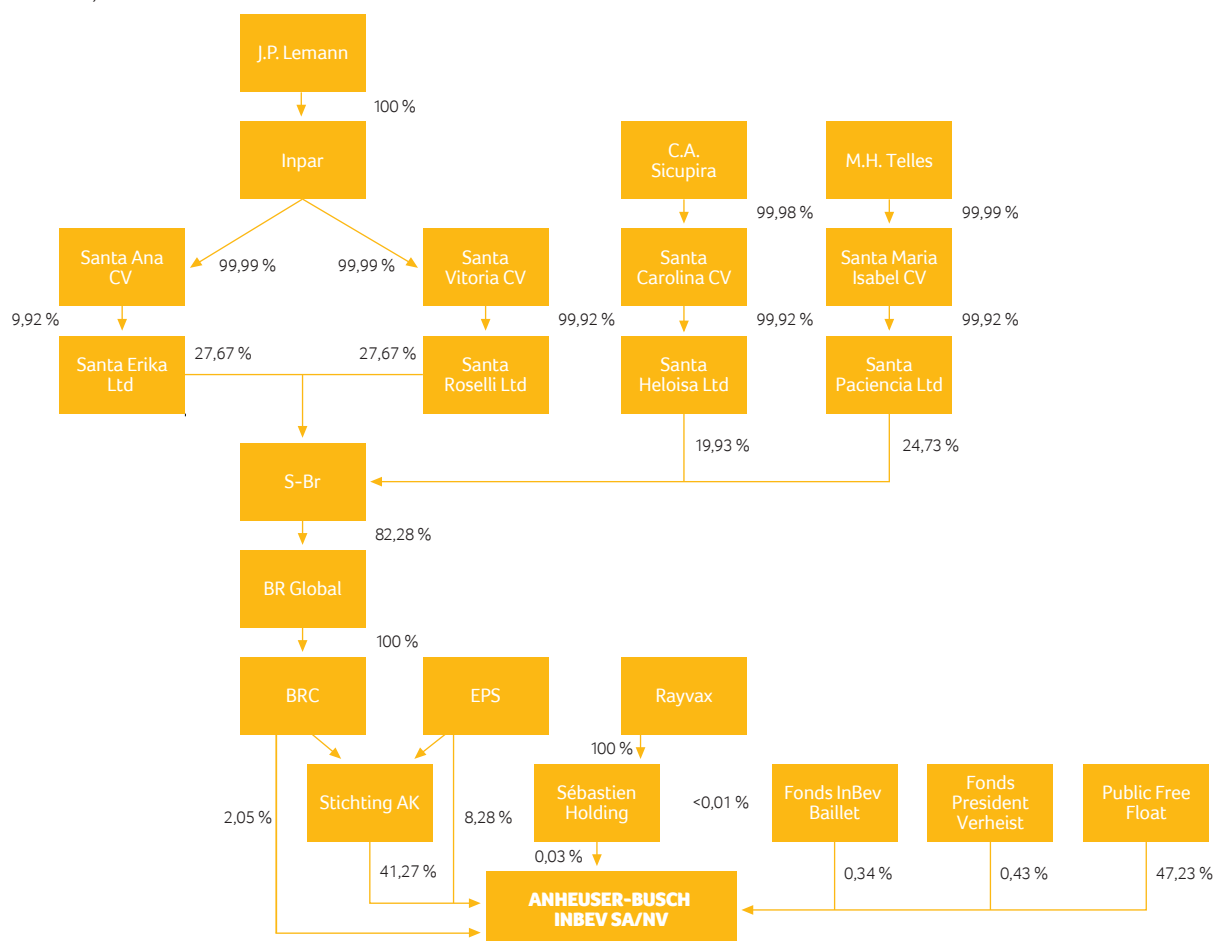
Le tableau suivant fait état de la structure de l'actionnariat au 27 août 2012¹ sur la base des déclarations communiquées conformément à l'article 6 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées ainsi que des déclarations communiquées conformément à l'article 74 de la loi belge du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Les sept premières entités indiquées dans le tableau agissent de concert et détiennent ensemble 842 072 046 actions ordinaires de la société, représentant un total de 52,41 % des droits de vote au 27 août 2012, date de la dernière déclaration.

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage des droits de vote	Date de la dernière déclaration
1. Stichting Anheuser-Busch InBev, Stichting Administratiekantoor de droit néerlandais	663 074 830	41,27 %	27 août 2012
2. Fonds InBev – Baillet Latour sprl à finalité sociale de droit belge	5 485 415	0,34 %	27 août 2012
3. Fonds Voorzitter Verhelst sprl à finalité sociale de droit belge	6 997 665	0,43 %	27 août 2012
4. Eugénie Patri Sébastien (EPS) SA de droit luxembourgeois, liée à Stichting AB InBev qu'elle contrôle conjointement avec BRC Sàrl de droit luxembourgeois	133 062 870	8,28 %	27 août 2012
5. Rayvax Société d'Investissements SA de droit belge	10	< 0,01 %	27 août 2012
6. Sébastien Holding SA de droit belge, liée à Rayvax Société d'Investissements, dont elle est une filiale	484 794	0,03 %	27 août 2012
7. BRC Sàrl de droit luxembourgeois, liée à Stichting AB InBev qu'elle contrôle conjointement avec EPS SA de droit luxembourgeois	32 966 462	2,05 %	27 août 2012
8. Anheuser-Busch InBev SA/NV de droit belge	5 303 557	0,33 %	27 août 2012
9. Brandbrew SA, de droit luxembourgeois, liée à Anheuser-Busch InBev SA/NV qui la contrôle indirectement	518 970	0,03 %	27 août 2012
10. Capital Research & Management Cy, Californie, États-Unis	47 828 428	2,98 %	3 février 2011
11. Janus Capital Management LLC, Colorado, États-Unis	46 872 867	2,92 %	23 mars 2010
12. Fidelity Management & Research LLC, Massachusetts, États-Unis	48 561 873	3,03 %	16 septembre 2009

¹ A l'exception des trois dernières entités mentionnées dans le tableau ci-dessus (Capital Research & Management Cy, Janus Capital Management LLC et Fidelity Management & Research LLC) dont la dernière notification remonte respectivement au 3 février 2011, au 23 mars 2010 et au 16 septembre 2009.

Le tableau ci-dessous indique la structure des actionnaires de contrôle d'Anheuser-Busch InBev agissant de concert (situation au 27 août 2012).



1. La structure des actionnaires est basée sur les informations fournies à Anheuser-Busch InBev le 27 août 2012 par ces mêmes actionnaires qui sont contraints de publier leurs participations importantes conformément à la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées, à l'article 74 de la loi belge du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition et aux statuts de la société.
2. Une convention d'actionnaires conclue entre EPS, BRC et Stichting Anheuser-Busch InBev accorde des droits de vote et de contrôle égaux à BRC et EPS sur Stichting Anheuser-Busch InBev et, indirectement, sur les actions d'Anheuser-Busch InBev qu'elle détient.
3. La Stichting Anheuser-Busch InBev, BRC, EPS, Rayvax, Sébastien Holding, Fonds InBev Baillet Latour et Fonds Voorzitter Verhelst BVBA agissent de concert.
4. Anheuser-Busch InBev et sa filiale indirecte, Brandbrew, détiennent ensemble 0,36 % des actions Anheuser-Busch InBev au 27 août 2012.

5.2. Accords entre actionnaires

Dans le cadre du rapprochement entre Interbrew et Ambev, BRC, EPS, Rayvax Société d'Investissement SA (« Rayvax ») et Stichting Anheuser-Busch InBev (« Stichting ») ont conclu une convention d'actionnaires le 2 mars 2004 qui prévoit le maintien de la participation de BRC et EPS dans le capital d'Anheuser-Busch InBev au travers de la Stichting (sauf pour environ 133 millions d'actions détenues par EPS et environ 33 millions d'actions détenues par BRC au 27 août 2012) et aborde, entre autres, certaines questions relatives à l'administration et à la gestion de la Stichting et d'Anheuser-Busch InBev, ainsi qu'à la cession des certificats de la Stichting. Au 27 août 2012, BRC détenait 331 537 415 certificats Stichting de catégorie B (représentant indirectement 331 537 415 actions) et EPS détenait 331 537 415 certificats Stichting de catégorie A (représentant indirectement 331 537 415 actions). La convention d'actionnaires a été modifiée et coordonnée le 9 septembre 2009.

Gouvernance d'entreprise

Conformément aux dispositions de la convention d'actionnaires, BRC et EPS exercent, conjointement et à parts égales, un contrôle sur la Stichting et sur les actions détenues par la Stichting. BRC et EPS ont notamment convenu que la Stichting sera administrée par un Conseil d'administration composé de huit membres, et qu'elles auront chacune le droit d'y désigner quatre membres. Au moins sept des huit administrateurs de la Stichting devront être présents afin de constituer un quorum et toute mesure que le Conseil d'administration de la Stichting devra prendre, requerra, sous réserve de certaines conditions de majorité qualifiée, l'approbation de la majorité des administrateurs présents, en ce compris au moins deux administrateurs nommés par BRC et deux administrateurs nommés par EPS. Sous réserve de certaines exceptions, toutes décisions de la Stichting relatives aux actions que cette dernière détient, en ce compris les décisions relatives aux modalités d'utilisation du droit de vote attaché à ces actions lors des assemblées d'actionnaires d'Anheuser-Busch InBev, seront prises par le Conseil d'administration de la Stichting.

La convention d'actionnaires requiert que le Conseil d'administration de la Stichting se réunisse avant chaque assemblée d'actionnaires d'Anheuser-Busch InBev afin de déterminer les modalités d'utilisation du droit de vote attaché aux actions de la Stichting.

La convention d'actionnaires prévoit des restrictions à la capacité de BRC et d'EPS de transférer leurs certificats Stichting (et par voie de conséquence leurs actions détenues au travers de la Stichting).

De plus, la convention d'actionnaires requiert qu'EPS et BRC et leurs cessionnaires autorisés conformément à la convention d'actionnaires, dont les actions ne sont pas détenues au travers de la Stichting, utilisent le droit de vote attaché à leurs actions de la même manière que les actions détenues par Stichting et réalisent toute cession de leurs actions de façon ordonnée afin de ne pas perturber le marché des actions, et en conformité avec les conditions établies par Anheuser-Busch InBev afin d'assurer une telle vente ordonnée. En outre, EPS et BRC se sont engagées à ne pas acquérir d'actions représentatives du capital d'Ambev, sous réserve de certaines exceptions, en vertu de la convention d'actionnaires.

Conformément aux dispositions de la convention d'actionnaires, le Conseil d'administration de la Stichting propose la nomination de huit administrateurs à l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev, parmi lesquels BRC et EPS ont chacune le droit de nommer quatre administrateurs. En outre, le Conseil d'administration de la Stichting propose la nomination de quatre à six administrateurs indépendants.

La convention d'actionnaires reste en vigueur pour une période initiale de 20 ans à compter du 27 août 2004. Par la suite, elle sera automatiquement renouvelée pour des périodes successives de 10 ans, à moins que, au plus tard deux ans avant la date d'expiration de la période initiale ou de toute période ultérieure de 10 ans, soit BRC, soit EPS, notifie à l'autre partie son intention de mettre fin à la convention d'actionnaires.

De plus, la Stichting a conclu une convention de vote avec le Fonds InBev-Baillet Latour SPRL et le Fonds Voorzitter Verhelst BVBA. Cette convention prévoit des concertations entre les trois entités avant toute assemblée d'actionnaires afin de décider des modalités d'utilisation des droits de vote attachés à leurs actions. Cette convention expirera le 16 octobre 2016, mais est reconductible.

6. Elements devant être communiqués conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 Novembre 2007

Conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007, Anheuser-Busch InBev expose les éléments suivants :

6.1. La structure de l'actionariat et les autorisations accordées au Conseil

Le capital social de la société est représenté par des actions ordinaires.

Anheuser-Busch InBev peut augmenter ou réduire son capital social moyennant une approbation spécifique de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires peuvent également octroyer au Conseil d'administration une autorisation pour augmenter le capital social. Une telle autorisation doit être limitée dans le temps et dans son montant. Dans les deux cas, l'approbation ou l'autorisation des actionnaires doit satisfaire aux critères de quorum et de majorité requis pour les modifications des statuts. Le 28 avril 2009, les actionnaires ont expressément autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital d'Anheuser-Busch InBev pour un montant qui n'excède pas 3 % du nombre total des actions émises et en circulation au 28 avril 2009 (i.e. 1 602 862 013). Cette autorisation est conférée pour une durée de cinq ans à compter du 28 avril 2009. Elle peut être utilisée pour diverses opérations, en ce compris lorsqu'une gestion

saine des activités de la société exigerait une restructuration, une acquisition d'actions ou d'actifs dans une ou plusieurs sociétés, ou plus généralement, une augmentation du capital d'Anheuser-Busch InBev.

Le Conseil d'administration d'Anheuser-Busch InBev a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires à acquérir, en bourse ou hors bourse, des actions d'Anheuser-Busch InBev pour un prix qui ne peut être de plus de 10 % en dessous du cours de bourse de clôture le plus bas des 20 jours qui précèdent l'opération, ni de plus de 10 % au dessus du cours de bourse de clôture le plus haut des 20 jours qui précèdent l'opération. Cette autorisation est conférée pour une durée de cinq ans, prenant cours à compter du 28 avril 2009.

6.2. Transfert d'actions et accords entre actionnaires

Chaque action donne droit à un droit de vote. Les statuts de la société ne contiennent aucune restriction concernant le transfert des actions. Des informations supplémentaires sont contenues dans les sections relatives à la structure de l'actionnariat et aux accords entre actionnaires.

6.3. Accords importants ou titres qui peuvent subir l'impact d'un changement de contrôle de la société

1. **Warrants dans le cadre du programme de long-term incentive.** Depuis 1999, Anheuser-Busch InBev a émis régulièrement des warrants dans le cadre de son programme de *long-term incentive* (« LTI ») en faveur de ses administrateurs et, jusqu'en 2007, en faveur des membres de son *Executive Board of Management* et de ses autres cadres. Actuellement, 2,36 millions de warrants sont émis dans le cadre de ce programme, donnant droit aux porteurs à 2,36 millions d'actions ordinaires d'Anheuser-Busch InBev. En vertu des conditions d'émission des LTI, les titulaires de droits de souscription pourront, en cas de modification, résultant d'une offre publique ou non, du contrôle direct ou indirect d'Anheuser-Busch InBev, telles que ces notions sont définies en droit belge, exercer ces droits pendant une période d'un mois à partir de la date du changement de contrôle sans devoir tenir compte du début des périodes d'exercice, ni des limitations d'exercice fixées dans les conditions d'émission. Les droits de souscription qui n'auraient pas été exercés pendant cette période d'un mois, seront à nouveau entièrement régis par les périodes et les limitations d'exercice prévues par les conditions d'émission.
2. **Senior Facilities Agreement d'un montant de 13 000 000 000 de US Dollars.** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 27 avril 2010 (i) la clause 17 (*Mandatory Prepayment*) du *Senior Facilities Agreement* d'un montant de 13 milliards de US Dollars du 26 février 2010, qui a été conclu par la société et Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc., en tant que *original borrowers* (premiers emprunteurs), les *original guarantors* (premiers garants) et les *original lenders* (premiers prêteurs) listés dans le *Senior Facilities Agreement*, Bank of America Securities Limited, Banco Santander, S.A., Barclays Capital, Deutsche Bank AG, London Branch, Fortis Bank SA/NV, ING Bank NV, Intensa Sanpaolo S.P.A., J.P. Morgan plc, Mizuho Corporate Bank, Ltd., The Royal Bank of Scotland plc, Société Générale Corporate and Investment Banking et The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd. en tant que *mandated lead arrangers* (principaux prêteurs mandatés) et *bookrunners* (teneurs de livres) et Fortis Bank SA/NV en tant que *agent* et *issuing bank* (banque émettrice) (tel que complété et amendé) (le *Senior Facilities Agreement* 2010), et (ii) toute autre disposition du *Senior Facilities Agreement* 2010 conférant à des tiers des droits qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou pourraient donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « *Changement de Contrôle* » (tel que défini dans le *Senior Facilities Agreement* 2010) exercé sur elle. En vertu du *Senior Facilities Agreement* 2010, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting InBev ou toute personne ou groupe de personnes agissant de concert avec ces détenteurs) obtenant le contrôle de la société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* ».

La clause 17 du *Senior Facilities Agreement* 2010 confère en substance à tout prêteur (*lender*) en vertu du *Senior Facilities Agreement* 2010, suite (entre autres) à un *Changement de Contrôle* exercé sur la société, le droit (i) de ne pas financer tout emprunt ou lettre de crédit (autre qu'un *rollover loan* (contrat de refinancement) répondant à certaines conditions) et (ii) d'annuler (moyennant une notification écrite de minimum 30 jours) ses engagements non encore exécutés et d'exiger le remboursement de ses participations dans les emprunts ou lettres de crédit ainsi que le paiement des intérêts y relatifs et de tous autres montants dus au dit prêteur en vertu du *Senior Facilities Agreement* 2010 (et de certains documents qui y sont relatifs).

Sur les 13 milliards d'US Dollars, 0 milliard de US Dollars demeure impayé au 31 décembre 2012 en vertu du *Senior Facilities Agreement* 2010.

Gouvernance d'entreprise

3. **Senior Facilities Agreement d'un montant de 14 000 000 000 de US Dollars.** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, les dispositions suivantes du *Senior Facilities Agreement* d'un montant de 14 milliards de US Dollars du 20 juin 2012, qui a été conclu par la société, Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. et Cobrew NV/SA, en tant que *original borrowers* (premiers emprunteurs), les *original guarantors* (premiers garants) et les *original lenders* (premiers prêteurs) listés dans le *Senior Facilities Agreement*, Bank of America Securities Limited, Banco Santander, S.A., Barclays Capital PLC, Deutsche Bank AG, London Branch, Fortis Bank SA/NV, ING Belgium SA/NV, JPMorgan Chase Bank N.A., Mizuho Corporate Bank, Ltd., RBS Securities Inc., Société Générale, London Branch et The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd. en tant que *mandated lead arrangers* (principaux prêteurs mandatés) et *bookrunners* (teneurs de livres) et Fortis Bank SA/NV en tant que *agent* (tel que complété et amendé, le *Senior Facilities Agreement 2012*), seront présentées pour approbation à l'assemblée générale extraordinaire d'Anheuser-Busch InBev qui se tiendra le 24 avril 2013 : (i) la clause 8 (*Mandatory Prepayment*) et (ii) toute autre disposition du *Senior Facilities Agreement 2012* conférant à des tiers des droits qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou pourraient donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « *Changement de Contrôle* » (tel que défini dans le *Senior Facilities Agreement 2012*) exercé sur elle. En vertu du *Senior Facilities Agreement 2012*, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting InBev ou toute personne ou groupe de personnes agissant de concert avec ces détenteurs) obtenant le contrôle de la société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* ».

La clause 8 du *Senior Facilities Agreement 2012* confère en substance à tout prêteur (*lender*) en vertu du *Senior Facilities Agreement 2012*, suite (entre autres) à un Changement de Contrôle exercé sur la société, le droit (i) de ne pas financer tout emprunt ou lettre de crédit (autre qu'un *rollover loan* (contrat de refinancement) répondant à certaines conditions) et (ii) d'annuler (moyennant une notification écrite de minimum 30 jours) ses engagements non encore exécutés et d'exiger le remboursement de ses participations dans les emprunts ou lettres de crédit ainsi que le paiement des intérêts y relatifs et de tous autres montants dus au dit prêteur en vertu du *Senior Facilities Agreement 2012* (et de certains documents qui y sont relatifs).

Sur les 14 milliards de US Dollars, 0 milliard de US Dollars demeure impayé au 31 décembre 2012 en vertu du *Senior Facilities Agreement 2012*.

4. **Programme EMTN.** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 25 avril 2012 (i) la clause 7.5. (*Redemption at the Option of the Noteholders*) (*Change of Control Put* – Option de vente en cas de changement de contrôle) des Conditions d'émission de l'*Euro Medium Term Note Programme* de 15 milliards d'Euros mis-à-jour datant du 17 mai 2011 d'Anheuser-Busch InBev SA/NV et de Brandbrew SA (les « *Emetteurs* ») et de Deutsche Bank AG., London Branch, agissant en tant qu' *Arranger*, susceptible de s'appliquer en cas d'émission d'obligations dans le cadre du programme (le « *Programme EMTN* ») et (ii) toute autre disposition du Programme EMTN conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend de la survenance d'un « *Changement de Contrôle* » (tel que défini dans les Conditions d'émission du Programme EMTN). En vertu du Programme EMTN, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* ».

Si une option de vente en cas de Changement de Contrôle est prévue dans les Conditions applicables définitives des obligations, la clause 7.5. des Conditions d'émission du Programme EMTN confère, en substance, à tout détenteur d'obligations le droit de demander

le rachat de ses obligations au montant de rachat indiqué dans les Conditions définitives des obligations, avec, le cas échéant, les intérêts courus au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de *sub-investment*.

La disposition de changement de contrôle susmentionnée est reprise dans les Conditions définitives relatives aux :

- Obligations à 7,375 % à hauteur de 750 millions d'Euros remboursables en 2013², Obligations à 8,625 % à hauteur de 600 millions d'Euros remboursables en 2017, et Obligations à 9,75 % à hauteur de 550 millions de GBP remboursables en 2024, chacune émises par la société en janvier 2009 ;
- Obligations à 6,57 % à hauteur de 750 millions d'Euros remboursables en 2014, émises par la société en février 2009 ;
- Obligations FRN à hauteur de 50 millions d'Euros portant intérêt à taux variable Euribor 3 mois plus 3,90 %, émises par la société en avril 2009 ;
- Obligations à 4,50 % à hauteur de 600 millions de CHF remboursables en 2014, émises par Brandbrew SA en juin 2009 (et garanties par la société) ;
- Obligations à 5,75 % à hauteur de 250 millions d'Euros remboursables en 2015, et Obligations à 6,50 % à hauteur de 750 millions de GBP remboursables en 2017, chacune émise par la société en juin 2009 ; et
- Obligations à 4 % à hauteur de 750 millions d'Euros remboursables en 2018, émises par la société en avril 2010.

Les séries d'Obligations indiquées dans le paragraphe ci-dessus ont été émises en vertu de l'*Euro Medium Term Note Programme* initial de 10 milliards d'Euros du 16 janvier 2009 ou en vertu de l'*Euro Medium Term Note Programme* mis-à-jour de 15 milliards d'Euros du 24 février 2010 (en fonction). Les dispositions de changement de contrôle contenues dans les Conditions définitives de ces séries d'Obligations ont été approuvées par les assemblées générales d'Anheuser-Busch InBev qui se sont tenues les 28 avril 2009 et 27 avril 2010. Il n'y a aucune clause de changement de contrôle contenue dans les Conditions définitives de l'ensemble des séries d'Obligations émises en vertu du Programme EMTN par la société et/ou Brandbrew SA après avril 2010.

Suite à la mise à jour du Programme EMTN le 16 mai 2012 (le « Programme EMTN Mis-à-Jour », (i) la clause 7.5. des Conditions définitives (*Redemption at the option of the Noteholders (Change of Control Put – Option de vente en cas de changement de contrôle)*) du Programme EMTN Mis-à-Jour, et (ii) toute autre disposition du Programme EMTN Mis-à-Jour conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend de la survenance d'un « Changement de Contrôle » seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev le 24 avril 2013, conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés.

5. **Obligations émises en US Dollar.** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 26 avril 2011 (i) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations émises à hauteur de 3 250 000 000 de US Dollars le 26 et le 29 mars 2010, composées d'obligations à 2,50 % émises à hauteur de 1 000 000 000 de US Dollars remboursables en 2013, d'obligations à 3,625 % émises à hauteur de 750 000 000 de US Dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5 % émises à hauteur de 1 000 000 000 de US Dollars remboursables en 2020 et d'obligations à taux variable à hauteur de 500 millions de US Dollars remboursables en 2013 (les « Obligations non-enregistrées émises en mars 2010 »), (ii) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations enregistrées émises en septembre 2010 à hauteur de 3 250 000 000 de US Dollars, composées d'obligations à 2,50 % émises à hauteur de 1 000 000 000 de US Dollars remboursables en 2013, d'obligations à 3,625 % émises à hauteur de 750 000 000 de US Dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5 % émises à hauteur de 1 000 000 000 de US Dollars remboursables en 2020 et d'obligations à taux variable émises à hauteur de 500 000 000 de US Dollars remboursables en 2013 et qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'Obligations non-enregistrées émises en mars 2010 et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 5 août 2010 et clôturée le 2 septembre 2010 (les « Obligations enregistrées émises en septembre 2010 »), (iii) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations enregistrées émises à hauteur de 8 000 000 000 de US Dollars en mars 2011, composées d'obligations à 7,20 % émises à hauteur de 1 250 000 000 de US Dollars remboursables en 2014, d'obligations à 7,75 % émises à hauteur de 2 500 000 000 de US Dollars remboursables en 2019, d'obligations à 8,20 % émises à hauteur de 1 250 000 000 de US Dollars remboursables en 2039, d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 1 550 000 000 de US Dollars remboursable en 2014, d'obligations à 6,875 % émises à hauteur de 1 000 000 000 de US Dollars remboursables en 2019 et d'obligations à 8 % émises à hauteur de 450 000 000 de US Dollars remboursables en 2039 et qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'obligations non-enregistrées émises en janvier 2009 et d'obligations non-enregistrées correspondantes émises en mai 2009, et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 11 février 2011 et clôturée le 14 mars 2011 (les « Obligations enregistrées émises en mars 2011 »), étant entendu que

² Rachetées le 30 janvier 2013.

Gouvernance d'entreprise

toutes les Obligations non-enregistrées émises en mars 2010, les Obligations enregistrées émises en septembre 2010 et les Obligations enregistrées émises en mars 2011 ont été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts), ainsi que (iv) toute autre disposition applicable aux Obligations non-enregistrées émises en mars 2010, aux Obligations enregistrées émises en septembre 2010 et aux Obligations enregistrées émises en mars 2011 et conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans le Prospectus d'Offre relatif aux Obligations non-enregistrées, selon le cas, et dans le Document d'Enregistrement relatif aux Obligations Enregistrées). En vertu du Prospectus d'Offre et du Document d'Enregistrement (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* ». La clause de Changement de contrôle confère à tout détenteur d'obligations, par essence, le droit de demander le rachat de ses obligations à un prix de rachat en espèces de 101 % de leur montant principal (augmenté des intérêts courus), au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de sub-investment.

Une disposition de changement de contrôle similaire a été approuvée par l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev le 28 avril 2009 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 5 000 000 000 de US Dollars, composées d'obligations à 7,20 % émises à hauteur de 1 250 000 000 de US Dollars remboursables en 2014³, d'obligations à 7,75 % émises à hauteur de 2 500 000 000 de US Dollars remboursables en 2019 et d'obligations à 8,20 % émises à hauteur de 1 250 000 000 de US Dollars remboursables en 2039 qui ont toutes été émises en janvier 2009 par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts (les « Obligations non-enregistrées émises en janvier 2009 »).

Une disposition de changement de contrôle similaire a été approuvée par l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev le 27 avril 2010 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 3 000 000 000 de US Dollars en mai 2009, composées d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 1 550 000 000 de US Dollars remboursables en 2014, d'obligations à 6,875 % émises à hauteur de 1 000 000 000 de US Dollars remboursables en 2019 et d'obligations à 8 % émises à hauteur de 450 000 000 de US Dollars remboursables en 2039 (les « Obligations non-enregistrées émises en mai 2009 »), émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts.
- obligations émises à hauteur de 5 500 000 000 de US Dollars en octobre 2009, composées d'obligations à 3 % émises à hauteur de 1 500 000 000 de US Dollars remboursables en 2012, d'obligations à 4,125 % émises à hauteur de 1 250 000 000 de US Dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 2 250 000 000 de US Dollars remboursables en 2020 et d'obligations à 6,375 % émises à hauteur de 500 000 000 de US Dollars remboursables en 2040 (les « Obligations non-enregistrées émises en octobre 2009 »), toutes émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts.
- obligations enregistrées émises en février 2010 à hauteur de 5 500 000 000 de US Dollars, composées d'obligations à 3 % émises à hauteur de 1 500 000 000 de US Dollars remboursables en 2012, d'obligations à 4,125 % émises à hauteur de 1 250 000 000 de US Dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 2 250 000 000 de US Dollars remboursables en 2020 et d'obligations à 6,375 % émises à hauteur de 500 000 000 de US Dollars remboursables en 2040, qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'Obligations non-enregistrées émises en octobre 2009, et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain (le « Document d'Enregistrement ») suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 8 janvier 2010 et clôturée le 5 février 2010 (les « Obligations Enregistrées émises en février 2010 »), toutes les obligations étant émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts.

³ Echangées contre des Obligations Enregistrées lors d'une offre d'échange clôturée le 14 mars 2011 et rachetées le 20 juin 2011.

6. **Obligations émises conformément au document d'enregistrement F-3 de 2010 d'Anheuser-Busch InBev.** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 26 avril 2011 (i) la clause de Changement de Contrôle relative aux Obligations Enregistrées à 9,750 % émises à hauteur de 750 000 000 de BRL (*Brazilian real*) le 17 novembre 2010 par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. en vertu du document d'enregistrement F-3 d'Anheuser-Busch InBev déposé le 21 septembre 2010 (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts) et (ii) toute autre disposition applicable aux Obligations Enregistrées conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans le Supplément du 9 novembre 2010 au Prospectus d'Offre du 21 septembre 2010). En vertu du Supplément au Prospectus, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* ». La clause de Changement de Contrôle confère à tout détenteur d'obligations, par essence, le droit de demander le rachat de ses obligations à un prix de rachat en espèces de 101 % de leur montant principal (augmenté des intérêts courus), au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de sub-investment.

Par souci d'exhaustivité, il est précisé qu'aucune clause de Changement de Contrôle n'est applicable aux :

- obligations enregistrées à taux variable à hauteur de 650 000 000 de US Dollars remboursables en 2014, obligations enregistrées à 2,875 % à hauteur de 500 000 000 de US Dollars remboursables en 2016 et obligations enregistrées à 4,375 % à hauteur de 500 000 000 de US Dollars remboursables en 2021, émises le 27 janvier 2011 par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. en vertu du document d'enregistrement F-3 d'Anheuser-Busch InBev déposé le 21 septembre 2010 ;
- obligations enregistrées à taux variable à hauteur de 300 000 000 de US Dollars remboursables en 2014, obligations enregistrées à 1,5 % à hauteur de 750 000 000 de US Dollars remboursables en 2014, émises le 14 juillet 2011 par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. en vertu du document d'enregistrement F-3 d'Anheuser-Busch InBev déposé le 21 septembre 2010.

7. **Obligations émises en dollar canadien (« CAD ») via un Placement Privé canadien.** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale d'Anheuser-Busch InBev a approuvé le 26 avril 2011 (i) la clause de Changement de Contrôle relative aux Obligations à 3,65 % émises à hauteur de 600 000 000 de CAD le 8 décembre 2010 via un Placement Privé canadien par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts) et (ii) toute autre disposition applicable aux Obligations conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans le Prospectus d'Offre du 8 décembre 2010). En vertu du Prospectus d'Offre, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* ». La clause de Changement de Contrôle confère à tout détenteur d'obligations, par essence, le droit de demander le rachat de ses obligations à un prix de rachat en espèces de 101 % de leur montant principal (augmenté des intérêts courus), au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de sub-investment.

Gouvernance d'entreprise

8. L'activité de boissons non-alcoolisées d'Anheuser-Busch InBev comprend la production propre d'Anheuser-Busch InBev et des conventions avec PepsiCo portant sur la mise en bouteille et la distribution, conclues par diverses filiales d'Anheuser-Busch InBev avec PepsiCo. Ambev, qui est une filiale d'Anheuser-Busch InBev, est une des plus importantes sociétés de mise en bouteille pour PepsiCo dans le monde. Les grandes marques distribuées en vertu de ces contrats sont Pepsi, 7UP et Gatorade. Ambev a conclu des conventions à long terme avec PepsiCo, aux termes desquelles il a été conféré à Ambev le droit exclusif de mettre en bouteille, de vendre et de distribuer certaines marques du portefeuille de Carbonated Soft Drinks de PepsiCo au Brésil. Ces accords expireront le 31 décembre 2017 et seront renouvelés automatiquement par tranches supplémentaires de dix ans, sous réserve d'une résiliation avant la date d'expiration par notification écrite envoyée par une des deux parties deux ans au moins avant l'expiration de leur terme ou dans l'éventualité de certains événements, tels qu'en cas de changement de contrôle ou d'insolvabilité ou en cas de violation de certaines dispositions importantes ou de défaut portant sur certains engagements cruciaux par les filiales d'AB InBev concernées.

7. Rapport de rémunération

Le présent rapport a été approuvé par le Comité de Rémunération lors de sa réunion du 25 février 2013.

7.1. Rémunération des administrateurs

7.1.1. Procédure d'approbation Le Comité de Rémunération émet des recommandations sur le niveau de rémunération des administrateurs, en ce compris le Président du Conseil. Ces recommandations sont soumises à l'approbation du Conseil et, ensuite, à celle des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

Le Comité de Rémunération évalue la rémunération des administrateurs à l'aune des rémunérations pratiquées dans des sociétés du même secteur. En outre, le Conseil établit et modifie, périodiquement, les règles ainsi que le niveau de rémunération applicables aux administrateurs exerçant un mandat spécial ou siégeant au sein d'un ou de plusieurs comités du Conseil. Il établit aussi les règles de remboursement en matière de frais professionnels des administrateurs.

Le Comité de Rémunération se compose de 3 membres nommés par le Conseil d'administration, tous non-exécutifs. Actuellement, le Président du Comité de Rémunération est un représentant des actionnaires de contrôle et les deux autres membres répondent aux critères d'indépendance tels qu'établis par notre Charte de gouvernance d'entreprise et par le Code belge des sociétés. Le CEO et le Chief People and Technology Officer sont invités aux réunions du Comité de Rémunération.

La fonction principale du Comité de Rémunération est de guider le Conseil dans la prise de décisions relatives aux politiques de rémunération applicables au Conseil, au CEO et à l'*Executive Board of Management* ainsi que pour leurs rémunérations individuelles. Le Comité s'assure que le CEO et les membres de l'*Executive Board of Management* sont encouragés à réaliser des performances exceptionnelles et récompensés pour ces performances. Le Comité veille également au maintien et à l'amélioration continue de la politique de rémunération de la société, qui sera fondée sur la méritocratie et le sentiment d'appartenance afin d'aligner les intérêts des employés sur les intérêts des actionnaires.

Le Comité se réunit 4 fois par an et plus régulièrement si c'est nécessaire et s'il est convoqué par son Président ou à la demande d'au moins 2 de ses membres. Le Comité doit tenir la majorité de ses réunions en Belgique.

La composition, le fonctionnement et les responsabilités spécifiques du Comité de Rémunération sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du comité, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

7.1.2. Politique de rémunération appliquée en 2012 La rémunération est liée au temps dédié au Conseil et à ses différents comités. Depuis 2001, les membres du Conseil perçoivent une indemnité fixe de 67 000 Euro par an censée couvrir leur participation à dix réunions du Conseil. A cette indemnité s'ajoute un montant de 1 500 Euro pour chaque participation supplémentaire à une réunion physique du Conseil ou d'un comité. L'indemnité du Président correspond au double de l'indemnité des autres administrateurs. Le Président du Comité d'Audit a droit à une indemnité de 30 % supérieure à celle des autres administrateurs.

En outre, les membres du Conseil reçoivent un nombre limité et prédéfini de droits de souscription dans le cadre du programme d'intéressement à long terme sous forme de droits de souscription développé par la société en 1999 (« warrant LTI »). Chaque warrant LTI donne à son titulaire le droit de souscrire à une action nouvellement émise. Les actions souscrites lors de l'exercice des warrants LTI

sont des actions ordinaires d'Anheuser-Busch InBev SA/NV. Les titulaires de ces actions ont les mêmes droits que tout autre actionnaire. Le prix d'exercice des warrants LTI est égal au cours moyen de nos actions sur Euronext Brussels durant les 30 jours précédant leur date d'émission. Les warrants LTI octroyés au cours des années qui précèdent 2007 (à l'exception de ceux octroyés en 2003) ont une durée de 10 ans. Les warrants LTI octroyés à partir de 2007 (et en 2003) ont une durée de 5 ans. Les warrants LTI s'acquiescent définitivement sur une période qui varie de 1 à 3 ans. Un warrant peut être annulé dans certaines circonstances liées à la fin du mandat du titulaire.

La rémunération des membres du Conseil est ainsi composée d'une indemnité fixe et d'un nombre fixe de warrants, ce qui est simple, transparent et facilement compréhensible par les actionnaires.

Le programme d'intéressement à long terme sous forme de droits de souscription développé par la société en 1999 s'écarte du Code belge de gouvernance d'entreprise en ce qu'il prévoit des paiements basés sur actions en faveur d'administrateurs non-exécutifs. Le Conseil est d'avis que le mode de rémunération de la société basé sur actions est conforme aux pratiques de rémunération des administrateurs dans les sociétés du même secteur. La réussite, en termes de stratégie et de développement durable de la société, ces 10 dernières années démontre que la rémunération des administrateurs, qui comprend un nombre fixe de droits de souscription, permet de préserver l'indépendance des membres du Conseil dans leur rôle de direction et de contrôle de la société, et que les intérêts des administrateurs restent entièrement alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires. En particulier, l'étalement de l'acquisition définitive des warrants sur une période de 3 ans devrait favoriser un engagement durable et à long terme dans la poursuite des intérêts de la société.

Conformément à l'article 554 du Code belge des sociétés, toute gratification accordée en vertu du programme d'intéressement à long terme est subordonnée à l'approbation préalable de l'assemblée générale.

La société ne peut octroyer de prêts aux administrateurs et aux membres de l'*Executive Board of Management*, que ce soit pour leur permettre d'exercer des droits de souscription ou dans tout autre but (exception faite des avances de routine pour des dépenses professionnelles conformément aux règles de la société concernant le remboursement des frais).

La société ne procure pas de pensions, de remboursements pour frais médicaux ou d'autres avantages complémentaires à ses administrateurs.

Lors de sa réunion du 25 février 2013, le Comité de Rémunération a formulé une recommandation visant à augmenter, à compter de l'issue de l'assemblée annuelle qui se tiendra le 24 avril 2013, l'indemnité fixe octroyée aux membres du Conseil afin de porter celle-ci de 67 000 Euro à 75 000 Euro (sur base d'une participation à dix réunions du Conseil). Le 26 février 2013, le Conseil a approuvé la recommandation du Comité de Rémunération. Cette augmentation de l'indemnité fixe octroyée aux membres du Conseil sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée annuelle qui se tiendra le 24 avril 2013.

7.1.3. Rémunération en 2012 La rémunération individuelle des administrateurs est reprise dans le tableau ci-dessous. Tous les montants qui y figurent sont des montants bruts exprimés en Euros, avant déduction de toute retenue à la source.

	Nombre de participations aux réunions du Conseil	Indemnité annuelle pour les réunions du Conseil	Indemnités pour les réunions des Comités	Indemnité totale	Nombre de warrants LTI octroyés ¹
Paul Cornet de Ways Ruart	12	67 000	6 000	73 000	15 000
Stéfan Descheemaeker	10	67 000	1 500	68 500	15 000
Grégoire de Spoelberch	12	67 000	6 000	73 000	15 000
Olivier Goudet	12	67 000	27 000	94 000	15 000
Peter Harf (jusqu'au 25 avril 2012)	6	44 667	6 000	50 667	30 000
Jorge Paulo Lemann	12	67 000	4 500	71 500	15 000
Roberto Moses Thompson Motta	12	67 000	4 500	71 500	15 000
Carlos Alberto da Veiga Sicupira	12	67 000	6 000	73 000	15 000
Kees J. Storm (Président à partir du 25 avril 2012)	12	134 000	28 500	162 500	20 000
Marcel Herrmann Telles	12	67 000	30 000	97 000	15 000
Alexandre Van Damme	12	67 000	15 000	82 000	15 000
Mark Winkelman	12	67 000	19 500	86 500	15 000
Totalité des administrateurs		848 667	154 500	1 003 167	200 000

¹ Des warrants LTI ont été octroyés le 25 avril 2012 dans le cadre du programme d'intéressement à long terme de 1999. Les droits de souscription ont un prix d'exercice de 54,71 Euros par action, une durée de 5 ans et peuvent être exercés au terme d'une période de 3 ans.

Gouvernance d'entreprise

7.1.4. *Droits de souscription détenus par les administrateurs* Le tableau ci-dessous reprend le nombre de warrants LTI détenus, en date du 31 décembre 2012, par les actuels administrateurs de la société :

	LTI 20	LTI 19	LTI 18	LTI 17	LTI 17 ¹	LTI 16	LTI 14	LTI 13	LTI 12
Date d'octroi	26 avril 2012	26 avril 2011	27 avril 2010	28 avril 2009	28 avril 2009	29 avril 2008	25 avril 2006	26 avril 2005	27 avril 2004
Date d'expiration	25 avril 2017	25 avril 2016	26 avril 2015	27 avril 2014	27 avril 2014	28 avril 2013	24 avril 2016	25 avril 2015	26 avril 2014
P. Cornet de Ways Ruart	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0
G. de Spoelberch	15 000	15 000	15 000	15 000	5 395	9 000	0	0	0
O. Goudet	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0
J. Lemann	15 000	15 000	15 000	15 000	28 343	9 000	8 269	9 364	0
R. Thompson Motta	15 000	15 000	15 000	15 000	28 343	9 000	8 269	9 364	0
C. Sicupira	15 000	15 000	15 000	15 000	28 343	9 000	8 269	9 364	0
K. Storm ²	20 000	20 000	20 000	20 000	60 660	11 700	8 269	9 364	11 016
M. Telles	15 000	15 000	15 000	15 000	28 343	9 000	8 269	9 364	0
A. Van Damme ²	15 000	15 000	15 000	15 000	55 365	0	8 269	9 364	11 016
M. Winkelman	15 000	15 000	15 000	15 000	28 343	9 000	8 269	9 364	0
S. Descheemaeker	15 000	15 000	15 000	15 000	0	0	0	0	0
Prix d'exercice (Euros)	54,71	40,92	37,51	21,72	21,72	58,31	38,70	27,08	23,02

¹ Ces droits de souscription ont été octroyés afin de compenser le fait que les warrants LTI qui ont été octroyés avant novembre 2008 n'ont pas été ajustés pour prendre en compte les effets dilutifs de l'augmentation de capital avec droit de préférence d'Anheuser-Busch InBev de décembre 2008. Les conditions d'émission des droits de souscription prévoient que si une modification, décidée par la société et ayant un impact sur son capital, a un effet défavorable sur le prix d'exercice des warrants LTI, ce prix et/ou le nombre d'actions auxquelles les droits de souscription donnent droit, seront ajustés afin de préserver les intérêts de leurs titulaires. L'augmentation de capital avec droit de préférence d'Anheuser-Busch InBev en décembre 2008 a constitué une telle modification et a déclenché un ajustement. En vertu des conditions d'émission des droits de souscription LTI, il a été décidé que la manière la plus appropriée de tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital avec droit de préférence sur les droits de souscription non-exercés était d'appliquer la « méthode du ratio » telle que décrite dans la « *Liffe's Harmonised Corporate Actions Policy* » de NYSE Euronext. Toutefois, cet ajustement n'a pas été appliqué aux droits de souscription détenus par des personnes qui étaient administrateurs au moment de l'octroi des droits de souscription. Afin d'indemniser ces personnes, 984 203 warrants LTI supplémentaires ont été octroyés dans le cadre du programme d'intéressement à long terme du 28 avril 2009, tel qu'autorisé par l'assemblée générale annuelle de 2009. De ces 984 203 warrants LTI, 263 135 warrants LTI ont été octroyés aux administrateurs actuels d'Anheuser-Busch InBev.

² En août 2012, Kees Storm a exercé 11 016 warrants de la Série LTI 10. En décembre 2012, Alexandre Van Damme a exercé 9 000 warrants de la Série LTI 16.

7.2. Rémunération de l'Executive Board of Management

7.2.1. *Procédure de conception de la politique de rémunération et de détermination de la rémunération individuelle* Les programmes de rémunération et de gratification pour l'Executive Board of Management sont contrôlés par le Comité de Rémunération qui est exclusivement composé d'administrateurs non-exécutifs. Ce dernier soumet à l'aval du Conseil d'administration des recommandations relatives à la rémunération du CEO et, sur les conseils de ce dernier, des membres de l'Executive Board of Management.

Le Comité de Nomination approuve les objectifs annuels individuels et ceux de la société et le Comité de Rémunération approuve la réalisation des objectifs ainsi que les intéressements annuels et à long terme correspondants des membres de l'Executive Board of Management.

La politique de rémunération et les plans octroyant des actions ou des droits d'acquérir des actions sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

La composition, le fonctionnement et les responsabilités spécifiques du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du Comité concerné, lequel fait partie de notre Charte de gouvernance d'entreprise.

7.2.2. *Politique de rémunération* Notre politique de rémunération a été conçue aux fins de promouvoir notre culture de haute performance et la création de valeur durable à long terme pour nos actionnaires. L'objectif de la politique de rémunération est de récompenser nos cadres en leur octroyant une rémunération de premier ordre, liée tant aux performances individuelles qu'aux performances de la société, et d'assurer un alignement sur les intérêts des actionnaires en encourageant fortement les cadres à détenir des actions de la société.

Les salaires de base sont alignés sur la moyenne du marché. Des intéressements supplémentaires à court et long terme sont liés à des objectifs stimulants et l'investissement de tout ou partie de la rémunération variable dans les actions de la société est encouragé.

A partir de 2010 et suite au regroupement avec Anheuser-Busch Companies, Inc., certaines modifications ont été apportées au programme annuel d'intéressement, et ce, afin de mettre en concordance les programmes d'intéressement respectifs d'Anheuser-Busch et d'InBev.

Aucun changement significatif n'a été apporté à cette politique de rémunération depuis la fin de l'année financière 2011. Le Conseil peut revoir le niveau de rémunération et approuver une politique révisée de rémunération sur recommandation du Comité de Rémunération.

7.2.3. Éléments composants la rémunération des cadres Tous les montants repris ci-dessous sont des montants bruts, avant déduction du précompte professionnel et de la sécurité sociale.

a. Salaire de base Afin de s'assurer de leur conformité aux pratiques du marché, les salaires de base de tous les cadres sont revus chaque année en fonction de barèmes de référence. Ces barèmes de référence sont rassemblés par des conseillers indépendants, parmi les secteurs et les marchés géographiques pertinents. Pour effectuer ces comparaisons, un échantillon de sociétés comparables (*Peer Group*) est utilisé lorsqu'il est disponible. Si les données du *Peer Group* ne sont pas disponibles pour un certain niveau, les données des sociétés faisant partie du *Fortune 100* sont utilisées.

Les salaires de base des cadres se veulent alignés sur la moyenne en vigueur sur le marché pertinent et sont maintenus à ce niveau. La moyenne en vigueur sur le marché signifie que, pour un emploi similaire sur le marché, 50 % des sociétés sur le marché paient plus et 50 % paient moins. La rémunération totale du cadre se veut supérieure de 10 % par rapport au 3^{ème} quartile.

En 2012, le CEO a perçu, en vertu de son contrat de travail, un salaire fixe de 1,27 millions d'Euros (1,64 millions USD), les autres membres de l'*Executive Board of Management* ayant perçu globalement un salaire de base de 7,40 millions d'Euros (9,54 millions USD).

b. Rémunération variable – *Share-based Compensation Plan* La rémunération variable est clé pour le système de rémunération de la société et vise à encourager les cadres à réaliser la performance à court et long terme de l'entreprise.

La rémunération variable relative au *Share-based Compensation Plan* est exprimée en un pourcentage du Salaire de Référence de Marché (*Market Reference Salary*) applicable au cadre en question.

Le pourcentage de rémunération variable effectivement payé est directement lié à la réalisation des objectifs annuels de la société dans son ensemble, des objectifs de l'entité concernée et individuels, objectifs fondés sur des mesures de performance. Pour 2012, les objectifs de la société et de l'entité concernée sont basés sur l'EBITDA, le cash flow, les coûts d'exploitation et les parts de marché. En dessous d'un certain niveau, aucune rémunération variable n'est octroyée (comme cela a été le cas pour la majorité des membres de l'*Executive Board of Management* en 2008). Même en cas de réalisation des objectifs de la société ou de l'entité, l'attribution individuelle de la prime annuelle dépendra de la réalisation par chaque cadre de ses objectifs individuels de performance. La réalisation des objectifs de la société et des objectifs de l'entité concernée sont évalués par le Comité de Rémunération sur base des données comptables et financières. Le Comité de Rémunération approuve également la réalisation des objectifs individuels du CEO et, sur recommandation du CEO, la réalisation des objectifs de l'*Executive Board of Management*.

En 2012, sur base de la réalisation des objectifs de la société durant l'année 2012 et de la réalisation des objectifs individuels des cadres, la rémunération variable totale de l'*Executive Board of Management*, en ce compris le CEO, a correspondu approximativement à 136 % de leur salaire de base perçu en 2012. La rémunération variable annuelle maximale dans l'hypothèse où les objectifs sont totalement réalisés est de 240 % du Salaire de Référence de Marché (*Market Reference Salary*) de l'*Executive Board of Management* et de 360 % pour le CEO.

Les cadres reçoivent leur rémunération variable en espèces⁴ mais sont encouragés à investir tout ou partie du montant de celle-ci en actions de la société (actions qu'ils devront conserver pendant une période de 5 ans (les « Actions Volontaires »)). Cet investissement volontaire permet d'obtenir une ristourne de 10 % et 3 actions pour chaque action investie volontairement (les « Actions Equivalentes ») à concurrence d'un pourcentage maximum de la rémunération variable de chaque cadre. Le pourcentage de la rémunération variable qui peut être investi en Actions Volontaires est de 60 % pour le CEO et pour les membres de l'*Executive Board of Management*.

Les modalités des Actions Volontaires sont les suivantes :

- Les actions sont des actions ordinaires existantes ;
- Les actions donnent droit aux dividendes payés à partir de la date de leur octroi ;
- Les actions sont soumises à une période de blocage de cinq ans ; et
- Les actions sont octroyées au prix du marché. La ristourne est à l'appréciation du Conseil. Actuellement, la ristourne est de 10 %, est délivrée sous la forme de *Restricted Stock Units*, et est soumise à des dispositions particulières relatives à leur annulation qui s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin.

⁴Selon les réglementations locales, la partie en espèces de la rémunération variable peut être remplacée par des options qui sont liées à un index ou à un fonds de sociétés européennes cotées de premier ordre.

Gouvernance d'entreprise

Les Actions Equivalentes et la ristourne sur les Actions Volontaires sont délivrées sous la forme de *Restricted Stock Units* (RSU) et sont acquises définitivement après cinq ans. S'il est mis fin au contrat de travail avant cette date, des règles particulières de déchéance s'appliquent.

La rémunération variable est généralement payée annuellement après la publication des résultats financiers d'Anheuser-Busch InBev. Exceptionnellement, elle peut être versée semestriellement à la discrétion du Conseil en fonction de la réalisation des objectifs semestriels. Dans ce cas, la première moitié de la rémunération variable est payée immédiatement après la publication des résultats semestriels d'Anheuser-Busch InBev et la seconde moitié est payée après la publication des résultats financiers annuels complets d'Anheuser-Busch InBev. En 2009, le Conseil a décidé d'appliquer des objectifs semestriels, afin d'aligner l'entreprise sur la réalisation d'objectifs spécifiques résultant du rapprochement avec Anheuser-Busch Companies Inc., ce qui a mené au paiement semestriel de 50 % de la prime annuelle, respectivement en août 2009 et en mars 2010. Depuis 2010, la rémunération variable est à nouveau payée annuellement a posteriori, aux alentours du mois de mars.

Conformément à l'autorisation octroyée par les statuts de la société, tels que modifiés par l'assemblée générale du 26 avril 2011, le système de rémunération variable s'écarte de l'article 520ter du Code belge des sociétés, en ce qu'il permet :

1. le paiement de la rémunération variable sur base de la réalisation d'objectifs annuels sans étaler cet octroi ou ce paiement sur une période de 3 ans. Toutefois, les cadres sont encouragés à investir tout ou partie du montant de leur rémunération variable en actions de la société qui doivent être conservées pendant 5 ans (les « Actions Volontaires »). Un tel investissement volontaire permet également d'obtenir des Actions Equivalentes sous la forme de *Restricted Stock Units*, qui ne sont définitivement acquises qu'après 5 ans, ce qui garantit la durabilité à long terme de la performance.
2. l'acquisition définitive immédiate des Actions Volontaires accordées en vertu du *Share-based Compensation Plan* au moment de leur octroi, au lieu d'appliquer une période d'acquisition d'un minimum de 3 ans. Néanmoins, comme indiqué ci-dessus, les Actions Volontaires sont bloquées pendant 5 ans. En outre, tout Action Equivalente qui est accordée, ne sera définitivement acquises qu'après 5 ans.

Rémunération variable pour les performances de 2011 – Payée en mars 2012 Pour l'année 2011, le CEO a touché une rémunération variable de 1,33 millions Euro (1,88 millions USD). Les autres membres de l'*Executive Board of Management* ont reçu une rémunération variable totale de 6,46 millions d'Euros (9,11 millions USD).

La rémunération variable était liée à la performance de la société durant l'année 2011 et à la réalisation des objectifs individuels des cadres.

Le tableau suivant reprend les informations relatives au nombre d'actions acquises volontairement et d'Actions Equivalentes octroyées en mars 2012 (rémunération variable attribuée pour une performance réalisée en 2011) au CEO et aux autres membres de l'*Executive Board of Management* dans le cadre du *Share-Based Compensation Plan*. Les Actions Equivalentes ont été octroyées sous forme de *Restricted Stock Units* et seront acquises définitivement après 5 ans, le 9 mars 2017.

Nom	Actions Volontaires acquises	Actions Equivalentes octroyées
Carlos Brito – CEO	17 390	56 831
Chris Burggraeve (jusqu'au 31 décembre 2012)	0	0
Sabine Chalmers	2 629	15 173
Felipe Dutra	8 270	27 028
Miguel Patricio	10 870	58 690
Claudio Braz Ferro	4 015	13 287
Tony Milikin	1 546	9 721
Claudio Garcia	2 164	11 687
Jo Van Biesbroeck	5 250	20 226
Stuart Mc Farlane	570	4 090
Francisco Sá ¹	0	0
João Castro Neves ¹	0	0
Luiz Fernando Edmond	0	0
Bernardo Pinto Paiva	15 878	51 889

¹Joao Castro Neves, le Président de la zone Amérique latine Nord et Francisco Sá, le Président de la zone Amérique latine Sud, rendent compte au Conseil d'administration d'Ambev et participent aux programmes d'intéressement annuels de Companhia de Bebidas das Americas – Ambev qui sont publiés séparément par Ambev.

Rémunération variable pour les performances de 2012 – À payer en mars 2013 Au cours de l'année complète 2012, le CEO a perçu une rémunération variable de 2,48 millions d'Euros (3,20 millions USD). Les autres membres de l'*Executive Board of Management* ont perçu une rémunération variable totale de 9,33 millions d'Euros (12,02 millions USD).

La rémunération variable était liée à la performance de la société durant l'année 2012 et à la réalisation des objectifs individuels des cadres. Elle sera payée aux alentours de mars 2013.

c. Prime d'intéressement à long terme sous forme de stock options Depuis le 1^{er} juillet 2009, les cadres supérieurs peuvent obtenir une prime d'intéressement annuelle à long terme, payée en stock options (ou en instruments financiers similaires donnant droit à des actions), en fonction de l'évaluation, par le management, de la performance du cadre et de son potentiel futur.

Les modalités des stock options sont les suivantes :

- un prix d'exercice égal au prix de marché de l'action au moment de leur octroi ;
- une durée de maximum 10 ans et une période d'exercice qui débute après 5 ans ;
- en cas d'exercice, chaque option donne à son titulaire le droit d'acheter une action ;
- les options deviennent exerçables après 5 ans. Des règles particulières relatives à l'annulation des options s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin avant la date d'exercice.

Le tableau suivant reprend les informations relatives au nombre d'options octroyées en 2012 au CEO et aux autres membres de l'*Executive Board of Management*. Les options ont été octroyées le 30 novembre 2012, ont un prix d'exercice de 66,56 Euros et deviennent exerçables après cinq ans.

Nom	Prime d'intéressement à long terme sous la forme de stock options
Carlos Brito – CEO	527 193
Chris Burggraave (jusqu'au 31 décembre 2012)	0
Sabine Chalmers	55 175
Felipe Dutra	110 350
Miguel Patricio	82 763
Claudio Braz Ferro	45 979
Tony Milikin	15 633
Claudio Garcia	45 979
Jo Van Biesbroeck	45 979
Francisco Sá ¹	0
João Castro Neves ¹	0
Luiz Fernando Edmond	111 730
Bernardo Pinto Paiva	55 175
Stuart Mc Farlane	22 989

¹Joao Castro Neves, le Président de la zone Amérique latine Nord et Francisco Sá, le Président de la zone Amérique latine Sud, rendent compte au Conseil d'administration d'Ambev et participent aux programmes d'intéressement annuels de Companhia de Bebidas das Americas – Ambev qui sont publiés séparément par Ambev.

d. Programmes à long terme d'octroi de *Restricted Stock Units* Depuis 2010, Anheuser-Busch InBev a mis en place trois programmes spécifiques à long terme d'octroi de *Restricted Stock Units* :

1. un programme permettant d'octroyer à certains employés des *Restricted Stock Units* dans certaines circonstances particulières. Ces primes exceptionnelles sont octroyées à la discrétion du CEO, par exemple pour indemniser les expatriés en cas d'envoi dans certains pays déterminés.

Les caractéristiques des *Restricted Stock Units* sont identiques à celles des Actions Equivalentes octroyées dans le cadre du *Share-Based Compensation Plan* (voir le point 7.2.3.b). Les *Restricted Stock Units* sont acquis définitivement après 5 ans et s'il est mis fin au contrat de travail avant cette date, des règles particulières de déchéance s'appliquent.

En 2012, 14 861 *Restricted Stock Units* ont été octroyés à des cadres supérieurs dans le cadre de ce programme.

Gouvernance d'entreprise

2. Un programme permettant un octroi exceptionnel, à la discrétion du Comité de Rémunération d'Anheuser-Busch InBev, de *Restricted Stock Units* à certains employés afin de les inciter à rester à long terme au sein de la société, ce programme étant destiné à certains employés clés de la société.

Les employés éligibles pour recevoir une prime dans le cadre de ce programme reçoivent deux séries de *Restricted Stock Units*. La première moitié de *Restricted Stock Units* est acquise définitivement après 5 ans. La deuxième moitié de *Restricted Stock Units* est acquise définitivement après 10 ans. S'il est mis fin au contrat de travail avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de déchéance s'appliquent.

En 2012, 205 826 *Restricted Stock Units* ont été octroyées à notre direction dans le cadre de ce programme. 57 169 *Restricted Stock Units* ont été octroyées dans le cadre de ce programme à un membre de l'*Executive Board of Management*.

3. Un programme permettant à certains employés d'acquérir des actions de la société pour un prix inférieur à leur valeur de marché afin de les inciter à rester à long terme au sein de la société, ce programme étant destiné à (i) certains employés de la société ayant un potentiel très élevé et qui exercent des fonctions à un niveau de cadre moyen (« *People bet share purchase program* ») (ii) des employés nouvellement engagés. L'investissement volontaire dans les actions de la société conduit à l'octroi de 3 Actions Equivalentes pour chaque action investie. La ristourne sur la valeur de marché et les Actions Equivalentes sont octroyées sous forme de *Restricted Stock Units* qui sont définitivement acquis après 5 ans. S'il est mis fin au contrat de travail avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de déchéance s'appliquent.

En 2012, nos employés ont acquis 2 484 actions dans le cadre de ce programme. Aucun membre de l'*Executive Board of Management* n'a participé au programme.

e. Échange du programme d'actionnariat salarié De temps en temps, certains membres de l'équipe de direction d'Ambev sont transférés vers Anheuser-Busch InBev et vice versa. Afin d'encourager la mobilité de la direction et de s'assurer que les intérêts de ces cadres supérieurs s'alignent en tous points sur ceux d'Anheuser-Busch InBev, le Conseil a adopté un programme visant à permettre à ces cadres d'échanger aisément leurs actions Ambev contre des actions Anheuser-Busch InBev.

En vertu de ce programme, les actions Ambev peuvent être échangées contre des actions Anheuser-Busch InBev sur la base du prix moyen des actions Ambev et Anheuser-Busch InBev à la date de la demande d'échange. Une remise de 16,66 % est accordée sur les actions en échange d'une période de blocage de cinq ans et à la condition que le cadre reste en service pendant cette période. Les actions octroyées avec remise sont annulées de plein droit en cas de résiliation du contrat d'emploi avant la fin de la période de blocage de 5 ans.

En vertu de ce programme, les cadres supérieurs ont échangé 0,15 million d'actions Ambev contre un total de 0,11 million d'actions Anheuser-Busch InBev en 2012 (0,24 million en 2011, 0,25 million en 2010, 2,1 million en 2009, 0,9 million en 2008).

f. Programmes maintenant une cohérence dans les avantages accordés et encourageant la mobilité globale des cadres Le Conseil a recommandé aux actionnaires d'approuver deux programmes qui visent à maintenir une cohérence dans les avantages accordés aux cadres et à encourager une mobilité internationale des cadres tout en veillant au respect de toutes les obligations légales et fiscales. Ces programmes ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2010 :

1. Le programme d'échange : en vertu de ce programme, les restrictions relatives à l'exercice et à la cession des options de catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 et des options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options d'avril 2009 peuvent être levées, par exemple, pour les cadres qui s'expatrient aux États-Unis. Ces cadres se voient ensuite offrir la possibilité d'échanger leurs options contre des actions ordinaires Anheuser-Busch InBev qui demeurent incessibles jusqu'au 31 décembre 2018 (soit 5 ans de plus que la période de blocage initiale des options).

Au total, en 2012, des membres de l'*Executive Board of Management* ont échangé 0,36 million d'Options de catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 contre approximativement 0,32 million d'actions. Au total, les autres cadres supérieurs ont échangé approximativement 0,06 million d'Options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options d'avril 2009 et 0,18 million d'Options de catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 contre approximativement 0,20 million d'actions. Le ratio d'échange a été calculé sur la base de la juste valeur de marché de l'action au jour de l'échange.

2. Le programme de renonciation au dividende : le cas échéant, la protection particulière en matière de dividende liée aux options existantes détenues par des cadres qui s'expatrient aux États-Unis est annulée. Afin de compenser la perte économique résultant de cette annulation, un certain nombre de nouvelles options est octroyé à ces cadres à concurrence du montant de cette perte. Les nouvelles options ont un prix d'exercice égal au prix de l'action le jour précédant l'octroi des options. Toutes les autres conditions des options, en particulier les conditions d'exercice, les restrictions d'exercice et les règles de déchéance des nouvelles options sont identiques à celles qui étaient applicables aux options pour lesquelles la protection particulière en matière de dividende est annulée. Par conséquent, l'octroi de ces nouvelles options n'entraîne pas l'octroi d'avantages économiques supplémentaires aux cadres concernés. En 2012, aucune renonciation au dividende n'a été traitée sous ce programme.

g. Plans de pension Les cadres participent aux plans de pension d'Anheuser-Busch InBev, que ce soit aux États-Unis, en Belgique ou dans leur pays de résidence. Ces plans sont conformes aux pratiques de marché prédominantes sur les marchés géographiques respectifs. Il peut s'agir de plans à prestations définies ou de plans à contributions définies.

Le CEO participe à un plan à contributions définies. La contribution annuelle qui est payée dans le cadre de ce plan s'élevait à environ 0,22 million USD en 2012. Les contributions pour les autres membres de l'*Executive Board of Management* s'élevaient à environ 0,47 million USD en 2012.

h. Autres avantages Les cadres ont également droit à une assurance vie, à une couverture médicale et à d'autres avantages qui sont conformes aux pratiques du marché. Le CEO bénéficie, pour une période limitée, des avantages habituels accordés aux expatriés conformément aux pratiques en vigueur sur le marché local. Les avantages consistent en une indemnité de logement (ayant expiré le 1^{er} septembre 2012) et une allocation de scolarité.

7.2.4. Dispositions contractuelles principales en matière d'emploi des membres de l'Executive Board of Management Les conditions d'emploi des membres de l'*Executive Board of Management* sont contenues dans des contrats d'emploi individuels. Les cadres sont également tenus de respecter les polices et codes de la société, tels que le Code de conduite et le « *Code of Dealing* » et sont soumis à des obligations d'exclusivité, de confidentialité et de non-concurrence.

Le contrat de travail prévoit généralement que le droit des cadres au paiement de leur rémunération variable est exclusivement fonction de la réalisation des objectifs collectifs et individuels établis par la société. Les conditions et modalités spécifiques de la rémunération variable sont déterminées séparément par la société et approuvées par le Comité de Rémunération.

Les dispositions relatives à la fin du contrat sont conformes aux exigences légales et/ou à la pratique jurisprudentielle. Ces dispositions prévoient pour les membres de l'*Executive Board of Management* une indemnité de préavis équivalente à 12 mois de rémunération, en ce compris la rémunération variable en cas de licenciement sans cause. A cet effet, la rémunération variable est calculée sur la base de la moyenne des rémunérations variables payées au cadre durant les deux dernières années d'emploi précédant l'année où le contrat prend fin. En outre, si la société décide d'imposer au cadre une obligation de non-concurrence pendant une période de 12 mois, le cadre a le droit de recevoir une indemnité équivalente à six mois de rémunération.

Carlos Brito a été nommé au poste de *Chief Executive Officer*, avec entrée en fonction le 1^{er} mars 2006. Dans l'hypothèse où il serait mis fin à son contrat d'emploi pour une cause autre qu'un motif grave, le CEO aurait droit à une indemnité de préavis équivalente à douze mois de rémunération, en ce compris la rémunération variable telle que décrite ci-dessus. Il n'existe pas de clause de récupération (« *claw-back* ») pour le cas où les comptes annuels s'avèreraient par la suite inexacts.

7.2.5. Warrants et options détenus par les membres de l'Executive Board of Management Le tableau ci-dessous indique le nombre de warrants LTI détenus, au 31 décembre 2012, par les membres de notre *Executive Board of Management* dans le cadre des programmes d'intéressement à long terme sous forme de droits de souscription développés par la société en 1999 (voir le point 7.1.2.).

	LTI 13 ¹	LTI 12	LTI 8
Date d'octroi	26 avril 2005	27 avril 2004	11 déc. 2001
Date d'expiration	25 avril 2015	26 avril 2014	10 déc. 2011
EBM	0	0	0
Prix d'exercice (Euro)	16,93	14,39	18,05

¹ En août 2012, Jo Van Biesbroeck a exercé 239 125 options.

Gouvernance d'entreprise

Le tableau ci-dessous indique le nombre d’Options équivalentes détenues, au 31 décembre 2012, par les membres de notre *Executive Board of Management* dans le cadre du *Share-Based Compensation Plan* qui était applicable jusqu’en 2009¹.

	Options équivalentes 2009	Options équivalentes 2009	Options équivalentes 2008	Options équivalentes 2008 – Renonciation au Dividende 09 ²	Options équivalentes 2007	Options équivalentes 2007 – Renonciation au Dividende 09 ²	Options équivalentes 2006 ³	Options équivalentes 2006 – Renonciation au Dividende 09 ²
Date d’octroi	14 août 2009	6 mars 2009	3 mars 2008	1 décembre 2009	2 avril 2007	1 décembre 2009	27 avril 2006	1 décembre 2009
Date d’expiration	13 août 2019	5 mars 2019	2 mars 2018	2 mars 2018	1 avril 2017	1 avril 2017	26 avril 2016	26 avril 2016
EBM ³	1 767 099	80 765	646 261	317 635	513 598	317 713	238 986	177 792
Prix d’exercice (Euro)	27,06	20,49	34,34	33,24	33,59	33,24	24,78	33,24

¹ Les modalités des Options équivalentes sont les suivantes :

- a. un prix d’exercice égal au prix du marché de l’action au moment de leur octroi ;
- b. une durée de maximum 10 ans et une période d’exercice qui débute après 5 ans, pour autant que des conditions de performance financière aient été remplies à la fin de la deuxième, troisième ou quatrième année suivant leur octroi ;
- c. en cas d’exercice, chaque option donne à son titulaire le droit de souscrire à une action ;
- d. des restrictions et des dispositions particulières relatives à l’annulation des options s’appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin.

² Options octroyées dans le cadre du programme de renonciation aux dividendes (voir le point 7.2.3.f)

³ En août 2012, Jo Van Biesbroeck a exercé 47 438 Options équivalentes 2006.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de stock options LTI détenues, au 31 décembre 2012, par les membres de notre *Executive Board of Management* dans le cadre du programme d’intéressement à long terme sous forme de stock options de 2009 (voir le point 7.2.3.c)

	LTI options	LTI options	LTI options	LTI options
Date d’octroi	18 décembre 2009	30 novembre 2010	30 novembre 2011	30 novembre 2012
Date d’expiration	17 décembre 2019	29 novembre 2020	29 novembre 2021	29 novembre 2022
EBM	1 174 417	939 620	967 543	1 319 993
Prix d’exercice (Euro)	35,90	42,41	44,00	66,56

Le tableau ci-dessous indique le nombre d’options octroyées dans le cadre de l’octroi exceptionnel d’options en novembre 2008 et détenues, au 31 décembre 2012, par les membres de notre *Executive Board of Management* ¹.

	Octroi exceptionnel d’options en novembre 2008 Options de Catégorie A ^{1,2,3}	Octroi exceptionnel d’options en novembre 2008 Options de Catégorie A – Renonciation au dividende 09	Octroi exceptionnel d’options en novembre 2008 Options de Catégorie B	Octroi exceptionnel d’options en novembre 2008 Options de Catégorie B – Renonciation au dividende 09	Octroi exceptionnel d’options en novembre 2008 Options de Catégorie B – Renonciation au dividende 11
Date d’octroi	25 novembre 2008	1 décembre 2009	25 novembre 2008	1 décembre 2009	11 juillet 2011
Date d’expiration	24 novembre 2018	24 novembre 2018	24 novembre 2023	24 novembre 2023	24 novembre 2023
EBM	1 084 452	0	5 277 667	2 017 454	243 901
Prix d’exercice (Euro)	10,32	33,24	10,32	33,24	40,35
EBM	903 710	355 280	903 710	572 357	0
Prix d’exercice (Euro)	10,50	33,24	10,50	33,24	

¹ Les Options de Catégorie A ont une durée de 10 ans à dater de leur octroi et sont exerçables à partir du 1^{er} janvier 2014. Les Options de Catégorie B ont une durée de 15 ans à dater de leur octroi et sont exerçables à partir du 1^{er} janvier 2019. L’exercice des options est soumis, entre autres, à la condition que la société satisfasse à un test de performance. Ce test de performance sera satisfait si le ratio net debt/EBITDA, tel que défini (et après ajustement pour les éléments exceptionnels) devient inférieur à 2,5 avant le 31 décembre 2013. Des restrictions et des dispositions particulières relatives à l’annulation des options s’appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin.

² Dans le cadre du programme d’échange (voir point 7.2.3.f), Bernardo Paiva a échangé 361 484 options et Jo Van Biesbroeck 289 187 options.

³ Dans le cadre du programme d’échange (voir point 7.2.3.f), Miguel Patricio a échangé 361 484 options.

Contacts

Siège social

Anheuser-Busch InBev

Grand'Place 1
1000 Bruxelles
Belgique

Siège administratif

Anheuser-Busch InBev

Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique
Tél.: +32 16 27 6111
Fax: +32 16 50 6111

Bureau de management fonctionnel

Anheuser-Busch InBev

250 Park Avenue
New York, New York 10177
États-Unis
Tél.: +1 212 573 8800

Amérique du Nord

CANADA

Labatt Breweries of Canada

207 Queen's Quay West
Suite 299
P.O. Box 133
M5J 1A7
Toronto, Ontario
Tél.: +1 416 361 5050
Fax: +1 416 361 5200

CUBA

Cerveceria Bucanero

Calle 49 No 2817, esq a 49A
Reperto Kohly, Playa
Havana
Tél.: +537 204 8557
Fax: +537 204 8586

ETATS -UNIS

Anheuser-Busch Cos. Inc.

One Busch Place
St. Louis, Missouri 63118
Tél.: +1 314 577 2000
Fax: +1 314 577 2900

Amérique latine Nord

Companhia de Bebidas das Américas – AmBev

Corporate Park
Rua Dr. Renato Paes
de Barros 1017,
4th floor
04530-001 São Paulo
Brésil
Tél.: +55 11 2122 1200
Fax: +55 11 2122 1563

Amérique latine Sud

Cervecería y Maltería Quilmes

Av. 12 de Octubre y
Gran Canaria
(B1878AAB) Quilmes
Provincia de Buenos Aires
Argentine
Tél.: +54 11 4349 1700
Fax: +54 11 4349 1858

Europe de l'Ouest

BELGIQUE

InBev Belgium

Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique
Tél.: +32 16 27 6111
Fax: +32 16 50 6111

FRANCE

InBev France

Immeuble Crystal
38 Place Vauban
ZAC Euralille Romarin
59777 Euralille, France
Tél.: +33 3 2048 3030
Fax: +33 3 2048 3240

ALLEMAGNE

Anheuser-Busch InBev Deutschland

Am Deich 18/19
28199 Bremen
Tél.: +49 421 50940
Fax: +49 421 5094 667

ITALIE

InBev Italia

Piazza Francesco Buffoni 3
21013 Gallarate (VA)
Tél.: +39 0331 268414
Fax: +39 0331 268505

LUXEMBOURG

Brasserie de Luxembourg

Mousel-Diekirch
Rue de la Brasserie 1
9214 Diekirch
Tél.: +352 80 2131-1
Fax: +352 80 3923

ESPAGNE

InBev Spain

Calle Fructuós Gelabert,
2-4 8 2a
08970 Sant Joan Despi
Barcelona
Tél.: +34 93 480 8320
Fax: +34 93 477 1540

PAYS -BAS

InBev Nederland

Ceresstraat 1
Postbus 3212
4800 CA Breda
Tél.: +31 76 525 2424
Fax: +31 76 525 2505

ROYAUME UNI & IRLANDE

AB InBev UK

Porter Tun House
500 Capability Green
LU1 3LS Luton
Tél.: +44 1582 39 1166
Fax: +44 1582 39 7397

Europe centrale et de l'Est

RUSSIE

Sun InBev

Ul. Krylatskaya, 17
Business Park
Krylatsky Hills,
Building A
121614 Moscow
Tél.: +7 495 960 23 60
Fax: +7 495 960 23 62

UKRAINE

SUN InBev Ukraine

30 V Fizkultury Str.
Kiev 03680
Tél.: +380 44 201 4000
Fax: +380 44 490 4009

Asie-Pacifique

AUSTRALIE

Anheuser-Busch InBev International

Australia, New Zealand and
New Caledonia, Representative
Office
Lion Nathan, Level 7
68 York Street
Sydney, NSW 2000, Australie
Tél.: +61 2 9290 6683

CHINE

Anheuser-Busch InBev China

16F Central Plaza
381 Huai Hai Zhong Road
Shanghai 200020
R.P.C.
Tél.: +86 21 6170 5858
Fax: +86 21 6170 5998

SINGAPOUR

InBev Market Development

Asia Pacific
Representative Office
408 North Bridge Road
#03-02
Lubritrade Building
Singapore 188725
Tél.: +65 6738 1742
Fax: +65 6737 5975

Gouvernance d'entreprise

Marques déposées

Les marques suivantes sont des marques déposées d'Anheuser-Busch InBev SA/NV ou d'une de ses sociétés liées :

Marques mondiales :

Budweiser, Stella Artois et Beck's.

Marques multi-pays :

Leffe et Hoegaarden

Marques locales :

Alexander Keith's, Alexander Keith's Original Cider, Andes, Antarctica, Antarctica Sub Zero, Bagbier, Bass, Beck's ASIA Limited Edition 2012, Beck's Blue, Beck's Green Lemon Zero, Beck's Twisted Orange, Becker, Belle-Vue, Belgian Beer Café, Best Beer Company in a Better World, Boddingtons, Bohemia, Brahma, Brahma Sub Zero, Bud Light, Bud Light Lime Lime-A-Rita, Bud Light Platinum, Budweiser Black Crown (Project 12), Budweiser Magnum, Busch, Busch Light, Chernigivske, Chernigivske Beermix, Diebels, Diebels Dimix, Diekirch Réserve, Double Deer, Draftmark, Franziskaner, Franziskaner Royal, Gilde, Global Be(er) Responsible Day, Goose Island, Guaraná Antarctica, Haake-Beck, Harbin, Harbin Cooling, Harbin Ice GD, Hasseröder, Hasseröder Fürstenbräu, Hertog Jan, Hoegaarden Rosée, Hoegaarden Rosée 0.0, Hoegaarden 0.0, Jinling, Jinlongquan, Julius, Jupiler, Jupiler Blue, Jupiler Force Blood Red Orange, Jupiler Force Fresh Lime, Jupiler Force Zesty Hop, Jupiler Tauro 6.2, KK, Klinskoye, Klinskoe Mix agrumes, Kokanee, Labatt, Lakeport, Land Shark Lager, Leffe Nectar, Leffe Royale, Leffe Ruby, Liberty, Löwenbräu, Lucky, Mackeson, Michelob, Michelob Amberbock, Michelob Ultra, Michelob Ultra Light Cider, Michelob Ultra 19th Hole, Natty Daddy, Natural Light, Norte, Oland, Original, Paceaña, Patagonia, Patricia, Pilsen, Pilsen Lemon, Presidente, Quilmes, Quilmes 1890, Quilmes Lieber, Quilmes Night, Rogan, Sedrin, Shiliang, Shock Top, Shock Top End of the World Midnight Wheat, Shock Top Lemon Shandy, Shock Top Raspberry Wheat, Shock Top Wheat IPA, Sibirskaia Korona, Skol, Spaten, Stella Artois Cidre, Stella Artois Cidre Pear, Stella Artois Noire, T, Tilt, Tolstiak, Vieux Temps, Whitbread, Yantar.

Les marques suivantes sont des marques déposées :

- Corona de Grupo Modelo S.A.B. de C.V.
- PerfectDraft, détenu en copropriété avec Koninklijke Philips Electronics NV.

Les marques suivantes sont des marques déposées utilisées sous licence :

- Pepsi, H2oh!, Triple Kola sont des marques déposées de Pepsico, Incorporated.
- 7UP est une marque déposée, distribuée sous licence par Seven Up International.

Editeur responsable

Marianne Amssoms

Chef de projet

Laura Vallis

Supervision des traductions

Karen Couck et Natacha Schepkens

Nous remercions spécialement nos réviseurs ainsi que l'ensemble de nos collègues d'Anheuser-Busch InBev qui ont participé à la rédaction de ce rapport annuel.

Version anglaise originale écrite par

Edward Nebb

Conception et production

Addison

Impression

Kirkwood Printing



Les pages enduites au début de ce rapport annuel sont imprimées sur du papier à 30% recyclé à post-consommation. Les pages non couchées au coeur de ce rapport annuel sont imprimées sur du papier 100% recyclé post-consommation.

U kan dit rapport in het Nederlands op onze website raadplegen : www.ab-inbev.com

You can consult this report in English on our website : www.ab-inbev.com

Anheuser-Busch InBev NV/SA
Brouwerijplein 1
B-3000 Leuven
Belgique
Tél: +32 16 27 61 11
Fax: +32 16 50 61 11

Registre des personnes morales

0.417.497.106



Maître Brasseur :

le

job

idéal

Dans une entreprise construite sur un grand rêve, le métier de Maître Brasseur fait rêver beaucoup de monde. Chacune de nos 129 brasseries de par le monde a un Maître Brasseur, chargé de garantir la qualité, l'uniformité et l'excellence de nos produits.

Notre Maître Brasseur chevronné nord-américain, Peter Kraemer, incarne la passion et le perfectionnisme qui sont les piliers de notre tradition brassicole. Maître Brasseur de la cinquième génération, Pete représente aussi la troisième génération de sa famille à travailler chez nous. Comme le brassage est une science autant qu'un art, Pete a suivi les conseils de son père et a décroché un diplôme d'ingénieur chimiste – mais il a toujours su qu'il utiliserait ses connaissances et son savoir-faire dans le métier de brasseur.

Pete estime que sa mission est de préserver les valeurs historiques que les consommateurs attendent de nos marques. Pour le citer : « Nous devons veiller à ce que notre Budweiser corresponde au profil de la marque, mais aussi à ce qu'une Budweiser en Russie, en Chine ou au Royaume-Uni soit identique à la Budweiser que nous brassons à St. Louis. »

Le métier de Maître Brasseur ne se résume pas à goûter la bière – même si le but ultime est de garantir un bon goût constant. Pour atteindre cet objectif, Pete et son équipe doivent soigner chaque détail du processus de production de nos bières. Ils doivent entre autres superviser les recherches sur l'orge à Fort Collins (Colorado) ou les études sur le houblon à Huell (Allemagne), et travailler en étroite collaboration avec les agriculteurs des Etats-Unis.

Le savoir-faire artisanal de Pete – ainsi que l'expérience et le dévouement de ses collègues du monde entier – se manifestent dans chaque lot de bière que nous brassons. C'est une grande responsabilité de préserver nos standards de qualité pour des millions de consommateurs, mais comme dit Pete : « J'ai le plus beau métier du monde. »

